THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME TREIZIÈME.

ANNÉE 1874.

NANTES,

IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST & ÉMILE GRIMAUD,

PLACE DU COMMERCE, 4.

—

1874.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 13 janvier 1874.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ GALLES, PRÉSIDENT.

Présents : MM. Marionneau, Parenteau, Petit, Thenaisie, abbé Gallard, abbé Meynier, Foulon, Montfort, Kerviler, baron de Wismes, Villers, de Surgères, et autres.

En l'absence de M. Phelippes-Beaulieux, M. de Surgères est prié de remplir les fonctions de Secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes, qui sont offertes à la Société :

1° *Rapport du Conseil général du Département.*

2° Le dernier numéro du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.*

La parole est ensuite à M. Thenaisie, qui donne lecture de son travail *sur les objets gallo-romains découverts à la Ségourie* (*Segora*). L'auteur de cette intéressante notice fait ensuite passer sous les yeux de l'assemblée toute une série de pièces et de médailles trouvées à Segora, qui viennent corroborer ses judicieuses observations.

La parole est, après cela, donnée à M. l'abbé Gallard, qui nous lit la *Relation de ce qui vient de se passer sur mer* (*fin de 1759*), *au sujet du* Soleil-Royal, *échoué dans le port du Croisic, à la suite de la bataille de M. de Conflans.* Le narrateur croisicais, dont M. Gallard nous communique la relation, est bien renseigné, et ses détails sur cette triste équipée, inédits pour la plupart, sont bien racontés. C'est un témoin qui a vu et qui peint d'après nature. Vient ensuite un commentaire fort bien étudié de notre savant collègue. Aussi l'assemblée tout entière prête-t-elle à ce travail, d'un intérêt tout à la fois national et local, la plus religieuse attention. Du reste, ce combat na-

val a déjà été décrit dans le *Lycée armoricain*, et aussi par M. Caillo; mais le travail de M. Gallard contient des détails qui n'ont jamais été rapportés. A ce sujet, M. le Dr Foulon demande la parole, et nous apprend, détail curieux, et qu'il convient de noter, que ce piteux épisode a été, dans le pays même, rendu par le dessin, et reproduit, à la même époque. par la gravure en bois. « Du reste, ajoute-t-il, cette pièce est excessivement rare, et il ne m'a été donné de la rencontrer qu'une seule fois. » — M. le Président, interrogeant alors M. Foulon, lui demande quelle est l'origine du *Mont-Esprit?* M. Foulon lui répond que cette butte est de formation toute récente, et raconte que, vers l'année 1830, un coup de vent soulevant des montagnes de sable, en couvrit plusieurs localités environnantes, notamment le bourg de Batz. Les jours suivants, les habitants, se mettant en devoir de nettoyer leurs cours et leurs rues, transportèrent ce sable, ainsi que tout ce qu'il avait entraîné avec lui, dans un même endroit, et que c'est à ce fait géologique, peu commun dans nos contrées, que l'on doit l'existence de cette butte. Le monticule du *champ de la Motte* a la même origine.

M. Parenteau, devant donner lecture du travail de M. A. Martin *sur les croix gravées du Méniscoul*, s'excuse de ne le pouvoir faire, et prie M. le Président de vouloir bien le remplacer. M. Martin, dont le travail excite une générale attention, nous rend un compte fidèle, avec dessins à l'appui, de caractères cruciformes trouvés par lui sur un monument mégalithique et sur un rocher naturel, l'un et l'autre voisins du *moulin du Méniscoul*, situé sur la route de Guérande à Piriac, peu après le village de *Saint-Sébastien*. Le travail de notre savant et laborieux collègue devant être inséré en entier dans notre *Bulletin*, nous ne suivrons pas ici M. Martin dans les longues considérations auxquelles il se livre à ce sujet, nous nous contenterons de signaler les conclusions qu'il en tire. *Je vois,* dit-il, *sur la table granitique naturelle, aussi bien que sur les supports du dolmen du Méniscoul, des inscriptions en caractères inédits, mais parfaitement définis, se rattachant à une écriture symbolique de peuples encore dans l'enfance, etc.*

A l'occasion de ce travail, M. le Président fait observer que les inscriptions que les archéologues et lui-même avaient pu trouver dans le Morbihan, avaient été relevées à une grande profondeur, à l'intérieur des monuments, sous terre, à l'abri du jour et de tout contact extérieur, en un mot, ce qui indiquait bien que les explorateurs qui les découvraient étaient les premiers à toucher et à étudier la pierre sur laquelle elles étaient gravées. *Il en est tout autrement,* dit-il, *des inscriptions décrites par M. Martin; elles sont entièrement à ciel ouvert, et l'on serait en droit de supposer qu'elles sont d'une époque relativement récente. Du reste,* ajoute-t-il fort judicieusement, *la rencontre de deux lignes droites formant des angles de 90 degrés est un accident très-commun dans la nature et dans les arts, et qui ne peut donner lieu à des conclusions aussi positives.*

M. le Dr Foulon, se joignant à M. le Président, fait observer que, lui aussi, il a eu occasion d'étudier ces caractères cruciformes, mais que les pierres sur lesquelles ils étaient gravés n'avaient aucun caractère de monuments mégalithiques. De plus, il remarque que les croix que représentent les dessins de M. Martin ont l'aspect de croix mortuaires, et que c'est ainsi que nos pères en gravaient sur les croix ou les bornes de pierre qui bordaient tout chemin où passaient des convois funèbres.

M. l'abbé Meynier, se rangeant à cet avis, fait observer que c'est encore un usage dans nos campagnes, de dessiner ou de graver en creux des croix sur les maisons d'habitation et autres monuments qui n'ont rien de sacré.

M. de Wismes, examinant les dessins de M. Martin, ne peut guère se résoudre à admettre que des paysans soient assez habiles pour graver des croix de formes aussi variées et aussi irrégulières. Il y remarque, en effet, des croix de Malte, des croix de Lorraine, des croix grecques, latines, simples, doubles, etc.

M. Parenteau, à qui M. Martin a depuis longtemps fait part de ses propres observations à ce sujet, croit pouvoir répondre, au nom de notre collègue absent, qu'il n'attache qu'une importance secondaire à la nature du monument; car ce fait avait déjà été signalé bien des fois, et ce n'est pas chose nouvelle de voir les peuples primitifs confier au granit le soin de conserver leur pensée, ou d'éterniser la mémoire des faits importants de leur histoire. N'a-t-on pas trouvé, dans les pays conquis par les armes de Sésostris, nombre d'inscriptions relatives à cette conquête ?

M. Kerviler observe à son tour que les membres de l'*Association bretonne* s'étaient aussi émus de ce fait, et que les *Annales* de cette société reproduisent des dessins semblables à ceux de notre collègue. Il demande à l'assemblée de vouloir bien écouter la description, que M. Martin vient de lui envoyer, d'une pierre fort curieuse trouvée à *Dissignac,* pierre sur laquelle sont gravés des signes *analogues* à ceux du *Méniscoul.* Il demande que ce travail, qui complète et éclaircit la pensée de M. Martin, soit inséré dans le *Bulletin,* et que les dessins qu'il en donne y soient aussi reproduits.

Sont ensuite présentées par M. Parenteau, deux faïences, l'une représentant une sainte Anne, l'autre un saladier portant l'image de saint Antoine, et qu'il croit toutes deux de fabrique nantaise.

M. Marionneau offre aussi à la Société, de la part de M. Joyau, un vase à bec trefflé, rapporté d'Italie.

Enfin, lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. Pailloux envoie sa démission de membre de la Société.

La séance est levée à neuf heures et demie,

Le membre faisant par intérim fonctions de Secrétaire.

A. DE SURGÈRES.

Séance du mardi, 3 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. MARIONNEAU, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Orieux, Thenaisie, Petit, Marionneau, Textor de Ravisy, Parenteau, de la Nicollière-Teijeiro, Van-Iseghem père, abbé Gaborit, Paul Soullard et Phelippes-Beaulieux.

En l'absence de M. Galles empêché, M. Marionneau occupe le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre est lu et adopté sans observation. Celui de la séance du 13 janvier ne peut être lu, par suite d'une indisposition de M. de Surgères, qui s'en était chargé.

M. le Président a reçu pour la Société :

1° Une *lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique*, prévenant que, comme les années précédentes, la réunion des délégués des *Sociétés Savantes des Départements* aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril 1874, du mercredi 8 au samedi 11 inclusivement ; qu'au 20 mars expire le délai accordé pour l'envoi des mémoires destinés à être lus en séances publiques, et aussi pour l'envoi de la liste des personnes qui voudraient profiter de l'avantage des billets de chemin de fer à prix réduits, billets valables du 30 mars au 15 avril. Une somme de 3.000 fr. a été mise par le ministre à la disposition de chacune des Sections du Comité de la Sorbonne, pour être distribuée, à titre d'encouragement, savoir : 1° par les Sections d'Histoire et d'Archéologie, aux Sociétés Savantes des Départements dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'Histoire et de l'Archéologie ; 2° par la Section des Sciences, soit aux Sociétés Savantes, soit aux Savants des Départements dont les travaux auront eu le même résultat pour les Sciences, conformément à l'arrêté du 25 décembre 1872.

2° Une *lettre de M. le Président de la Société Académique de Nantes*, relativement à la tenue projetée, à Nantes, du Congrès de la *Société française pour l'avancement des sciences*, dans le courant de l'année 1875. Les négociations entamées à ce sujet par la Mairie de Nantes, qui a bien voulu prêter à l'entreprise son concours moral et financier, ont été couronnées d'un commencement de succès, et la Société Académique serait heureuse de voir la Société d'Archéologie se joindre à elle pour faire dignement les honneurs de la cité nantaise à l'illustre association, et pour dresser, conjointement avec elle, un programme d'études et de questions d'un intérêt local. En conséquence, M. le Président de la Société Académique nous prie de vouloir bien nommer une commission à ce sujet, qui s'entendrait, en temps opportun, avec celle qui est déjà désignée au sein de la Société Académique. — A cette lettre est jointe une *lettre imprimée*, en date du 1er septembre 1873, adressée par la Société Académique *à M. le Préfet et à MM. les Membres du Conseil*

général de la Loire-Inférieure, à M. le Maire et à MM. les Membres du Conseil municipal de Nantes, et destinée à solliciter la tenue de ce Congrès à Nantes, et à en faire ressortir les différents avantages pour notre ville. — Notre adhésion est acquise tout naturellement, et en principe, à une aspiration aussi louable et aussi utile. Donc, nous aurions à choisir 3 ou 5 membres chargés de s'entendre avec la Commission Académique pour le programme des questions à fixer. Néanmoins, après quelques considérations et quelques observations tout amicalement échangées, on décide que ce sera le Bureau entier qui sera chargé de cette tâche, avec le concours des divers membres de bonne volonté, qui auront des idées et des projets à suggérer.

3° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. Tome XII, 1873, 1°, 2e, 3e et 4e trimestres*, formant un volume de 318 pages, avec figures dans le texte, et 6 planches à part. — Recueil fort intéressant et bien exécuté. Nous y remarquons, outre les substantiels extraits des *Procès-verbaux*, où sont si soigneusement enregistrés et décrits les divers objets acquis par la Société : la *Vie d'Hildebert, par M. Deservillers ; Notes sur quelques confréries paroissiales du Bas-Vendômois, par M. l'abbé C. Bourgogne, rapport par M. l'abbé de Préville ; Sur le triptyque et la gravure représentant Jeanne de Bourbon-Vendôme, par M. Ch. Bouchet ; Le château et la chapelle de Mondoubleau, par le même, avec planche ; Notice sur un recueil de chansons de P. de Ronsard, Desportes et autres, publié par M. de Rochambeau, et communication de M. de Saliès sur le même sujet ; Chronique archéologique du Vendômois, par M. Ch. Bouchet ; Note sur la découverte d'une caverne à silex taillés, dans la vallée de l'Essonne, par M. Paul Martellière ; les Portraits de Louis, duc de Vendôme, et le graveur Ant. Masson, par M. Ch. Bouchet ;* et surtout, le *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme, par M. A. de Rochambeau*, excellent et curieux travail, accompagné de nombreuses figures fort bien exécutées. — En somme, le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois* est un de ceux dont l'échange avec notre propre *Bulletin* doit nous inspirer le plus d'intérêt et nous donner le plus de satisfaction.

4° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, année 1872. Tome 2, 3e livraison*, (de la page 277 à la page 451, fin du volume.) *Dieppe, imp. d'Émile Delevoie, 1873*, in-8°, sous couverture volante, destinée au volume entier. Ce numéro est très-intéressant et contient un certain nombre de figures dans le texte, et une planche à part. Nous y remarquons, outre les *Procès-verbaux*, et les *Rapports à M. le Préfet sur les opérations archéologiques de l'année 1872 ; — Découvertes d'une station de l'âge néolithique à Bernouville, commune de Hautôt-sur-mer*, (*Seine-Inférieure*) *par Michel Hardy ; Note sur les tombes de l'abbaye de Bondeville*, (*canton de Maromme, arrondissement de Rouen*) *par Ch. de Beaurepaire ; Note sur une*

pièce du Musée d'Antiquités (*de Rouen*), *dite fer à cheval, par J. Rouquet; Fouilles à Eu, exploration de la ville romaine d'Augusta, par l'abbé Cochet;* et, enfin, une *Note sur la mosaïque de Lillebonne*, avec une figure sur bois retraçant cette inestimable relique de l'art gallo-romain.

5° *Bulletins de la Société de statistique, sciences et arts du Département des Deux-Sèvres. Niort. Clouzot. gr. in-8°, n°s 2-6, février-juin 1873,* de la page 445 à la page 508. — Outre les *Procès-verbaux,* signalons-y, comme un document des plus intéressants et des plus curieux, au point de vue de l'histoire, et surtout de la langue française, *une charte en langue vulgaire, du 18 mai 1302, concernant l'aumônerie de Saint-Michel, près Thouars, publiée par M. Imbert ; Analyse et extraits du Chartrier de Loubigné,* long et savant travail signé A.-B.; *Simple note sur les épitaphes de l'église de Champdeniers, 2e article, par Léo Désaivre ;* et, enfin, à la *Bibliographie,* la mention d'un nouveau travail de M. l'abbé Baudry, curé du Bernard : *Antiquités celtiques de la Vendée et Légendes.*

6° *Revue des Sociétés savantes des départements ; 5e série, tome 6, juillet-août 1873. Paris, imp. nationale, 1873, gr. in-8°,* de la page 1 à la page 148, avec quelques figures dans le texte, et une belle planche à part. Nous y signalerons tout spécialement : *Note sur une statue gauloise du Rillan, par M. Gaultier du Mottay ; Statue de Blanche de Champagne, duchesse de Bretagne, communication de M. L. Clément de Ris ; Cimetière antique du Mas-d'Agenais, découverte d'une lampe romaine en bronze, communication de M. Tholin ; Rapport de M. Anat. de Montaiglon, sur une communication de M. Cherbonneau, relative à un sarcophage chrétien découvert à Tipaza, en Algérie ; Cheval de bronze gallo-romain trouvé à Aubiac* (*Lot-et-Garonne*)*; communication de M. Tholin.* La *liste bibliographique* qui termine ce fascicule est, aussi, riche en ouvrages intéressants, et dont plusieurs concernent notre Bretagne.

M. Parenteau communique à la Société la reproduction fidèle et très-soignée d'une inscription qui se voit dans l'église de Casson. Cette inscription, portant commémoration d'un vol sacrilége et de l'expiation qui en fut faite, décorait autrefois la base d'une croix de schiste ardoisier, qui s'élevait sur le territoire de Casson, et qui se trouve actuellement à notre Musée Archéologique. L'auteur de cette reproduction est M. Alexis Picou, qui en a accompagné l'envoi d'une lettre où il donne quelques éclaircissements à ce sujet. L'original consiste en une plaque en cuivre portant la date de 1654. Au surplus, le texte et l'historique de cette inscription seront l'objet d'une note d'une ou deux pages qui figurera au *Bulletin*, si toutefois, comme le rappellent M. de la Nicollière-Teijeiro et quelques autres membres, ces particularités et ce texte même n'y ont pas déjà été enregistrés, il y a un certain nombre d'années. Ce sera une petite vérification à faire.

M. le baron Textor de Ravisy annonce à la Société que le *Comité anglais d'organisation du Congrès international des Orientalistes*, qui devait être tenu à Londres, le 6 avril prochain, a été remis au 19 septembre 1874. Il ajoute que le Comité, élargissant le premier mandat qu'il lui avait déféré (qui était spécial à l'Inde française), lui a fait l'honneur de l'élire son *délégué d'organisation pour les colonies françaises, et pour toutes les missions catholiques étrangères.*

M. de Ravisy est très-partisan de cet ajournement, l'époque de Pâques étant trop prochaine, et la réunion des délégués des Sociétés savantes de France devant avoir lieu à Paris, du 8 au 11 avril prochain.

M. de Ravisy compte se rendre à Paris, et chercher, parmi MM. les Délégués des diverses Sociétés savantes, de nouvelles adhésions pour le Congrès de Londres.

Il faut en effet que ce second Congrès réussisse, dans l'intérêt même de la consécration du succès du premier Congrès, *celui de* PARIS, *qui a été d'initiative française.*

Les adhésions des étrangers, déjà arrivées, sont très-nombreuses. Les Allemands sont en majorité. Il est donc nécessaire que nos Orientalistes, nos amateurs Orientalistes, et aussi, les amis et protecteurs de l'Orientalisme en France, adhèrent à ce nouveau et grand tournoi scientifique international. L'Orientalisme a trait à toutes les branches de la science. C'est par lui que la science moderne ajoute, chaque jour, de nouveaux anneaux à la chaîne qui relie le présent au passé, et trouve de nouvelles bases pour ses systèmes d'analyse et de synthèse philosophiques : *Ab oriente lux !*

M. Parenteau donne communication et lecture du travail pour lequel il est porté à l'ordre du jour : *Notice sur les bassins émaillés de l'église de Bouée (canton de Savenay, à 4 lieues de Pontchâteau)*, et non pas de *Bouaye*, comme on l'a imprimé par erreur sur la lettre de convocation. Notre savant conservateur rappelle à ce sujet plusieurs vases métalliques tout à fait analogues, qui ont été décrits et representés dans un des ouvrages de l'antiquaire Grivaud de la Vincelle, vers 1817. Comme on se le rappelle, sans doute, ces deux précieux bassins émaillés et cloisonnés de l'église de Bouée sont entrés au Musée, dans le courant de l'année 1872 ; mais, jusqu'ici, on n'avait pas bien reconnu les différentes armoiries dont ils sont décorés. M. Parenteau nous fait connaître avec détails les résultats où l'ont conduit ses recherches touchant ces armoiries, qu'il est parvenu à reconnaître et à déterminer, pour la plupart, d'une façon positive et complète. Son travail, accompagné d'une planche gravée, sera inséré au *Bulletin*, ce qui nous dispense d'en essayer une analyse.

M. Orieux, que nous n'avions pas eu, depuis bien longtemps, le plaisir de voir à nos séances, donne à son tour, de vive voix, quelques communica-

tions intéressantes. On fait actuellement, près et au-dessous de Pirmil, de grands travaux, à l'occasion du chemin de fer de Nantes à Pornic, et, en draguant, on a parfaitement reconnu l'existence d'une vieille chaussée, qui se rattache à la *Haute-Ile*, et vient en ligne droite jusqu'au milieu de la Loire. Peut-être même s'étend-elle jusqu'à Nantes. Voilà le point le plus curieux et le plus important à vérifier, et sur lequel on pourra être fixé dans un ou deux mois. Près de cette vieille chaussée, on a trouvé, à deux mètres de profondeur, une ancre, qui paraît être en fer, et dont la configuration ne s'éloigne pas sensiblement de la forme moderne. Cette trouvaille fait penser à l'antique Ratiate. M. Orieux donne à la Société l'assurance qu'il aura l'œil ouvert sur ces travaux et sur les découvertes qu'ils pourront amener ; il s'engage même à tenter quelques investigations directes à cet égard.

M. Marionneau lit et commente un *rapport* inédit *sur les antiquités du Pallet*. Ce rapport appartient à la Société depuis longtemps. Une copie d'après l'original existait chez M. de Raymond, architecte, mort récemment. M. de Wismes, entre tes mains de qui elle est tombée, a pu y ajouter de très-nombreux documents. Ce rapport, fort étendu et fort circonstancié, tout imparfait qu'il est, fut adressé à M. le Préfet de la Loire-Inférieure durant les premières années qui suivirent la fondation de notre Société. (Voir nos premiers *Bulletins*, à la date de) La copie dont M. Marionneau donne lecture est, du reste, peu correcte, et faite avec peu de soin, et altère manifestement, en plusieurs endroits, le texte et le style de l'original. M. de Wismes tient beaucoup à ce qu'elle ne soit pas publiée dans l'état où elle est, parce qu'il a de quoi la rectifier, la compléter, et l'enrichir sur une foule de points. Notre ingénieux et savant confrère se propose, du reste, de faire tout un travail à ce sujet. Il diffère aussi d'opinion avec l'auteur anonyme de ce rapport, sur plusieurs faits intéressants. Ainsi, M. de Wismes ne regarde point le vieux château du Pallet, dont quelques débris existent encore, comme le lieu de naissance d'Abélard ; il fait naître l'illustre dialecticien au lieu dit *du Plessis*. C'est là surtout la question qu'il se propose d'étudier et de débattre.

M. Parenteau est d'avis que la butte de l'ancien château du Pallet est très-curieuse et très-intéressante à étudier ; que c'est là un ancien *oppidum* gaulois, d'après les traces de sépultures gauloises qu'on est à même d'y signaler, et qui sont tout à fait identiques à celles de Pouzauges. Il croit qu'à l'époque mérovingienne, le Pallet fut *une immense ferme, un domaine royal*, comme il y en avait alors un grand nombre ; suivant lui, il y a eu là un *palatium*, (d'où le nom de *Pallet*, *Palet*, ou *Palais*) un *rendez-vous de chasse royal ;* et ce qui donne quelque poids à cette supposition, c'est que, parmi les monnaies anciennes trouvées au Pallet, deux pièces portent le nom quasi-royal de *Kariner*.

M. de la Nicollière-Teijeiro ajoute quelques détails sur la famille seigneuriale du Pallet, dont le nom était *Souvaing*. Cette famille est originaire d'Anjou. Un *Raoul Souvaing* consentait un changement de bail en rachat, au commencement du XIVe siècle. (V. Dom Morice, *Preuves*. Tom. I. col. 1258.) Deux membres de cette famille furent abbés de Sainte-Marie de Pornic, au commencement du XVe siècle, et la famille *Souvaing* possédait plusieurs terres dans cette localité. La fameuse pierre tombale, dite *pierre du Croisé,* qui repose aujourd'hui dans le cimetière de Sainte-Marie, et dont chacun peut constater le déplorable état de dégradation, est celle d'un seigneur de cette famille *Souvaing*, comme l'indique la croix de l'écusson, prise bien à tort pour l'oriflamme d'un croisé. Cette pierre tombale, ainsi que le sacristain l'a encore récemment affirmé à M. de la Nicollière, était dans une chapelle de Pornic, avant de se trouver dans le cimetière où elle est maintenant. Quant à l'établissement de la famile *Souvaing* au Pallet, puis à Pornic, M. de la Nicollière pense qu'on a lieu de la regarder comme antérieure au VIe siècle.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Le Secrétaire général.

E. Phelippes-Beaulieux.

Séance du 3 mars 1874.

PRÉSIDENCE DE M. GALLES, PRÉSIDENT.

Présents : MM Galles, Cahour, Parenteau, Thenaisie, Prével, de Surgères, docteur Delamarre, Petit, Hillereau, curé de Saint-Donatien, et ses deux vicaires, de la Nicollière-Teijeiro, Marionneau, Kerviler, Stéphane Halgan, Henri Lemeignen, Léon Maître, Dutertre de la Couldre, Perthuis, Soullard, Bougouin, Henri de Cornulier, abbés Gallard et Gaborit, Phelippes-Beaulieux, Secrétaire-général, puis bientôt, Mgr Fournier, évêque de Nantes, accompagné de deux de ses vicaires et de M. l'abbé Bougaud, prédicateur de la cathédrale, Delisle, Van-Iseghem père, docteur Anizon, Van-Iseghem fils, baron de Wismes, etc.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier, rédigé par M. A. de Surgères, puis du procès-verbal de la séance du 3 février. Le premier de ces procès-verbaux est adopté sans rectification aucune, mais est suivi des petites observations que voici :

M. Galles confirme son dire sur les documents historiques fournis, dans cette séance du 13 janvier, par M. l'abbé Gallard : il a constaté que ces détails, ou, du moins, des détails tout à fait analogues et parfaitement d'accord

avec ceux-là, ont été communiqués à la Société polymathique du Morbihan, par M. l'abbé Piéderrière, il y a déjà quelques années.

M. Parenteau prend la parole à son tour, pour déclarer que son opinion n'est point encore complétement arrêtée touchant les découvertes, les considérations et les conjectures de M. Martin sur les figures cruciformes voisines du moulin du Méniscoul. Le dernier *Bulletin de la Revue archéologique* (Février 1874, p.) fait mention d'un vase provenant de l'antique Pergame, avec une légende en caractères cruciformes qui se rapprochent beaucoup d'un alphabet chinois primitif, et qui, grâce à cette analogie, ont pu être lus. En attendant une solution, sinon complète, au moins plus avancée, il importe donc beaucoup de reproduire fidèlement par la gravure tous les dessins que M. Martin a donnés à ce sujet.

M. Galles maintient aussi son opinion : Toute inscription trouvée à l'intérieur, dans un monument fermé, est bien contemporaine du monument, à moins de preuve formelle du contraire ; mais on ne peut en dire autant si elle n'est constatée qu'à l'extérieur, à ciel ouvert. Rien n'empêche alors qu'elle ne soit plus ou moins postérieure au monument qui la porte. En pareil cas, la date réelle de l'inscription reste donc toujours un point très-douteux.

Le second procès-verbal, celui de la dernière séance, est également adopté avec une seule observation de M. Petit : c'est que la chaussée ou plutôt le débris de chaussée antique dont nous a parlé M. Orieux, peut n'être autre chose que les restes d'un *duit*. Il en existait quatre ou cinq de Pirmil à Norkiouze.

M. le Président a reçu pour la Société les brochures suivantes, qu'il dépose sur le bureau :

1° *Annales de la Société Académique de Nantes. 1873. 1er et 2e semestres. Nantes, imp. Mellinet. 2 fascicules,* constituant un volume in-8°, de 410 et LXXV pages. Parmi les travaux intéressants à plus d'un titre que renferme ce recueil, signalons-en tout spécialement quelques-uns, dont les auteurs sont, en même temps, nos collègues. Ce sont : la *Traduction d'une poésie arabe, par M. R. Galles ; Histoire des hôpitaux de Nantes, par M. Léon Maître ; Bas-relief de la rue de la Juiverie, par M. Dugast-Matifeux,* — travail où notre savant collègue s'arrête à cette conclusion, que ces petits monuments, dont l'explication a été si controversée et si cherchée jusqu'à ce jour, ne sont autre chose que la mise en scène, d'une façon pittoresque et plastique, d'un épisode du *Songe de Poliphile,* roman italien de la fin du XVe siècle, célèbre encore aujourd'hui chez les érudits, et à qui ses ingénieuses allégories, et surtout ses magnifiques et grandioses gravures sur bois, avaient assuré une véritable popularité, qui dura pendant tout le XVIe siècle, et même s'étendit à toute la première moitié du XVIIe, puisqu'on en voit encore reparaître à Paris, après 1650, une version française retouchée et modernisée, quant au style, par

le trop fameux Béroalde de Verville, mais toujours ornée des mêmes images et enrichie, en cette dernière réimpression, d'un superbe frontispice inventé par Eustache Le Sueur lui-même ; — et, enfin, *Rapport sur les travaux de la Section des Lettres,* par M. l'abbé Gaborit, où les diverses études citées plus haut sont appréciées comme elles le méritent, aussi bien qu'une *Histoire des Apothicaires de Nantes,* par M. Prével, travail non encore imprimé, mais dont notre collègue a communiqué à la Société Académique des morceaux très-intéressants, et qui font vivement désirer la suite de l'ouvrage.

2° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère. Procès-verbaux. Novembre et décembre 1873. Janvier 1874. Quimper, imp. d'Alphonse Caen. 1873-1874.* Petit in-8°, de la page 85 à la page 100. — Nous y remarquons une *Communication de M. le Dr Lehir sur la caverne de Roch-Toul, en Kervugny-Izella, commune de Guiclan (Finistère),* où l'explorateur est persuadé qu'il a retrouvé une importante habitation de Troglodytes, voisine d'un autre établissement que la même peuplade aurait eue en plein air ; communication suivie d'une seconde par le même antiquaire : *Caveaux de Roguennic, en Cléder, probablement gallo-romains.* Viennent ensuite quelques documents inédits sur l'histoire de Bretagne. En somme, cette mince brochure est aussi intéressante que peu étendue.

3° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 11e série. Tome XIV. XXe tome de la collection. 1873-74, Le Mans, imp. Edmond Monnoyer, 1873.* Gr. in-8°, de la page 133 à la page 432, avec 2 pl. lithogr. et quelques médailles dans le texte, et suivi de 8 pp., avec fig. et 1 pl. à part, de la *Sigillographie du Maine,* donnant le sceau, la généalogie et une lettre de Mme de Rabodanges, abbesse d'Etival-en-Charnie. Nous remarquons dans cette livraison : *L'algèbre au XVIe siècle, et Jacques Pelletier du Mans, par M. Marquet ; Noels de maître Jean Daniel, dit maître Mitou* (qui était natif de Nantes, suivant notre savant collègue, M. de la Nicollière), *organiste de Saint-Maurice, et chapelain de Saint-Pierre d'Angers (1520-30) précédés d'une étude sur sa vie et ses poésies, par M. Henri Chardon ;* travail étendu, et des plus curieux au point de vue philologique et littéraire ; *Compte-rendu des travaux de la Commission d'Archéologie, pendant les premier et deuxième trimestres de 1873, par M. E. Hucher ; Notice sur une pierre tombale de l'église de Duneau (Sarthe), par M. S. Menjot d'Elbenne.*

4° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1872-73. Châlons-sur-Marne. F. Thouille, impr. In-8°, de 220 pp., non compris le titre.* Nous y remarquons : *Rapport de M. Nicaise, au nom de la Commission qui a visité les grottes préhistoriques de Coizard-Joches ; Rapport du même, au nom de la Commission nommée pour visiter l'exposition artistique de Reims ; Rapport du même, au nom de la Commission permanente d'Archéologie, etc.*

5° *Revue des Sociétés Savantes des Départements, cinquième série. Tome V. Mai-juin 1873. Paris, imp. nationale. 1873, Gr. in-8°, de la page 361 à la page 571,* avec les titre et couverture du tome. Signalons-y : *Rapport de M. Alexandre Bertrand sur une collection d'objets gaulois en bronze, acquis récemment par le musée Lorrain de Nancy ; Communication de M. Cournault ; Cinq pièces inédites communiquées par M. P. Marchegay ;* et, à la *Bibliographie,* la mention des *travaux de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, Congrès scientifique de France, 38e session,* et de la *Société Académique de Brest.*

Conformément à l'ordre du jour, on passe ensuite à l'admission de M. Léon Lavedan, Préfet de la Loire-Inférieure, présenté par le Bureau de la Société. Le vote a lieu par assis et levé, et M. le Préfet est élu membre de la Société à l'unanimité, M. le Président ira personnellement instruire M. le Préfet du résultat du vote.

Puis on passe à la continuation du compte-rendu des fouilles de Saint-Donatien. M. Petit donne lecture de la suite de ses notes sur les vases et fragments antiques divers trouvés dans les fondations, dans le sous-sol de l'ancienne église, et dans les déblais des terrains environnants. L'assemblée entière écoute avec la plus complète attention cette communication détaillée, et examine avec un vif intérêt les excellents dessins qui l'accompagnent, en demandant avec insistance que le tout soit inséré au *Bulletin ;* ce qui, pour ce travail, aussi bien que pour les deux communications suivantes, nous décharge du soin d'en consigner ici une analyse succincte.

M. le docteur Anizon donne, à son tour, lecture des notes où il a consigné le résultat des recherches auxquelles il s'est livré, au point de vue de la constatation physiologique et chimique, touchant les trois objets renvoyés spécialement à son examen, c'est-à dire, touchant le grand sarcophage n° 3, la grande urne, la petite caisse en plomb découverte sous le mur transversal de la petite abside ; ou plutôt touchant les matières innommées, et peu reconnaissables au premier abord, que contenaient ces divers réceptacles, au moment où ils furent mis au jour par la pioche des travailleurs.

Pour la matière brune contenue dans le grand sarcophage, l'étude au microscope a fait reconnaître qu'elle était constituée, non par les débris d'une étoffe grossière, comme on l'avait cru d'abord, mais par un amalgame de poils et de sang, coagulé premièrement, puis décoloré et modifié par la décomposition cadavérique.

Quant à la grande urne, les substances informes et non déterminables à première vue qu'elle renfermait, parmi bien d'autres objets d'une identité certaine et incontestable, ont paru à M. le Dr Anizon être des matières organiques incinérées en décomposition, mêlées à des débris terreux et charbonneux. Cette urne a donc dû être réellement funéraire.

Enfin, quant à ce qui concerne le contenu de la petite caisse en plomb renfermée dans un tronc d'arbre, l'examen des agglomérats du résidu gris-blanc dont la masse se détachait sur la boue plus brune restée au fond de la caisse, quand l'eau limpide qui la remplissait se fut écoulée, examen opéré à l'aide de réactifs chimiques et du microscope, cet examen, disons-nous, est venu démontrer que cette substance était composée d'un savon animal à base calcaire, insoluble par conséquent, auquel était unie un peu de silice réduite en poudre impalpable. La boue offrait les mêmes éléments, et, de plus, un savon soluble à base d'ammoniaque, quelques sels de fer et de plomb, quelques matières terreuses déposées par les eaux qui filtraient dans le sol, etc. En somme, M. Anizon reconnaît là les traces et les résidus d'une décomposition cadavérique mêlés aux autres résidus fournis par le sol environnant, et par l'altération du plomb et du bois constituant le cercueil.

Enfin, M. l'abbé Cahour donne à son tour la fin du travail qu'il a consacré aux fouilles de Saint-Donatien et aux preuves historiques qui s'y rattachent. Ces nouvelles pages seront reproduites au *Bulletin,* où elles compléteront dignement les premières.

M. le Président fixe ensuite au lendemain, 4 mars, à 1 heure, la visite que la commission désignée à cet effet doit faire à la Cathédrale, afin d'examiner les sculptures et fragments divers signalés à notre examen et à notre choix par M. l'architecte diocésain Boismen.

M. Kerviler présente quelques observations au sujet de l'ancien clocher de Saint-Pierre, supprimé par le plan adopté pour l'achèvement de la Cathédrale, et dont les derniers vestiges vont tout à fait disparaître ; et, à ce sujet, il forme le vœu qu'en pareil cas, il soit pris des dessins exacts, avec plans géométriques et coupes architecturales, de tout monument et de toute portion d'édifice condamnés ainsi à disparaître ; vœu auquel s'associe l'assistance tout entière. Au surplus, la chose a, heureusement, eu lieu dans la circonstance présente, et M. Boismen a en main des dessins fidèles et complets du vieux clocher de Saint-Pierre de Nantes. On exprime le vœu que M. Boismen veuille bien en détacher une planche pour le Bulletin.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire-général.

E. Phelippes-Beaulieux.

COMPTE-RENDU

DES FOUILLES FAITES

A SAINT-DONATIEN

EN 1873

I. Observations préliminaires par M. l'abbé Cahour.

Messieurs,

Vous attendez, depuis longtemps déjà, le compte-rendu que plusieurs de vos collègues se proposent de vous faire des fouilles opérées à Saint-Donatien. Votre impatience est légitime; mais j'ose dire que leur lenteur ne l'est pas moins. Les causes qui les ont attardés ont été nombreuses.

Indépendamment des difficultés inhérentes aux recherches de l'antiquité, ces fouilles n'ont pu marcher toujours au gré de nos désirs. Ce fut en 1871 que Mgr Fournier, évêque de Nantes et notre vénérable Président d'honneur, fit le vœu solennel de reconstruire l'église des saints Patrons de la ville et du diocèse, si nous étions préservés de l'invasion prussienne; mais ce fut seulement le 10 octobre 1872 que les ressources permirent d'ouvrir les tranchées qui devaient recevoir les fondations de la nouvelle Basilique.

L'édifice mérite ce nom si nous en jugeons par les plans dus à M. Perrin, architecte habile et notre compatriote; ses proportions

sont vastes, ses détails bien entendus. Il mesure à l'intérieur 70 mètres de longueur, du portique au chevet ; et 31^{m},50 de largeur au transept. Son enceinte comprend trois belles nefs, plus un couronnement de sept chapelles absidales. Le style roman sagement orné a été adopté comme se rapportant mieux à l'âge où vécurent les saints martyrs, et au goût moderne qui repousse une nudité architecturale trop sévère. Je donne en passant ces indications, qui ne seront peut-être pas sans intérêt pour plusieurs, et je reviens à nos tranchées.

Leur direction dut suivre les besoins de la construction bien plus que les *desiderata* de la science, ce qui n'empêche pas que nous ne devions reconnaissance à M. l'abbé Hillereau, curé de la paroisse, et à M. l'architecte pour l'obligeance avec laquelle ils se sont prêtés à nos recherches. Mais on comprend que l'intérêt de l'entreprise ait prédominé d'autant plus qu'on s'est trouvé, dès le début, en présence de difficultés imprévues. On avait espéré rencontrer promptement le solide sur ce coteau élevé, et par une bizarrerie remarquable, il fallut l'aller chercher, à travers une première zône de remblais, jusqu'à près de quatre mètres dans les couches primitives du sol. La profondeur de ces excavations a nécessairement apporté des obstacles multiples à la marche progressive des tranchées, et ce second incident n'a pas moins nui que le premier à la rapidité de nos investigations. C'est au mois d'octobre seulement que le creusement des tranchées a touché à son terme, et que nous avons pu comparer et étudier nos richesses.

Mais que parlé-je de richesses, Messieurs, quand l'importance du lieu exploré, et l'activité d'imaginations inquiètes ont fait rêver la découverte de constructions importantes, de mausolées remarquables, de statues, de poteries, d'inscriptions parfaitement conservées, de trésors, en un mot, tels qu'un affaissement subit et protecteur d'objets enfouis eût pu, comme à Pompéï, les réserver à une curiosité satisfaite. Hélas ! nous étions loin de ces résultats ; le temps et, ce qui fut pis, les Normands et les reconstructeurs de monuments détruits étaient passés par là, et les uns

par rapacité, les autres par nécessité avaient bouleversé tous ces terrains à plusieurs reprises, n'y laissant que des substructions endommagées elles-mêmes, et des débris épars d'architecture, de céramique, et d'autres objets dont presque pas un seul ne nous est parvenu intact.

Et néanmoins, Messieurs, nous osons encore appeler cela des richesses archéologiques; et vous serez de notre avis, vous qui les apprécierez, non pas avec le regard vulgaire qui ne comprend rien aux ruines, mais avec celui de la science qui entend leur langage, et sait reconstruire, au besoin, le tout avec sa partie. Placés à ce point de vue, vous reconnaîtrez avec bonheur que ces restes sont éloquents, et que leurs révélations ont un intérêt véritable.

A ces préliminaires je n'ajouterai qu'un mot, que je tairais si j'avais été seul à l'œuvre; mais je serais injuste si je ne rendais hommage au concours dévoué qu'ont bien voulu me prêter plusieurs de mes honorables collègues. Bien que les travaux fussent situés loin de leur demeure, à l'une des extrémités de la ville, et que les chaleurs excessives de la saison les invitassent plutôt aux loisirs de la villégiature qu'à des labeurs ingrats sur le coteau brûlant de Saint-Donatien, ils n'ont pas hésité à se tenir constamment sur la brèche, toujours prêts à recueillir le moindre débris, le plus léger indice.

Dans le cours des travaux, nous avons mis en commun nos observations et nos découvertes. Mais quand il s'est agi du présent compte-rendu, nous avons jugé convenable de nous partager le travail ainsi qu'il suit:

Notre honorable collègue M. Petit a bien voulu se charger de rédiger le procès-verbal de nos découvertes, et de l'accompagner d'un très-grand nombre de dessins dus à son consciencieux crayon. Le plus souvent, ces dessins ont été pris sur place, au moment même des fouilles. D'autres fois, notre cher confrère n'a pas craint de rester, des heures entières, dans un petit musée improvisé par M. le curé de Saint-Donatien, afin de mieux étudier les objets qui étaient apportés là, à mesure qu'ils étaient découverts, et d'en prendre des dessins d'une exactitude irréprochable.

M. l'ingénieur Kerviler, malgré les nombreuses occupations qui l'appelaient ailleurs, a bien voulu se transporter sur le lieu des fouilles toutes les fois qu'elles ont présenté un intérêt particulier. Nous lui devons un plan synoptique des substructions découvertes dans les tranchées, et mises en rapport avec le plan de l'ancienne église, qui vient d'être démolie, et celui de la nouvelle qui s'élève : à ce plan est jointe une coupe verticale du sol traversé par les tranchées, pour arriver au solide. Les couches primitives sont d'un grand intérêt au point de vue géologique; mais les deux couches supérieures, l'une de terre noire et artificielle, l'autre de terres de remblais divers, le sont davantage sous le rapport archéologique. C'est dans ces deux couches, variant au total de un à deux mètres d'épaisseur, que la plupart de nos substructions et de nos débris se sont trouvés enfouis.

M. le docteur Anizon s'est chargé de plusieurs analyses chimiques intéressantes. Nous serons heureux de l'entendre nous rendre compte de leurs résultats.

Quant au plus humble de vos collègues, on lui a demandé de résumer et de conclure. Il essaiera de le faire, autant toutefois qu'il pourra croire un résumé nécessaire et des conclusions possibles.

II. Rapport de M. Kerviler sur les substructions.

Messieurs,

Lorsque j'ai eu l'honneur de venir aider dans leur travail, MM. l'abbé Cahour et Petit, une partie des substructions situées à la partie la plus orientale des fondations de la nouvelle église avait déjà disparu ; mais ce n'était que la moins importante : l'enceinte extérieure du bâtiment était seule fondée complétement, et elle enveloppe tellement au large les anciennes substructions, que l'on n'avait rien rencontré dans les fouilles nécessaires à cette enceinte qui dût attirer particulièrement l'attention des archéologues. C'est au fur et à mesure des fouilles réticulées faites à l'intérieur, pour asseoir le double rang de massifs concentriques qui doit supporter les piliers de l'abside et du transsept, que d'intéressantes découvertes se sont successivement présentées. Malheureusement toute la superficie du sol comprise au-dedans de l'enceinte extérieure n'a pas été déblayée : l'on s'est contenté de fouiller profondément, suivant les lignes de fondations; et ce procédé ne pouvait manquer de causer pour nous, dès l'abord, une foule d'erreurs et de tâtonnements dans l'appréciation des divers raccords de toutes les substructions rencontrées: elles n'apparaissaient que par fragments, et l'on devait repèrer avec soin leurs alignements pour les relier avec ceux des fouilles voisines. Du moins, sommes-nous assurés qu'aucune substruction n'existe à un niveau inférieur à celui que nous aurons l'honneur de vous signaler, car pour éloigner toute crainte d'accident, l'architecte du nouvel édifice a descendu ses fondations jusqu'à plus de trois mètres de profondeur, et des couches géologiques intactes ont pu être constatées avant d'arriver à cette profondeur, dans toute l'étendue du chantier : la largeur de l'empattement donné à la couche de béton qui supporte toutes les nouvelles maçonneries a aussi rendu nos opérations beaucoup plus faciles, en même temps qu'elle permettait d'étendre le champ de nos observations.

Un mot d'abord, Messieurs, sur la constitution géologique du terrain. L'église, ou mieux, les églises successives de Saint-

Donatien se trouvent situées sur le versant oriental d'un coteau à pente douce qui déverse ses eaux dans un petit affluent de l'Erdre. Je n'ai pas la cote topographique du terrain; mais ce versant de coteau est très-élevé, et nous sommes voisins de la crête du plateau. L'inclinaison du terrain naturel est ramenée à l'horizontale au niveau du sol de la dernière église à l'aide d'une couche de remblais de toutes sortes en forme de trapèze présentant une épaisseur de 90 centimètres au droit du porche, et de $1^m,80$ à la hauteur de l'abside; ils se composent de pierrailles, de platras et de terre végétale mêlée d'ossements; et dans la plus grande partie de la nef et des transsepts, à peu de distance au-dessous de l'ancien dallage, on trouve une couche d'ardoises et de débris noirs provenant de démolition; sous presque toute la surface règne un lit de cercueils en pierre reposant directement sur le sol naturel, et dans les parties voisines du chœur, où l'épaisseur du remblai est plus grande, il y a double lit de ces sarcophages. J'ai indiqué sur le plan la position des plus curieux, qui datent probablement de l'époque carlovingienne et présentent une douzaine de types différents que M. Petit et moi avons relevés avec une scrupuleuse exactitude; malheureusement un grand nombre a été détruit.

Une dernière couche, variant de 5 à 30 centimètres d'épaisseur, noirâtre et portant tous les caractères de terre imprégnée de cendres et de charbon, par conséquent de traces d'incinérations, (ce que constatent du reste les analyses chimiques de M. le docteur Anizon), forme la séparation du remblai et des stratifications géologiques. Et c'est surtout sous le chœur et le transeptde la dernière église qu'on la rencontre plus épaisse. (Voir Pl. I.)

Nous arrivons à la géologie pure, et nous trouvons le sol formé jusqu'à la profondeur de deux mètres, la seule que nous ayons pu connaître, de trois couches argileuses parallèles. La première, la plus voisine du sol, a environ 0^m95 d'épaisseur; c'est une argile jaune très-mêlée de petit gravier et de sable, dernières alluvions de l'époque quaternaire; puis vient une couche de 0^m60 à 0^m70 d'argile rouge compacte très-imprégnée d'oxyde de fer; puis enfin une couche d'argile blanchâtre, très-compacte et presque plas-

tique. C'est sur elle que reposent les fondations de la nouvelle église. Une coupe méthodique, que je joins à ce rapport vous permettra de mieux saisir cette superposition successive : et je laisse à d'autres le soin de rechercher scientifiquement les sources de ces dépôts argileux : je dois me borner à un procès-verbal. C'est seulement dans ces couches argileuses et à des profondeurs variant de 1 à 2 mètres au-dessous du sol primitif qu'on a rencontré dans la région voisine de l'abside, les cercueils en bois dont vous entretiendra M. l'abbé Cahour, les uns formés de planches de 7 centimètres d'épaisseur, un autre creusé dans un tronc d'arbre d'une seul pièce.

Le terrain bien reconnu, passons aux constructions qui l'ont recouvert aux divers âges historiques. Il suffisait de jeter un coup d'œil sur les fouilles béantes et sur les pans de murs divers restés debout çà et là au milieu des déblais, pour reconnaître qu'un certain nombre de constructions d'ordre et de dimensions très-différents avaient précédé l'église qu'on venait de démolir : nous pensons, après avoir cherché à les délimiter aussi exactement que possible, pouvoir vous donner quelques renseignements intéressants à leur sujet. Pour plus de clarté, j'ai dressé à grande échelle, le plan exact des fondations de la grande église, qui s'élève en ce moment : cela forme un réseau très-complet qui permet de se repèrer facilement : je l'ai figuré en teinte rose. Par dessus j'ai rapporté et figuré en teinte rouge pleine le plan de l'église qui vient de disparaître, et qui est tout entière englobée dans la nouvelle : leurs deux axes sont rigoureusement les mêmes, et les piliers de la nef et du pourtour du chœur de la nouvelle église reposeront à peu près exactement sur les murailles extérieures de celle qui l'a précédée : tous les collatéraux actuels figurent l'agrandissement. (Voir Pl. II.)

En dedans de l'église rouge, les substructions doivent se diviser en trois parties très-distinctes, suivant qu'elles se trouvaient sous le chœur, sous le transsept ou sous les murs de la nef : cette division topographique va du reste précisément se trouver être en même temps chronologique.

1° Sous le chœur.

J'ai teinté ces substructions en jaune sur le plan général. — Elles se composent d'abord de deux énormes piliers A, B, ayant une section à très-peu près carrée, de 2 mètres sur 1m 70, et espacés entre eux de 4m 60. Ils étaient arrasés au niveau du sol du chœur de la dernière église, et leur fondation descendait très-peu au-dessous de la couche supérieure de gravier argileux : maçonnerie de moellons grossièrement appareillés, mais de dimensions moyennes avec fort mortier de chaux. On a pu voir ces deux piliers debout presque jusqu'à la fin du mois d'octobre, et l'un d'eux a été conservé. A gauche du pilier A, au moment de la fouille, M. l'abbé Cahour a constaté la présence d'une pierre en forme de seuil, au niveau du sol naturel, comme si elle avait été la première d'un escalier qui aurait contourné le pilier.

Derrière les piliers, se trouvait un mur assez étroit (C) de 50 centimètres seulement d'épaisseur, qui les reliait entre eux, et dont les fondations ne descendaient pas aussi bas ; il était seulement appliqué sur leurs faces postérieures, sans y être relié par des moëllons d'attente ; ce qui permet de supposer qu'il est d'une date postérieure aux piliers. Enfin, en arrière de ce petit mur, se trouvaient plusieurs massifs très-épais et disposés assez irrégulièrement, formant des sortes de cases ou de petites chambres, dans lesquelles on a rencontré des vases funéraires ; le plan vous rendra mieux compte de leur disposition, qu'une description difficile à suivre. Suivant notre avis à tous, cet ensemble constitue les plus anciennes substructions rencontrées à Saint-Donatien ; elles ont dû faire partie d'un ou de plusieurs monuments, distincts de la première église ; et M. l'abbé Cahour vous donnera, à leur sujet, l'explication la plus plausible, appuyée sur des textes historiques.

2° Je passe à la seconde partie des substructions, celles qui se trouvaient sous le transsept de l'église qu'on vient de démolir, et que j'ai teintées en bleu sur le plan général. Nous sommes ici en présence de l'abside de la plus ancienne des églises dont il reste des traces dans les substructions de Saint-Donatien. M. le curé ayant désiré, pour qu'on se rendît mieux compte de ce qui se

rencontrerait en ce point, que tout l'espace compris dans le rectangle MNPQ des fondations actuelles fût fouillé à peu près complétement, nous avons pu en relever le plan exact. Ces substructions étaient arrasées à 1 mètre en moyenne au-dessous du sol de la dernière église, et leur fondation descendait à 15 centimètres environ dans la couche de gravier argileux. Elles avaient donc été rasées à une époque très-ancienne, et nous allons voir bientôt que ce fut à un niveau très-peu supérieur au carrelage de cette abside. Celle-ci se composait intérieurement d'un rectangle de 1^m 65 de largeur sur 4^m 90 de longueur, suivi d'un demi-cercle de 4^m 90 de diamètre. Le mur d'enceinte de cette partie avait 50 centimètres d'épaisseur avec un léger empattement de 0^m 15 de chaque côté sur la première assise de la base ; le tout construit en moellons de petite et moyenne dimensions à peine appareillés, reliés avec un bon mortier de chaux. Ce rectangle, couronné d'un demi-cercle, avait sa base fermée du côté du transsept, et cela jusqu'à la hauteur du carrelage, ce que nous ont prouvé un jambage vertical en briques appareillées en D et un commencement de dallage en briques en E. Ce côté ED du rectangle de la petite abside, ayant 60 centimètres d'épaisseur au lieu de 0^m 50, était-il destiné simplement à relier les maçonneries du pourtour, puisqu'il ne devait rien supporter, ou à fermer complétement une enceinte que l'on considérait comme sacrée? M. Cahour discutera cette question ; mais ce qui est très-remarquable, c'est qu'à une époque postérieure, un mur qui ne remonte pas à une date plus éloignée que les cercueils en pierre, fut élevé sur cette corde de l'abside, qu'il fut recouvert d'un enduit très-épais de mortier de chaux, qu'il s'éleva jusqu'au sol de l'église de ce temps (seconde ou troisième), et qu'il servit de limite orientale à la pose de cercueils en pierre sur tout le sol de la primitive église, comme si on avait voulu poser là une barrière et respecter un lieu sacré. Cette disposition était très-frappante lors des fouilles. Un dernier alignement de six immenses cercueils en pierre venait toucher cette paroi, et l'on n'en a trouvé d'autres, à l'est, qu'au-delà du demi-cercle de l'abside, sauf un seul des plus récents, qui, se trouvant presqu'à la superficie du sol, dépassait un

peu en plan le mur circulaire, duquel il était même séparé verticalement par une couche de 10 centimètres.

Une dernière particularité, Messieurs, que je considère comme importante à vous signaler, et dont je n'ai dû la découverte qu'au plus grand des hasards : c'est celle de l'aire de l'abside ; j'ai fort heureusement réussi à vous en conserver un fragment, le seul qui restât en place. C'est une couche de 5 centimètres d'un béton mosaïque formé de petites pierres blanches, rouges, noires et bleues, noyées dans un bain de mortier de chaux, et dressées horizontalement à la surface. Nous faisons actuellement dans ce système des dallages de trottoirs, et, d'après M. de Caumont, ceci remonterait fort loin. Ce béton mosaïque se trouvait à 1^{m} 30 au-dessous du transsept de la dernière église, soit à 0^{m} 30 en ce point au-dessus du terrain naturel. Nous avons trouvé *par dessous*, la couche de terre noire avec quelques ossements épars, dont je vous ai parlé en commençant, et qui contenait des urnes funéraires.

Le demi-cercle de l'abside était flanqué, à droite, d'une petite construction assez massive, dont nous n'avons pu relever que le contour extérieur, les fouilles n'ayant pas été faites au dedans ; peut-être était-ce une petite sacristie, réduite aux dimensions d'un simple cabinet.

Enfin, je dois ajouter que l'orientation de l'abside n'était pas rigoureusement la même que celle de l'axe des églises qui se sont succédé à sa place : l'inclinaison se constate facilement à l'aide du mur DE, qui se prolonge jusqu'en X. En ce dernier point, il y a un écart de 40 centimètres avec la ligne perpendiculaire à l'axe, ce qui montre que la divergence était assez faible.

L'église primitive à laquelle a appartenu l'abside précédente était-elle construite simplement sur le plan de la basilique élémentaire, ou affectait-elle la forme d'une croix latine? nous ne pourrions vous l'affirmer absolument. Nous avons bien trouvé en PXSZ, les traces d'un transsept méridional, car les ouvriers nous ont assuré que ces substructions se fermaient lorsqu'ils les ont détruites, mais nous n'avons pu rien constater de ce qu'on avait trouvé du côté nord, dont les substructions avaient déjà été en-

levées depuis longtemps ; et, puisque nous n'avons positivement pas rencontré de symétrie aux deux flancs de la partie circulaire, il pourrait aussi bien se faire qu'elle n'existât pas à l'égard du transsept, et que PXSZ ne fût qu'une chapelle postérieure ; les murs de cette partie rappellent cependant beaucoup dans leur mode de construction ceux de l'abside. En tout cas, les caractères extérieurs semblent concourir pour nous permettre d'assigner à cet ensemble de constructions une époque antérieure à celle qui est caractérisée dans notre province par ce qu'on appelle la première période du style roman. Elles dateraient donc environ du VIIe ou du VIIIe siècle et l'on pourrait en conclure que ce sont les Normands qui les ont rasées pendant une invasion.

Ce qu'il y a de certain, et ceci nous amène à la troisième partie des substructions, c'est que depuis TP jusque près du porche de l'ancienne église, on a trouvé sous les fondations de celle-ci, une double ligne continue de fondations parallèles et enchevêtrées l'une sur l'autre. Il y a donc eu là, outre l'église qu'on construit actuellement, trois nefs successives ; mais je ne vous dirai point à quelle date chacune se rapportait : je crois cependant que le mur intérieur, le bleu, est le plus ancien, ses fondations vont un peu au-dessous du sol naturel, et les autres ne l'atteignent point. De plus, on a trouvé sur ses débris en P un tombeau maçonné en briques romaines à rebord, dont M. Petit vous donnera la description. Enfin, le second, le vert, contient en FG une particularité de construction intéressante ; c'est un renflement à la base duquel on a placé deux cercueils en pierre, côte à côte ; puis, sur les parties pleines, on a élevé des murs très-minces, que nous avons retrouvés jusqu'à une hauteur de près d'un mètre, de manière à former deux cases qui ont servi à placer des cercueils l'un sur l'autre, sorte d'enfeus accouplés, d'une espèce particulière.

Il est bien entendu que les mêmes dispositions de murs de nef se retrouvaient au nord, d'après ce que nous ont dit les ouvriers ; mais nous n'avons rien constaté sur place. C'est par là qu'on a commencé les tranchées en octobre 1872, et rien n'avait été relevé avant notre venue.

III. Rapport de M. Petit.

Messieurs,

Lorsqu'une première fois je rencontrai M. l'abbé Cahour à Saint-Donatien, j'étais loin de penser que je devrais prendre part au compte-rendu des fouilles qui nous appelaient là l'un et l'autre.

Pour moi, j'allais y chercher l'occasion nouvelle d'occuper mes crayons, et, humble disciple, pour y trouver motifs à mon instruction archéologique. J'avais espéré que quelques-uns de nos collègues, maîtres en la science, entraînés par l'intérêt des fouilles dont les premières communications avaient fait pressentir les résultats, ne tarderaient point à me rejoindre sur ce terrain. J'ai eu le regret d'y demeurer seul, à côté de M. Cahour, jusqu'au jour où M. Kerviler notre nouveau collègue, ayant vérifié les cotes que j'avais relevées des substructions déjà apparentes, entreprit le travail duquel vous avez pu apprécier toute l'importance.

Appelé, aujourd'hui, à vous présenter un procès-verbal qui doit vous dire, Messieurs, tout ce que nous avons vu, tout ce qui a pu être conservé, je choisirai parmi les notes et dessins qu'à l'intention seule de mon portefeuille, j'allais recueillir à Saint-Donatien, et j'essaierai d'être aussi laconique que possible, sans rien oublier de ce qui peut vous intéresser.

M. Kerviler vous a décrit la géologie du terrain, et vous a communiqué les plans des substructions des édifices chrétiens qui se sont succédé ; ce ne sera donc qu'avec réserves, et autant seulement que j'y serai entraîné par le sujet que j'aurai à expliquer, que je toucherai à ces deux questions.

Le procès-verbal serait incomplet si je ne rappelais, que dans vos séances des 28 octobre 1872 et 4 février 1873, les premiers objets trouvés vous furent soumis par les soins de M. Cahour.

Dans la séance du 28 octobre, vous examiniez un gros bloc sculpté, modillon ou console, que son ornementation rattache au XVe siècle.

Dans cette même séance, vous avez vu une tête de femme que vous fûtes unanimes à attribuer à l'époque où Michel Colomb [1] exécutait le tombeau de François II, tous les caractères de cette sculpture dénonçant l'œuvre du maître, sous les traits de la duchesse Anne.

Ces deux objets avaient été retrouvés dans l'un des murs en démolition. Les dimensions du premier autorisent à supposer qu'il a servi de console à la statue de moyenne grandeur à laquelle appartenait la tête que le dessin de la pl. IV doit faire revivre à vos souvenirs. Ces restes viennent attester que l'église du XVe siècle posséda l'*image* d'Anne de Bretagne, don de la duchesse ou de la reine de France, ce que la perte des archives de la paroisse nous a fait ignorer jusqu'à ce jour.

La pioche avait à peine attaqué le sol, près le transept de la dernière église, que des fûts de colonne étaient mis à découvert : fûts en pierre blanche, en granit et en marbre, la plupart n'ayant conservé aucun indice autorisant à déterminer approximativement leur âge. Celui qui vous a été présenté dans la séance du 4 février, est l'un de ceux qui font exception (pl. IV), et M. Cahour exprima qu'il pouvait appartenir à l'époque mérovingienne. Si cette opinion peut être combattue, je ferai remarquer, — sans que ce puisse être, je le reconnais, une affirmation décisive, — qu'au milieu de ceux qui ont été trouvés (pl. III), c'est le seul dont le petit diamètre coïncide à celui des deux chapitaux mérovingiens qu'on ne peut contester, lesquels, à quelques pas de cette petite

---

(1) Ce grand artiste tailleur d'images, l'auteur du tombeau de François II, monument cher à notre ville, exécuté sur l'ordre de la duchesse Anne, est dénommé Michau Colombe, dans les comptes royaux de 1474. (Article cité par M. Léon Delaborde.)

« A Michau Colombe, tailleur d'image, et Jehan Fouquet, peintre à Tours, » 22 livres, sçavoir : au dit Colombe, 13 liv. 15 sols pour avoir taillé en » pierre un petit patron en forme de tombe, qu'il a fait du commandement » du Roy et à sa pourtraiture et semblance pour sur ce avoir avis à la tombe » que le Roy ordonnera estre faite pour sa sépulture, et au dit Fouquet, » pour avoir tiré et peint sur parchemin un autre patron pour semblable » cause... (*Glossaire français du moyen âge*, page 434).

colonne, furent rencontrés à une profondeur de 1m,40, dans le périmètre du chœur. Les filets qui contournent ce fût à sa base nous rappellent les tailloirs avec filets superposés des gracieux chapitaux de l'église souterraine de Jouarre. J'ai représenté (pl. IV) les deux chapitaux mérovingiens qui, je l'ai dit, ne pouvaient avoir pour soubassement que des colonnes de petite dimension.

Sans tenir compte de la date des découvertes, je poursuis la description des pierres sculptées :

La dernière, trouvée à la fin de novembre (N° 5 pl. IV) appartient à l'époque mérovingienne. C'est l'époque que M. de Caumont a assignée à ce genre d'ornementation: lig nes entrelacées qu'on retrouve aussi dans les ornements de la période carlovingienne.

Sous le N° 6 de la même planche, j'ai dessiné une partie de la paroi extérieure de la tête d'un sarcophage en granit. Cette pierre brisée porte deux croix latines. Sur l'autre partie, qui devait avoir la même dimension, 0m 40, devaient être une troisième croix et un bras de la seconde.

M. Parenteau nous a dit, dans son catalogue du Musée, « avoir » vu à Rezé, en 1867, un couvercle de sarcophage portant, au » chevet extérieur, trois petites croix latines posées sur un chan- » tier. Le même motif a été retrouvé à Paris, à Saint-Gervais, » et le tombeau déposé au musée de Cluny. »

Ici, ce n'est pas le couvercle, mais le tombeau même, sur lequel étaient taillées ces trois croix latines posées sur un chantier, comme celles qui ont été décrites par notre collègue.

Nous reconnaissons dans les lignes tracées sur la pierre N° 7, le nimbe qui encadre la tête des figures saintes. Son épaisseur et la taille équarrie de ses côtés disent qu'elle dut être placée en assise, dans un mur, derrière la figure sculptée d'un saint personnage.

Sur cette même planche sont aussi deux consoles ou pierres d'encorbellement, d'époque et de style bien différents. (Nos 8 et 9).

La première, en pierre blanche, et portant traces de coloration, est une figure hideuse, encapuchonnée, avec des yeux de

grenouille, le cou renflé ; des mains qui n'ont que quatre doigts lui pressent les flancs. Elle doit appartenir au XIIe siècle. Je laisse à nos collègues architectes la tâche de nous préciser leur opinion sur la seconde, aux lignes sèches et anguleuses. Aucune autre sculpture du même style n'a été rencontrée.

Nous n'avons vu qu'une seule pierre, un reste d'un jambage de porte, qu'on puisse attribuer au XVe siècle.

Un fût de colonne de style corinthien, avec cannelures à gorge pleine, fut trouvé, le 18 juillet. Il mesure 0^m57 à son diamètre. Débris d'une antique construction, il a été utilisé..... comme support d'un bénitier, peut-être? Quelques cannelures ayant été détruites, il a été possible de l'appuyer au long de la muraille, et de le mettre ainsi, au-dessous du vase qu'on voulait soutenir (1).

Je ne puis omettre de vous dire, ici, que, le 22 août, je trouvai, dans un jardin voisin de la cure, une pierre sculptée qui avait été convertie en un banc, il y a quelques années. (Pl. III.) Elle mesure 1^m 97 sur 0^m 73 de largeur. C'était, précédemment, un couvercle de sarcophage dont le prisme renversé était, au moment de ma découverte, enclavé dans une base en maçonnerie; la surface plane faisait siége. Des traces de sculptures qui couvraient en entier cette surface, sont encore très-apparentes; leur saillie trop prononcée en aura motivé la destruction, au moment où elle a été utilisée dans un cimetière chrétien. Pour première destination, elle dut avoir sa place dans une frise. Ses dimensions ont été réduites, même celles qu'elle a eues comme couvercle d'un tombeau, — le sommet du prisme n'étant plus au centre; — mais ses dimensions d'aujourd'hui disent suffisamment qu'elle a appartenu à un grand monument. Il est appris depuis longtemps que les fidèles des premiers siècles ne se refusaient point à utiliser pour leurs monuments et pour leurs sépultures les œuvres figurées de l'art grec et de l'art romain.

J'attribue à la-même construction la provenance du fût corin-

(1) M. de Caumont a reconnu, dans la cathédrale de Chartres, qu'on avait fait usage, pour un bénitier, d'un ancien chapiteau corinthien.

thien dont le diamètre 0m 57 prouve qu'il a fait partie d'une colonne haute de 5 mètres au moins. Les blocs de cette nature ne se transportent pas de loin, comme remblais, et les terrains voisins de Saint-Donatien pourront, un jour, fournir de nouvelles pièces pour appuyer l'opinion que j'émets ici.

Nous avons reconnu beaucoup d'autres fragments de pierres sculptées, mais leur état et leur petite dimension ne permettaient plus d'y découvrir aucun caractère bien appréciable.

Un grand nombre de sarcophages avaient été rencontrés, dès les premiers travaux de déblaiement des murs récemment démolis. Plusieurs n'étaient séparés du dallage de la dernière église que par une couche de gravois épaisse de 0m 30 à peine; la plupart se montraient à moins d'un mètre de profondeur, assis sur une terre noire présentant, en certains points, une épaisseur de 0m 50. Nous en avons reconnu quelques-uns superposés en deuxième rang, au-dedans et au-dehors des murs des anciens édifices.

Dans les premiers, que la direction des tranchées obligea à déplacer, furent trouvés quatre petits vases funéraires du moyen âge, dont la forme vous est bien connue. Je les ai reproduits (pl. XIII.) On peut croire qu'ils avaient été oubliés ou dédaignés quand ces tombeaux furent visités une première fois, car la plupart avaient été violés.

Des fragments de poterie romaine, des parties d'amphores, des débris de vases à usage domestique étaient recueillis, principalement dans la partie haute de l'église, vers le transept. Des briques romaines, nombreux restes d'urnes avec cendres et ossements incinérés, des parties de vases de forte épaisseur et de grande dimension chargées de charbons adhérents, étaient, chaque jour, ramassés sur ce terrain.

Déjà des substructions de diverses époques étaient dégagées. Dans quelques-unes, nous remarquions une quantité de petits blocs cubiques provenant bien certainement de constructions gallo-romaines; ils avaient été employés çà et là et sans ordre. (Pl. V.)

Le 10 juin, dans l'axe de l'église nouvelle, qui est à très-peu près le même que celui des constructions les plus anciennes, un

cercueil long de 2m 20, en bois, d'une épaisseur de 0m 07, fut découvert, à moitié engagé sous le mur transversal appuyé contre les deux massifs piliers dont a parlé M. Kerviler. Le fond de ce cercueil reposait dans l'argile. (Pl. V, n° 2.)

Un second cercueil apparut, peu de jours après, en avant du pilier A, côté Ouest, à une profondeur de 3 mètres. Celui-ci avait été effondré par la charge des terres.

Dans les premiers jours de juillet, du même côté, mais un peu en arrière, deux vases furent retirés des terres comblant l'espace entre les substructions qui paraissaient se rattacher à ces mêmes piliers.

Du milieu des cendres et des os incinérés que contenait le premier de ces vases, M. Cahour enleva une petite boîte en argent (pl. VII), que l'oxydation avait, en partie, rongée, ce qui ne permit pas, malgré toutes précautions prises, de la conserver dans sa forme. L'épaisseur du métal n'est pas d'un millimètre. Malheureusement les côtés se détachèrent de la partie qui formait le dessus *imaginé* dont un tiers, mangé par l'oxyde, a disparu ; mais on y distingue encore une petite figure, debout, encadrée par un double cercle de petites perles, entre les lignes duquel se relèvent des perles plus grosses que séparent, sans les contourner complétement, de légers filets qui se doublent entre chacune d'elles. Toute cette ornementation de très-fine exécution a été obtenue par l'estampage; ce qu'au XIVe siècle on disait, comme vous le savez : *féru en estampe* ou *féru au tas*.

Dans cette boîte était une plaque aussi d'argent poli; sa convexité ne laisse aucun doute sur sa destination; c'était un miroir; sa petite dimension en fait forcément un bijou, et je rapporterai ici l'opinion de notre collègue M. Parenteau, auquel M. Cahour s'empressa de faire part de cette découverte en réclamant l'appréciation de son expérience :

« Le médaillon de la petite boîte en argent travaillé au re-
» poussé (1), avec encadrement d'oves, lui semble représenter

(1) L'expérience de M. Parenteau contredit mon opinion ; j'ai dit : *féru en estampe*.

« *la Félicité* debout, comme on la voit sur le médaillon de Magnia » Urbica, femme de Carien. » (V. Cohen, pl. XI. — B. 368. — Vol. 5. — J.-C. 282-285.)

Le vase est en terre blanche, avec couverte noire, ornementé de filets et de demi-cercles terminés en pointe et superposés (N° 1, pl. XI.) Son épaisseur est de trois millimètres.

Dans le second, au milieu d'os incinérés et de cendres, étaient une boucle d'oreille en bronze, des restes de fibule, partie d'une rouelle d'andouiller, et deux petites figures en terre moulée, — pâte blanche, — dont on a retrouvé de nombreux exemplaires en Bretagne et plus particulièrement dans le Finistère. (Pl. VII.)

« Ces deux petites figures, dont la pose est grave sous le baiser qu'elles se donnent, sont l'emblème du mariage. » (Tudot, pl. 39, n° 1.)

Le vase est en terre brune vernissée, avec reflets cuivrés ; l'ornementation est la même que celle du précédent : filets et demi-cercles superposés, épaisseur 3 millimètres.

Un troisième, irrégulier dans ses contours, avait été trouvé en dehors des substructions de la dernière église. Il contenait un empâtement d'oxyde ferrugineux, duquel un fil oxydé se détachait en faisant cercle. Il serait difficile de déterminer ce que pouvait être l'objet qui y avait été déposé. Peut-être pourrait-on admettre la supposition d'une petite chaînette en fer ; la masse compacte oxydée n'aurait pu être introduite, même par l'ouverture qui existe aujourd'hui, après recollage des débris de ce vase, qui se cassa lorsqu'il fut déplacé. (N° 3.)

Le 16 juillet, les ouvriers attaquaient le tracé d'une tranchée nouvelle, quand furent aperçus les restes d'un ancien mur circulaire de petit diamètre dont la partie supérieure était à un mètre au-dessous du niveau du sol.

M. Cahour m'informa que, dans la journée même, cette partie de muraille devait disparaître ; je pris le dessin de tout ce qui avait été mis à découvert par cette tranchée, et je relevai exactement les cotes qui devaient nous rappeler la position de ce mur, à un mètre duquel étaient, en arrière, rangés plusieurs sarcophages.

Ce fut douze jours après, que l'ouverture de la tranchée qui avait été reprise du côté opposé, vers l'Est, nous permit de reconnaître, à peu près dans son entier développement, le mur d'enceinte de cette première abside, mur de 0^m 50 d'épaisseur seulement.

Au troisième jour qui suivit, un cercueil en bois, épais de 0^m 06, se découvrait à une profondeur de 3^m 60, et perpendiculairement au premier des cinq sarcophages dont j'ai parlé. (Pl. V, n° 3.)

Le 9 août, l'enlèvement des terres qui s'opérait en avant, vers le transept, laissa voir qu'un mur de 0^m 60 d'épaisseur existait transversalement, rejoignant les deux extrémités de l'arc. Nous pûmes, une première fois, relever les dimensions et la forme de cette abside, suivant que M. Kerviler les a décrites.

A petite distance de ce mur étaient, sur un même rang, six sarcophages dont les proportions et les couvercles ne furent bien reconnus que le 14.

Le 12, à sa partie haute et extérieure, — les surfaces n'étant point encore complétement dégagées, — je crus distinguer qu'il était enduit d'un très épais crépissage de teinte rose; mon attention fut éveillée, et quelques minutes après, je pouvais affirmer que la surface opposée portait des traces de couleur jaune, et que de semblables crépissages n'existaient sur aucune partie apparente du mur circulaire. Je fis part de cette remarque; elle devait être d'une grande importance.

Enfin, le 14, nos investigations pouvaient se poursuivre plus facilement; le mur était entièrement dégarni. Ce fut alors que, M. Kerviler ayant attaqué le crépissage extérieur et reconnu quelques briques verticalement superposées et faisant pilastre, nous arrivâmes à constater que les deux extrémités du mur circulaire faisaient retour, ou crochet, de 0^m 50, et que, dans l'étendue de l'ouverture, d'un pilastre à l'autre, sur un dallage en briques, on avait élevé ce mur qui nous avait, jusque-là, caché l'entrée que nous cherchions à cette abside, objet de nos observations continues depuis trois semaines. Il devenait certain pour nous, que la construction de ce mur était postérieure à celle de ceux

qu'il joignait, et cette opinion fut pleinement confirmée par la découverte nouvelle que nous fîmes, le 20 août. (Pl. VI.)

Une tranchée déjà profonde était ouverte en avant, lorsque, le soir du 19, au moment où il s'éloignait de Saint-Donatien, M. Cahour fut prévenu que la pioche des ouvriers avait rencontré, dans la couche d'argile, un point de moindre résistance, terre et gravois. Ce renseignement ramena bien vite notre collègue sur le terrain. Là, après rejet de quelques pelletées de terre, il reconnut une portion de tronc d'arbre dont l'autre partie restait engagée dans la glaise, sous la perpendiculaire du mur. (Pl. VI, n° 2.)

Un couvercle plat put être retiré, et une petite châsse en plomb fut sortie de cette enveloppe grossièrement évidée à la hache, qui seule demeura enserrée jusqu'au lendemain.

Informé par M. Cahour, j'étais dans la tranchée à 7 heures 1/4, et l'enveloppe en bois de châtaignier reconnue la veille, fut dégagée en son entier. Je constatai qu'elle était assise dans la seconde couche d'argile, à $1^m 20$ au-dessous du mur, et à $3^m 10$ au-dessous du dallage de la dernière nef de 1778.

Elle mesure $1^m 20$ de longueur, sur $56^{c}/^{m}$ de largeur ; elle est évidée suivant sa forme extérieure et présente une épaisseur de 6 à 7 $^{c}/^{m}$ sur ses côtés, et de 10 et 12 $^{c}/^{m}$ à ses deux extrémités coupées à peu près droites. Au fond de la châsse en plomb, était adhérente une couche épaisse, couleur de cendres, que notre collègue M. Anizon s'est chargé d'analyser. Cette châsse est longue de $0^m 92$ centimètres, haute de 24, sur 28 de largeur, avec un couvercle de même métal, à bords rabattus. Sur ses côtés extérieurs, elle porte quelques lignes tracées avec une pointe, par le milieu de sa hauteur et d'une extrémité à l'autre, lesquelles sont coupées par d'autres lignes qui divisent la surface en plusieurs carrés inégaux. L'un des côtés a, de plus, quelques lignes diagonalement tracées, et toutes, trois par trois. (Pl. VI, a. b. c.)

Depuis six jours, le déblaiement des terres s'était continué dans l'enceinte de l'abside ; on était descendu au niveau du mur de soubassement. A 25 centimètres *au-dessus*, une ligne

rouge se dessinait sur le pourtour du mur supérieur ; ce ne pouvait être que des traces laissées par l'ancien dallage.

Tout semblait avoir disparu ; mais là encore, dans l'encoignure d'un des pilastres, M. Kerviler découvrit ce reste de béton mosaïque sur lequel il a appelé votre attention. La place qu'il occupait dans l'angle de la construction, l'avait préservé. Il était posé sur la couche noire de débris d'incinérations, à 50 centimètres *au-dessous* du sommet du mur haut de 75 centimètres, qui fermait l'abside, au-dessus du carrelage en briques existant entre les deux pilastres. Or, ce mur était certainement de construction postérieure à l'aire dont nous reconnaissions l'assiette. Un motif puissant, seul, devait avoir commandé son élévation à hauteur des restes des murs détruits : celui, sans aucun doute, de circonscrire un terrain auquel se rattachait un respectueux souvenir; c'est l'opinion que, déjà, j'avais émise, dès le 14.

Dans une modeste caisse confectionnée à la hâte, je fis étendre une couche épaisse de gros sable, et j'y plaçai le très-minime débris de l'aire sur laquelle se sont agenouillés les chrétiens des premiers siècles. C'est un mortier rouge, dans lequel on a placé sans ordre, sans intention aucune de former des dessins réguliers, des petits cailloux, des petits fragments de briques et d'autres menues pierres de couleurs diverses.

M. l'abbé Cahour aura à vous entretenir à son tour, de cette abside dont nous avons conservé les derniers vestiges. Les détails que je pourrais ajouter ici, ne seraient que l'ombre de ceux qu'il devra vous fournir ; je passe à des renseignements d'un autre ordre.

Mais qu'il me soit permis de vous dire encore, Messieurs, que je ne cessai point de suivre les fouilles qui se continuèrent après le 20 août, et que j'étais là, le 1er septembre, quand, dans l'axe même de l'abside, fut découverte une fosse large d'un mètre et longue de $2^{m}50$, qui, traversant la couche de débris d'incinérations, descendait à une profondeur de 70 centimètres dans la première couche d'argile sablonneuse. (Pl. I.)

Au milieu des dernières terres qui en furent rejetées, vingt-sept

clous chargés d'oxyde, longs de six à sept centimètres, furent recueillis. N'étaient-ils point demeurés dans cette fosse, comme premiers et derniers témoins de l'inhumation dont on recherchait les traces?

Je dois, maintenant, vous entretenir des tombeaux que j'ai représentés sur la planche VIII.

Le N° 1 est la partie d'un tombeau en granit, avec deux arêtes entre lesquelles on posait la tête. L'espace ménagé entre elles n'est que de 22 centimètres, elles montent à 8 centimètres du bord de la cuvette. L'autre partie de ce sarcophage, qui avait été vivement attaqué par les ouvriers, comme une portion de muraille à démolir, a, malheureusement, été brisée.

Le Musée archéologique possède un sarcophage entier, ayant les mêmes dispositions, mais celui-ci est en pierre calcaire. (Cat. N° 47.) M. de Caumont nous dit que cette forme n'apparut qu'au XIIe siècle.

Sans me détourner de mon sujet, je voudrais vous rappeler que, dans une de nos dernières séances, je vous communiquai le dessin que je pris, le 2 mai 1873, de deux sarcophages transversalement placés sous un mur, dans la chapelle de Saint-Lupien, à Rezé. L'une des auges était évasée en cuvette, avec bords renversés. Je ne connais aucun dessin, aucune description qui fasse connaître cette forme.

Le fond de la seconde était évidé à une profondeur de 3 centimètres à 3 centimètres 1/2, non pas seulement pour l'emplacement de la tête, mais pour le corps entier.

Les sarcophages dont j'ai dessiné les couvercles sous les N°s 2 et 3, étaient en pierre calcaire. Les auges ont été brisées dans l'opération de leur déplacement; les deux couvercles sont conservés. Ils sont taillés à peu près uniformément l'un et l'autre. Ils portent trois croix dont les lignes ne sont pas d'une parfaite régularité; la taille de la pierre est grossière. — Le N° 3 a un rebord ou gorge qui manque au précédent. Ils ont mêmes dimensions de longueur et de largeur : 2^m20, sur 90^c, et 87^c au pied.

Dans chacun de ces sarcophages, il a été trouvé trois têtes. Ces tombeaux de famille ont été, plusieurs fois, rencontrés.

Le sarcophage N° 4 a été conservé intact, avec son couvercle prismatique. — Une petite colonnette s'élève à chacun de ses angles intérieurs. Il mesure 2^m16 de longueur.

Largeur.....	à la tête	0^m74, 0^m58	au pied.
Hauteur.....	d°	0^m56, 0^m50	id.
Profondeur.....	d°	0^m37, 0^m33	id.

Comme celui reproduit par M. de Caumont (p. 58), avec quatre colonnettes intérieures, celui-ci porte, à l'intérieur et à l'extérieur, les traces d'un instrument à dents dont on se servait autrefois pour unir la pierre.

Les N°s 5 et 6 faisaient partie d'une rangée de cinq tombeaux alignés, à 1^m60 en arrière de la petite abside (pl. V), et ceux-ci étaient placés côte à côte.

L'auge du N° 5 a été cassée sur place. Ce couvercle est légèrement bombé, comme les N°s 3 et 4, il porte trois croix; mais celui-ci est taillé avec beaucoup plus de soin. Les croix sont bordées, dans tout le pourtour de leur développement, par une bande large de 03 centimètres qu'on peut croire avoir été taillée au ciseau; toutes les autres parties présentent les traces d'un piquage à peu près régulier.

Ses dimensions sont : longueur, 2^m20; largeur, 0^m80 et 0^m54; épaisseur, 0^m28 et 0^m27. La différence de largeur, de 80 à 54, lui donne un aspect particulier : il paraît *lourd,* à côté de tous les autres couvercles de longueur égale.

Le N° 6, qui touchait ce dernier, est long de 2^m36, — c'est la plus grande longueur que nous ayons constatée — large de 0^m94 et 0^m70; l'auge, haute de 0^m56, avec une petite colonnette aux quatre angles intérieurs, ainsi que le N° 4. Son couvercle, en prisme, et haut de 0^m51, porte, à ses deux extrémités, un cercle arrondi, large de 0^m05, qui, du sommet du prisme, descend d'un petit écusson long de 0^m09.

Le sarcophage qui venait ensuite, avait un couvercle plat dont la largeur débordait la cuvette de deux et trois centimètres. Le quatrième du même rang, de large dimension, (2^m10 de longueur,

0^m80 et 0^m60 de largeur), avait un couvercle prismatique, coupé droit à ses deux extrémités. Ce sarcophage contenait une châsse en plomb, longue de 1^m70, large de 0^m52 et 0^m45, haute de 0^m30. Deux bandes de fer plat, de 0^m04, étaient placées transversalement, à distance de 0^m50. Leurs extrémités, recourbées jusqu'au fond, étaient intérieurement appliquées aux parois, et maintenues, de chaque côté, par un fort clou placé à 0^m03 au-dessous du bord. — Elles ne pouvaient, certainement, avoir été placées qu'après le dépôt du corps. — Si ces bandes de fer avaient été ainsi disposées pour empêcher un affaissement du couvercle, il nous semble que c'était une précaution inutile ; son épaisseur et ses bords rabattus devaient suffire pour le maintenir.

Cette châsse est formée par une feuille de plomb épaisse de cinq millimètres, entaillée à ses quatre angles, et dont les parties relevées forment les quatre côtés. Peut-être n'est-il pas très-exact de dire qu'elle est formée par une seule feuille de plomb ; en l'examinant avec attention, on reconnaît que cette feuille est le résultat de deux opérations. Sur une première feuille, une seconde quantité de métal en fusion a été coulée, mais cette seconde couche n'a pas, vers les bords, couvert complétement la surface de la première, et s'il y a adhérence dans la plus grande partie, il est visible que les deux feuilles se dédoublent sur quelques points.

Chacun sait comment on opérait pour obtenir des feuilles de plomb, avant qu'on employât le laminage. Sur une table en bois, garnie d'un rebord de quelques centimètres de hauteur, on étendait une couche de sable qu'on unissait avec une règle, et la coulée du plomb en fusion se faisait sur ce lit de sable. La châsse dont je viens de parler semble établir que, lorsqu'on voulait des feuilles d'une grande surface et d'une forte épaisseur, il y avait difficulté pour obtenir, d'un seul jet du métal en fusion, l'épaisseur désirée.

La faible altération du métal de cette châsse et l'état de celle qui fut trouvée, le 19 août, dans une enveloppe en bois évidée à la hache, me font douter de l'exactitude du récit de Fournier,

qui a dit « avoir reconnu, à Saint-Donatien, deux cercueils en » pierre calcaire coquillère intérieurement revêtus en plomb, » passé à l'état de plomb carbonate terreux. »

Le n° 7, long de $2^m 20$, large de $0^m 85$ et $0^m 70$, présente sur son couvercle une croix pattée. Nous avons eu le regret de le voir se casser et disparaître en morceaux. Au moment où les ouvriers le faisaient passer par-dessus le mur déjà élevé presqu'à niveau du sol, il se cassa, et trouvant passage entre le mur et la paroi de la tranchée non comblée, il tomba à une profondeur de plusieurs mètres, où il demeura enserré. Nous fûmes vivement contrarié par cet incident, d'autant plus que cette forme n'a pas été souvent rencontrée.

Nous lisons dans la *Revue archéologique* (1871, p. 313) : « Le » cimetière d'Etretat a fourni une dalle curieuse que l'on reporte » à la période carlovingienne : longueur $1^m 34$ sur $0^m 46$ à $0^m 53$ » de largeur. Elle représente, sur sa surface, une croix pattée et » barrée, telle qu'on le pratiquait dans les temps carlovingiens. »

La disposition de la croix n'est pas la même sur le couvercle dont je donne le dessin ; mais nous ne le croyons pas moins curieux que la dalle du cimetière d'Etretat, et par sa forme, et par son ornementation.

Le couvercle de sarcophage n° 8 présente une disposition qui, croyons-nous, n'avait point été rencontrée jusqu'à présent. Le dessin que j'en donne l'explique exactement. Sa longueur est $2^m 07$, sa largeur $0^m 71$ et $0^m 67$, l'épaisseur est $0^m 54$ d'un côté, $0^m 30$ de l'autre. Les tailles en escalier qui existent aux deux extrémités et au milieu, ne sont pas égales de largeur. Elles présentent des différences sensibles qui dénotent que l'ouvrier n'a pas tenu à une répartition exacte. En partant du côté de moindre épaisseur, nous trouvons la largeur de ces tailles comme suit :

En tête	$0^m 14$ —	$0^m 20$ —	$0^m 17$ —	$0^m 20$
Au pied.	0 13 —	0 17 —	0 18 —	0 19

d'où il résulte que la rainure qui semble le partager en deux parties n'est pas au milieu.

Les deux tailles du centre n'existent plus sur le petit côté, mais on reconnaît qu'elles y ont été tracées. Ce sarcophage renfermait trois têtes, quoiqu'il ne fût que d'une largeur moyenne.

Aucun de ces sarcophages ne portait d'inscriptions. Tous peuvent être antérieurs au Xe siècle, suivant M. de Caumont qui dit (p. 101), en parlant des tombeaux de cette époque : « Ils sont ornés de croix à plusieurs barres figurées sur le couvercle ; les uns plats, les autres prismatiques, et d'autres bombés en dos d'âne. »

J'ai dit que la pierre sculptée (n° 6 de la pl. IV) est une partie de la tête d'un sarcophage, sans parler de l'époque à laquelle elle appartient. Le tombeau de l'évêque de Chartres, Chaltrick, mort en 573, nous fixe à cet égard. « A la tête de ce sarcophage, découvert en 1703, sous le principal autel de l'église Saint-Brice, et aujourd'hui placé dans les cryptes de la cathédrale, sont trois croix pattées d'égales hauteur et largeur », semblables à celles du fragment que j'ai reproduit ; on peut donc l'attribuer au VIe siècle (1).

Le 14 août, je signalais une auge qui se trouve près la pompe de la cure. On sait qu'elle est là depuis nombre d'années, mais personne ne l'y a vu mettre en place. J'en donne le dessin : N° 9. Je puis croire que cette partie principale d'un sarcophage a été indiquée dans le procès-verbal de la séance de la *Société des arts et métiers de la Loire-Inférieure*, de 1808 (*page 73*).

« On a trouvé dans les fouilles de Saint-Donatien, est-il écrit, » un sarcophage *en marbre grossier*, qui, par sa capacité, paraît » avoir été destiné à contenir les corps d'une même famille. Ce » sarcophage avait un couvercle de même matière, qui n'existe » plus. »

Fournier, qui, nous dit-il, était accompagné dans sa visite à Saint-Donatien par M. Dubuisson, conservateur du Muséum, n'a

---

(1) V. Congrès archéologique de France, XXXVIIe session : Lisieux. Rapport de M. de Caumont, p. 582-303.

pas fourni d'autres renseignements sur ce tombeau. Je vais les compléter.

Cette auge est en marbre grossier, extérieurement taillée au ciseau, présentant des surfaces très-unies et susceptibles d'un polissage ; l'intérieur est taillé au piquage. Elle est longue de 2^m10, large de 0^m75 et 0^m70. Sa hauteur est de 0^m70 ; c'est la plus élevée que nous ayons rencontrée. Elle présente une particularité qu'aucune autre ne nous a fournie, et que je n'ai vue, jusqu'à présent, signalée nulle part. A sa hauteur indiquée, 70 centimètres, s'ajoute une gorge haute de 0^m03 ; or, le couvercle devait être forcément évidé pour l'emboîter. L'épaisseur des côtés est 0^m09 ; la largeur de la gorge est 0^m05. Le couvercle ne devait avoir sur les côtés que cette épaisseur, 0^m05, s'il ne débordait pas. Elle est creusée à angle droit, mais le fond de la cuvette, à ses deux extrémités, se relève par une courbe légère vers les parois.

Les couvercles du plus grand nombre des tombeaux que nous avons vus dans toutes les parties du terrain fouillé, — mes notes en indiquent près d'un cent — étaient plats, unis, ou légèrement bombés. Quelques-uns présentaient le type indiqué pl. IX, sur laquelle M. Kerviler a figuré toutes les coupes et dessins géométriques du sarcophage. Nous n'avons point répété ces coupes pour tous les précédents, afin de ne pas surcharger notre travail.

Plusieurs de ces tombeaux avaient été violés à une autre époque, comme je l'ai dit ; c'est incontestable. Ceux que j'ai décrits avec couvercles ornés, se trouvaient aux deux rangs placés au plus près de la petite et plus ancienne abside dont nous avons représenté les substructions.

M. Kerviler n'a indiqué, sur le plan qu'il vous a communiqué, que ceux dont la position et la forme nous ont paru présenter quelque intérêt.

Sur ce même plan sont figurés une châsse en plomb et deux cercueils en bois placés sur une même ligne. Ils se trouvaient à 2^m50 au-dessous du dernier dallage, sous des terres, des gravois et de nombreux ossements. Dans cette partie, le sol primitif avait été coupé en cuvette sur une largeur de 8 mètres, allant en se retrécissant jusqu'à une profondeur de 2^m50.

Fournier a émis l'opinion que tous les sarcophages en pierre calcaire découverts à Nantes peuvent avoir été taillés dans la carrière des pierres coquillères qui se trouve à la métairie des Clons, sur la route de Nantes à la Chapelle-Heulin.

Le 28 juillet, nous avions reconnu, dans les restes d'un mur ayant appartenu à l'une des plus anciennes églises, du côté Est, les restes d'une tombe en briques plates, larges de 0m25, et longues de 0m 37. Deux briques placées côte à côte faisaient sa largeur intérieure ; les côtés et le dessus étaient formés par des briques semblables, superposées à plat, et aussi, par des briques à rebord et à crochet. Restes d'anciennes constructions gallo-romaines, elles avaient été utilisées à une époque comparativement récente. (Pl. VI, n° 3.)

Le 6 août, notre attention s'était arrêtée sur les dispositions toutes particulières d'un ancien mur, dans la ligne duquel cinq sépultures, ou six peut-être, avaient pris place. Ce mur, côté Est d'une des anciennes églises, avait été coupé sur 2m 20 environ. Perpendiculairement à l'un des côtés d'un sarcophage placé en dehors de la ligne médiane du mur et en contre-bas du dallage intérieur, avait été élevé un parpaing épais de 0m 20, dont les parois, de part et d'autre, avaient formé celles de plusieurs sépultures superposées. A l'intérieur, ces sépultures avaient trouvé leur largeur dans l'épaisseur du mur, et à l'extérieur, dans celle de deux piliers élevés comme deux contre-forts, à la tête et au pied du tombeau, et reliés par une muraille appuyée à la base et contre le côté Est de ce même sarcophage. Une partie de cette muraille était déjà détruite ; mais elle avait dû être à hauteur suffisante pour faire parois à deux autres sépultures superposées : la séparation en était fort accentuée dans le parpaing intermédiaire qui portait les traces de deux crépissages bien différents pour chacune d'elles. A la suite se trouvait un autre sarcophage sur lequel était élevé le mur longitudinal ; au-dessus même une porte paraissait avoir été ouverte, à une époque plus récente, et un dallage en carreaux de terre rouge reposait directement sur le couvercle. (Pl. VI, n° 4.)

Disons en passant, qu'en 1827, M. Ferret, « fouillant dans » l'église de Saint-Martin en Campagne, canton d'Envermen, la » sépulture de Renault de Colletot, seigneur de Berneval et de » Saint-Martin, inhumé dans le chœur de cette église, vers 1310, » trouva une tombe en maçonnerie très-longue, qui, au moyen » d'une séparation en craie qui la coupait dans sa largeur, formait » une double sépulture » (1).

Là, les sépultures étaient doubles dans le sens de la longueur; à Saint-Donatien, elles étaient doubles dans le sens de la largeur, et de plus elles étaient étagées.

Les nombreux vases cinéraires qui ont été rencontrés, la position inviolée de plusieurs d'entre eux ne laissent aucun doute sur la présence d'un cimetière gallo-romain, au lieu même où se sont succédé les églises élevées sous l'invocation de saint Donatien.

Les vases et les fragments de vases que reproduisent les planches XI et XII présentent une grande variété de formes; si quelques-uns ont un air de ressemblance, on reconnaît, cependant, qu'ils se distinguent par des contours différents, et ceux dont je donne le dessin ne sont qu'une faible partie de ceux que nous avons vus.

Le fragment A, planche XI, provient d'un vase ayant la forme de marmite, auquel nous pouvons, sûrement, assigner une origine toute gauloise, bien antérieure à la conquête romaine. Si ce fragment fournit une portion de cercle à peu près exact dont le diamètre devait être de 21 à 22 centimètres, il est certain cependant qu'il n'a pas été œuvré au tour, mais par la main seule d'un potier bien exercée à donner une forme à sa terre. Les traces du pouce sont très-apparentes près du bord légèrement renversé, et la surface a dû être polie avec la main. La terre est brune, remplie de cailloux; la couleur n'en est point uniforme; elle a des nuances plus ou moins foncées, et dans toutes ses

---

(1) *Bulletin monumental*. V. XXII, p. 425.

parties on y découvre le mika ; si on l'humidifie, elle devient noire, couleur de rouille.

Le dessin B de la même planche XI est la représentation d'un fragment qui semble avoir appartenu à un vase de même forme que l'un de ceux décrits par M. l'abbé Cochet (*Bulletin monumental*, XXIIe vol., p. 350).

« Vers 1823, des vases furent trouvés dans un caveau du cimetière de l'ancienne église du château de Dreux. Ces vases étaient terminés par un tenon, particularité que nous ne connaissons pas », ajoutait, alors, M. l'abbé Cochet.

La dimension des vases dont il est parlé n'est point énoncée ; mais si nous l'apprécions, d'après le dessin donné, à côté d'autres dont les dimensions sont indiquées, nous pouvons admettre que ces vases avaient de 10 à 11 centimètres de largeur sur hauteur égale, non compris le tenon. Le tenon intact du fragment que nous avons recueilli n'est long que de 4 centimètres, mais son diamètre et les autres parties de ce fragment nous autorisent à croire que le vase était de dimension bien supérieure à celle de ceux trouvés à Dreux.

M. Parenteau possède deux petits vases dont il a donné le dessin, et qu'il a décrits p. 198, t. I du *Bulletin* de notre Société : « Deux petites lampes à suif, recueillies dans les sépultures de Pouzauge. Leur forme est identique, ce sont deux godets en terre blanche, ayant une petite queue à la base, qui a dû servir à les fixer sur le bois d'une table, ou mieux sur un pied à ce destiné. Leurs lèvres, légèrement évasées, sont encore noircies par la fumée. »

Depuis le jour où M. Parenteau décrivait ces lampes, il a acquis le tenon d'un autre vase et le pied creux dans lequel il est logé. Son opinion première s'est trouvée confirmée.

Le tenon, ou la queue de lampion, recueilli à Saint-Donatien présente une régularité qui peut faire penser que le vase avait été œuvré avec le secours du tour.

Pour la forme entière de ces lampions, je renvoie à la page 198 du *Bulletin* que j'ai cité, et aussi à la première vignette

de la page 12 du Catalogue du Musée Archéologique de Nantes, où M. Parenteau a donné ce dessin d'une pièce de sa collection. Sur cette pièce on reconnaît qu'à la pression seule du pouce sont dues ces gorges régulières qui l'ornementent ; c'est un échantillon de la céramique gauloise dans toute son élégance, dont la forme presque identique est reproduite sur un tétradrachme d'Amphipolis, découvert dans le sud de la Macédoine, aux environs de Salonique, en 1859, lequel, suivant le savant M. J. de Wite, dut être frappé sous l'archéontat d'Euthyménès, 437 ans avant Jésus-Christ (1).

Ne retrouvons-nous pas, dans le rapprochement de ces formes, la preuve bien des fois constatée, qu'à des distances fort grandes et à des époques différentes, les mêmes besoins ont dirigé la main de l'homme pour créer les mêmes objets d'une similitude de forme souvent frappante ?

J'ai déjà parlé du vase n° 3, qui a la forme d'oignon. La terre jaunâtre en est grossière ; ses contours sont irréguliers, quoique le culot dénote déjà l'emploi du tour.

Tous les autres vases de cette planche contenaient et contiennent encore des cendres et des os en partie carbonisés qui y restent adhérents.

Les n°s 1 et 2 contenaient, de plus, les objets que j'ai décrits et représentés sur la pl. VII. Ils sont ornementés par des filets disposés en diagonale, et par des demi-cercles surperposés qui se terminent en pointes. Le n° 1 est en terre blanche avec couverte noire. La terre du second est brune avec légère couverte métallique à reflets cuivrés. Leur épaisseur est de 3 millimètres.

De récentes découvertes ont confirmé, comme la nôtre, aujourd'hui, que les Gallo-romains recouvraient quelquefois leur poterie d'un vernis ou enduit métallique ; question qui a été longtemps discutée, et sur laquelle le doute n'est plus permis.

---

(1) *Revue numismatique.* — Année 1864, p. 97, t. IX.

Des fragments de vases ayant semblables décors ont été trouvés à Rezé; ils font partie de la collection de M. Parenteau.

L'urne n° 4 est d'une terre brun-grisâtre, très-fine, sans couverte, comme la partie du vase de forme très-élégante (n° 18, pl. XII). Les n°s 5-6-7 sont en terre grossière, légèrement teintée de rouge, sans couverte.

Le fragment n° 8 est la partie inférieure d'un vase en terre blanche, ayant 2 centimètres d'épaisseur. Les lignes dont l'usage du tour a laissé traces m'ont permis d'apprécier, très-exactement, le diamètre de cette partie incomplète du fond, qui n'avait pas moins de 50 centimètres. Le développement de ses contours devait porter son grand diamètre à une proportion énorme. Nous avons trouvé plusieurs autres larges fragments de vases de même épaisseur et de grande dimension, dont la terre différait peu de celle du précédent.

Le n° 9 est d'une terre noire. — Le n° 10 est d'une terre rouge avec couverte noire. — Le n° 11 est d'une terre grise grossière. Plusieurs urnes de même terre, de même forme, mais de proportions différentes, ont été rencontrées intactes. Cette terre grise semble avoir résisté, mieux que toute autre, à la succession des temps. Les deux grandes urnes n°s 12 et 13 sont aussi en terre grise, mais d'un grain différent.

Le n° 12 est d'une terre d'un grain plus serré et cependant légèrement granuleuse. Sa hauteur est de 27 centimètres. Elle était à peu près pleine de cendres et d'os incinérés; une couche de terre de quelques centimètres d'épaisseur les recouvrait.

La seconde, n° 13, haute de 36 centimètres, est d'une teinte plus foncée, la terre en est plus tendre et d'un grain plus fin. Son collet, haut de 85 millimètres, est formé par quatorze cercles. A côté des os qu'elle contenait, j'ai trouvé des charbons de la grosseur du pouce, des fragments de verre, et deux larmes de verre fondu, dont l'une est grosse d'un centimètre et longue de cinq au moins. Notre collègue M. Anizon s'est chargé de quelques parcelles du contenu de ce vase; il vous fera connaître le résultat de ses analyses.

Les vases n° 14 à 24 (pl. XII) ont pu contenir des restes d'incinérations, mais ils n'en portent aucune trace. Les six premiers sont en terre noire. Le n° 19 se distingue des autres par deux filets en creux détachant cercle.

Je dois signaler le n° 20 percé régulièrement de petits trous de deux millimètres à peine, faits après la cuisson, ce que prouve le bris plus étendu et rayonnant, à l'intérieur. Un second fragment, partie inférieure du vase que je n'ai pas reproduite, est aussi avec de semblables trous régulièrement disposés.

Le n° 22 est intact, à une petite écornure près, à son orifice. Il est de couleur brun-noir et trois des bandes qui le contournent sont avec une très-légère couverte vernissée qui tranche sur le ton mat du reste du vase.

Le n° 23, présente la forme d'une pomme. La terre en est rose et légère et d'une épaisseur de 3 millimètres et demie à 4 millimètres.

Un culot de vase de terre rose, épaisse de deux centimètres est représenté sous le n° 25. — Le n° 26 est le goulot d'une amphore qui devait être de grande dimension. Plusieurs fragments prouvent que des vases de cette forme variaient d'épaisseur, depuis cinq à vingt millimètres; la partie inférieure d'amphore sous n° 27, n'a que la moindre épaisseur : cinq millimètres au plus.

Nous avons trouvé une grande quantité de menus morceaux de poteries de toutes sortes. Les débris de poterie samienne étaient épars çà et là, en grand nombre. Je donne le dessin (n° 28, pl. XII) d'une coupe élégante dont j'ai pu réunir une grande partie. Plusieurs de ces fragments ne portaient que quelques lettres qui ne nous ont pas fourni la possibilité de recomposer le nom du potier. Un seul nous est parvenu complet : Le nom de MAURIANUS peut s'ajouter à la liste de ceux déjà connus.

Nous avons recueilli quelques menus débris de vases à figures, mais aucun ne présente assez d'intérêt pour être reproduit.

Le dernier vase de la pl., est un petit bol en terre rouge de pâte fort tendre, s'émiettant sous l'ongle et laissant sa couleur au frottement du doigt légèrement humide. On y reconnaît quelques

traces d'une très-faible couverte qui a été mangée par le temps. Son ornementation consiste en de petites hoches qui se succèdent très-régulièrement entre des filets circulaires. Quelques fragments de petits vases avec la même ornementation, ont été retrouvés dans les diverses fouilles faites à Nantes.

En vous parlant des tombeaux, je vous ai fait connaître, Messieurs, que quatre petits pots funéraires, seuls, ont été trouvés dans les premiers sarcophages qui furent déplacés; deux de ces vases contiennent encore des charbons. Deux sont avec bec trèflé, un autre a la forme boule, le dernier est d'une forme très-commune encore aujourd'hui. (Pl. XIII, 1 à 4.)

Le grand pot à bec trèflé, n° 10, gros de 26 centimètres, à sa panse, est un vase à usage domestique. Cette forme, qu'on retrouve représentée dans les sculptures décoratives de l'église Saint-Benoist, à Paris, s'est longtemps perpétuée en Bretagne. Notre musée archéologique possède un joli vase à bec trèflé qui se distingue par l'élégance de ses contours. C'est un don récent fait par M. Joyau, qui l'avait apporté d'Italie.

Cette forme est-elle originaire de la Gaule, ou y a-t-elle été apportée par la conquête romaine. Cette dernière supposition peut paraître probable, tant qu'il n'aura pas été trouvé de vase avec cette forme accentuée, dont la terre et la *façon* puissent attester l'origine gauloise. N'oublions pas cependant que des vases trouvés dans des tumulus, et dont l'origine n'est pas douteuse, présentent à leur orifice une ligne onduleuse, ligne qui a pu se dessiner avec un type plus forcé, alors que la forme de l'ensemble s'est modifiée.

M. l'abbé Cochet nous a dit que les vases funéraires étaient ordinairement percés de quatre trous, que quelquefois cette limite est dépassée. Ceux qui ont été recueillis à Saint-Donatien sont tous dans cette dernière condition, ainsi que le démontrent les deux parties d'un vase funéraire de moyenne grandeur n°s 5 et 6, et un très-gros vase n° 7, qui fut recueilli en son entier. Ce dernier est percé de onze trous en étoile à quatre pointes régulièrement disposés en ligne, au plus fort de la panse. La terre en est brune

extérieurement, et d'un rouge-brique sur l'autre face; elle est rugueuse et les grains de sable très-appréciables dans toutes les parties sont plus saillants à l'intérieur. On éprouve, en y passant le doigt, la sensation que produit un rape. Je le suppose d'une époque bien antérieure aux premiers.

Je doute qu'un vase de cette dimension ait jamais été placé dans un sarcophage. Sa circonférence dépasse 60 centimètres. Les vases de cette ampleur pouvaient être déposés sur les tombeaux, ou près des tombeaux, mais non dans leur intérieur.

Le n° 8 est un grand fragment d'un tout petit vase de terre blanche avec couverte grise vernissée extérieurement. Il put être un de ces petits vases à eau bénite qu'on déposait près des corps. Ce fragment et les deux fragments de verre n°s 10 et 11 furent trouvés à quelques pas des sarcophages qui entouraient la petite abside, avec quelques autres débris de fioles en verre et deux cols auxquels manque l'orifice très-évasé de celui dont je donne le dessin, à grandeur réelle, n° 10.

Ce col de verre doit avoir appartenu à une fiole dont la forme globuleuse était encore conservée, au commencement de ce siècle. Une fiole de cette forme, dont le col allongé avait été cassé vers son orifice, fut trouvée dans le tombeau de pierre de l'évêque Hervée, mort en 1223, lors des fouilles faites dans la chapelle de Notre-Dame, à la cathédrale de Troyes, en 1844. — (B^tin^ M^al^ XXII, p. 354). — M. l'abbé Cochet est porté à supposer que cette fiole épiscopale contenait du chrême ou des huiles saintes. Casalius, dans son ouvrage intitulé : *De veterum sacris christianorum ritibus*, parle d'une fiole d'huile sainte que l'on plaçait avec les morts.

Le n° 11 est une ampoule ou bouteille à parfum, en verre blanc, de dimension et de forme connues.

Le n° 9 est un petit vase à anse, forme de bouteille, en terre blanche avec renflement faisant cercle. L'orifice est disposé de manière à faire entonnoir, le liquide ne pouvant s'introduire que fort lentement par une très-étroite ouverture de 3 à 4 millimètres. Des vases de cette forme se rencontrent souvent, mais celui-ci est, je crois, de petite dimension, comparativement.

Les deux briques émaillées nos 12 et 13 sont les seules que les fouilles nous ont procurées. Le no 12, est la partie d'une brique triangulaire dont il est facile d'apprécier les côtés, à 15, 25 et 29 centimètres; elle devait se joindre à d'autres briques écoinçonnées, pour former un ensemble régulier. — Époque du XIIIe siècle.

Le dernier dessin de cette planche est un reste d'une palle d'étole, broderie du XVIIe siècle, trouvé dans un cercueil en bois découvert à une petite profondeur au-dessous du niveau du sol.

La Vierge est couronnée; elle tient une fleur de la main droite; sur son bras gauche est l'enfant Jésus, dont la tête, comme celle de la Vierge, est au milieu d'un nimbe rayonnant. La main gauche de l'enfant tient une fleur, qui se reconnaît très-bien, mais la main ne paraît plus sur la broderie, très-usée dans cette partie. Le corps se dessine mal, et les jambes disparaissent sous les plis du manteau. Cette broderie a été appliquée sur le tissu dont était formée l'étole; les traits des figures étaient tracés par un fil sur une soie de couleur unie, ainsi que les mains; les fleurs tenues par la Vierge et par l'enfant sont brodées sur le tissu même auquel la broderie principale a été appliquée et cousue.

Quelques débris de vitraux peints du XIIIe siècle ont été ramassés; leur dimension et leur état ne présentent aucun intérêt. Trois ou quatre bronzes très-frustes de Constantin et d'Antonin, quelques deniers de Louis XIII, seuls, ont été trouvés dans les terres, bien des fois remuées antérieurement aux fouilles de 1873.

Si ces fouilles ne nous ont rien procuré qui déjà n'ait été découvert ailleurs, il n'en est pas moins vrai qu'elles ont fourni de nombreux spécimens d'objets qui n'ont été rencontrés que disséminés, ou rarement réunis sur un même point.

20 novembre 1873.

IV. Rapport de M. Anizon.

Plusieurs de nos collègues viennent d'exposer avec une précision remarquable :

1° Le plan topographique des fouilles exécutées sur l'emplacement de l'église Saint-Donatien ;

2° La description des nombreux objets mis au jour par ces fouilles.

Nos excellents collègues ont voulu me réserver une part dans ce grand travail dont ils enrichissent nos annales, et ils m'ont chargé d'examiner le contenu d'urnes et de sarcophages.

Dans l'accomplissement de cette tâche délicate, j'essaierai d'être court et précis.

I.

Examen d'une matière brune, trouvée dans un grand sarcophage en calcaire, qui est désigné au plan d'ensemble sous le n° 4, et qui était situé à la profondeur de 0m 85 seulement au-dessous des dalles de l'église.

Quand les ouvriers découvrirent ce sarcophage, ils y trouvèrent un squelette, sur les membres inférieurs duquel apparaissait une matière brunâtre, qu'ils prirent pour un linceul. Le tout fut jeté par eux comme dépourvu d'intérêt.

Heureusement, M. l'abbé Cahour, qui sait et comprend que, en fait d'archéologie, il ne faut rien rejeter sans examen préalable, recueillit un fragment de cette matière et la déposa sur une table du petit musée de la cure. Voici le résumé des recherches auxquelles je me suis livré sur ce dépôt :

Au premier aperçu, on y distingue une sorte de trame grossière, dont les mailles semblent remplies par du terreau desséché ou plutôt par du marc de vin rouge devenu dur et cassant.

Avec une attention plus soutenue, on y reconnaît des poils formant trame, confusément et sans régularité.

Réduite en poudre et soumise à la distillation, cette matière produit :

Une odeur empyreumatique assez analogue à celle de l'encens qu'on brûle dans nos églises ;

Quelques gouttes d'une huile brune qui se dépose sur les parois du vase ;

Une poudre charbonneuse qui en remplit le fond.

Agitée avec de l'eau distillée, cette matière s'y dissout en partie, donnant à la dissolution une couleur jaunâtre, une consistance sirupeuse et l'onctuosité d'une eau de savon [1].

La partie non soluble contient les poils et une poudre bistre provenant d'un amas organique dans lequel nous avons pu constater, à l'aide du microscope, la présence de cristaux d'hématoïdine, cristaux un peu frustes, il est vrai, mais très-reconnaissables cependant, quand on les rapproche d'échantillons d'hématoïdine pure.

Ainsi, — et ce fait est d'une haute importance pour le médecin légiste, — après un nombre d'années peut-être considérable, il a été possible de reconnaître les éléments caractéristiques d'un dépôt hémorrhagique, mêlé à des poils dont le canal central apparaît lui-même dans toute sa netteté.

Peut-être l'examen du squelette aurait-il présenté quelque utilité relative ; peut-être, par exemple, n'eût-il pas été sans intérêt d'examiner si les os du tronc, des membres, de la tête ou du cou, présentaient des traces de violence, et d'y chercher une explication de la présence des éléments transformés du sang au milieu de ces restes de décomposition cadavérique ; mais les renseignements de

---

[1] Dans tous nos essais sur cette solution, nous y avons constaté l'existence d'acides gras. Par exemple, l'acide sulfurique pur et concentré y détermine un précipité blanc et brillant, lequel, vu au microscope, apparaît sous la forme, ici de mamelons agglomérés, là de fines écailles disposées en tiges variées, en feuillages, en dessins divers, etc., caractères de l'ac. margarique des auteurs, ou, selon Heintz, du mélange en proportions très-variables des acides gras stéarique et palmitique, l'ac. margarique n'étant pour ce chimiste que le mélange des deux autres.

cette nature nous manquent; les ossements, aussitôt après l'ouverture du sarcophage, ont été enfouis avec ceux des sarcophages voisins, avant que la matière, recueillie par M. Cahour, ne m'eût été présentée.

D'ailleurs, — il ne faut pas l'oublier ici, — les cristaux d'hématoïdine peuvent appartenir à tout amas sanguin, en quelque partie du corps qu'il se soit formé, à des kystes du foie, de l'ovaire, etc.

Aussi, pourrait-on se demander avec raison si le magma qui nous occupe formait réellement, sur les membres inférieurs du squelette, une sorte de linceul, comme le disent les ouvriers, disposition difficile à expliquer, il faut en convenir; ou bien plutôt, s'il ne se trouvait pas, soit disposé le long du rachis, là où se réunit ordinairement le gras du cadavre avant de se transformer en terreau, soit servant d'enveloppe isolée à chaque membre, comme il arrive à une certaine période de la décomposition des organes; ce qui lui enlèverait tout caractère insolite. En présence de pareilles incertitudes, je ne puis me permettre aucune hypothèse.

II.

Contenu de la grande urne.

De nombreuses urnes funéraires ont été découvertes dans les fouilles qui nous occupent.

La plus grande de ces urnes, ayant été considérée par un archéologue éminent comme non funéraire, à cause du mode d'ornementation de son collet, il était important d'en examiner le contenu.

Or, parmi les objets divers qu'elle renfermait, nous signalerons:

1° Des débris nombreux d'ossements humains, les uns portant des traces d'incinération, les autres conservant encore leur poli naturel;

2° Un morceau de fer, en partie consumé par la rouille et ressemblant au pommeau d'une épée ou d'un poignard;

3° Deux larmes de verre, l'une encore ondulée par la fusion, l'autre portant sur l'une de ses faces les empreintes inégales laissées par le sol.

Tous ces objets se trouvaient mêlés à des cendres, à du sable, à du charbon, et à quelques dépôts terreux et organiques qui noircissent fortement les doigts.

Si je ne me trompe, ce sont là d'incontestables preuves que l'urne était véritablement funéraire, le mode d'ornementation de son collet ne pouvant rien prouver contre de pareils indices.

III.

Petit sarcophage en plomb.

Une petite caisse en plomb, longue de 0^m 92, et renfermée dans un tronc d'arbre, qui l'enveloppait de toute part, a été trouvée sous le mur transversal de la petite abside, à 3^m 10 de profondeur. Elle était enfouie dans l'argile imperméable, à 1^m 20 au-dessous des fondations de ce mur, qui présente les caractères d'une haute antiquité.

Cette découverte excita vivement la curiosité des personnes présentes ; il n'était donc pas indifférent que la science vînt dissiper les incertitudes qui s'étaient fait jour au sujet du contenu et de la destination de cette caisse.

Voici ce que nous pouvons affirmer.

Au moment de la découverte, elle était remplie d'une eau limpide, qui recouvrait un dépôt boueux de 2 à 3 centimètres d'épaisseur.

L'eau s'écoula pendant l'extraction ; je ne puis rien en dire.

La boue seule me fut présentée.

A la surface, on apercevait quelques agglomérats d'une matière légèrement grise, les uns plus volumineux dont la nuance tranchait avec la couleur plus sombre de la boue ; les autres, plus petits et disséminés, donnaient au dépôt boueux un aspect granitoïde.

Les agglomérats les plus considérables furent recueillis avec soin pour être examinés à part. Une étude attentive est venue démontrer qu'ils étaient formés par un savon animal à base calcaire,

insolubles par conséquent dans l'eau distillée, et par une petite quantité de silice réduite en poudre impalpable (1).

La boue, examinée à son tour, se montra formée des mêmes éléments, auxquels viennent s'ajouter (2) :

1° Un savon à base d'ammoniaque et de potasse, soluble par conséquent;

2° Quelques sels de plomb et de fer;

3° Quelques matières terreuses, apportées et déposées par les eaux d'infiltration (3).

---

(1) Soumis à la distillation, ces agglomérats produisent une huile empyreumatique brune, une odeur qui présente quelque analogie avec l'odeur de l'encens, enfin un résidu charbonneux.

Triturés, puis calcinés avec la potasse caustique, ils dégagent des vapeurs blanches qui bleuissent le papier de tournesol humide, rougi préalablement par un acide faible ou dilué.

Traités par l'acide azotique bouillant, ils se boursouflent en forme de champignons coniques, spongieux, rougeâtres et semés de cristaux brillants. Insolubles dans l'eau simple ou même acidulée, ils se charbonnent par l'ac. sulfurique concentré.

Ces deux résidus, repris par l'eau distillée, s'y dissolvent en partie et présentent les mêmes caractères que la solution du magma trouvé dans le grand sarcophage. Toutefois, le dernier fournit, en outre, quelques cristaux isolés, à base de rhomb et d'hexagones, de sulfate de chaux; tandis que dans la solution du premier, celui par l'ac. azotique, on aperçoit, à l'aide du microscope, des lames rectangles, blanches et transparentes d'ac. élaïdique. Des fleurs et des dessins d'une extrême délicatesse, formés par les acides gras, se retrouvent dans l'une et dans l'autre solution.

(2) La terre donne les mêmes réactions que la substance grise. De plus, si on l'agite avec l'eau distillée et qu'on prolonge le contact, on obtient : 1° une solution opaline de consistance sirupeuse, recouverte d'une poussière fine, adhérente aux parois du vase et formée par le savon insoluble et par la silice impalpable; 2° un dépôt volumineux qui se divise en deux couches distinctes; l'une plus profonde, plus lourde, de substances terreuses et organiques; l'autre plus superficielle, plus abondante, qui se confond insensiblement avec la première et flotte au moindre mouvement que le vase subit. Desséché, ce dépôt se boursoufle et prend un aspect lamelleux et ondulé.

(3) Le plomb y est indiqué par le précipité jaune serin qu'y détermine l'iodure de potassium et par le précipité jaune orangé que le bichromate de potasse produit dans la dissolution, etc. La chaux y est décélée par le précipité blanc que l'oxalate d'ammoniaque y détermine.

La solution simplement aqueuse ne donne pas trace de fer; mais si, au

Mais d'où venaient ces matières diverses? Pourquoi ces substances savonneuses, ici solubles, là complétement insolubles?

De courtes explications vont le faire comprendre.

Généralement, le cadavre, qui se décompose à l'abri du contact de l'air, se transforme plus ou moins promptement, selon la température, selon le mode de sépulture, la nature du sol, la maladie et l'âge du sujet, en une substance grasse dont les éléments ou bien existent naturellement dans le sujet lui-même, ou bien résultent des phénomènes chimiques de sa décomposition (1).

L'ammoniaque étant l'un de ces produits, et se rencontrant à l'état naissant, molécule à molécule, avec les principes qui sont propres aux tissus animaux, se combine avec eux et donne naissance à cette matière grasse dont nous avons parlé; savon véritable qui se conduit chimiquement comme les savons ordinaires.

Soluble comme eux, au moment de sa formation, il peut devenir insoluble par son contact avec les sels solubles de chaux; et c'est là précisément ce qui a eu lieu pour les agglomérats gris que nous avons étudiés dans les pages précédentes (2). La matière

---

lieu d'eau simple, on emploie l'acide azotique dilué, l'essai chimique montre nettement, dans la dissolution ainsi obtenue, outre le plomb et la chaux, la présence d'un sesquioxyde de fer, caractérisé par la magnifique teinte bleu foncé qu'y détermine le cyanure jaune de potassium et de fer.

Cette terre, desséchée et soumise à la distillation, se comporte comme les agglomérats gris examinés précédemment, fournit une huile empyreumatique brune et un dépôt charbonneux. De plus, elle fuse sur les charbons ardents à la manière des azotates.

(1) Selon Fouveroy, la transformation en gras de cadavre est facile dans les fosses communes, dans les cercueils en plomb, chez les sujets jeunes, chez les personnes grasses; très-facile et prompte dans les terrains gras et humides, etc.

(2) Habituellement formé de margarate, d'oléate et de stéarate d'ammoniaque et de potasse, ou, selon les idées de Heintz, de palmitate de ces bases, soluble par conséquent, le savon animal (le gras de cadavre) peut devenir calcaire et insoluble, par suite de la loi chimique qui veut que, si deux dissolutions mises en contact, peuvent donner lieu à un sel soluble et à un sel insoluble, ce changement de base est forcé.

Afin de s'assurer que les choses se passent ainsi pour le gras des cadavres, Orfila composa du savon ammoniacal, le plaça dans une boîte de bois poreux et le mit en terre. Retiré trois mois plus tard, ce savon était devenu calcaire : l'épreuve était concluante.

savonneuse, provenant de la décomposition du petit cadavre renfermé dans la caisse en plomb, soluble à son origine, est devenue en partie insoluble par son contact prolongé avec les sels calcaires, apportés par les eaux d'infiltration.

Ici se termine le travail dont j'étais chargé. Je crois y avoir établi d'une manière incontestable et l'origine, et la nature des matières contenues dans les deux sarcophages et dans la grande urne.

Les ossements, les larmes de verre, le pommeau de poignard ou d'épée, les matières charbonneuses de cette urne indiquent les restes d'une incinération funéraire.

Le contenu du grand et du petit sarcophages résulte d'une décomposition cadavérique, opérée à l'abri du contact de l'air ; les sels de plomb, trouvés dans la boue du petit, proviennent de l'action successive de l'air et de l'eau sur le métal du cercueil ; le fer s'y est introduit avec les autres matières terreuses, puisées dans le sol et tenues en suspension par les eaux pluviales, lesquelles ont dû remplir la fosse imperméable, s'y accumuler comme dans un puits, y couvrir complétement le sarcophage et s'y introduire entre le couvercle et les parois métalliques, qui étaient simplement juxtaposés ; enfin, la chaux y est venue tout à la fois, et du sol et des débris humains.

V. Rapport de M. Cahour.

Messieurs,

Vous avez entendu les intéressants exposés que vous ont faits MM. Kerviler, Petit et Anizon. Conformément à notre programme, je devrais maintenant résumer et conclure.

Mais résumer ! Comment abréger des détails tous également importants et donnés avec une compétence spéciale et devant laquelle je m'incline ? Qu'en est-il besoin, après des explications aussi précises et accompagnées de dessins aussi fidèles ?

Un résumé m'a donc paru superflu, et je viens immédiatement à conclure, tâche difficile par les raisons que j'ai déjà dites, et parce que nos archives religieuses, presque complétement détruites, nous seront de peu de secours. Ces circonstances m'imposent une grande réserve. Néanmoins je crois pouvoir vous offrir des déductions sérieuses et dont plusieurs ont une importance et une certitude incontestables. Il en est d'autres sur lesquelles je ne pourrai fournir des données aussi satisfaisantes ; mais, comme elles ressortent de nos fouilles mêmes, et qu'elles paraissent confirmées par l'histoire, je n'ai point cru devoir les omettre. J'oserai énoncer mon opinion à leur égard, et vous en resterez juges.

LES CIMETIÈRES.

Deux cimetières se sont présentés à nous dans les fouilles. L'un païen, parfaitement caractérisé par une quarantaine d'urnes funéraires dont nous avons recueilli les débris et les cendres ; l'autre, chrétien et révélé par l'inhumation dans des sarcophages monolithes chrétiens.

Je sais qu'à la première apparition de ces tombes, on a pu discuter la distinction que j'établis, et je n'ignore pas que l'inhumation dans des sarcophages fut en usage chez les païens et parti-

culièrement chez les Romains [1] ; mais vous savez, comme moi, que, dans les dernières périodes de la République, la coutume d'incinérer les corps et d'en déposer les cendres dans des urnes de métal, de marbre ou de terre prévalut, et que, sous l'Empire, elle devint si générale qu'il n'y eut plus, à de rares exceptions près, que les indigents à être inhumés. Au rapport de Festus et de Suétone, les *vespiliones*, employés des pompes funèbres et dont le nom ne peut être mieux traduit que par notre dénomination vulgaire de *croque-morts*, étaient chargés d'emporter, le soir, les cadavres des pauvres qui ne pouvaient faire la dépense de funérailles, et de les jeter dans des fosses communes. Mais les riches tenaient à ce que leurs dépouilles mortelles fussent incinérées et conservées dans des urnes (*ollæ*) et dans des sépulcres plus ou moins splendides [2]. Les pauvres eux-mêmes enviaient ce mode de sépulture, et ceux qui n'avaient pas le moyen d'avoir un sépulcre, ni même d'acheter un bûcher, se procuraient au moins des urnes ; et, après avoir fait incinérer leurs morts dans un *ustrinum* ou aire à brûler, ils recueillaient les cendres dans des urnes, et les emportaient à domicile s'ils pouvaient leur consacrer une chambre funéraire ; ou bien ils les couvraient simplement d'un peu de terre, dans un lieu de leur choix. (Antony Rik. — *Dictionnaires des antiquités romaines.*)

Tel fut l'usage des Romains et des Gallo-romains sous l'Empire, usage qui se perpétua jusqu'à ce que les chrétiens eussent ramené et fait prévaloir à leur tour l'inhumation, ce qui eut lieu dès les premiers jours du christianisme. Les fidèles avaient pour cela des motifs de haute convenance religieuse, tels que le sou-

---

(1) Σαρκοφαγος *mangeur de corps*. Ainsi nommés d'une pierre de Troade, qui, dit-on, avait la propriété de ronger en peu de temps les chairs et même les ossements.

(2) *Sepulcra*. C'était le nom que les Romains donnaient à leurs tombeaux Le mot cimetière (κοιμητεριον) est d'origine chrétienne. Il signifie lieu de repos, dortoir ; parce que les chrétiens considèrent la mort comme un sommeil par lequel l'homme passe de la vie présente à la vie future.

venir de la sentence divine : *Tu retourneras dans la terre d'où tu es sorti, car tu es poussière et tu rentreras dans la poussière* (*Gen.* III. 19,) et l'exemple du Christ qui fut inhumé dans un sépulcre de pierre. Le respect qu'ils devaient à leurs propres corps était un autre motif puissant à leurs yeux. Quand on se reporte aux préparatifs d'incinération chez les païens, à ces cadavres abandonnés à la manipulation des *ustores*, gens grossiers, pris dans la classe infime, que Catule nomme par dérision *semirasi*, et Lucain *sordidi ;* quand on songe aux outrages dont les martyrs surtout étaient l'objet, non-seulement de la part des bêtes auxquelles ils étaient laissés en proie, mais de celle des hommes, souvent plus méchants que les bêtes, on comprend la répugnance des chrétiens et les efforts qu'ils firent pour se débarrasser de l'incinération.

Leur histoire en offre de nombreux exemples, parmi lesquels nous citerons une inscription rapportée par Muratori, où il est dit qu'un nommé IVCVNDVS, en se faisant chrétien, vendit un droit de sépulture qu'il possédait sur un tombeau païen (IVS OLLARVM), lequel fut acheté par un esclave d'Antonia, femme de Drusus. Voici cette inscription :

FAUSTVS. ANTONIAE. DRVSI. IVS.
EMIT. IVCVNDI. CHRESTIANI. OLL.

Muratori est une autorité en pareille matière ; il dit que ce marbre existait à Florence, et que c'est peut-être la plus ancienne mention du nom chrétien qui se soit rencontrée sur les monuments funéraires.

Cette répugnance des chrétiens pour l'incinération explique aussi l'empressement des martyrs à s'assurer la sépulture par inhumation. Citons l'exemple de saint Tropès, rapporté par Bosio, qui, au moment où il était conduit au supplice, obtint de passer devant la maison d'un ami nommé Andronicus, et, se jetant dans ses bras, s'écria en versant des larmes : « Mon ami, suivez-moi ; ensevelissez mon corps : je suis persuadé que Dieu vous en don-

nera récompense (Surius, t. III, 24) (1). L'exemple de sainte Fortunée est plus frappant encore. Devant avoir la tête tranchée, avec ses frères, elle donna vingt pièces d'or au bourreau, pour que son corps ne fût pas brûlé, mais enseveli dans la terre (*Cod. s. Cec. apud Bosio*). C'est enfin ce qui explique le zèle des chrétiens à enlever les corps de leurs frères martyrs. Citons saint Menas, l'Egyptien, qui fit la même recommandation à ses amis, et ceux-ci y mirent tant de dévouement qu'ils allèrent arracher les restes du martyr aux flammes qui les consumaient (Sur., t. VI, 3.)

Je me suis plu, Messieurs, à rappeler ces exemples, parce qu'ils viendront bientôt éclairer plusieurs questions importantes. Mais, dès maintenant, ils constatent suffisamment l'origine et le point de départ de la distinction qu'il faut établir entre la sépulture païenne et la sépulture chrétienne aux premiers siècles de notre ère, et qui est applicable aux cimetières découverts à Saint-Donatien.

Ici l'intérêt devient local, et nous devons remarquer d'abord que, bien qu'occupant le même emplacement, les deux sortes de tombes étaient superposées. Les urnes cinéraires, placées dans la partie inférieure, ont été trouvées éparses dans une couche épaisse de cendres et de charbons, détritus des bûchers, et reposant sur le sol naturel. Les sarcophages étaient assis sur cette couche, là où elle existait, les autres s'échelonnaient à des hauteurs diverses; plusieurs s'élevaient presque au niveau du sol. De plus, la pâte et la forme des urnes accusent incontestablement leur origine romaine ou gallo-romaine; tandis que dans les sarcophages, rien ne rappelle ni les matériaux précieux, ni les décorations employés par l'art païen, même dans les siècles de décadence. Quatre ou cinq seulement étaient ornés de moulures parmi lesquelles la croix, malgré l'opinion respectable d'ailleurs, de quelques-uns de nos confrères, me semble le symbole le plus certain. Celui aux moulures en arc (N° 6), n'est pas moins caractéristique par sa ressem-

(1) *Amice, sequere me, et sepeli corpus meum. Credo in Domino quia mercedem consequeris.*

blance avec le sarcophage de Saint-Gildas de Rhuis, conservé dans l'abbaye de ce nom. J'ai été heureux d'entendre cette particularité confirmée par M. Louis Galles, de la Société polymathique du Morbihan, qui nous a fait l'honneur de visiter notre musée. Tous ces traits caractérisent parfaitement l'art chrétien dans nos contrées, à cette époque où, pauvre d'abord de ressources et d'artistes, il s'efforçait néanmoins de suivre de loin les modèles qui lui venaient de Rome, dès lors, mère et maîtresse de l'art aussi bien que des croyances et des mœurs prêchés par la religion nouvelle.

Mais je ne veux, ni m'élever à la philosophie de l'art, ni revenir sur des détails qui nous ont été si bien présentés déjà par nos collègues; j'ajouterai seulement que, s'il pouvait encore rester quelque incertitude sur le cachet chrétien du cimetière supérieur, les vases à encens, en poterie vulgaire, qui en ont été extraits; les fragments de broderies et de chaussure moyen âge, etc., suffiraient pour dissiper tous les doutes.

Qu'aurais-je besoin, après cela, d'invoquer ce grand fait, connu de tous les archéologues, que les tombeaux des saints, et surtout ceux des martyrs, devinrent en ces temps, le centre d'agglomération de sarcophages semblables, où les personnes de distinction aimèrent à se faire inhumer, heureuses de penser que leurs corps reposeraient à l'ombre de ceux des élus de Dieu, et ressusciteraient un jour près d'eux. Il me serait facile d'en rappeler des exemples nombreux, et d'en emprunter à notre propre diocèse; mais je préfère me résumer en citant cette belle épigramme, que saint Grégoire de Nazianze, esprit si élevé et cœur si aimant, composa sur la mort de Nona, sa mère. *L'esprit de Nona, dégagé de ses liens terrestres est monté au ciel; mais nous plaçons son corps près des martyrs. Donc, recevez, ô martyrs, la grande victime et ce corps fatigué, qui est associé à votre sang.* (Muratori anecdot. grec. 92. — Dictionnaire des antiquit. chrét. Martigny.)

Maintenant plusieurs questions de détail et fort intéressantes se présentent. La première est celle-ci : Qu'était ce cimetière romain ou gallo-romain? Etait-ce un lieu de sépulture commun ou appartenant à une famille?

Vous savez, Messieurs, que les cimetières, ou plutôt les sépulcres chez les Romains étaient des édifices plus ou moins somptueux, suivant la richesse du propriétaire et le goût de l'architecte, mais dont la partie essentielle était une chambre funéraire unique, où l'on déposait les urnes, soit dans le sol même, soit dans de petites niches, pratiquées à cet effet dans les parois intérieures. Chacune de ces niches contenait ordinairement deux urnes apparentes ou scellées de manière à laisser apercevoir le couvercle seulement. Cette disposition répondait à celle des cellules où les pigeons nichent par couple, et c'est pourquoi l'on donna à ces niches le nom de *columbaria*, et à l'édifice lui-même, bien qu'improprement, celui de *columbarium*.

On distinguait trois sortes principales de sépulcres. Le sépulcre particulier, destiné à recevoir les restes d'une ou plusieurs personnes, mais en fort petit nombre. Le sépulcre de famille et le sépulcre commun.

J'emprunte ces notions à l'excellent *Dictionnaire des antiquités romaines*, de M. Antony Rik, traduit de l'anglais par M. Chéruel, inspecteur général de l'Université, et qui fait autorité parmi les savants.

Ces mêmes raisons me portent à reproduire ici textuellement les courtes notions qu'il donne sur les deux derniers genres de sépulcres.

« Le sépulcre commun (*sepulchrum commune*) était celui qui recevait les restes d'un très-grand nombre d'individus ou de plusieurs familles différentes. C'était une chambre avec des rangées de niches, quelquefois au nombre de plusieurs centaines ; et le propriétaire de la sépulture donnait, vendait ou laissait par testament le droit de disposer d'un nombre de niches, qui était spécifié dans l'acte.

» Le sépulcre de famille (*sepulchrum familiare*) était construit par un individu pour lui et pour les membres de sa maison, en y comprenant les affranchis des deux sexes. On reconnaît une sépulture de ce genre au nombre et à la variété des urnes, ainsi qu'à des inscriptions, telles que celle-ci :

Sibi et conjugi et liberis
Et libertis, libertabusque,
Posterisque eorum fecit.

A ces données, il faut ajouter celles de l'*ustrinum* et du *Bustum*, ou aires à brûler les corps. « L'*ustrinum* ne tenait nullement au tombeau où devaient être déposées les cendres. Ce pouvait être un terrain public où étaient portés par leurs parents les cadavres des personnes qui n'avaient pas été assez riches pour acquérir à cet effet un morceau de terre près de leur tombeau. La loi défendait d'allumer un bûcher sur un terrain dont on n'était pas le maître.

» Le *Bustum* était aussi une aire à brûler les corps ; mais il était ainsi spécialement appelé quand il se trouvait dans l'enceinte sépulcrale, près de l'édicule où les urnes étaient ensuite déposées. Il doit, par conséquent, être considéré comme une place particulière pour brûler les morts de la famille, par opposition à l'*ustrinum* ou terrain public. » (Rik, p. 88.)

Ces citations me semblent résoudre la question posée. Le cimetière païen découvert à Saint-Donatien n'était point un sépulcre particulier ; les urnes y étaient trop nombreuses. J'ai déjà dit que nous en avons constaté une quarantaine, et nous avons lieu de croire que plusieurs ont échappé à nos investigations. Par une raison contraire, ce ne pouvait être, non plus, un sépulcre commun, renfermant plusieurs centaines d'urnes. L'aire à brûler n'eut d'ailleurs pas suffi aux besoins d'incinérations aussi nombreuses et quotidiennes. A en juger par la couche formée du détritus des bûchers, cette aire comprenait à peu près le périmètre de l'abside de l'ancienne église, et elle serait renfermée dans celui de l'abside de l'église nouvelle, déduction faite des chapelles qui la couronnent.

De plus, la variété des urnes que nous y avons rencontrées, et dans lesquelles on remarque les pâtes les plus fines et les plus grossières, les formes les plus élégantes et les plus vulgaires ; depuis ces deux charmantes urnes ornementées d'où ont été extraits le petit miroir et les figurines, jusqu'à ce grossier fragment de poterie micacée, où le pouce du potier laisse encore aper-

cevoir ses traces, la variété, dis-je, de ces urnes offre incontestablement le caractère indiqué par M. Rik, d'une sépulture de famille, où les cendres des serviteurs et des affranchis auraient été admises à côté de celles des citoyens et des maîtres.

Enfin, ce qui est décisif, c'est que l'aire à brûler faisait bien partie du sépulcre. C'est dans le sol même de ce *bustum*, formé comme nous l'avons dit du détritus des bûchers, qu'étaient ensevelies les urnes que nous avons découvertes et qui occupaient encore la position qu'elles avaient reçues le jour de leur enfouissement.

Si nous n'avons pas retrouvé les traces de l'édicule sépulcral lui-même, les pierres de petit appareil romain employées dans les constructions de l'abside de la seconde église, nous en donnent la raison : c'est que cette abside prit un jour la place de l'édifice funéraire, et lui emprunta ses matériaux.

Donc, Messieurs, il est permis de conclure que le cimetière qui nous occupe ne fut autre qu'un sépulcre de famille.

Mais à quelle famille appartenait-il? la solution de cette question est plus difficile. Cependant, si l'on tient compte de la tradition locale qui place la demeure des *Enfants nantais* sur ce plateau, et qui s'est obstinée à décorer de leur nom la maison sise à son entrée, malgré les diverses transformations que les temps lui ont fait subir ; si l'on se rappelle que nos historiens sont unanimes à représenter ces jeunes gens comme ayant appartenu à l'une des plus illustres familles de la cité ; et si l'on prend garde que, en effet, le tombeau de famille suppose nécessairement l'existence d'une maison importante, dont le tombeau eût été l'annexe ; si les poteries romaines, à l'usage domestique, dont nous avons pu recueillir de nombreux débris, confirment cette appréciation ; si, enfin, ainsi que nous le verrons bientôt, nous retrouvons la tombe des deux frères dans l'enceinte même de ce sépulcre, et au milieu des urnes et des cendres de la famille, nous ne paraîtrons peut-être pas téméraires de penser que cette famille fut celle des deux saints martyrs.

En poussant plus loin nos déductions, nous ramènerions la

question souvent controversée de savoir si cette famille fut de race romaine ou gallo-romaine ? Je ne suivrai point mes devanciers dans les arguments, selon moi assez contestables, qu'ils ont tirés de la forme latine des noms de nos saints, ni du radical *rogare* et *donare*, qui serait une allusion à ce que Rogatien demanda à son frère de lui donner le baptême. Mais je remarquerai que nos fouilles ont apporté à la solution de la question, un élément nouveau qui n'est pas à dédaigner.

A en juger par l'importance de cette villa que nous avons indiquée, et par ces poteries de service, de pâte romaine, dont nous parlions tout à l'heure, nous serions portés à supposer que cette famille était romaine. Cependant, il est évident que les riches familles gallo-romaines, ou même simplement gauloises pouvaient affecter le luxe de leurs vainqueurs. Mais que ces vainqueurs soient descendus à placer dans leurs urnes, et à mêler à leurs cendres des objets qui eussent pu les faire passer un jour pour avoir appartenu à la race des vaincus et des esclaves, il est difficile de le croire. Si donc, ainsi que nous l'a si savamment expliqué notre honorable collègue M. Parenteau, et j'adopte volontiers son avis, le petit miroir, les figurines, la boucle-d'oreille, extraits des deux belles urnes ornementées, sont d'origine gauloise, il conviendrait, ce me semble, d'en conclure que la famille était elle-même de race gauloise. Qu'après cela, elle se soit mêlée à la race latine par ses alliances et par ses usages, je n'y vois rien d'impossible; ces mélanges de races étaient très-communs alors. C'est pourquoi, en attendant des preuves plus décisives encore, je me bornerai à qualifier cette famille du titre de gallo-romaine.

Quant au cimetière chrétien, après les détails si précis que mes honorables collaborateurs vous ont donnés sur les sarcophages calcaires dont il était rempli, et les preuves que j'ai fournies de leur caractère incontestablement chrétien, je ne vois pas de conclusions particulières et dignes d'intérêt à déduire, si ce n'est relativement aux cercueils en bois qui ont été découverts au plus profond des fouilles, au-dessous du gisement même des urnes, et sous les substructions les plus anciennes. Mais je craindrais de

prolonger beaucoup ce chapitre; et comme je dois revenir sur ces tombes en parlant des fondateurs des églises, je me bornerai à dire ici que je fus l'un des plus hésitants à croire à leur antiquité reculée. Il n'est pas d'hypothèse que je n'aie faite pour les attribuer à un enfouissement récent. J'avoue toutefois qu'aucune ne pouvait me satisfaire.

Mais quand, retournant la question, je vins à observer que la grossière fabrication de ces caisses, formées de madriers de chêne, démesurément longs, juxtaposés et retenus seulement par des clous, s'accordait parfaitement avec l'idée que l'on peut se faire des cercueils primitifs chrétiens; quand des autorités compétentes m'eurent affirmé que la conservation relative des clous ne s'opposait pas à ce qu'on les fît remonter aux premiers siècles de l'Église, et que je vis le quatrième cercueil formé d'un tronc d'arbre, je commençai à me réconcilier avec l'idée possible de l'antiquité qu'on leur attribuait. Et lorsque, consultant nos annales, je lus les lignes suivantes d'Albert le Grand, que Nonnechius, dixième évêque de Nantes, mort en 487, fut enseveli près du sépulcre des bienheureux martyrs saints Donatien et Rogatien..., et que Karmundus, son successeur, mort en 492, ayant, de concert avec sa famille qui était riche, fait bâtir une église, y fut enseveli, ce fut pour moi comme un trait de lumière. Et sans attacher plus d'importance à cette question, je me rangeai volontiers à l'avis de ceux qui opinaient que ces cercueils pouvaient être ceux de ces anciens évêques, et remonter à la première origine des inhumations chrétiennes, autour de la tombe de nos martyrs.

LA TOMBE.

Il est temps, Messieurs, de parler de cette tombe. M. Petit vous en a déjà dit quelque chose ; mais mon honorable collègue veut bien me permettre de compléter son récit par de nouveaux détails que réclame l'importance de la découverte.

Nous savions, par l'histoire et par la tradition locale, que cette précieuse tombe devait se trouver dans le périmètre de l'église

érigée sous l'invocation des saints Patrons. Ce point est incontestable et je ne crois pas avoir besoin d'en rappeler ici les preuves.

Les mêmes documents et l'usage de l'Église nous indiquaient également l'abside comme étant l'enceinte où nous avions toutes chances de rencontrer les traces désirées. Mais en quel endroit précis gisaient-elles et quelles pouvaient-elles être à l'heure présente ? Les imaginations actives se plaisaient à voir surgir un mausolée, ou, du moins, des débris parfaitement conservés et portant avec eux leur authenticité manifeste. Mais nous, avertis par les premières tranchées de l'état déplorable dans lequel se trouvaient ces lieux, nous n'osions nous livrer à de telles espérances ; car, alors même que des ruines importantes eussent révélé un monument, quelles preuves eussions-nous eues qu'il eût renfermé la tombe même ? Nous savions encore que nous ne pourrions la reconnaître à l'invention des reliques et de leurs châsses, transportées solennellement du tombeau à la cathédrale, vers le milieu du XIIe siècle. Enfin, une autre observation nous donnait de l'inquiétude : c'était la nature molle des couches du sol dans lequel la fosse avait dû être hâtivement creusée, au lendemain du martyre. N'était-il pas possible que cet emplacement eût été foulé, déformé et rendu méconnaissable ? Tous ces motifs nous engageaient à procéder avec l'attention la plus scrupuleuse dans cette recherche. Nous l'avons fait et nous sommes heureux de pouvoir dire que les résultats ont dépassé notre espoir.

Ainsi que nous l'avons pu voir par le procès-verbal des fouilles, la tranchée pratiquée pour la première travée du chœur, venait de mettre à jour une portion de substruction en arc, et ce mur allait être démoli quand, sur ma prière, le contre-maître (M. Rucher, dont je suis heureux d'avoir occasion de reconnaître l'obligeance dans le cours de ces fouilles) retarde la destruction. M. Petit accourt et prend le dessin de la courbe. Malheureusement, un éboulement survient, et c'est le 28 juillet seulement, que les travaux peuvent être repris, et mettre à découvert l'arc entier. M. Kerviler peut alors le relever sur ses plans, et, bientôt

après, y joindre ses annexes, c'est-à-dire un mur transversal, un transept et une nef dont nous parlerons plus tard.

Quant à l'abside, car c'en était bien une, elle offrait en ce moment un spectacle étrange. Bien que de très-petite dimension et démolie jusqu'aux substructions, à l'exception du côté sud, qui s'élevait encore à près d'un mètre, elle paraissait enfouie entre deux rangs d'énormes sarcophages en pierre, placés, l'un à son chevet, et l'autre à sa base. Et si les tranchées précédentes n'avaient pas eu détruit déjà les cercueils de même espèce qui flanquaient ses côtés, elle en eût paru littéralement assiégée, tant ils étaient pressés les uns contre les autres, s'élevant parfois à deux étages, et renfermant jusqu'à deux et trois squelettes. Mais, chose remarquable, pas un n'avait osé s'avancer assez pour violer la petite enceinte. Tous l'avaient respectée et semblaient se tenir autour d'elle dans l'attitude d'une vénération profonde [1].

Il n'y avait pas à en douter; nous touchions au lieu le plus important de nos fouilles. M. le curé avait donné l'ordre d'en faire l'exploration complète, mais seulement en sa présence et celle de Messieurs de la Société archéologique. Le jour venu, quatre ouvriers intelligents, sous la conduite du contre-maître, commencent à déblayer l'enceinte, encore encombrée d'une partie des remblais appartenant à la couche supérieure. Bientôt se présente une zone pleine de débris de mosaïque, restes de l'antique dallage dont vous ont parlé MM. Kerviler et Petit. Sous ce dallage reparaît la couche noire des bûchers, et les travailleurs y rencontrent de nouvelles urnes cinéraires. Du côté nord, le plus endommagé, elles sont rares; mais du côté sud, elles se multiplient, et plusieurs sont rangées debout, à même hauteur, et manifestement dans la position première où elles furent déposées après l'incinération. Un incident a lieu, qui met ce fait hors de doute.

Comme ces urnes se brisaient au premier contact, à cause de leur vétusté, de l'humidité dont elles étaient imprégnées, et du

---

(1) Un seul, des plus récents et placé presqu'à la surface du sol, s'avançait jusque sur la partie ruinée du mur.

lourd fardeau de cendres qu'elles renfermaient et dont elles ne pouvaient supporter le poids, je me chargeai moi-même de les extraire avec toutes les précautions commandées par la circonstance. Je réussis à en faire transporter au musée quatre, de pâte noire, plus ou moins fine, et presque intactes. Mais, en recueillant la quatrième, je remarquai qu'elle était adhérente au mur de l'abside, et à moitié coupée, dans le sens vertical, par la tranchée qui avait été creusée pour recevoir ce mur. Une cinquième urne, de pâte rose, placée près de celle-ci, et exactement dans la même position, m'occupait à son tour. Je désirais vivement l'avoir entière. J'avais enlevé jusqu'aux derniers atomes de la terre qui l'environnait extérieurement; mais elle restait suspendue à la paroi, et je faisais de vaines tentatives pour l'en détacher, lorsque, vaincue par un dernier effort, elle me tomba en morceaux dans les mains.

Grand fut mon regret! Mais j'eus bientôt lieu de m'en consoler en remarquant que cette urne, comme la précédente, avait été coupée en deux par la tranchée, et que son adhérence au mur venait de ce que le ciment employé à lier les pierres s'était répandu dans l'urne et l'avait soudée à la paroi.

De cette observation très-simple, découlaient plusieurs conséquences importantes. C'était d'abord que le mur d'abside était postérieur au dépôt des urnes, puisque pour tracer à l'un son lit, il avait fallu endommager les autres. C'était encore que celles-ci occupaient bien leurs places premières, puisqu'elles se trouvaient à la même profondeur, au même rang et dans la même position que celle fixée au mur. C'était enfin que les ouvriers employés à la tranchée avaient préféré couper en deux ces vases, qu'ils rencontraient sur leur passage, plutôt que de s'étendre dans l'intérieur de l'abside où se trouvait la tombe, et qui était pour eux une terre sacrée.

En effet, nous étions arrivés au sol naturel et, après avoir ouvert plusieurs tranchées, à droite et à gauche, sans que la pioche indiquât autre chose que le terrain primitif, elle s'enfonça tout à coup et sans résistance dans des terres déjà remuées. Avertis par cet indice, nous redoublons de précautions et nous commençons

à mettre à découvert une large fosse, située dans l'axe même de l'abside et dont les parois s'accentuaient à mesure que les terres meubles qui en occupaient le centre étaient enlevées. Chemin faisant, la pelle rejetait avec ces terres de gros clous revêtus d'une grossière pâtine d'oxyde. Leur masse, rongée et déformée par le temps, rendait leur appréciation difficile. Néanmoins nous pouvons dire que les plus longs comptaient encore six à sept centimètres de longueur et les plus courts quatre à cinq. Nous pûmes en recueillir vingt-sept, qui sont précieusement conservés au petit musée.

D'où venaient ces clous? Une seule et même explication se présentait à tous les esprits. C'étaient les derniers restes des cercueils qui avaient contenu les corps saints, dont l'absence même confirmait toutes nos données et nos appréciations.

En effet, des débris de cercueils et surtout les moindres restes d'ossements dans cette fosse eussent suffi pour autoriser le doute; car il n'est pas présumable que ceux qui procédèrent à l'élévation religieuse des corps, n'aient pas pris toutes les précautions requises pour recueillir les plus petites parcelles d'ossements. Il est à croire au contraire, que les cercueils qui les contenaient furent enlevés avec eux et déposés, suivant les rites de l'Église, sur un autel fixe ou portatif, où la reconnaissance minutieuse en fut faite, et le procès-verbal dressé avec détail.

Quant aux clous, ils purent être détachés des cercueils par le temps, qui les rongeait depuis un siècle, ou par l'opération même de l'enlèvement des châsses; et il n'est pas surprenant qu'ils soient tombés et restés enfouis dans ces terres de la fosse lorsqu'elle fut devenue veuve de son trésor. Toujours est-il qu'ils sont demeurés là, en fait, pour être de nos jours, les témoins révélateurs et éloquents du précieux dépôt qu'ils scellèrent jusqu'au jour de son élévation de terre.

J'ai parlé, Messieurs, d'un ou de deux cercueils, car rien ici qui puisse trancher la question. On peut seulement dire que la fosse, qui mesurait 1^{m} de largeur sur $2^{m}50$ de longueur, était assez vaste pour contenir les corps des deux frères, dans deux caisses

ou dans une seule : car on put dès lors leur appliquer, comme on l'a si souvent fait depuis à leur éloge, ces belles paroles de nos livres sacrés : *Aimables et beaux pendant leur vie, ils ne furent point séparés par la mort.* (Rois, II, 23.)

Et maintenant, Messieurs, si nous rapprochons ces données fournies par l'archéologie de celles dont l'histoire s'est montrée trop avare à l'égard de nos saints, combien ne serons-nous pas agréablement surpris, en voyant notre belle science venir au secours de sa sœur et l'aider à compléter ses récits. Je ne rappellerai point le détail du martyre des *Enfants nantais ;* je citerai seulement quelques lignes empruntées à l'un de nos plus anciens historiens, Albert le Grand. Je sais que l'on a pu reprocher à cet écrivain une chronologie qui n'est pas toujours sûre : quelle est celle de nos annalistes qui puisse revendiquer ce privilége ? Je n'ignore pas non plus qu'on l'a trouvé trop facile à admettre des miracles qui ne soutiendraient pas les épreuves d'une critique sévère ; mais, à cela près, on ne peut nier qu'Albert le Grand n'ait été l'un des compilateurs les plus sérieux de nos annales bretonnes. Les bibliothèques et les archives des neuf diocèses lui furent ouvertes par ordre des évêques, et il y puisa avec une patience et un bonheur qui ne seraient plus possibles, aujourd'hui que ces précieux dépôts ont été presque entièrement détruits. Il indique d'ailleurs toutes ses sources. On doit donc tenir grand compte des données qu'il fournit. Vous en jugerez vous-mêmes (1).

Après avoir rapporté l'arrestation, l'interrogatoire, la prison des martyrs et la sentence portée contre eux par le préteur romain, Albert le Grand ajoute : « Ceste sentence prononcée, les bourreaux se saisirent des SS martyrs et les ayans conduitz au chevalet ou *catasta* (qui estoit un eschaffault élevé au milieu de

---

(1) Voir pour toutes nos citations de cet historien : *La vie, gestes, mort et miracles des saincts de la Bretaigne Armorique* (celle en particulier des SS. Donatien et Rogatien) *ensemble un ample catalogve chronologiqve el historiqve des evesques des nevf eveschez d'icelle.* Edition de M.DV.XXXVII.

la ville), ils les despoüillerent tous nuz et les lierent dessus, et les fouetterent cruellement. Les SS endurerent ce tourment d'une admirable constance, louans Dieu et exhortans les chrestiens qui estoient presens à perseverer dans la confession de Iesus-Christ. Les bourreaux s'estant lassez à les tourmenter, les destacherent et les descendirent du chevalet, et les ayans revestus, les conduisirent hors la ville où ils les transpercerent d'une lance de guerre, et puis leur trancherent la teste. »

On peut se demander ici pourquoi Donatien et Rogatien furent conduits vers le coteau qui porte leur nom, et non vers celui de Saint-Similien, où se trouvait le *martray*, lieu de l'exécution des martyrs. J'avoue m'être souvent adressé cette question sans la pouvoir résoudre, jusqu'à ce que, les preuves se multipliant du domicile des Saints au lieu qui nous occupe, j'ai vu la découverte du sépulcre de famille confirmer inopinément ce fait traditionnel. Il m'a semblé dès lors que le préteur dut faire prendre cette route aux deux frères et ordonner qu'ils subissent le dernier supplice en face de la demeure paternelle, non pas, comme on a pu le croire, afin que les cadavres fussent à proximité d'un cimetière commun, ce cimetière n'existait pas, et, d'ailleurs, les corps saints furent laissés à la voirie ; mais afin de rendre le châtiment plus exemplaire, et de faire comprendre aux simples fidèles qu'ils n'avaient rien à attendre du gouverneur romain, puisqu'il ménageait si peu l'une des plus illustres familles de la cité.

Cependant, les Saints, épuisés par la fatigue et la torture, et se soutenant à peine, s'arrêtèrent « au lieu, dit l'historien, où l'on voit deux croix de bois plantées de l'autre costé du pavé, joignant les Chartreux ». Il est à remarquer qu'en cet endroit, l'ancienne voie que suivaient les martyrs, après s'être infléchie sur la gauche, reprend la ligne droite jusqu'à la maison qui porte le nom des *Enfants nantais*, et qui est distante d'environ trois cents mètres. Ils se trouvaient donc là en vue de la maison paternelle, que les constructions élevées depuis ne dérobaient pas à leurs regards, et ils pouvaient en être aperçus. « Et là, continue Albert le Grand, ils s'agenouillerent et reçurent le coup de la

mort ; et leurs corps saincts furent exposés en proye aux oiseaux et aux animaux sauvages. »

Ce texte fait connaître l'état des lieux à cette époque, et il est, d'ailleurs, conforme aux données archéologiques, qui disent qu'il ne pouvait s'agir alors des deux longs faubourgs Saint-Clément et Saint-Donatien, dont les plus anciennes maisons ne remontent pas au-delà du XVe siècle. C'était, sinon une voie romaine, au moins un large sentier menant à la demeure des *Enfants nantais*. Là aussi, pouvait aboutir la grande forêt qui s'étendait entre l'Erdre et la Loire et servait de retraite aux animaux de proie dont parle Albert le Grand.

« Mais, continue l'historien, les chrestiens ramasserent les corps des Saincts, et les ensevelirent près du lieu où ils furent martyrisez. » Ces courtes paroles indiquent une scène que confirment nos découvertes, et celles-ci, jointes à la connaissance des lieux, nous permet d'en suivre les principales circonstances avec une vraisemblance équivalant presque à la certitude. Ce fut dans la journée du 24 mai, que les martyrs, après avoir subi la torture, furent conduits hors de la ville, mis à mort, et leurs corps laissés à la voirie. Ce dut être, par conséquent, le soir ou dans la nuit, que les chrétiens les enlevèrent ; et où les portèrent-ils ? Le lieu était naturellement indiqué ; c'était la demeure même des Saints, située dans le voisinage. Là, sans doute, les attendaient des parents, des amis : on dut comprendre qu'il fallait hâter la sépulture ; où encore ? Le sépulcre de famille était à deux pas, il réclamait les deux victimes ; et si quelques-uns proposèrent d'incinérer les corps, les chrétiens demandèrent qu'ils fussent inhumés. En fait, ce dernier mode fut adopté, et cette sépulture par inhumation, unique au milieu de tant d'urnes cinéraires, est à elle seule une révélation et une preuve manifeste de l'exactitude de notre interprétation.

Mais les précautions avec lesquelles on creusa la fosse ne sont pas moins remarquables. Elle fut tracée régulièrement et de manière à n'emprunter que le terrain strictement nécessaire. On prit garde à n'endommager que le plus petit nombre possible

d'urnes, par respect pour les cendres des ancêtres; et la plupart furent laissées intactes à leurs places premières. Après avoir traversé la couche noire des bûchers, on descendit jusque dans le sol primitif, moins profondément cependant qu'on ne le fit depuis. Fut-ce par défaut de temps ou par l'habitude où l'on était d'enfouir les urnes plus à la surface du sol? Quoi qu'il en soit, des cercueils en bois furent également fabriqués à la hâte, et probablement dans la forme primitive de ceux recueillis par nous, et que nous avons lieu de croire avoir appartenu à nos anciens évêques Nonnechius et Karmundus. De fortes et longues planches, scellées de gros clous, suffirent. Les corps saints, après y avoir été déposés, furent transportés avec respect et descendus dans la fosse, sur laquelle les chrétiens ne manquèrent pas de murmurer leurs plus touchantes prières. Après quoi, la tombe fut recouverte de terre, et l'on étendit de nouveau sur elle la couche noire des bûchers, afin de confondre son gisement avec celui des urnes, et de la dérober aux regards curieux ou ennemis; et elle demeura ainsi, dit Albert le Grand, jusqu'à ce que « l'exercice libre de la » religion catholique estant permis, les Chrestiens edifierent aux » Saincts un beau sepulcre dans lequel leurs corps vénérables » furent posés. »

Je terminerai, Messieurs, ce que j'ai à dire ici sur cette tombe par une réflexion que me suggère le respect profond dont elle a été constamment l'objet.

Ce respect, nous l'avons vu naître le jour de l'inhumation. Nous l'avons vu se reproduire quand les chrétiens jetèrent les fondations de la petite abside, et qu'ils préférèrent couper les urnes en deux plutôt que d'endommager inutilement l'étroite enceinte. Il est remarquable, de plus, que ce petit monument a, juste, le diamètre de la tombe, à un mètre près à la tête et un mètre au pied; elle en occupe le centre et en détermine l'axe; preuve qu'elle fut le véritable objectif de l'architecte. Cette observation se fortifie d'une autre. C'est que cet axe est invariablement demeuré, à très-peu près, celui de toutes les églises qui se sont succédé sur cette tombe; et, bien que tous les plus anciens

sanctuaires de la ville aient été orientés à l'Est, comme la cathédrale, celui de Saint-Donatien est resté seul exceptionnellement orienté au Nord-est; c'est-à-dire, dans l'axe de la tombe.

A ces remarques, il faut ajouter celle déjà faite par MM. Petit et Kerviler sur le caractère conservateur de la petite abside. Nous les avons, en effet, entendus insister, chacun de leur côté, sur ce que le mur transversal, qui reliait les deux extrémités de l'arc absidal, forma, dès l'abord, une enceinte complétement fermée jusqu'au niveau du dallage mosaïque sous lequel la tombe était enfouie; qu'ensuite, ce mur fut surélevé et l'abside ensevelie tout entière sous de nouveaux remblais; d'où il résulta que, malgré tous les bouleversements subis par les églises à la surface du sol, la tombe et les urnes qui l'entouraient restèrent intactes. Et c'est à cette circonstance que nous devons de les avoir retrouvées dans leur état primitif.

Ces observations sont fort judicieuses et parfaitement conformes à celles que j'ai faites moi-même. Elles démontrent en même temps l'identité de la tombe et le respect dont elle était entourée dans ces anciens âges.

Mais cette vénération se manifesta bien mieux encore, lorsque les évêques Nonnechius et Karmundus se firent un honneur de venir reposer près d'elle, et que les plus hauts, les plus riches personnages s'empressèrent de suivre cet exemple et d'entasser leurs cercueils à la suite les uns des autres, les uns sur les autres, sans qu'aucun d'eux, pas même ceux des princes de l'Église ou de la terre osassent s'introduire dans la petite enceinte. D'autres évêques et personnages illustres dont nous parlerons, vinrent plus tard dormir à l'ombre de cette tombe. Ils s'y firent bâtir des tombeaux en marbre, et, les emplacements les plus rapprochés étant envahis, ils s'estimèrent heureux de pouvoir se tenir plus au loin, sous la voûte du temple.

Je ne dis rien de l'extension prodigieuse que prit ce cimetière au dehors. Il ne tarda pas à couvrir tout le coteau, et les sarcophages s'y agglomérèrent par centaines, augmentant sans cesse la couronne de cette glorieuse tombe.

Je dois remettre aussi à parler, au chapitre suivant, des églises qui l'ont successivement abritée et qui nous fourniront de nouvelles preuves de son authenticité et de l'honneur dont elle fut entourée dans le cours des siècles.

LES ÉGLISES.

M. Kerviler nous a fait remarquer, sur ses plans, les substructions de trois églises distinctes, et teintées, la première en bleu, la seconde en rouge, la troisième en rose; cette dernière est celle que l'on construit actuellement.

Nous voyons de plus figurer aux plans, à quelques mètres du chevet de la première église et compris dans l'abside de la seconde, un monument teinté en jaune et caractérisé par deux piliers d'entrée; et en arrière, une petite enceinte en forme de parallélogramme, d'environ quatre mètres de largeur sur six de longueur. Je dis environ, car la dégradation des murs ne nous a pas permis de les mesurer exactement.

Préalablement, nous avons à nous demander ce qu'était cet édifice? Ce ne pouvait être une église; il n'en avait pas les dimensions. Ce ne pouvait être non plus le sépulcre païen auquel avaient pu appartenir les pierres de petit appareil dont nous avons parlé. Les murs de notre monument sont, ainsi que l'a fait observer M. Kerviler, massifs, de moellons disparates empâtés dans un fort ciment, et indiquant une construction à la fois postérieure au sépulcre païen et antérieur à la première église.

La question revient donc: qu'était ce monument? Albert le Grand, nous répondra encore par le texte déjà cité, mais que je dois reproduire ici. Parlant des corps des martyrs: « Les Chrestiens, dit-il, les ramassèrent et les ensevelirent près du lieu où ils furent martyrisez, où, *depuis, l'exercice de la Religion catholique estant permis, les Chrestiens leur édifièrent un beau sépulcre, dans lequel leurs corps vénérables furent déposés.* D'où apparaît, tout d'abord, la distinction importante qu'il faut établir entre la fosse ou tombe où les saints furent inhumés le jour de

leur martyre, et le beau sépulcre qui leur fut érigé à la paix donnée par Constantin. (Vie de saint Donatien.)

Le même historien, reprenant ce thème dans son catalogue des évêques de Nantes, et parlant de l'évêque Nonnechius, s'exprime d'une manière plus claire encore. Cet évêque, dit-il, « mourut l'an quatre cens octante-sept, le 27 juillet, et fut ensevely près le *sépulcre* des bien-heureux martyrs saincts Donatian et Rogatian, où, *depuis*, on edifia une belle eglise en leur honneur. » Puis, parlant de cette église, il l'attribue à Karmundus, successeur de Nonnechius, en ces termes : « Karmundus fit venir ses parents d'Auvergne en Bretaigne, et les convertit à la foy chrestienne, de sorte qu'ils firent à leurs frais bastir l'église de sainct Donatian, hors les faux bourgs de Nantes, au lieu où les saincts martyrs *avoient été ensevelis.* »

Ces citations font ressortir de nouveau et fort clairement l'ordre de faits suivant :

1° Une première inhumation des corps saints après leur martyre, dans une simple fosse ; 2° Leur élévation de terre, à la paix de Constantin, c'est-à-dire environ un siècle après, et leur translation, non dans une église, mais dans un *beau sépulcre;* 3° La fondation subséquente de la première église par Karmundus et sa famille, sur la tombe même où les saints avaient été d'abord ensevelis. Or, ce sont bien là en effet, les résultats que nous apportent nos fouilles : Une première église dont l'étroite abside entoure et couvre la tombe; et, à quelques pas de là, vers l'orient, les deux piliers et l'enceinte de notre monument.

Je dois faire remarquer qu'Albert le Grand, qui parlait de ce sépulcre sur les documents primitifs qu'il avait sous les yeux, n'est pas le seul à en faire mention. Henschenius, dans son commentaire adopté par les Bollandistes ; Baillet, dans sa *Vie des Saints ;* Dérik, dans son *Histoire ecclésiastique de Bretagne* aux six premiers siècles, répètent le fait, et ils avaient pu le connaître par les mêmes documents, ou au moins par le témoignage traditionnel encore subsistant. Enfin, Travers rapporte que les saintes reliques furent plus d'une fois reconnues, enlevées et reportées à

leur tombeau en différentes occasions, notamment pour les soustraire aux Normands. Mais il est clair que ces diverses reconnaissances et translations ne purent être répétées à la tombe même et dans le cercueil en bois ; mais bien dans un monument plus solide et plus convenable, tel qu'était le sépulcre qui nous occupe. Un fait historique fort curieux vient confirmer l'existence de ce tombeau, en même temps qu'il jette une vive lumière sur ce qui se passait à Nantes, à cette époque si intéressante des édits de Constantin.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'à la suite de ces édits un grand élan religieux eut lieu. L'Église, jusqu'alors comprimée par les persécutions, respirait enfin. Les chrétiens sortaient des catacombes à Rome, et des forêts ou des cavernes qui leur servaient de retraites dans les provinces. Sainte Hélène, mère de l'empereur, présidait elle-même à la construction de la coupole qu'elle élevait sur le tombeau du Christ, que visitaient déjà des pèlerins fervents, venus de toutes les parties de l'Empire. Partout, les chrétiens faisaient effort pour élever des temples au vrai Dieu, soit en lui consacrant ceux des idoles, soit en en construisant de nouveaux. Or, ce mouvement se répétait à Nantes d'une manière fort remarquable, et il avait son contre-coup jusque dans la Grande-Bretagne. Laissons parler Albert le Grand :

« Les généreux chevaliers Neventerius et Derien, seigneurs bretons insulaires, ayans fait le voyage de la Terre saincte, où ils avoient esté bien recueillis de saincte Héleine, mère du pieux empereur Constantin le Grand, se mirent sur le retour, et ayans navigé la mer Méditerranée, entrerent par le destroit de Gibraltar dans l'Océan, puis rangeans la coste d'Espaigne, vinrent prendre port à Vennes, d'où ils allerent à pied à Nantes en pèlerinage, visiter les relicques de sainct Pierre et des saints martyrs, Donatian et Rogatian. Car les édicts de l'empereur Constantin avoient desia estez publiez, sous la faveur desquels les Nantois avoient édifié une médiocre église dans l'enclos de leur ville, où on alloit en dévotion et pèlerinage de tous les cantons de Bretaigne. Arrivez à Nantes, ils furent fort bien receus tant du lieutenant de

l'Empereur que de l'Évesque du lieu, qui les ouyt de confession, leur administra les sacrements, et leur fournit des chevaux et convoy à eux et à leur train, pour les conduire en seureté à Brest, où leurs navires les estoient allez attendre. » (*Vie de saint Riok.*)

De ce récit, l'on peut conclure qu'à ce moment l'Église de Nantes sortait, en effet, pleine de joie, de l'oppression, et descendait, de ses retraites hors ville, dans la ville même, où elle se contruisait un temple, qui, malgré ses proportions modestes, (*tribus cryptis parvissimis*, dit l'un de nos plus anciens manuscrits) était devenu un lieu de dévotion si célèbre, qu'on y affluait de toute l'Armorique. Or, les Bretons insulaires, relâchés à Vannes et heureux de retrouver aux extrémités de l'Occident la même foi et le même enthousiasme qu'ils avaient vus en Orient, voulurent se joindre à leurs frères armoricains, pour faire le pèlerinage de Nantes. Ils y trouvèrent l'évêque Ennius, occupé à achever sa petite cathédrale, la première de la ville et, peut-être, de la contrée. Toujours est-il, qu'on y venait vénérer les reliques de saint Pierre; sans doute, le clou célèbre ayant servi au crucifiement du prince des apôtres, et qui, apporté par saint Clair, fut longtemps l'une des richesses de notre cathédrale. Deventère et Derrien satisfirent leur première dévotion dans la modeste église d'Ennius, mais ils ne s'arrêtèrent pas là; ils allèrent au coteau de Saint-Donatien, et qu'y virent-ils? Non pas une église [1], Ennius n'avait pas le moyen d'en construire deux à la fois. La seconde eut d'ailleurs été inutile, puisque, à cette époque, la coutume était de n'administrer les sacrements qu'à l'église où l'évêque avait son siége, (sa cathédrale); puis, Karmundus et sa famille ne devaient venir que plus tard. Les Bretons insulaires virent donc *le beau sépulcre* que les chrétiens s'étaient hâtés d'élever à leurs martyrs, et où ils offraient déjà leurs restes sacrés à la vénération des fidèles; après quoi, les illustres voyageurs, comblés de joie et aidés des moyens de transport mis à

[1] C'est à tort que Mellinet lui donne ce nom.

leur disposition par l'évêque de Nantes, allèrent rejoindre leurs navires à Brest, et raconter ensuite à leurs frères insulaires les merveilles dont ils avaient été témoins, et contribuer, sans doute, à l'établissement du culte chrétien dans leur patrie, qui commençait déjà à mériter le nom d'*Ile des saints*.

Une dernière considération me confirme dans l'opinion que notre vieux monument fut le beau sépulcre de nos martyrs : c'est que je ne vois aucune autre destination qui puisse lui être convenablement attribuée, tandis qu'il se rapporte parfaitement à celle qui nous est indiquée.

L'idée venant aux chrétiens d'ériger un tombeau à leurs patrons, ils ne voulurent point l'élever sur la tombe même, qui, creusée dans un sol inconsistant, eût été infailliblement foulée et profanée par les nécessités de la construction. Nous avons vu, en effet, qu'on avait tenu à ce qu'elle restât intacte, puisqu'on respecta jusqu'aux urnes païennes qui l'entouraient. On pensa donc à fonder le monument à quelques pas de là, à trois mètres, afin que les ouvriers et les matériaux pussent circuler sans porter atteinte à la tombe et au trésor qu'elle renfermait. Il est remarquable aussi que ce tombeau fut placé dans l'axe de la fosse, comme le furent plus tard les églises ; et le portique d'entrée fut tourné vers elle, prêt à s'ouvrir pour laisser passer les châsses et les reliques, le jour où elles seraient levées de terre et portées au lieu qui leur était destiné. On voit dès lors que cette première translation put être faite, grâce à la paix et à la proximité du tombeau, dans toutes les conditions convenables, et avec toutes les précautions et les rites prescrits en pareil cas par l'Église.

J'ai dit que, eu égard à ses trop modestes dimensions, ce sépulcre ne fut point une église ; mais ce put être un oratoire, c'est même le nom que lui donne Baillet, et c'est sous cette forme que sont construites, encore aujourd'hui, plusieurs chapelles funéraires érigées dans nos cimetières. Sauf quelques détails appartenant au génie et aux ressources du temps, le monument de saint Donatien n'en eût pas différé essentiellement. Il eût consisté en deux piliers ou colonnes à l'entrée, surmontés d'une arcade ou

d'un frontispice dont les matériaux auraient été spéciaux ou empruntés à quelque autre édifice, comme cela se pratiquait souvent alors ; et, à l'intérieur, eût été placé un autel dans le tombeau duquel auraient été déposées, suivant l'usage, les reliques des saints. En partant de ces idées, et en s'aidant des données que peuvent fournir les débris recueillis dans les fouilles, on pourrait peut-être tenter une restauration du plan de ce petit édifice. C'est une licence que se permettent quelquefois les artistes. Mais je ne suis pas artiste, et je me bornerai à exposer une dernière observation à l'appui du sentiment que ce vieux monument fut le beau sépulcre dont parle Albert le Grand. C'est ce que dit cet historien de l'inhumation de Nonnechius près de ce sépulcre, rapproché de la découverte du grand cercueil en bois que nous avons déjà supposé pouvoir être celui de cet évêque. Ce cercueil, en effet, était placé entre les deux piliers d'entrée, sous le mur qui les reliait et dans le sol primitif, c'est-à-dire dans des conditions qui permettent parfaitement de le faire remonter à l'époque où dut être inhumé Nonnechius. Cette coïncidence n'est qu'une présomption, il est vrai, mais elle se fortifie des preuves précédentes, et les corrobore elles-mêmes.

Je terminerai ces considérations en rappelant un fait historique sur la trace duquel nos fouilles nous ont remis, et qui illustre ce même coteau de saint Donatien. Voici comment le rapporte l'historien que nous suivons.

« Epiphanius, gentilhomme, natif du pays d'Anjou, fut consacré évêque de Nantes, l'an cinq cens deux. Il assista au concile d'Orléans l'an cinq cens sept, ensemble avec sainct Melaine, évêque de Rennes. Ce prélat fit le voyage de Iérusalem, d'où il apporta des relicques de sainct Etienne, premier martyr, sa mendibule d'en haut avec les dents y enchassez, qu'il couvrit d'argent et donna à sa cathédrale, et s'y voit encore à présent, en une statüe d'argent représentant le dit sainct Levite ; il fit bastir la chapelle de sainct Etienne près de l'église des saincts Donatian et Rogatian, et y fut ensevely, estant mort l'an cinq cens vingt-sept. »

Or, Messieurs, avertis par ce texte, nous cherchâmes longtemps

les vestiges de la chapelle de Saint-Etienne parmi les substructions que les travaux mettaient au jour, et ne les trouvant pas, nous eussions pu être tentés de dire, comme on le fait trop souvent: Nous ne trouvons pas, donc l'historien se trompe. Cependant, un jour que la chaleur dévorait le plateau, la pensée me vint de chercher un peu d'ombre dans la chapelle du cimetière, connue sous les noms populaires de saint Georges et de saint Agapit, parce que le premier de ces saints y est représenté monté sur un cheval fougueux et pourfendant un dragon; et le second, pressant d'une main la croix sur sa poitrine, tenant de l'autre la palme du martyre, et levant les yeux au ciel. Ces deux statues en bois, style moyen âge, ne manquent pas de cachet, et je les admirais, quand mes regards se portèrent sur une troisième statue de même époque, plus maniérée et située dans une niche au-dessus de l'autel. Elle représentait un diacre en dalmatique et tenant le livre des évangiles ouvert. Sur le socle je lus: *Saint Etienne.* Ce fut une révélation. Je parcours rapidement des yeux toute l'enceinte, mais tous les murs sont recouverts de plâtre et de badigeon. Le lambris, en bois et relié par des fermes, indique seul une certaine antiquité. Les dalles, en briques modernes, ne laissent apercevoir aucune trace de tombeau. Je cours à la cure interroger mes confrères. Ils m'apprennent qu'en effet, l'antique et véritable patron de ce sanctuaire est saint Etienne, et les archives confirment le fait. Je reviens à la chapelle. Les portes et les fenêtres, restaurées en style grec, témoignent d'une réparation récente et mal entendue; mais au chevet, des traces encore visibles d'une fenêtre du XVe siècle fermée par un mur plein, et, à la façade, je ne sais quel reste de plein cintre et deux contre-forts massifs attestent une antiquité plus reculée. J'aurais volontiers fait enlever badigeon, plâtre et dallage pour demander aux murailles et au sol des renseignements plus précis encore; mais je me serais heurté à des difficultés insurmontables. C'est pourquoi je laisse à de plus heureux que moi à constater un jour, non pas si cette chapelle occupe le lieu où l'évêque Epiphane bâtit son petit sanctuaire; je regarde ce fait comme indubitable; mais si la chapelle actuelle conserve quelques

restes de sa construction primitive, et si le tombeau de cet évêque s'y trouve encore, ou s'il a été violé comme l'ont été tant d'autres sur ce plateau.

Je reviens maintenant aux églises proprement dites ; et, par des raisons qu'il vous sera bientôt facile de comprendre, je me bornerai à quelques faits épars qui compléteront ce que j'en ai dit ailleurs.

La première de ces églises fut, sans contredit, ainsi que l'a fait observer M. Kerviler, celle dont la petite abside fut bâtie sur la tombe même des saints, dans le but manifeste de l'entourer, de l'honorer et de la conserver.

Par qui fut-elle construite ? Albert le Grand nous l'a déjà dit, citons : « Karmundus, natif d'Auvergne, fut envoyé par saint Sidonius, évêque de Clermont, vers Nonnechius, son neveu, lequel le convertit, et de juif qu'il estoit et né de parents juifs, le fit chrestien, et l'esleva si bien qu'il le rendit digne de luy succeder à l'evesché, et fut consacré l'an quatre cens octante huict... Il fit venir ses parents d'Auvergne en Bretaigne, et les convertit à la foy chrestienne, de sorte qu'ils firent à leurs frais bastir l'eglise de sainct Donatian, hors les faux-bourgs de Nantes, au lieu où les saincts martyrs avoient été ensevelys. Et ce prélat estant mort, le 27 octobre, l'an quatre cens nonante-deux, y fut ensevely. »

L'origine arverne et le culte israélite, en premier lieu, de Karmundus et de sa famille méritaient d'être éclaircis. C'est pourquoi, profitant d'une heureuse circonstance qui me mit en rapport avec un savant distingué de la cité des Arvernes, je me suis permis de lui envoyer le texte de notre historien, et de lui adresser plusieurs questions. La réponse ne s'est pas fait attendre. J'aimerais à la reproduire en entier ; mais l'étendue déjà considérable de mon travail m'oblige à me circonscrire dans les deux questions posées. Voici ce que me dit à ce sujet M. l'abbé Chaix :

« Les récentes découvertes faites à Nantes sont d'un intérêt réel. Il est à désirer que la lumière se fasse. Il y aura profit pour l'hagiographie de nos deux diocèses au Ve siècle.

» Il est avéré qu'à cette époque, les évêques des Arvernes et

des Nannètes étaient en relations. Sidoine Apollinaire correspondait avec Nonnique, évêque de Nantes, dans les termes d'une pieuse familiarité... Dans une lettre à Nonnique, écrite pendant son épiscopat, Sidoine Apollinaire proteste des sentiments de la plus humble déférence à son égard. « Je viens le premier, dit-il, vous rendre mes devoirs comme il convient à quelqu'un qui vous est bien inferieur : *Ut longe inferiorem decet.* »

» Les documents de notre littérature arverne permettent de croire que Nonnique était originaire d'Auvergne. Il entretenait des rapports avec son évêque et quelques-unes de ses familles. Mais cette induction ne peut devenir une certitude que lorsqu'il aura été démontré par des arguments positifs que Nonnique appartenait réellement à une des familles arvernes qui donnèrent des pontifes si recommandables à divers diocèses de la Gaule romaine. Du reste, Nonnique réunissait en sa personne un mélange de toutes les vertus, et, s'il est glorieux pour Nantes de l'avoir eu pour évêque, il ne le serait pas moins pour l'Auvergne de lui avoir donné le jour. »

En remerciant mon savant confrère de cet important renseignement, j'oserais lui faire observer que c'est à lui, sans doute, qu'il appartient de rechercher les preuves de la nationalité de cet illustre évêque, dans le pays même où il a dû naître ; et je lui demanderais s'il ne pourrait point déjà considérer comme tel le témoignage de notre vieil historien, puisé aux sources particulières du pays où ce pontife a vécu et exercé son saint ministère pendant vingt-trois années ?

M. l'abbé Chaix continue : « Vous me parlez d'un Karmundus né en Auvergne, juif de naissance, qui aurait été converti par Nonnique, et lui aurait succédé sur le siége de Nantes. Dans la lettre de Sidoine Apollinaire à Nonnique, il est question d'un Promotus, auquel s'appliquent plusieurs de ces détails. Promotus est juif : *Cum sit gente Judæus.* Grâce aux prières de Nonnique, il passe de la tribu juive à la tribu chrétienne : *Nostrum nuper effectum, vestris orationibus contribulem.* Sidoine communique avec Nonnique par son entremise, et le charge de ses lettres. De

plus, il fait de sa conversion un tel éloge, qu'elle dut être sincère et lui mériter les grâces qui lui valurent celle du sacerdoce.

» Une difficulté sérieuse vient de la différence des noms Karmundus et Promotus. Mais si l'on songe qu'il a pu se glisser une erreur au sujet de la lettre P, et qu'on a pu lui substituer aisément la lettre K, on comprendra que Promotus ait pu, dans la suite des temps, dégénérer en Kromotus, Kromodus et Karmundus.

» Des recherches ultérieures éclaireront sans doute ce point obscur de nos annales religieuses, et, dans notre province, ceux qui ne restent pas étrangers au culte des lettres et du passé, vous sauront gré d'avoir appelé l'attention sur deux noms et deux vies qui honorent notre pays. » (Clermont, le 31 janvier 1874.)

Je pourrais peut-être venir en aide aux essais étymologiques de M. l'abbé Chaix, en lui apprenant qu'en idiome armoricain, la syllabe *Ker* sert d'initiale à une quantité de noms propres : *Kermaria, Kermartin, Kermovan,* etc. Ne serait-il donc pas possible qu'en passant d'Auvergne dans la petite Bretagne, le nom de Promotus, soumis à la prononciation vulgaire de cette dernière contrée, se fût modifié en *Kermotus, Karmotus, Karmundus?* Mais j'avoue que ces explications, bien que n'étant pas sans valeur, laissent lieu au doute ; tandis que le rapprochement fait par M. l'abbé Chaix de la lettre de Sidoine Apollinaire et du texte d'Albert le Grand donne encore une fois raison à notre vieil historien, et constate d'une manière certaine l'origine, la conversion et les bienfaits d'une riche famille arverne à laquelle Nantes doit, après Nonnique ou Nonnechius, un second évêque et la fondation de l'une de nos plus importantes églises.

Il me semble après cela, Messieurs, que je serais ingrat à l'égard de ces noms illustres, et coupable envers notre histoire locale, si je n'osais émettre toute ma pensée au sujet des cercueils en bois, trouvés autour de l'abside de l'église de Karmundus. J'avoue que je n'ai à offrir qu'une conjecture ; mais peut-être ne la trouverez-vous pas sans intérêt, ni même sans vraisemblance. Ce qui déterminait ordinairement l'inhumation d'un personnage près des tombeaux des saints, étaient ou la dévotion de

ce personnage envers ces saints, ou les services rendus à leurs sanctuaires. C'est ainsi que nous avons vu l'évêque Epiphane se faire inhumer dans sa chapelle de Saint-Etienne, et Nonnechius retenir sa place sous le portique du beau sépulcre où reposaient les reliques des martyrs. Ne serait-il donc pas naturel de supposer que Karmundus et sa famille, qui construisirent la première église, auraient ambitionné le même honneur, et que, vivant à la même époque, ils se seraient fait ensevelir dans des cercueils de même matière et de même forme, trouvés au même lieu et à la même profondeur du sol, en un mot dans les mêmes conditions que celui de Nonnechius? Dans ce cas, il faudrait croire que le petit cercueil en plomb, renfermé dans un tronc d'arbre, aurait été celui d'un enfant appartenant à cette famille, et qui, mort dans le cours de la construction de l'abside, aurait été inhumé à l'entrée, et avant que le mur de soutènement dont nous avons parlé eût été construit; tandis que ses parents, et Karmundus lui-même, morts après l'achèvement de l'œuvre, auraient trouvé place à la tête de l'abside, en dehors, et à peu près à même distance de la tombe des saints que l'enfant. Vous avez dû remarquer aussi, Messieurs, que deux autres cercueils en bois et un en plomb ont été également trouvés les uns près des autres, exactement à la même profondeur et dans les mêmes conditions que les précédents, mais plus avant dans la nef. Peut-être cette dernière circonstance tiendrait-elle aussi au plus ou moins d'avancement de l'église au moment des décès, et faudrait-il considérer ces tombes comme ayant appartenu à la même famille? ce qui porterait le nombre de ses membres à six, y compris l'évêque. Toujours est-il que ces six cercueils, plus celui attribué à Nonnechius, sont les seuls du même genre que nous ayons rencontrés dans nos fouilles parmi tant de sarcophages et de tombes qui ont passé sous nos yeux.

Revenant à l'église même, je crois utile de rappeler une particularité signalée aux plans par M. Kerviler. Notre habile ingénieur n'a pas osé y tracer le côté nord, par la raison, nous a-t-il dit, qu'il était arrivé trop tard pour en constater l'existence. Je comprends cette réserve; mais mon honorable collaborateur voudra

bien me permettre de reproduire ici l'explication qu'il a bien voulu me donner lui-même. Ce n'est pas que l'édifice lui ait paru avoir manqué du côté nord, une église a toujours deux côtés; mais son doute s'est porté sur l'existence d'une seconde aile au transept. On a vu, en effet, des églises réduites à un seul de ces appendices. Cependant, je dois ajouter que l'architecte, M. Perrin, qui a suivi les démolitions dès le premier jour, a dressé, de son côté, un plan où il n'a pas hésité à retracer le transept avec ses deux ailes. Un témoignage aussi compétent me semble trancher la question, et nous permettre de conclure que la première église fut bien une petite basilique complète et digne du nom de belle église dont l'honore notre historien.

Par qui fut-elle détruite? Tout porte à croire qu'elle le fut par les Normands. D'autres barbares, il est vrai, les précédèrent à Nantes; mais aucuns n'ont laissé de traces de vandalisme semblable à celui dont se rendirent coupables ces cruels hommes du nord. Si les Huns et les Saxons assiégèrent la ville, leur séjour y fut de courte durée; et s'ils pillèrent les églises, ils en respectèrent au moins les murailles, ainsi que le prouve la petite cathédrale d'Ennius, qu'Eumélius ou Ervhémérus renferma tout entière dans le vaste périmètre de celle qu'il fonda, et qui, achevée par saint Félix, retint le nom de ce dernier évêque; or, on sait que celle-ci fut détruite par les Normands.

Les invasions de ces derniers durèrent près d'un siècle, et souvent, elles se changèrent en occupations temporaires, pendant lesquelles ces barbares achevaient de ruiner la cité, en même temps qu'ils étendaient leurs pillages dans les contrées voisines. Mais la première de ces incursions fut sans contredit la plus funeste à notre ville. Elle eut lieu en 843, lorsque le traître Lambert, voulant s'emparer du comté nantais, appela ces pirates à son aide en leur représentant que la coupole de saint Félix était couverte d'or, et son enceinte, aussi bien que celle des autres églises, remplie de richesses.

Je ne rappellerai pas toutes les circonstances de ce désastre, qui eut lieu le 24 juin et où périrent avec des milliers de fidèles,

les moines d'Indre, le clergé de la ville et le saint évêque Gohard, au moment où, célébrant le saint sacrifice, il élevait la voix et prononçait le *sursum corda*. Je me bornerai à citer ce qu'ajoute l'historien dont j'abrége le récit : « Les Normands pillèrent le riche thrésor de l'église de sainct Pierre, avec toute l'argenterie et les ornements du monastère d'Aindre ; puis mirent le feu à ce superbe vaisseau, et en *firent de même aux autres églises de la ville* » *(Vie de saint Gohard.)*

Revenant sur le même sujet dans sa vie de saint Similien, il résume cette grande catastrophe dans un mot, auquel je m'arrête : « Ces barbares, dit-il, ayans massacré sainct Gohard, évesque de la ville, et son clergé, pillé le riche thrésor de la cathédrale *et autres églises de la ville et faux bourgs, les abattirent rez-terre.* Entre autres, l'église de sainct Similian, qui est ès-fauxbourgs, fut des premières assaillie, prinse, pillée et rasée, et le sépulcre du sainct pontife qui y estoit, fut renversé. »

Albert ne fait pas mention spéciale de l'église Saint-Donatien ; mais il en dit assez pour faire comprendre qu'elle subit le sort des autres. Elle était « ès fauxbourgs », l'une des principales et des plus riches. C'eût été un miracle dont on eût parlé, si ces cupides envahisseurs ne l'eussent, elle aussi, « assaillie, prinse, pillée et razée rez-terre. » C'est, en effet, dans cet état que nous l'avons trouvée, lorsque le déblaiement nous a permis de revoir ces substructions enfouies depuis tant de siècles, et réduites aux plus déplorables débris.

On ne peut douter non plus que le beau sépulcre des saints, qui, jusque-là, était resté debout au chevet de la petite basilique, et distinct d'elle, n'ait eu le même sort. On eut le temps, sans doute, de soustraire les précieuses reliques à la profanation, mais on ne put mettre le monument à l'abri de la ruine, et il fut renversé, comme le sépulcre de saint Similien, et mis aussi rez-terre ; car c'est dans ce même état que les fouilles nous l'ont fait apparaître.

Quant aux richesses de tout genre que renfermaient ces églises et la ville, nous n'ignorons pas entièrement ce qu'elles devinrent.

Le *Chronicon nannetense* nous apprend, et Albert le Grand, qui le suit ici pas à pas, raconte que les Normands chargèrent leurs navires de ces dépouilles, qu'ils descendirent la Loire, pillèrent et rasèrent encore en passant le monastère d'Indre, « puis ils s'eslargirent en mer. Mais Dieu, qui s'estoit servi du fer de ces impies pour chastier son peuple et honorer ses serviteurs de la couronne du martyre, ne laissa pas longtemps ces sacriléges impunis, non plus que Lambert, qui les avoit mis en besoigne... Car, après avoir saccagé Nantes et plusieurs autres villes, ils descendirent en l'isle de Narmoustier, à la coste du Poictou, et ayans saccagé le monastère de Saint-Philibert, s'arrestèrent pour se départir leur butin, et ne pouvant s'accorder sur ce partage, entrerent en picque, et en vinrent si avant qu'ils se liguerent les uns contre les autres, et, enfin en vinrent aux mains à qui en auroit le plus, de sorte qu'ils s'entretuerent, restant plus de la moitié morts sur le carreau, tuez par le propre glaive de leurs compaignons. Ceux qui resterent, rechargerent leurs vaisseaux, et allerent escumer la coste de Gallice où ils furent si bien servis par les habitants qu'il n'en revint que trente tout brizés et délasbrés. » (*Vie de saint Gohard.*)

Ainsi furent dispersées et périrent les richesses de toutes sortes dont ces barbares dépouillèrent l'antique cité de Nantes, et qui ne leur profitèrent pas à eux-mêmes.

Je n'ai point à vous parler aussi longuement, Messieurs, de la seconde église de Saint-Donatien. Vous la voyez représentée aux plans de M. Kerviler, s'élargissant et s'allongeant autour de la petite basilique de Karmundus, de manière à la circonscrire tout entière et à renfermer dans son périmètre, non-seulement la tombe des saints martyrs, mais les ruines de leur sépulcre.

Doit-on attribuer cette dernière circonstance au hasard ou à la seule convenance des proportions architecturales ? Je ne saurais le croire. Nos pères avaient plus que nous le respect des monuments religieux et de leurs ruines. Ils se seraient fait un crime de déplacer un lieu sacré sans une nécessité absolue, et de le livrer à un usage profane. Je préfère donc penser que l'allon-

gement de la nouvelle église, vers l'orient, aura eu pour but principal de renfermer dans son enceinte les restes du sépulcre des saints. Nous avons déjà remarqué que les substructions de l'abside étaient parsemées de pierres de petit appareil romain, ayant appartenu, selon toute apparence, au sépulcre païen. Cette particularité prouve encore que cette partie de l'église était la même, au moins quant aux fondations, que celle qui fut construite à la suite des invasions normandes ; et qu'elle n'avait subi jusqu'à nos jours, ni déplacement ni agrandissement. Nous pourrions raisonner de la même manière à l'égard de la nef, car, bien que M. Kerviler ait constaté l'existence de plusieurs murs d'enceinte juxtaposés, ces murs étaient assis sur la même substruction. On peut donc dire que, quel qu'ait été dans le cours des siècles le sort des murs d'élévation, cette nef n'a pas cessé d'être, moralement parlant, la même. L'église entière, en un mot, n'a notablement changé ni de place, ni d'enceinte, depuis sa première construction jusqu'à nous.

Les conséquences de ce fait sont faciles à déduire. Il expliquera entre autres choses pourquoi je me dispenserai d'entrer dans plus de détails sur ces substructions, et je ne rechercherai pas combien de fois et en quelles circonstances elles ont pu servir d'assiette à des reconstructions ou réparations partielles. Ce serait un labeur démesuré et inutile. Je préfère adresser à l'histoire d'autres questions plus intéressantes, par exemple, à quelle époque et par qui cette seconde église fut érigée, et quels furent les personnages importants qui prirent part à cette œuvre ?

J'avoue d'abord, Messieurs, qu'il me serait impossible de répondre à ces questions en précisant une époque déterminée et un nom unique. Tout me porte à croire que les chrétiens n'attendirent pas la fin des invasions normandes pour s'efforcer de relever le sanctuaire de leurs saints patrons. Leur piété en eût trop souffert. Mais ils étaient décimés, appauvris, et leurs ressources n'égalaient pas leur zèle. Les irruptions sans cesse renaissantes des barbares, ne leur permirent pas non plus de conduire promptement l'œuvre à sa fin, ni surtout de l'embellir et de l'enrichir à

nouveau. Cette construction dut donc traîner en longueur, être reprise à plusieurs fois et dirigée par plusieurs architectes, qui ne furent autres, alors, que les évêques de la cité.

C'est aussi, Messieurs, ce qui paraît le plus conforme aux récits de l'histoire. Après Nonnechius et Karmundus, dont nous avons cru retrouver les cercueils en bois, nous voyons deux autres évêques se préparer au même lieu des tombeaux de marbre. Ce furent Déomar, mort vers l'an 775, alors que les moines de Bourdéols, desservaient la petite basilique; et Alain, qui suivit Charlemagne en Espagne avec une petite armée de Bretons, et, y ayant été tué, fut rapporté à Nantes et inhumé à Saint-Donatien. Mais alors, cette église était encore florissante, et, si ces évêques l'enrichirent de leurs présents, ils n'eurent point à la relever de ses ruines. Cette tâche difficile paraît avoir été commencée ou du moins continuée par Landran, promu au siége de Nantes, vers 875. Contraint d'abord de fuir devant une nouvelle incursion normande, il revint ensuite à Nantes et s'appliqua à réparer les maux de son Église. Alain le Grand, dernier roi et premier duc des Bretons, par le titre, l'aida puissamment dans son œuvre, en même temps que par sa valeur il tenait les barbares éloignés du territoire nantais (1). Landran profita de cette paix et des bonnes dispositions du prince pour restaurer sa cathédrale et les autres églises de la ville. Mais les difficultés étaient nombreuses; il n'avança que lentement, et il mourut, pauvre et triste de n'avoir pu mieux faire. Cet évêque affectionnait particulièrement l'église des saints Donatien et Rogatien; il voulut y être inhumé.

Son successeur, Fulcherius ou Foulcher, continua ses entreprises avec plus d'ardeur encore et avec plus de succès. Non-seulement il remit sa cathédrale sur un pied très-respectable, mais il l'entoura, ainsi que son évêché, d'une petite forteresse

---

(1) Une Charte d'Alain motive ainsi ses dons: *In primis pro Dei amore, seu etiam pro gloriosissimorum principum Petri et Pauli, nec non etiam Beatissimorum martyrum Donatiani et Rogatiani veneratione.* (Chron. Nannet.)

capable d'offrir une résistance sérieuse aux Normands. Sa sollicitude s'étendit également aux autres églises de sa *paroisse*, car c'est ainsi que se nommait alors la ville épiscopale. Foulcher fut l'un de nos évêques les plus remarquables, et il ne vous déplaira pas, Messieurs, de connaître le portrait que nous a laissé le *Chronicon Briocense* de ses qualités personnelles et surtout de son zèle infatigable et héréditaire, de nos jours encore, sur le siége de Nantes, à rebâtir et à réparer les églises endommagées par le malheur des temps; je traduis : « A Landran succéda l'évêque Foulcher, homme probe, sage, et qui s'appliqua à restaurer et à étendre l'église des SS. apôtres Pierre et Paul. Il était si pauvre, grâce aux ravages des Normands, qu'il trouva à peine, dans tout son évêché, de quoi se nourrir lui et ses clercs. Mais, courageux et infatigable, il alla implorer l'assistance des autres évêques ses voisins, et ceux-ci, touchés de ses plaintes, vinrent en aide à sa détresse.

» Mais Alain, duc et roi des Bretons, se montra le plus généreux de tous à son égard. Il lui fit, entre autres dons, celui de l'abbaye de Saint-André, près les murs de la ville, pour subvenir à ses besoins et à ceux de son clergé. Foulcher sut se mettre dans les bonnes grâces du duc et roi, et mériter son amitié entre tous les évêques de Bretagne. Il est vrai que c'était un homme prévoyant dans les conseils, fin dans ses réponses, raisonnant en toutes choses avec sagesse. Il jouissait d'un grand crédit à la cour du duc, et il ne s'en servit que dans l'intérêt de sa paroisse et pour le bien de tous.

» Et c'est ainsi que cet homme vénérable, fidèle et assidu au gouvernement de son église, poussant avec une activité virile la restauration des édifices religieux, pourvoyant avec une sollicitude paternelle aux besoins temporels de ses prêtres, veillant sans cesse et comme un bon pasteur sur son troupeau, parvint à une heureuse vieillesse, et fut inhumé avec honneur dans la basilique des SS. Donatien et Rogatien. »

Après la mort d'Alain le Grand et de Foulcher, les Normands reprirent leurs ravages, et les ayant poussés jusqu'à Angers,

Tours et Orléans, ils s'établirent de nouveau sur les ruines de notre cité, et y demeurèrent jusqu'à ce que Alain Barbe-Torte, revenant de son exil en Angleterre, et ramassant sur son passage tout ce que l'Armorique avait de plus brave, vint, après plusieurs victoires, leur livrer une bataille décisive dans la prée d'Aniane et les écrasa sur les ruines mêmes de la cité. Je n'ai point à vous raconter ce combat mémorable, ni ses suites, dont la principale fut de chasser enfin ces cruels envahisseurs de la ville et du territoire de Nantes. Plus que personne, Messieurs, vous avez apprécié ce héros, et vous avez lutté pour la conservation de ses œuvres et de sa gloire. Votre musée et vos annales en conservent des preuves mémorables, et ils diront que, si la ville qui doit à ce duc son salut et sa restauration ne possède pas un seul monument en son honneur, si, même, certaine édilité a eu le triste courage de faire disparaître les derniers vestiges qui rappelaient sa mémoire, ce n'a point été sans de constantes et patriotiques réclamations de votre part.

Alain Barbe-Torte ne se borna pas à relever les murs de la ville, il entreprit de nouveau la restauration de la cathédrale à moitié ruinée, et dont il avait dû écarter les ronces à l'aide de son épée, lorsqu'il vint rendre grâce à Dieu de sa victoire. Il fit rebâtir aussi le sanctuaire de la mère de Dieu (*Beatæ Mariæ Nannetensis*), en reconnaissance du secours qu'il avait obtenu d'elle, au moment où son armée épuisée cédait sous un dernier effort des Normands. Les autres églises de la ville, celle de Saint-Donatien en particulier, eurent part à ses bienfaits ; et c'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer l'incident singulier qui marqua ses funérailles et qui mérite d'être rapporté.

« Alain Barbe-Torte étant mort, dit la chronique citée plus haut, il fut inhumé au cimetière des saints Donatien et Rogatien, et chacun revint chez soi; mais le lendemain son corps fut trouvé hors de son tombeau, sur le sol, ce qui surprit étrangement ceux qui avaient assisté à sa sépulture. Ils revinrent, le replacèrent dans le tombeau qu'ils chargèrent de grosses pierres et de troncs d'arbres. Pendant toute la nuit qui suivit, les comtes et des

troupes de soldats parcoururent les environs de la ville en faisant grand bruit, et aucun des habitants n'osa sortir de sa demeure. Et malgré cela, quatre jours de suite, le corps de ce grand homme secoua les fardeaux qu'on imposait à sa tombe, et se retrouva sur terre, jusqu'à ce que l'un de ses familiers représenta que le très-noble duc avait aimé la mère de Dieu plus que tous les autres saints; qu'il l'avait invoquée dans toutes ses nécessités; qu'on devait le rapporter à Nantes, dans l'église qu'il lui avait rebâtie, après la destruction qu'en avaient faite les Normands, et que certainement il y trouverait le repos. Ce qu'ayant entendu, ils le prirent, l'apportèrent à l'église de la *Bienheureuse Marie de Nantes,* qu'il avait bâtie et dotée; ils l'y ensevelirent, après quoi son corps se reposa, et tout le tumulte cessa. »

Je n'ai pas besoin de faire remarquer ici le stratagème. Mais il prouve que si les habitants de Saint-Donatien furent assez heureux pour offrir un tombeau au bienfaiteur de leur église, ceux de Nantes furent assez habiles pour leur enlever cet honneur, et en doter leur belle collégiale.

J'ai maintenant à vous entretenir, Messieurs, de quelques inscriptions, que nous ont fourni nos fouilles, et d'une autre déjà connue, mais malheureusement erronée et relative à la première église et à la première chapelle érigées en l'honneur des saints Donatien et Rogatien.

La première est de 1739, elle a été trouvée sous le contre-fort *sud* du portail de la dernière église. Elle est sur pierre de marbre, avec les armes de la famille de Trevelec, et de la famille de Charette, parfaitement sculptées à la partie supérieure; et elle est ainsi conçue:

✝ A. M. D. G. ✝
CETTE PREMIÈRE PIERRE A ÉTÉ
POZÉE PAR NOUS, MESSIRE JEAN
MARIE DE TREVELEC CHEVALIER
SEIGNEUR DU DIT LIEU DE KOLIVIÉ[R],
DU PARC ET CONSEILLER AU PARLEMENT

DE BRETAGNE ET DAME FRANÇOISE
CHARETE SON EPOUSE SEIGNEUR ET
DAME DE LA BERNERIE ET DE SAINT
DONATIEN ; A NANTES CE 16 MARS.
17 † 39.

Ce qu'on peut déduire de cette inscription, relativement à l'église, c'est que son portail et son clocher furent l'objet d'une reconstruction à l'époque indiquée. Cette opinion est confirmée par les souvenirs traditionnels de la localité.

La seconde inscription a été trouvée sous le dallage de l'abside, dans une couche épaisse de remblais, et placée entre les deux chapitaux mérovingiens que vous connaissez ; ce qui prouverait que ceux qui déposèrent l'inscription en ce lieu eurent connaissance de ces deux témoins d'un âge plus ancien, et respectèrent leur gisement à cette place. L'inscription est sur pierre calcaire, dure, sans ornement et est ainsi conçue :

A. M. D. G.
CETTE PREMIÈRE
PIERRE A ÉTÉ
POSÉE PAR MOY
MESSIRE MARIE
JEAN DE LA
TULLAYE PRÊTRE
CHANOINE DE
L'ÉGLISE DE NAN
TES ARCHIDIACRE
DE LA MÉE VICA
IRE GENERAL DE
MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE DE NAN
TES LE XIIII JAN
VIER 1778.

Il semble qu'on peut en conclure que la partie orientale de l'église reçut à son tour une restauration considérable, et que, par suite, l'édifice aurait été, au milieu du XVIIIe siècle, l'objet d'une reconstruction complète, bien qu'elle ait dû avoir lieu, ainsi que nous l'avons remarqué, sur les mêmes fondations.

La troisième inscription est celle que nous avons tous vue figurer au frontispice de la façade, dans un encadrement de feuillage sculpté. Elle porte ceci :

VERS LA FIN
DU Ve SIECLE
LA PIETE DES FIDELES
BATIT CETTE EGLISE
EN L'HONNEUR DES FRERES
DONATIEN ET ROGATIEN
PREMIERS PATRONS DE CE DIOCESE
DE CETTE VILLE
ET DE CETTE PAROISSE
MARTYRISES L'AN CCLXXXVII
ELLE FUT DETRUITE
EN MDCCXCIV
ET REBATIE
EN MDCCCIV.

Cette inscription, où la date de la fondation de la seconde église est omise, sans doute à cause des difficultés que j'ai éprouvées moi-même à la fixer, me semble être assez exacte quant aux autres dates qu'elle cite, et résumer assez bien l'histoire lapidaire de ce monument pour que je m'abstienne d'incidenter sur quelques détails.

J'ajouterai seulement, pour compléter ce qui concerne l'édifice qui vient d'être démoli, que sa destruction, en 1794, ne fut pas entière. La façade et le clocher, dont M. Petit nous donne un dessin, restèrent intacts; mais la toiture et les murs furent renversés, et les matériaux vendus. C'est à cet événement que

remonte la couche d'ardoises brisées que nous avons remarquée presqu'à la surface du sol. Précédemment, le bâtiment avait été transformé en hôpital, et sa destruction fut amenée par une circonstance que nous n'avons point à rapporter ici, mais qui fit éclater le zèle, malheureusement infructueux, des paroissiens pour la conservation de leur église.

En 1804, lorsqu'il leur fut permis de la relever, ce zèle se réveilla non moins ardent, ainsi que l'apprend une dernière pierre de fondation, en marbre, trouvée dans le pilier *est* du chœur, et sur laquelle on lit :

CE TEMPLE DETRUIT
PAR L'EFFET DE LA
REVOLUTION A ETE
REEDIFIE PAR LES
SOINS ET LES MOYENS
DE MES DEMOISELLES
DE TREVELEC KOILIVIER
PRINCIPALES BIENFA
ITRICES QUI EN ONT
POSE LA 1re PIERRE
LE 10 DU MOIS D'AOUT
et les ∽ 1804 ∽ *paroissiens* (1).

Sur cette première pierre, en était une seconde qui la recouvrait et portait l'indication suivante : *Jean-Jacques Bernard tailleur de pierre — 1804.*

Il est une autre inscription fort intéressante, qui ne provient pas de nos fouilles, mais sur laquelle celles-ci jettent une vive lumière, en même temps qu'elles éclairent plusieurs questions importantes. J'en trouve un premier exemplaire au 1er vol. de l'histoire lapidaire de Nantes, de M. Fournier, manuscrit conservé à la bibliothèque publique. Elle fut publiée en 18... par l'auteur de

(1) J'ai sous les yeux cette pierre et je la copie textuellement. On peut voir en quoi elle diffère de celle donnée par M. Fournier.

La Commune et la milice de Nantes, et en 1836, par celui de *Nantes au XIXe siècle;* mais avec des variantes si considérables que je crois devoir mettre en regard ces différents textes dans leur forme et leur teneur respectives.

M. Fournier écrit :

A LA MERCI DE DIEU
ET DE JEHAN III DU NOM
DUC DE BRETAIGNE
LEQUEL A FAIT BATIR ET DOTER
CETTE CHAPELLE EN L'HONNEUR
DE MESSEIGNEURS St DONATIEN
ET St ROGATIEN L'AN MIIIXXV,
FONDE PAR CARIONDUS, EV. DE N.
L'AN IIII^cLXXV.

M. Mellinet transcrit ainsi :

XIVe SIÈCLE..... (1325).

Saint-Donatien-Saint-Rogatien. — A la merci de Dieu et de Jehan III du nom, duc de Bretagne, lequel a fait bâtir et doter cette chapelle en l'honneur de Messieurs saint Donatien et saint Rogatien, fondé par Coriondus, évêque de Nantes l'an III^c LXXV.

M. Guépin rend à l'inscription sa forme première, mais en y ajoutant le commentaire et les modifications qui suivent :

«... La première église de Saint-Donatien bâtie, en 1325, portait sur une pierre calcaire cette inscription :

A LA MERCI DE DIEU
ET DE JEHAN III DU NOM
DUC DE BRETAIGNE,
LEQUEL A FAIT BATIR ET DOTER
CETTE CHAPELLE EN L'HONNEUR
DE MESSEIGNEURS St DONATIEN
ET St ROGATIEN, L'AN MIIIIXXV
FONDE PAR CARIONDUS, EV. DE N.
L'AN MIIIXXV.

Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer les divergences que la comparaison de ces textes suffit à faire ressortir. Mais je ne puis m'empêcher de demander comment l'honorable M. Guépin a pu déduire de l'inscription qu'il cite, que la *première église* de Saint-Donatien a été bâtie en 1325? Il a nécessairement dû confondre l'église paroissiale construite, ainsi que nous l'avons vu, au Ve siècle, avec la *chapelle* du même nom érigée au XIVe siècle. Ces deux monuments sont parfaitement distincts par leur emplacement et leur origine, aussi bien que par leur date. La première église, en effet, fut bâtie sur la tombe et sur le plateau de Saint-Donatien; et la chapelle le fut, sur la limite de cette paroisse et de celle de Saint-Clément, au lieu occupé plus tard par les Chartreux, et aujourd'hui par la Visitation. Si donc l'inscription a existé, comme il y a tout lieu de le croire, elle a dû appartenir à la chapelle et non à l'église, où, en fait, nous n'en avons trouvé nulle trace.

J'insiste sur cette rectification à cause du mérite même de l'écrivain que je cite et dont l'autorité fait loi près d'un grand nombre. C'est ainsi que le savant commentateur de Travers, M. Savagner, s'est plu à reproduire l'inscription d'après M. Guépin. Il est vrai qu'il la déclare *fautive;* mais il importait de dire en quoi; car, dégagée de commentaires et réduite à ce qu'elle a de commun avec celle de M. Fournier, elle parait être l'expression de la vérité. Il est exact de dire que la chapelle dont elle fait mention fut bâtie par le duc Jean III, vers l'an 1325; et rien ne s'oppose à ce que l'on voie dans Coriondus, Cariondus ou Karmundus, car ces trois noms désignent évidemment le même personnage, le premier fondateur de ce sanctuaire. On s'explique parfaitement que cet évêque et sa famille, si riches et si dévoués à nos saints martyrs, ne se soient pas contentés d'honorer leur tombe par la construction d'une église, mais qu'ils aient voulu aussi consacrer le lieu de leur mort par l'érection d'une chapelle commémorative.

Cela étant, je me demande encore comment il a pu se faire que M. Mellinet ait supprimé dans l'inscription la date de la fondation de la chapelle de Jean III, et qu'il ait reporté au IVe siècle

celle de Cariondus ou Karmundus, bâtie au Ve siècle ; comment aussi M. Guépin, prenant l'inverse, a fait descendre la fondation de la chapelle de Karmundus au XIVe siècle, et placé celle de Jean III au XVe, c'est-à-dire, un siècle après la mort de ce duc ?

J'avoue que de pareilles modifications me paraîtraient inexplicables, si je ne pensais que ces éminents écrivains ont pu se trouver dans l'embarras, faute d'avoir en main les moyens de contrôle qu'Albert le Grand et nos fouilles nous ont fournis. En fait, nous ne voyons d'évêque du nom de Cariondus ou Karmundus ni en 375, ni en 1325. A ces époques le siége de Nantes était occupé par des évêques de noms différents et qui nous sont connus. Mais vers la fin du Ve siècle, nous voyons apparaître Karmundus dont l'existence est incontestable. L'inscription de M. Fournier et le texte d'Albert le Grand sont d'accord sur ce point, à quelques années près, qui ne peuvent être matière à objection sérieuse, ni infirmer le fond du fait.

Je considère donc l'inscription de M. Fournier comme la seule exacte, et comme venant à l'appui de nos données archéologiques et historiques sur ce point important, qu'à la fin du Ve siècle, en même temps que Karmundus élevait une première église sur la tombe de saint Donatien et de saint Rogatien, il fondait également une première chapelle sur le lieu de leur martyre.

Il reste à savoir en quel endroit précis cette dernière fondation fut assise. Ce que dit Travers d'une petite chapelle située derrière l'autel de celle de Jean III, et sur le fond de laquelle les saints auraient reçu la mort, a pu faire supposer que là, en effet, fut le sanctuaire primitif, et même, le lieu du martyre. Mais cette opinion me paraît sans fondement sérieux. Qu'était en réalité cet appendice *derrière l'autel*, sinon, peut-être, le développement du chœur, une chapelle absidale ? Et quelle valeur peut avoir l'assertion sans preuve rapportée par l'historien ? On conçoit d'ailleurs que l'importance de la construction du duc, et son rapprochement de la ville, de la paroisse Saint-Clément et de l'hôpital de ce nom, sur le terrain duquel elle fut bâtie, aient pu, avec le temps, transporter au nouvel édifice les souvenirs qui se rattachaient à l'an-

cien. Travers lui-même autorise la distinction de ces deux sanctuaires et le doute sur l'identité du lieu, en citant un document important de l'époque, qui désigne l'œuvre de Jean III sous le nom de *Nouvelle Chapelle*, et apprend qu'elle fut bâtie, non sur un terrain public, mais dans un vignoble appartenant à l'aumônerie de Saint-Clément, moyennant une redevance de 19 sous. *Super domo et* VINEIS CAPELLÆ NOVÆ *beatorum Donatiani et Rogatiani, per Dominum Johannem dudum ducem Britanniæ ædificatæ, et super uno campo, quæ solebat esse de eleemosinariâ... XIX sol.* — (Rôle rentier de l'aumônerie de Saint-Clément.)

L'opinion qui place le martyre des saints et leur première chapelle près des croix est bien autrement solide. Ce n'est pas seulement l'histoire qui répète, avec Albert le Grand, que « les saints reçurent le coup de la mort là où l'on voit deux croix de bois, de l'autre côté du pavé, joignant les Chartreux », ce sont aussi les traditions les plus anciennes, transmises fidèlement par la mémoire des peuples et par les usages pieux dont ils honorent ce lieu; c'est enfin l'inscription commémorative, que chacun peut lire entre les deux croix, et qui résume parfaitement la croyance des siècles. On nous saura gré de la reproduire:

SUIVANT D'ANCIENNES TRADITIONS
ICI
REÇURENT LA PALME DU MARTYRE
St DONATIEN ET St ROGATIEN
VERS L'AN 287
LES CROIX QUI AVAIENT ÉTÉ ÉRIGÉES
EN LEUR HONNEUR FURENT DÉTRUITES
ET BRULÉES EN 1793
ELLES ONT ÉTÉ RÉTABLIES
PAR LA PIÉTÉ DES FIDÈLES
EN 1816
SOUS LE RÈGNE PATERNEL DE LOUIS XVIII

Le mot ICI occupe à lui seul une ligne, comme pour insister sur la vérité du fait attesté.

Quant à la chapelle primitive, elle s'attacha naturellement au lieu du martyre, et il n'y a nul motif de croire que son premier fondateur ait été la porter à 300 mètres de là, lorsqu'il avait toute liberté de la placer sur le lieu même.

Nous avons vu, en effet, que les vastes terrains qui s'étendaient devant les croix furent vagues à l'origine, et qu'au XIVe siècle, ils étaient encore plantés de vignes, ensemencés et d'acquisition facile. Cet état dura jusqu'à ce que les Chartreux d'abord, et la communauté de Saint-Charles ensuite, les envahirent et y établirent leurs couvents. Il est également à remarquer que, lorsque la communauté de Saint-Charles, venue après les Chartreux, voulut bâtir sa chapelle, elle en acheta l'emplacement de ceux-ci, précisément en face des croix, et le long de la voie. Nous avons tous connu cette chapelle, devenue, après la révolution, celle du Grand-Séminaire; et ceux qui ont visité l'intérieur de l'établissement avant sa dernière transformation ont pu voir, près d'elle, une cellule de chartreux, attestant l'acquisition dont je parle.

Mais pourquoi cette préférence de la communauté de Saint-Charles pour cet emplacement? C'est ici, Messieurs, le lieu de vous rappeler un fait dont je vous ai déjà entretenu dans nos séances. En 1864, lorsque la construction du séminaire actuel amena la démolition de la chapelle en question, j'y courus et j'arrivai assez à temps pour constater, avec quelques témoins, l'état des substructions. Elles consistaient en deux enceintes distinctes et dont les murs juxtaposés couraient parallèlement de la façade au chœur. Le mur extérieur, bâti avec art, n'était autre que celui de la chapelle Saint-Charles, ainsi que le prouva la pierre de fondation trouvée sous le pilastre *est* de la porte, et déposée aujourd'hui à votre musée.

Quant au mur intérieur, grossièrement composé de moellons disparates et empâtés dans la chaux, il accusait une antiquité beaucoup plus reculée, et révélait manifestement la préexistence d'un édifice du même genre, enveloppé à dessein dans le périmètre du second. Malheureusement, la démolition trop avancée,

et la rapidité avec laquelle des ouvriers inintelligents enlevaient ces débris ne nous permirent pas de faire des observations plus complètes. Mais celles-ci, jointes aux précédentes, me semblent suffire pour conclure avec la plus grande probabilité, que nous eûmes alors sous les yeux les restes de la première chapelle des Saints, bâtie par Karmundus, en face des croix et « de l'autre côté du pavé », ainsi que s'exprime Albert le Grand.

Qu'il me soit permis, Messieurs, avant d'abandonner cet intéressant sujet, d'émettre un vœu. C'est qu'après l'achèvement rapide de la nouvelle basilique qui s'élève sur le tombeau de saint Donatien et de saint Rogatien, la chapelle érigée sur le lieu de leur martyre se relève à son tour ; et qu'alors on voie, à quatorze siècles de distance, se reproduire la même merveille : au Ve siècle, ce furent deux monuments remarquables pour l'époque et fondés par un grand évêque aux lieux consacrés par nos martyrs ; et au XIXe siècle, ce seront les mêmes monuments, tant de fois ruinés par le malheur des temps, relevés par un évêque non moins illustre, avec une splendeur qu'ils n'eurent jamais.

LES RELIQUES

Pour compléter le compte-rendu de nos fouilles, j'aurais à vous communiquer, Messieurs, plusieurs pièces importantes, la plupart inédites et concernant principalement les reliques de nos saints martyrs. Rien de plus intéressant encore pour l'archéologie chrétienne, que de suivre les âges anciens dans leurs œuvres en l'honneur et pour la conservation des restes vénérés des saints. Que de monuments remarquables, de reliquaires précieux, de fêtes splendides, de documents de toutes sortes n'ont-ils pas légués à notre admiration et à nos études ?

Je craindrais cependant d'abuser en entreprenant l'histoire complète des reliques de nos saints Patrons. Je la résumerai dans quelques faits et quelques dates, et je me bornerai à la lecture d'une curieuse relation d'une reconnaissance des dites reliques faite à la cathédrale au XVe siècle.

Nous savons déjà comment les corps des martyrs furent enlevés à la voirie par les chrétiens, inhumés d'abord dans une simple fosse, puis levés de terre, à la paix de Constantin, et déposés dans un monument digne d'eux. Nous savons également que, toutes les fois que la ville fut assiégée par les barbares, des mains pieuses se hâtèrent de soustraire le précieux dépôt à leur profanation, et le reportèrent fidèlement ensuite au sanctuaire qui lui était consacré et qui était devenu un lieu de pèlerinage célèbre dans toute l'Armorique et dans les provinces voisines. Mais quand les Normands eurent renversé le monument même et l'église adjacente de Karmundus; quand, après une longue attente, l'église de Landran et de Foulcher vint s'élever sur ses ruines, les saintes reliques furent-elles replacées dans l'ancien monument plus ou moins convenablement restauré, ou bien leur en créa-t-on un nouveau ? Sans en avoir de preuves positives et à n'en juger que par quelques indications, je crois pouvoir dire que la première hypothèse me semble la plus vraisemblable.

En l'an 1145, l'évêque Itérius, voulant rehausser la gloire des saints patrons de la ville et du diocèse, et mettre leurs reliques plus à la portée de la vénération des peuples, résolut de les retirer de leur crypte et de les transporter à la cathédrale. Cette cérémonie se fit avec la plus grande solennité ; elle fut présidée par le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, de passage à Nantes, et assisté de Hugues, archevêque de Rouen, de plusieurs autres évêques, et d'une foule immense de clergé et de fidèles. Voici comment s'exprime à ce sujet, l'un de nos plus anciens manuscrits conservé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève : *Anno autem millesimo centesimo quadragesimo quinto, Iterius, tunc existens Nannetis episcopus, ad* majorem sanctorum martyrum venerationem, *sacras eorum reliquias humo levare et in majorem seu cathedralem ecclesiam transferre; ut, qui civitatis principes erant, in principis apostolorum ecclesiâ colerentur. Quod magno apparatu, decimo septimo kalendas novembris perfectum est ab Alberto, Ostiensi episcopo; adstante Hugone, Rothomagensi archiepiscopo, cum pluribus aliis præsulibus, nec non nanne-*

tensi clero et universo populo. Le diocèse de Nantes célèbre encore la fête anniversaire de cette translation, le 9 octobre.

En 1456, eut lieu à Nantes, avec une solennité non moins remarquable, la reconnaissance de ces mêmes reliques. C'est le compte rendu inédit de cette fête, que je me propose de vous lire. J'ajouterai seulement ici que cette relation, écrite sur vélin, en latin et en style oratoire du temps, est une précieuse épave des archives diocésaines naufragées à l'époque révolutionnaire. L'original m'a été communiqué par le vénérable M. de la Rue du Can, chanoine et archiviste du Chapitre. Je lui en dois une vive reconnaissance.

Trois autres documents, inédits et relatifs aux mêmes reliques, m'ont été confiés par M. le curé de Saint-Donatien, qui a bien voulu, avec l'autorisation de Mgr l'évêque, les extraire des reliquaires que possède aujourd'hui l'église paroissiale. Le premier de ces titres apprend que, le 16 mai 1766, sur la demande du Recteur et des paroissiens de Saint-Donatien, la concession du Chapitre et l'agrément de l'évêque, Mgr de la Muzanchère, plusieurs ossements insignes furent retirés solennellement des châsses conservées à la cathédrale, et accordés à la dite église paroissiale, qui les fit renfermer dans des reliquaires en bois doré.

Le second titre constate que le 23 mai 1789, les mêmes ossements furent, avec autorisation de l'évêque, transférés dans des reliquaires d'argent richement ornés.

Enfin le troisième titre apprend que les susdits reliquaires ayant été soustraits à la rapacité révolutionnaire du dernier siècle et soigneusement conservés par M. Lepré, paroissien de Saint-Donatien, l'autorité ecclésiastique se transporta chez ce pieux fidèle, le 16 mai 1803, et constata officiellement l'identité et l'intégrité tant des reliques que des reliquaires, et les reporta dans l'église paroissiale, à la grande joie des fidèles.

Ces trois manuscrits, outre l'importance de leur objet, contiennent des noms et des détails fort intéressants.

Le dernier document dont j'aurais à vous entretenir, Messieurs, serait le procès-verbal de l'enlèvement, en 1793, de tous les

reliquaires qui composaient le riche trésor de la cathédrale, et parmi lesquels se trouvaient ceux des saints Donatien et Rogatien. Mais la nature de ce document contrasterait tellement avec les précédents qui témoignent de la piété de nos pères, qu'il m'a semblé préférable de ne point établir ce parallèle.

Je me bornerai à dire que cet enlèvement eut lieu à la sacristie de Saint-Pierre. Mais la perte des reliquaires ne fut pas la plus regrettable; celle des reliques, accumulées par les âges et se rattachant à tout ce que l'Église de Nantes, la Bretagne même, avaient de personnages les plus éminents par leur sainteté, le fut bien plus encore. Ce fait fut marqué par un incident dont il importe de conserver le souvenir. Je le tiens des anciens que j'ai interrogés avec grand soin, et je ne voudrais pas mourir sans l'avoir transmis à ceux qui doivent venir, car il renferme une espérance.

Le jour où les commissaires du Directoire départemental vinrent remplir leur mission, ils brisèrent les sceaux, s'emparèrent des reliquaires vides et laissèrent les reliques éparses sur les vestiaires de la sacristie. Deux ecclésiastiques assistaient à ce douloureux spectacle. C'étaient M. Soulastre, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel, et M. Fournier, sacriste de l'église dépouillée. Bien que dévoyés dans le schisme, ces deux prêtres ne purent être témoins de ce spectacle sans en être émus. Ces choses sont saintes, se dirent-ils, il faut les conserver; et le sacriste fut chargé de les étiqueter, de les renfermer dans une caisse en bois solidement ferrée et de les cacher en lieu sûr. Il le fit, dit-on, la nuit suivante, avec l'aide de deux ouvriers, l'un menuisier et l'autre maçon. Ces deux hommes sont morts sans avoir laissé d'indication, et même sans que leurs noms nous aient été transmis. Quant à M. Fournier, le sacriste, il s'obstina toujours à répondre à ceux qui l'interrogeaient sur le lieu de la cachette, qu'elle n'était pas loin de la cathédrale, mais que le moment n'était pas venu de la faire connaître. Or, en 1800, il était au Château, au moment où la poudrière sauta. Une pierre lancée par l'explosion, le frappa mortellement, et il a emporté son secret avec lui dans la tombe.

Depuis lors des recherches ont été faites, soit à l'intérieur de la cathédrale, soit au dehors, mais sans succès; et aujourd'hui que l'ancien chœur de cette église et sa sacristie sont en démolition, l'espoir d'une découverte de ces richesses se réveille, non sans quelques motifs. Des indications précieuses ont été signalées tant à l'architecte qu'à l'autorité ecclésiastique, qui veillent, et il n'est pas besoin de dire quel heureux événement serait l'invention de cet important et religieux trésor.

Cet espoir me rappelle un autre souvenir, par lequel je vous demande la permission de terminer ces notes.

Dans les temps anciens, lorsque les barbares envahissaient nos contrées, et que les populations effrayées fuyaient devant eux, elles n'avaient rien de plus à cœur que de sauver les reliques des saints, qu'elles considéraient comme leur principale richesse et qu'elles emportaient en exil avec elles. Ce furent souvent de véritables épopées, et nos chroniques sont pleines de récits et de lamentations à ce sujet.

« Hélas! s'écrie, entre autres, la chronique de Quimperlé, lorsque l'arbitre de toutes choses eut permis que les pirates vinssent ravager la petite Bretagne et la réduire en solitude, ses habitants, abandonnant la demeure de leurs aïeux, se dispersèrent dans les divers climats de l'univers. Mais en fuyant ils emportèrent avec eux les restes sacrés des saints. Et c'est alors, infortunée Cornouaille, que tu perdis les reliques si précieuses du saint abbé Guignolet, et même celle de ton illustre évêque et confesseur du Christ, saint Corentin... Il serait long d'énumérer ici quant et combien, en ces temps malheureux, tu perdis de ces gages sacrés, et qui, ô douleur! ne t'ont jamais été rendus. Cependant, tu n'as pas été complétement déshéritée du patronage de tous ces saints, puisque tu as mérité le retour du glorieux saint Roman [1]. »

Hélas! pourrions-nous nous écrier à notre tour, illustre Eglise de Nantes, lorsque ces mêmes pirates ont envahi et pillé ta ville

---

(1) *Ex. ms. codice abbatiæ Quemperleg.*

et ton territoire, et que tes habitants fuyaient devant eux et abandonnaient leurs foyers, ils emportèrent aussi les reliques de leurs saints en exil, en Anjou, en Poitou, en Auvergne, en Bourgogne. Ce fut alors que tu perdis les restes sacrés de saint Martin de Vertou, de saint Victor de Cambon, de saint Lupien, et du saint abbé Philbert dont les restes reposent aujourd'hui sous les voûtes de l'incomparable église de Tournus. Nous les avons contemplées sur un autel de marbre rose, dans une châsse magnifique, et nos yeux se sont remplis de larmes à la pensée qu'elles ne sont point revenues sur le sol nantais, leur premier asile. Nos cœurs se serrent encore toutes les fois qu'entrant dans l'antique cathédrale des Clair, des Gohard et de tant d'autres confesseurs de la foi, nous pensons que leurs restes vénérables, bien qu'enfouis depuis bientôt un siècle sous ses murailles, restent ignorés et inaccessibles à notre vénération. Heureux si nous méritons que Dieu nous les révèle un jour ! Nous aimons même voir un gage de cette espérance dans cette vieille cathédrale qui s'achève au sein de la cité, et dans cette basilique neuve qui s'élève rapidement sur sa colline orientale, comme si elles se hâtaient de se couronner de leurs coupoles afin d'abriter de nouveau, avec honneur, l'une, l'antique trésor de sainteté accumulé par la piété des siècles ; et l'autre, les reliques des saints martyrs, patrons du diocèse, les *Enfants nantais,* DONATIEN et ROGATIEN !

Voici maintenant la relation de la reconnaissance des reliques, annoncée plus haut. Ce document étant publié pour la première fois, je le donne dans son texte original. Ceux qui préféreraient le lire en français en trouveront une traduction à la suite.

✝

APERTURÆ ET OSTENSIONIS
CAPSARUM RELIQUIARUMQUE
SS. CHRISTI MARTYRUM
DONATIANI ET ROGATIANI
QUÆ, ANNO DNI M.CCCC.L.VI SUNT FACTÆ
RELATIO
PER MAGISTRUM JOHANNEM MEAT
VENERABILIS CAPITULI NANNETENSIS SCRIBAM
COMPOSITA

✝

« In nomine Patris et Filii et Spiritu Sancti, amen. Scribantur hæc in generatione alterà et populus qui creabitur laudabit Dominum, quia prospexit de excelso sancto suo ; Dominus de cœlo in terram aspexit. Omnipotens enim et misericors Deus qui nullum tempus relinquit sine suo testimonio veritatis, thesaurum pretiosissimum in civitate Nannetensi abstonsum, de quo loqui intendimus, vergente jam mundi vespere, revelare et in presentium manifestare suâ miseratione dignatus est. Ad divini igitur nominis laudem et gloriam et ad exaltationem et honorem omnium sanctorum qui sibi placuerunt ab origine mundi, et quorum mors est pretiosa in conspectu ejus et, specialiter, Beatorum Martyrum Donatiani et Rogatiani qui in eadem urbe Nannetensi, ex claro genere nati, et sub Diocletiano et Maximiano imperatoribus martyrium pro Christi fide passi sunt, enarrabimus qualiter eorum sacre reliquie, diebus nostris, manifestate sunt ; ut, ex hoc, populus qui creabitur laudet Dominum, et valeant posteri nostri merito dicere cum propheta : Patres nostri nuntiaverunt nobis opus quod operatus est Dominus in diebus eorum et in diebus antiquis.

» Erat siquidem ab antiquo et ultra hominum memoriam, super majus altare Ecclesiæ Nannetensis, quoddam feretrum pretiosissimum, auro, argento lapidibusque pretiosis totaliter coopertum, et opere mirifico fabricatum, et imaginibus plurimis multipliciter decoratum quod vulgariter solet vocari capsa sanctorum Donatiani et Rogatiani et quod ibidem, ut solent narrare patres filiis eorum, sacra corpora recondita ; nulli tamen homini constabat, nec usquam scriptum reperiebatur, sub qua forma, sive per quem, vel etiam quo tempore reposita fuissent ibidem corpora supra dicta. In lumbo autem laterum ejus, circa fundum, a dextra, scribuntur hæc metra, videlicet :

Continet hic tumulus fratrum sacra corpora quorum
Obtineat populus meritis hic regna polorum.

» In capite vero anteriori : *Sanctus Donatianus*, et in posteriori : *Sanctus Rogatianus* conscribuntur. Ex ritu, et antiquissimo, observatum est in prædicta ecclesia ut, oblato thure coram corpore Christi ad majus altare, statim capsa hujus modi post tergum dicti altaris thurificetur. Solent etiam narrare patres filiis quod quidam episcopus, cujus nomen ignoratur, dictam capsam aliàs aperire temptavit ; sed dum manus forsan temerarias apponere voluisset, statim facies ejus retrò post tergum conversa est, ipso etiam facto deveniente, quod tamen non credimus quia nusquam reperimus. Si tamen ita accidit, hoc forte fuit ultione divina, ex eo fortasse quod ipse, ausu temerario, dictas reliquias attemptare presumpsit, non ut eas decoraret sed ut indè aliquid transferat. Deus itaque ultionum Dominus, qui mirabilis est in sanctis suis, noluit forsan dictam ecclesiam tanto frustrari thesauro ; sed eumdem episcopum percussit ut eum ab incepto furto revocaret, et in hoc mundo pro demeritis expiaret potius quam traderetur æterno supplicio puniendus. Ipse enim, qui summum bonum est et summe bonus, non vult mortem peccatoris sed magis ut convertatur et vivat : vel etiam noluit tunc sanctos suos temere attemptari ut eos denuo mirabilius exaltaret.

» Contigit itaque, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto, inditione quinta, more gallicano, pontificatus sanctissimi in Christo Patris et domini nostri, domini Calixti, divina Providentia pape tertii, anno secundo; Guillermo de Malestricto tunc gratia Dei episcopo Nannetensi; Carolo septimo rege Francorum, et Petro illustrissimo duce Britonum existentibus, quod quidem civis nannetensis, nomine Guillermus de Alneto, terrena facultate præpotens et locuples, pia devotione commotus, majus altare predicte Nannetensis ecclesie vellet sumptibus propriis restaurare, quod fieri non potuit sine remotione feretri supra dicti. Quo remoto, cum ex hoc rumor ad aures populi et cleri convolaret, per prefatum Reverendum Patrem Episcopum Nannetensem et suum capitulum habito colloquio, cum nonnullis civibus et probis viris advisatum est quod bonum esset illud feretrum aperire, non ut inde reliquie removerentur, sed si quid corruptum fuisset in melius reformaretur, et ut ipse reliquie honorificentius et cum majori devotione venerarentur, et populi devotio augeretur. Statuunt itaque predictus R. P. et capitulum suum, diem lune post festum Nativitatis Christi, vicesima septima mensis decembris, servandam ob reverentiam Dei et beati Iohannis apostoli et evangeliste, ad ipsam aperturam commode faciendam.

» Cumque ipsa dies appropinquaret, ecce omnia ad hoc apta debite disponuntur. Fit calophaldum ante chorum, in navi ecclesie, fortissimum, ad capsam in medio, clerum in una parte, nobiles que et viros gloriosos in altera sustinendos. Sed heu! proh dolor! contigit illis diebus, prefatum Reverendum P. Episcopum Nannetensem graviter infirmari. Ea propter, ipse tanquam pius pastor compatiens gregi sibi commisso et R^mo^ in X^to^ Patri ac DD. Dyonisio de la Hoherie, ordinis Fratrum minorum episcopo Laodicensi, tunc Namnetis residenti, vices suas ad predictam aperturam faciendam commisit.

» Adveniente itaque ipsa die, ecce diliculo, ipsa capsa cum facibus et luminaribus accensis per canonicos et sacerdotes superdictum calophaldum, pannis pulcherrimis decoratum, honorifice collocatur. Deinde incoantur matutine et fit successive servitium

assuetum in Ecclesia supra dicta. Quo rite peracto, circa horam nonam ante meridiem, pulsatur major campana ad populum convocandum. Accurrunt cives et populi sexus cujuslibet, ætatis et conditionis, vicini et longinqui affluunt, processiones parochiales catervatim ruunt, populi cernere cupientes magnalia que per sanctos suos Altissimus operatur. Adveniunt et viri religiosi ordinum diversorum; accedit etiam et collegium Ecclesie Beate Marie Nannetensis cum cruce, luminaribus, capis sericis, in honore maximo et decore. Adest et ipse D. Episcopus Laodicensis cum pluribus religiosis sui ordinis circumdatus. Assunt etiam plures in sacra pagina Professores, nec non in utroque jure et aliis facultatibus graduati. Impletur ecclesia populi multitudine non minima, ascendunt hi super tectum, alii per circuitum in giro, alii a foris per fenestras, alia ve foramina contemplantur.

» Dum autem hæc fierint, ecce accedit processio dicte ecclesie, in qua sunt dicti episcopi Laodicensis et D^ni^ de Capitulo, et alii coriste habentes singuli capas sericeas, aureas et argenteas, diversorumque colorum, cum cruce et luminaribus, thuribulis et aliis ornamentis assuetis. Turificatur capsa hujus modi hinc et inde, flectunt genua dictus episcopus et singuli coriste, Deum suppliciter deprecantes qui omnium bonorum fons est, ut quatenus tanto operi sua pietate dignetur adesse.

» Fit hora decima, incipit prefatus reverendus Pater hymnum *Veni Creator Spiritus*, quem prosequuntur cantores et organa, versibus alternatis, usque finem, cum armonia mirifica et decenti. Muniuntur sese singuli crucis signaculo, alii pre gaudio lacrymantur, alii fiunt corde compuncti, flectere genua peroptant, sed nequeunt propter turbam. Manus ad cœlum levant, fit silentium sine verbo, per singulas civitatis et suburbiorum ecclesias campane pulsantur; accedit dictus Episcopus ad feretrum cum timore, reverentia et tremore, convocat artifices expertos qui sciscitantur qua parte fieri poterit hujusmodi, commodius, apertura. Hinc inde respiciunt; nullibi percipiunt lesionem, quoniam argento et auro lapidibusque pretiosis, ut prefertur, totaliter tegitur et ornatur.

» Considerant tamen quod per aliquam partem decebat eam aperire ; ideò per caput quod solebat esse posterius super altare hoc fieri sic concludunt. Vocatur aurifaber et accedit, removet tecturam argenti per gyrum ex capite supra dicto. Tunc apparet lignum nudum, supra modum recens et pulchrum. Interea, populi augetur devotio. Evocatur carpentarius archithethorica arte satis expertus. Accedit, petit benedictionem ab episcopo et obtinet, flectit genua, Deum invocat, crucis signaculo se premunit, surgit, apponit terebrum et serram et facit fenestram per quam puer duodenus intrare valeret inductus ; et ecce, statim, apparent infra due capse candidissime, quasi penitus consimiles et minime differentes, super quarum proximam scribebatur litteris rubris : *Sanctus Rogatianus,* super aliam vero similibus litteris, *Sanctus Donatianus ;* super tectum utriusque erant sex foramina, ut terebri, consimilia, quasi ad aerem suscipiendum. Apponit dictus episcopus manus et brachia, adjuvante venerabili viro magistro Guillermo Duchaffault, archidiacono Nannetensi, tunc officium diaconi, in dalmatica aurea faciente, et sic extrahitur proxima capsa super quam scribebatur : *Sanctus Rogatianus.* Omnes voces ad celum levantur, ferit astra clamor eorum laudantium Deum mirabilem in sanctis suis ; et voce magna clamantium Noël! Noël! quod est vox gaudii et exaltationis atque victorie, seu triumphi. Collocatur hec super calophaldum, tapetis, ut prefertur, et pannis sericeis adornatum ; cum que reliquam capsam extraere attemptassent, quoniam erat in alio capite magni feretri, minus longe apponitur candelabrum argenteum, sed frustra. Apponitur etiam baculus pastoralis ad ipsam commovendam et trahendam (ita ut pars ejus (adjuncata?), infra a pede advulsa, maneret), sed incassum. Deinde elevatur puer corista, etatis duodecim annorum vel circa, dalmatica et pannis coralibus inductus, intrat capsam magnam, et attrahit dictam capsetam albam, usque prope foramen. Deinde exit puer et extrahitur extra capsa. Fit clamor populo major quam ante laudantium Deum et sanctos ejus et magna voce clamantium Noël! etc...., et juxta alteram collocatur.

» Quis credere posset quantum mirabantur singuli pre pulchri-

tudine illarum ! et quantum ad devotionem excitebantur ! opercula autem ipsarum duarum capsarum, per impulsionem ab uno capite in aliud, per rimulas claudebantur que sunt paululum voltata. Extrahit Episcopus operculum unius, illius videlicet super quam scribebatur : *Sanctus Donatianus*. Et ecce linteum candidissimum fuit apparens; quo devoluto, ecce pannus sericeus, purpurei coloris, ita recens et pulcher ac si hodie novus positus extitisset, devolvitur. Ille qui plenus erat ossibus, et statim ecce videntur ossa plura, quedam majora, quedam minora, ex omnibus fere partibus corporis hujus modi; invenitur tamen os unius tibie tantum, et extrahitur; atque populo per Episcopum ostenditur. Clamitant Noël, etc.... Deum laudant, flectunt genua, tundunt corpora, fundunt preces; reponitur os tibie et recluditur ipsa capsula sicut ante; et statim aperitur altera; et ecce imminet sacculus corii (cerium replens ipsam (?) consutus laqueo sericeo, ad quem pendebat sigillum vetustissimum itaut vix discerni posset an de cera vel pasta sceu alia materia factum esset. Cum tamen esset de cera, sed per successionem temporum penitus alterata, cujus caracter a nullo agnosci potuit; apparet tamen quasi figura unius episcopi, in eo, habentis mitram et baculum pastoralem; quid ergo dicemus? Quanto tempore ibidem requieverit cum per lapsum dierum sit ejus figura deleta ! Cum non sit verisimile patres nostros eum ibidem sine patenti caractere posuisse. Findit episcopus saccum, cum cutello, cæteris coadjuvantibus; et ecce pannus lineus delicatus aparet, explicatur, et sub ipso latebat iterum, ex serico candido, alter pannus qui evolvitur et invenitur plenus ossibus pluribus quam altera capsa; inter quæ sunt ossa tibiarum et brachiorum, longa et grossa et alia plura que longum esset enarrare. Extrahuntur quedam et populo ostenduntur. Exaltatur vox omnium ut supra. Iterum aperitur et prima ex qua nonnulla ossa trahuntur, et reliquie utriusque capse populo simul ostenduntur. Clamor eorum replet celum. Deus ab omnibus laudatur et in sanctis suis mirabilis predicatur. Quis mihi credere valebit dum dixeirum diuturnitate temporum nil fuisse corruptum, et pannos esse illesos? Mirabile dictu ! nam dico tibi quod non

in pannis sericeis aut lineis apparet sola ruga vel corruptio quecumque; imo sunt ita recentes, integri, illesi, albi et sani, ac si hodie ibidem positi extitissent. Quis ob hoc non stupesceret? Cum in archa sine revisitatione possent vix integri servare per annum? Mirantur ob hoc omnes, et dicunt quod placuit Altissimo illos itaque sanos et illesos observare. Nonne vis scire an ossa hujusmodi aliqualiter fuere corrupta? Certe sine sola macula, sine corruptione, sine defformitate quacumque sunt. Quinimo ita candida, munda, pura, lucida ac clara ac si ab anno citra ibidem fuissent reposita. Quis unquam talia vidit? Videmus enim omnia que sub cœlo sunt tendere ad corruptionem. Meditare paululum intra temetipsum quantum reverentiam et devotionem habuerunt patres nostri erga ipsos sanctos qui eorum ossa et reliquias ita honorifice condiderunt! Cogita quod similes tibi atque concives tui fuerunt, qui tantum meruerunt pro suis meritis decorari! Eleva cor sursum, aperi oculos cordis et vide et noli spernere quos patres tui, cum tanta reverentia tractaverunt! Iis omissis, ad propositum redeamus. Incoat Episcopus hymnum *Te Deum laudamus*, quem organa hinc, cantores inde, usque finem alternatis vocibus prosequuntur. Reponuntur ossa, in capsis suis que recluduntur; atque super quoddam directorium bassum, ante calophaldum, in suspenso, admodum pulpiti adaptatum coopertum pannis sericeis demittuntur, itaut omnis populus ipsas reliquias osculari valeret. Ex qualibet autem capsa, erant aliqua ossa semitracta et populo exposita ad osculandum, reliqua parte in interius remanente. Itur ad missam de ipsis sanctis martyribus Donatiano et Rogatiano, cujus introitus est: *Venite, benedicti, etc.;* quam celebrat idem Reverendus Pater Episcopus Laodicensis, cum solemnitate decenti, hinc organa, inde voces resonant mirifice (?) Qua missa durante, populus ad reliquias hujusmodi reverenter accedit, fundit preces, munera offert, sic per totam diem usque post completorium faciendo. Assunt plures milites et alii nobiles ac officiarii Ducis, circumstantes, et populum defendentes ne quis pre multitudine opprimatur. Remanent itaque predicte reliquie, cum facibus accensis, usque post completorium, ut prefertur. Ad

vesperas accedunt multi, sexus utriusque, qui audierant que facta fuerant, enarrari, et ob hoc devotionis causa ad ipsam ecclesiam confluebant. Finito completorio, ipse reliquie cum dictis duabus capsetis, facibus et luminaribus et thure concomitantibus, ad reliquarium devehuntur, atque ibidem cum pluribus aliis reliquiis honorifice includuntur, magno cereo coram ipsis accenso, ibidem continue remanente. Assignatur autem processio generalis ad diem dominicam proximam, ab inde sequentem, fienda ad sanctum Nicolaum, in qua ipse reliquie per dictam urbem Nannetensem deferuntur. Hujus sunt patroni qui in ea nati, et suis temporibus floruerunt aque demum ibidem passi sunt martyrium, ut prefertur. Adveniente ipsa die dominica que fuit secunda januarii, quinta littera dominicali, et quarto decimo aureo incipientibus, ecce tota civitas tapetis et pannis pulcherrimis, per singulos vicos, usque sanctum Nicolaum extenditur, quia omnes optabant reverenter excipere quos sciunt ejusdem urbis esse concives, et nunc confidunt esse apud Altissimum protectores.

» Fit processio solennis in qua sunt clerus et populus urbis, etiam processiones generales, parochiales, locorum circumvicinorum, et alii ex diversis partibus. Reliquie autem hujusmodi, cum duabus capsetis predictis, pannis aureis coopertis, cum magna reverentia, velo aureo desuper extento, per milites et alios nobiles et populo, comitante, ad ecclesiam sancti Nicolai deportantur, ubi fit memoria de sancto Nicolao, et deinde referuntur ad ecclesiam cathedralem, atque ibidem super altare eorumdem martyrum Donatiani et Rogatiani, ponuntur et missa in choro solenniter decantatur. Post vesperas autem, in dicto reliquiario recluduntur atque ibidem usque festum istorum, quod est vigesima quarta maii confinantur. Interim autem dicta capsa magna reparatur; et demum, in vigilia festi predicti in loco suo assueto levatur. Die autem festi supradicti, post completorium ipse reliquie in predictis duabus capsetis cum sacculis novis, de serico et veluto rubri coloris ac alias quam melius et decentius fieri potuit, et cum ea qua decuit reverentia coram populi non modica multitudine collocatur, ibidem futuris temporibus permansure.

Et sic clauditur dicta magna capsa, velut ante, una cum presenti appodixa interius interclusa.

» Ad que premissa respective successive intererant prefati Reverendus Pater G. de Malestricto DD. de la Loherie Nannetensis et Laodicensis episcopi, ac nobiles et venerabiles et circumpecti viri DD. ac Magistri G. Duchaffault, archidiaconus Nannetensis, G. Floridi cantor, Radulfus Morelli scolasticus canonicus que, ac G. Bargum, Johannes Goray, Petrus de Carne, Petrus Chauvin, Johannes Berhaut, Egidius Garin, Jacobus Pinelli, Michaele Mauleon, Johannes Chauvin, et Petrus de Bosco, canonici Ecclesie supradicte, tunc continue residentes. Laus Deo, pax vivis, requies canonicis defunctis! Ego Johannes Meat, presbyter publicus, apostolica et imperiali auctoritatibus notarius, nec non venerabilis capituli Nannetensis scriba, premissa omnia sic fieri vidi et in hanc formam redegi. Ideo hic me subscripsi in testimonio premissorum.

» J. Meat. »

OUVERTURE DES CHASSES
ET OSTENSION DES RELIQUES
DES SS MARTYRS DU CHRIST
DONATIEN ET ROGATIEN
FAITES L'AN DU SEIGNEUR M.CCCC.L.VI
RELATION
COMPOSEE PAR MAITRE JEHAN MEAT
SCRIBE DU VENERABLE CHAPITRE DE NANTES

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. *Amen !*

» Que ces pages soient écrites pour la génération future ; et le peuple qui viendra louera le Seigneur ; car il a daigné abaisser ses regards du haut des cieux, et les reposer sur la terre. — Le Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui n'a laissé aucune époque sans lui donner des témoignages de sa vérité, a bien voulu, dans sa bonté, révéler aux

temps présents, qui déclinent vers le soir du monde, un trésor très-précieux, caché dans la ville de Nantes, et dont nous nous proposons de parler, pour la gloire du saint Nom de Dieu, pour celle des saints qui lui ont plu depuis l'origine du monde, et dont la mort est précieuse à ses yeux ; et, spécialement, pour l'honneur des Bienheureux martyrs Donatien et Rogatien qui, nés de parents illustres dans la même ville de Nantes, ont souffert le martyre pour la foi du Christ, sous les empereurs Dioclétien et Maximien.

» Nous voulons raconter comment leurs saintes Reliques ont été exaltées dans notre temps, afin que désormais le peuple qui viendra loue le Seigneur, et que nos descendants puissent dire avec raison, comme le Prophète : Nos pères nous ont raconté les merveilles que le Seigneur a opéré dans leurs temps, dans les jours anciens.

» Or, il y avait, de toute antiquité, sur l'autel majeur de l'église de Nantes, une châsse très-précieuse, toute couverte d'or, d'argent et de pierreries d'un grand prix, fabriquée avec un art admirable et décorée d'une grande quantité d'images et de peintures. On a coutume de la nommer la châsse des SS. Donatien et Rogatien, parce que, ainsi qu'on le raconte de père en fils, les corps vénérés de ces saints y sont renfermés. Personne cependant ne conservait le souvenir et nul écrit ne rapportait sous quelle forme, par qui, et dans quel temps, les susdits corps furent placés là.

» Sur le côté de cette châsse, vers le fond, à droite, on lisait ces deux vers :

Continet hic tumulus fratrum sacra corpora, quorum
Obtineat populus meritis, hic, regna polorum.

» A l'extrémité antérieure, on lisait : *Saint Donatien*, et, à l'autre extrémité : *Saint Rogatien.*

» C'est un usage très-ancien, dans ladite église, qu'après avoir offert l'encens, devant le corps du Christ, au grand autel, on passe aussitôt derrière ledit autel, et l'on encense aussi cette châsse.

» Les pères racontent également à leurs enfants qu'un évêque, dont on ignore le nom, ayant tenté, autrefois, d'ouvrir cette châsse, et, au moment où sa main téméraire osait se porter sur elle, tout à coup, sa tête se tourna la face du côté du dos ; ce que je ne crois pourtant pas, parce que je ne l'ai trouvé écrit nulle part. Si cependant cela est arrivé,

il faut croire que ç'a été par une punition de Dieu, qui le voyait porter audacieusement la main sur ces reliques, non pour les honorer, mais pour en enlever quelques parties... ou bien encore parce qu'il ne voulut pas que l'on touchât alors à ces saintes reliques, afin qu'elles fussent plus merveilleusement exaltées dans la suite.

» Il arriva donc que l'an du Seigneur 1456 ; l'indiction cinquième, d'après le calcul des Gaules ; la seconde année du pontificat de notre très-saint Père en Jésus-Christ Calixte III, élu Pape par la Providence divine ; Guillaume de Malestroit étant alors, par la grâce de Dieu, évêque de Nantes ; Charles VII, roi des Francs, en même temps que Pierre était l'illustrissime Duc des Bretons ; il arriva, dis-je, que Guillaume de Launay, homme jouissant de grands biens et fort riche, poussé par sa piété, eut la pensée de faire restaurer, à ses frais, l'autel majeur de la susdite église de Nantes. Mais cela ne put se faire sans qu'on déplaçât la susdite châsse. Le bruit de ce déplacement étant parvenu aux oreilles du peuple et du clergé, le susdit Révérend Père évêque de Nantes, en conféra avec son Chapitre, ainsi qu'avec plusieurs citoyens respectables, et l'on avisa qu'il était à propos d'ouvrir cette châsse, non pour en retirer des reliques, mais pour refaire ce qui pourrait être endommagé et pour exposer les reliques elles-mêmes à la vénération des fidèles, et leur procurer plus d'honneur. Il fut donc résolu par le susdit Révérend Père et par son Chapitre que le lundi après la Nativité du Christ, vingt-septième du mois de décembre, jour férié à la gloire de Dieu et en l'honneur de saint Jean, apôtre et évangéliste, on procéderait à loisir à l'ouverture de ladite châsse.

» Or, le jour fixé approchant, voilà qu'on dispose toutes choses pour que cela se fasse avec convenance. On dresse, en avant du chœur, dans la nef de l'église, une estrade très-solide pour recevoir, au milieu, la châsse ; d'un côté le clergé, et de l'autre côté les hommes nobles et distingués. — Mais hélas ! ô douleur ! voilà qu'en ces jours mêmes, il arrive que le susdit Révérend Père, évêque de Nantes, tombe gravement malade. Mais celui-ci, semblable au bon Pasteur qui compatit à la douleur du troupeau qui lui est confié, cède l'honneur et le soin de la susdite ouverture au Révérend Père en Jésus-Christ Denis de la Loherie, évêque de Laodicée, de l'ordre des Frères Mineurs, et alors résidant à Nantes.

» Le jour étant donc venu, voilà que, dès le point du jour, ladite châsse est portée solennellement par des chanoines et des prêtres,

accompagnés de flambeaux et de cierges allumés, sur la susdite estrade, laquelle était recouverte de très-beaux tapis. Après quoi on commença les Matines et le service accoutumé ; ce qui étant achevé vers neuf heures avant midi, on sonne la grosse cloche pour convoquer le peuple. Les citoyens et les habitants de tout sexe, de tout âge et de toute condition accourent, des environs et des localités éloignées on afflue. Les processions des paroisses se pressent en masse (*ruunt catervatim*). Toute la population est désireuse de voir les merveilles que le Très-Haut va opérer pour les saints. Arrivent les religieux de tous les ordres ; arrive aussi le Chapitre de l'église collégiale de Sainte-Marie de Nantes *(Beatæ Mariæ Nannetensis)*, avec la croix, les cierges, les chapes de soie, en grande pompe et honneur. Arrive le seigneur évêque de Laodicée lui-même, entouré d'un grand nombre de religieux de son ordre. Sont également présents plusieurs professeurs ès-saintes lettres, et les gradués dans l'une et l'autre facultés. L'église est remplie d'une multitude innombrable. Au dehors les uns montent sur les toits, les autres s'étendent des deux côtés de la place en cercle ; ceux-ci regardent par les fenêtres de l'église, ceux-là par toutes les ouvertures possibles.

» Mais pendant que tout se dispose ainsi, la procession de ladite église cathédrale arrive, présidée par le susdit évêque de Laodicée, Messieurs du chapitre, tous les officiers du chœur, avec la croix, les chandeliers, les chapes de soie et tous les ornements accoutumés. On encense la châsse sur tous les côtés.

» L'évêque et tous les officiers du chœur fléchissent les genoux et supplient Dieu, source de tout bien, de daigner bénir une si auguste cérémonie.

» Il est dix heures. Le susdit Révérend Père entonne l'hymne *Veni Creator Spiritus*, que les chantres et les orgues, alternant, continuent jusqu'à la fin avec une harmonie merveilleuse et pleine de décence. Tous se signent du sceau de la croix ; les uns pleurent de joie, les autres sont saisis d'une componction telle qu'ils voudraient fléchir les genoux, mais ils ne le peuvent, à cause de la foule. On lève les mains vers le ciel. Le silence le plus profond se fait (*fit silentium sine verbo*). Les cloches retentissent dans toutes les églises de la ville et des faubourgs. Ledit évêque s'approche de la châsse avec crainte, révérence et tremblement ; il appelle des ouvriers habiles et leur demande par où l'ouverture de la châsse pourra se faire plus commodément. Ceux-ci regardent de tous côtés et n'aperçoivent aucune jointure, parce que,

ainsi que nous l'avons dit, elle était toute couverte et ornée d'or, d'argent et de pierreries.

» Ils considèrent cependant qu'il fallait l'ouvrir par quelque côté ; c'est pourquoi ils arrêtent qu'ils le feront par l'extrémité qui occupait la seconde place sur l'autel. On appelle un orfèvre, il s'approche, enlève les plaques d'argent qui recouvrent cette extrémité en entier ; alors le bois apparaît nu, mais d'une fraîcheur et d'une beauté surprenantes.

» Pendant ce temps-là, la dévotion du peuple augmente. On appelle un charpentier, assez expert en architecture. (*Carpentarius, archithethoricâ satis expertus*). Il approche, demande la bénédiction de l'évêque, l'obtient, fléchit les genoux, invoque Dieu, se prémunit du signe de la croix, applique un vilebrequin et une scie et fait une ouverture par laquelle un enfant de douze ans eût pu entrer.

» Et voilà qu'aussitôt, apparaissent à l'intérieur, deux reliquaires d'une blancheur éclatante, presque semblables et sans aucune différence. Sur le plus voisin était écrit, en lettres rouges : *Saint Rogatien,* et sur l'autre, en lettres pareilles : *Saint Donatien.* Le toit de chacun était percé de six trous de vilebrequin, semblables, comme pour laisser passer l'air. Ledit évêque avance les mains et les bras, et, aidé du vénérable homme, maître Guillerme Duchaffault, archidiacre de Nantes, faisant alors office de diacre, en dalmatique d'or, il retire le premier reliquaire, c'est-à-dire celui sur lequel était écrit : *Saint Rogatien.* Tous élèvent la voix vers le ciel, l'acclamation monte jusqu'aux astres (*ferit astra clamor*) à la louange de Dieu, si admirable dans ses saints. De toutes parts retentit le cri de Noël ! Noël ! qui est un cri de joie, d'exaltation, de victoire et de triomphe. Ce reliquaire est déposé sur l'estrade, qui, comme nous l'avons dit, est ornée de tapis et de draperies de soie.

» Lorsqu'on essaya de retirer le second reliquaire, qui était à l'autre extrémité de la grande châsse, on se servit d'abord d'un chandelier d'argent qui se trouva trop court. On employa ensuite le bâton pastoral pour le remuer et l'approcher, mais en vain. Enfin on élève un enfant de chœur de l'âge de douze ans, ou environ, revêtu de la dalmatique et de l'habit de chœur et on l'introduit dans la grande châsse. L'enfant attire le reliquaire blanc jusqu'à l'ouverture, puis il est retiré de la châsse. L'acclamation du peuple retentit plus fortement encore que la première fois, louant Dieu et les saints, et répétant Noël ! Noël ! Et le second reliquaire est placé près du premier.

» Mais qui pourra croire l'admiration de chacun à la vue de ces beaux reliquaires, et la dévotion qu'ils excitaient ? Le couvercle de chacun d'eux glissait sur des coulisses, en le poussant d'un bout à l'autre. L'évêque en découvre un, celui sur lequel était écrit *Saint Donatien;* et voilà qu'un linge d'une blancheur éclatante apparaît ; et dessous, un voile de soie, couleur de pourpre, aussi intact, aussi beau que s'il avait été posé le jour même. On le déroule et l'on aperçoit aussitôt qu'il est rempli d'un grand nombre d'ossements, les uns plus grands, les autres plus petits, appartenant à presque toutes les parties du corps. Il ne se trouva néanmoins qu'un os de jambe. L'évêque le retire et le montre au peuple, qui fait retentir la même acclamation : Noël ! Les assistants louent Dieu, fléchissent les genoux, élèvent les bras et répandent de ferventes prières. L'os de la jambe est remis à sa place et le reliquaire lui-même est refermé, et aussitôt on ouvre l'autre. Et voilà que se présente un sac de cuir cousu avec des fils de soie, et auquel était suspendu un sceau très-vieux, tellement qu'on distinguait à peine s'il était en cire, ou en pâte ou autre matière. Cependant il était en cire ; mais tellement altérée par le temps, que personne ne put en lire l'inscription. On y distinguait néanmoins comme une figure d'évêque, mitre en tête et le bâton pastoral à la main.

» Que dirons-nous ? Et depuis combien de siècles ce sceau reposait-il là, puisque son empreinte était presque effacée par le laps du temps ? Car il n'est pas à croire que nos pères aient apposé un sceau dont l'empreinte n'aurait pas été apparente. L'évêque, aidé de ses assistants, fend le sac avec un couteau (*findit saccum cum cutello*), et un drap de fin lin apparaît ; on l'enlève et, au dessous, se trouve un autre voile de soie blanche, rempli d'ossements plus nombreux que ceux du premier reliquaire. Parmi eux se trouvaient les os des jambes et des bras, longs, gros, et plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer. Quelques-uns sont extraits et montrés au peuple, qui répète ses acclamations.

» Cependant l'évêque extrait plusieurs ossements de chacun des reliquaires, et les montre en même temps au peuple, dont les acclamations redoublent et remplissent le ciel. Dieu est loué et proclamé admirable dans ses saints.

» Mais qui pourra me croire, quand je dirai que rien n'avait été altéré par la durée des temps, et que tous les linges, toutes les draperies étaient aussi neuves, aussi intactes, aussi blanches, aussi saines, que si elles avaient été placées le jour même... Mais voulez-vous savoir

en quel état étaient les reliques elles-mêmes ? Certes ! elles étaient sans aucune tache, sans aucune corruption, sans aucune déformation. Que dirai-je ? elles étaient aussi blanches, aussi propres, aussi pures, aussi brillantes, aussi nettes que si elles avaient été placées là l'année précédente ! Qui a jamais vu chose pareille ? Car enfin, nous voyons que tout tend à la corruption sous le ciel. Méditez un peu en vous-même, le respect et la dévotion qu'ont eus nos pères à l'égard de ces saints, quand ils ont traité leurs ossements et leurs restes avec tant de soin et d'honneur ! Pensez que ces saints ont été vos semblables, vos concitoyens. Elevez vos cœurs, ouvrez les yeux de l'âme et ne méprisez point ceux que vos pères ont entourés de tant de vénération.

» Mais laissons ces réflexions, et revenons à notre sujet. Les ossements sont replacés dans les reliquaires, et déposés sur une petite estrade en forme de pupître, plus basse que la première, et quelques-uns sortent un peu au dehors, afin que le peuple puisse en approcher les lèvres et les baiser.

» La messe commence, célébrée par le Révérend Père évêque de Laodicée (Suit la description de cet office, des vêpres et des complies). Le peuple ne cesse de s'approcher des reliques, de prier et d'offrir des présents. Le soir venu, les reliquaires sont portés avec honneur dans le trésor de l'église ; devant eux ne cesse de brûler un cierge immense, jusqu'au dimanche suivant, jour où doit se faire une procession solennelle des reliques à l'église Saint-Nicolas.... »

Ici Maître Jean Meat reprend :

« Le dimanche advenu, voilà que toute la ville et toutes les rues se décorent de tapis et de tentures magnifiques, jusqu'à Saint-Nicolas. Car chacun désirait recevoir avec honneur ceux qu'ils savaient avoir été autrefois leurs concitoyens, et être aujourd'hui leurs protecteurs près du Très-Haut.

» La procession est solennelle. Tout le clergé et le peuple de la ville y assistent, ainsi que les paroisses voisines et même éloignées, qui y figurent processionnellement. Les reliques et leurs reliquaires, recouverts de drap d'or et enveloppés de voiles d'or, sont portés avec le plus grand respect, par des militaires et d'autres nobles hommes. La foule du peuple les accompagne jusqu'à l'église Saint-Nicolas, où l'on chante la mémoire du saint patron de cette église ; on revient à la cathédrale, les reliques sont déposées sur l'autel même des saints martyrs Donatien et Rogatien, et la messe est chantée solennellement au chœur. (Suit la

description des offices de ce jour. Les reliques restent exposées à la vénération du peuple, jusqu'au 24 mai, jour de la fête des saints).

« Pendant ce temps, continue Maître Jean Méat, la grande châsse fut réparée et, la veille de la fête, remise à sa première place. Le jour de la fête, les reliques renfermées dans des sacs neufs, de soie et de velours rouge, furent replacées elles-mêmes dans leurs reliquaires, avec toute la décence et l'honneur possibles et en présence d'une multitude nombreuse d'assistants. Après quoi, les reliquaires furent replacés comme auparavant dans la grande châsse, et un exemplaire du présent procès-verbal y fut également déposé.

» A tout ce que je viens de rapporter furent présents respectivement et successivement: le R. P. Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes; vénéré seigneur de la Lohérie, évêque de Laodicée; nobles, vénérables et considérables hommes, seigneur et maître G. Duchaffault, archidiacre de Nantes; G. Floridi, chantre; Rodolphe Morelli, scolastique et chanoine; G. Bargum; Jehan Goray; Pierre de Carné; Pierre Chauvin; Jehan Berhaut; Eloi Garin; Jacques Pinelli; Michel Mauléon; Jehan Chauvin et Pierre du Bois, chanoines de la susdite église, et y faisant continuelle résidence.

» Louange à Dieu! Paix aux vivants. Repos aux chanoines défunts. Et moi, Jehan Méat, prêtre employé au ministère public, notaire apostolique et impérial, scribe du vénérable chapitre de Nantes, j'ai vu de mes yeux tout ce que je viens de dire, et je l'ai rédigé dans la présente forme; c'est pourquoi j'ai signé en témoignage de la vérité des présentes.

JEHAN MÉAT.

Et moi, Messieurs, humble archéologue, je ne crois pas pouvoir mieux faire, en terminant ce compte-rendu, que d'imiter vénérable Maître Jean Méat et de dire: Gloire à Dieu! honneur aux Saints Martyrs qui nous protégent! et félicité parfaite à Vous, mes chers collaborateurs et collègues, et à tous ceux qui voudront bien nous lire.

ERRATA.

		Il faut lire :
Page 44. —	Dernière ligne :	
	Rapport de M. de Caumont, p. 582.303.	p. 302-303-304.
Page 50. —	Quatrième ligne :	
	N° 18. *Pl. XII.*	N° 18. z. *Pl. XII.*
Page 53. —	Dix-septième ligne :	
	N° 10.	N° 10. b.
	Vingt-sixième ligne :	
	Christianorum retibus	*Christianorum ritibus.*
Page 99. —	Cinquième ligne :	
	Jusqu'à ce que l'un de ses familiers représenta	représentât.

COUPE GÉOLOGIQUE DU TERRAIN DES FOUILLES DE SAINT DONATIEN
au droit de l'abside de la primitive église. PL. II.

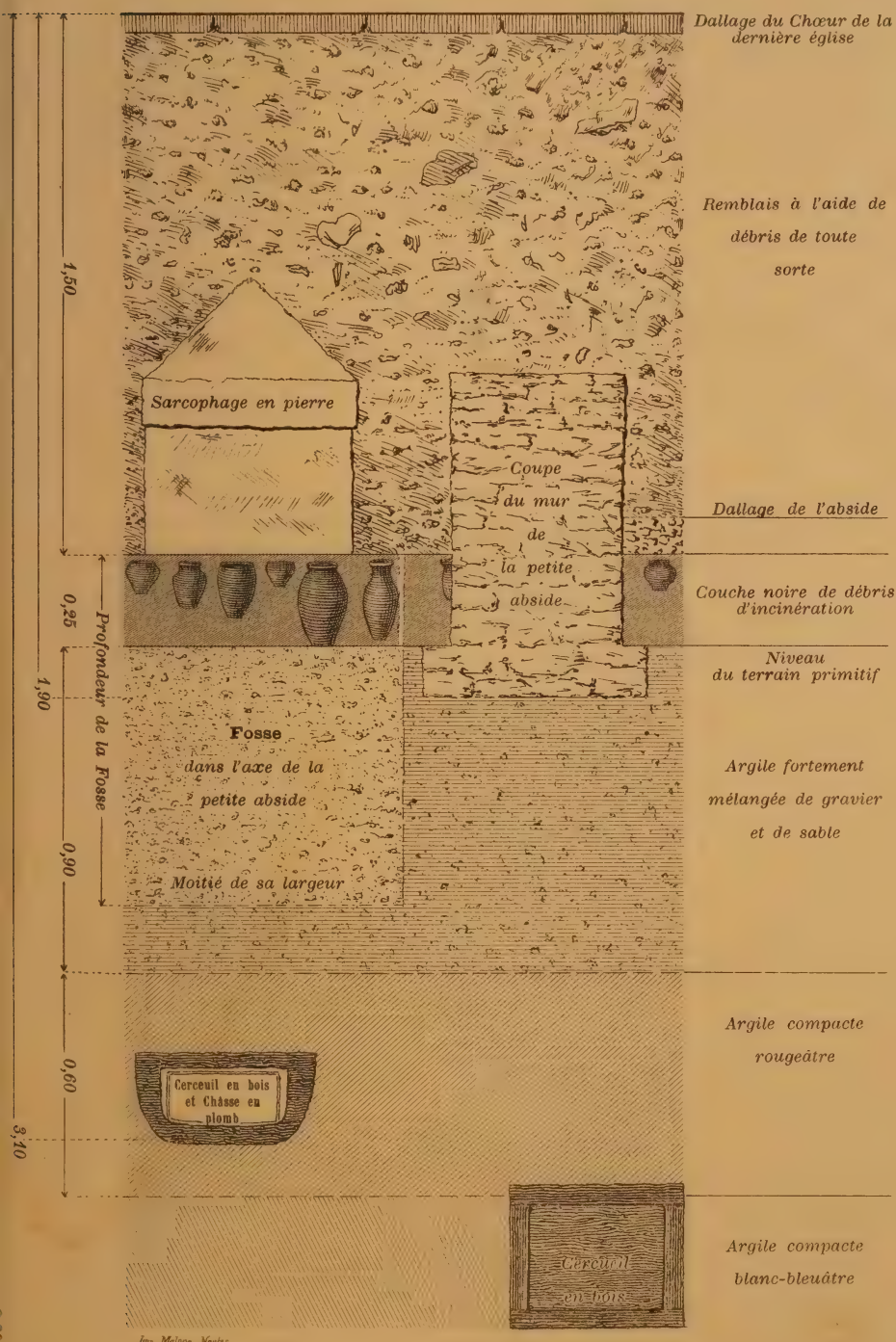

Imp. Malnoe, Nantes.

Fouilles de Saint-Donatien — 1873.

PL. III.

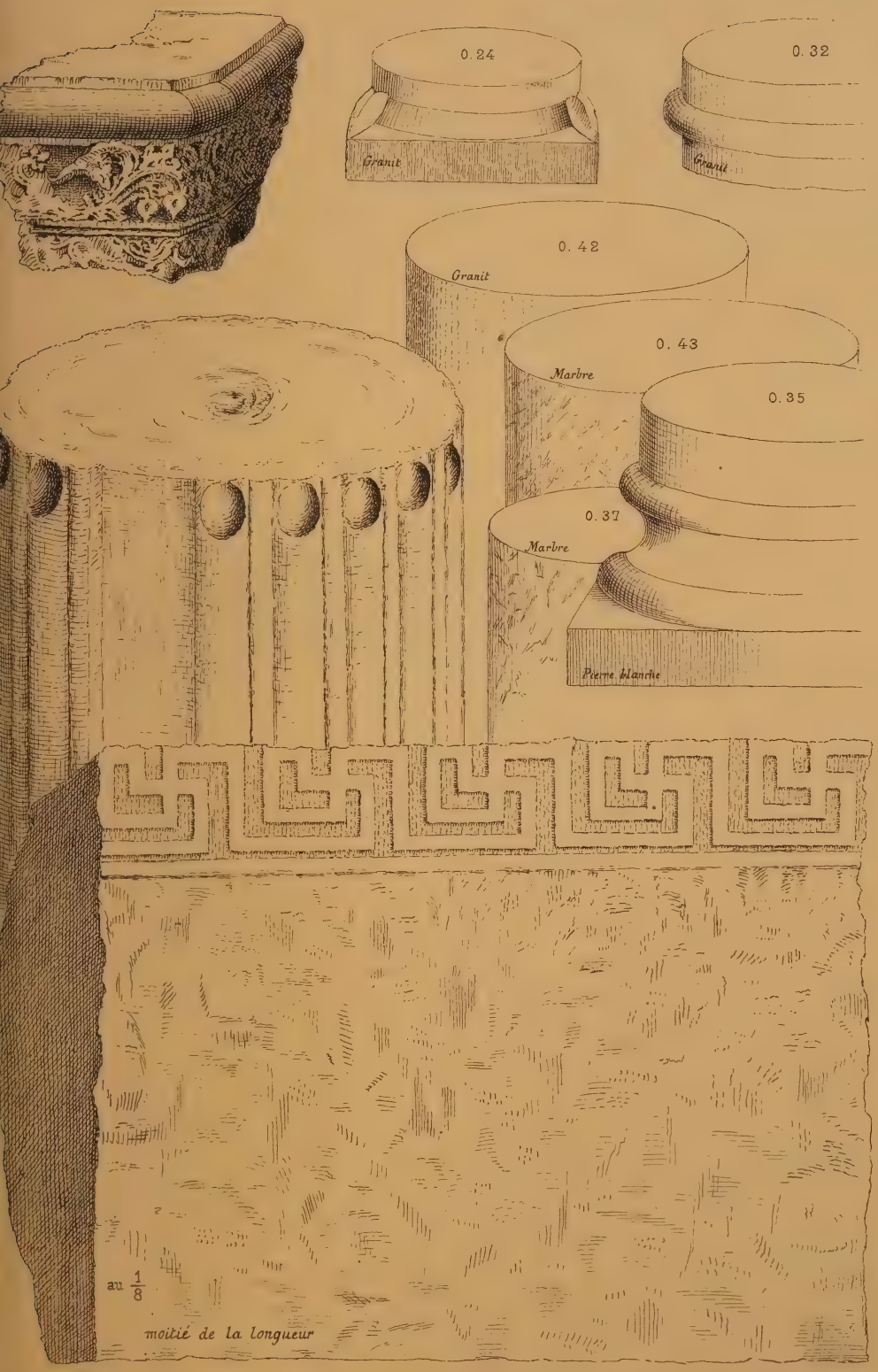

Imp. Malnoë, Nantes.

1

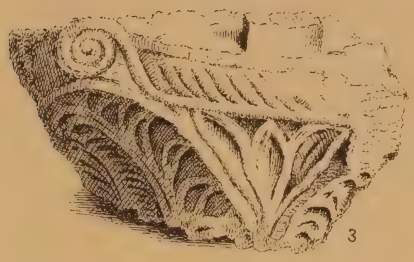
3

4

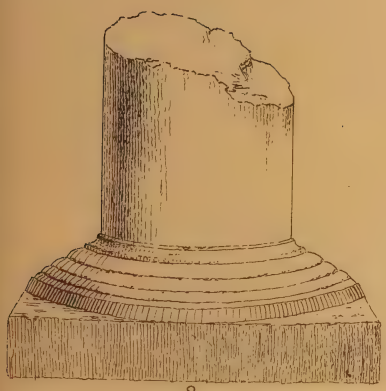
2

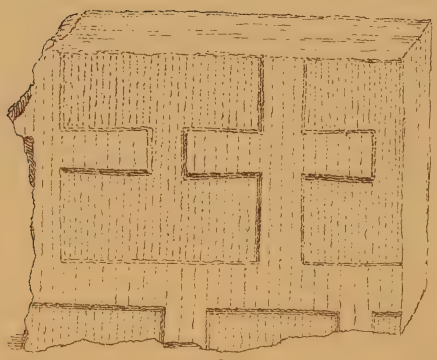
6

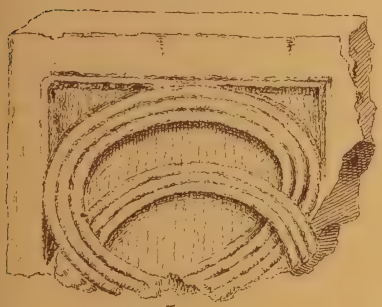
5

8

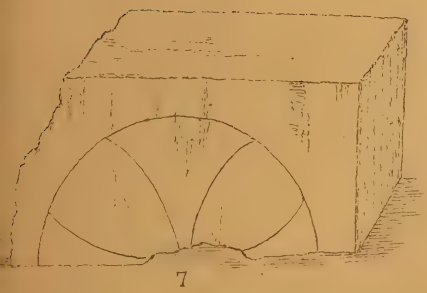
7

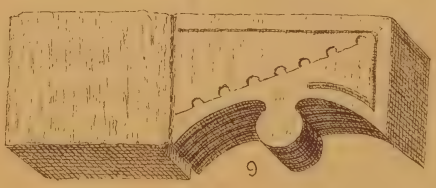
9

Imp. Malnoë, Nantes.

PL. V

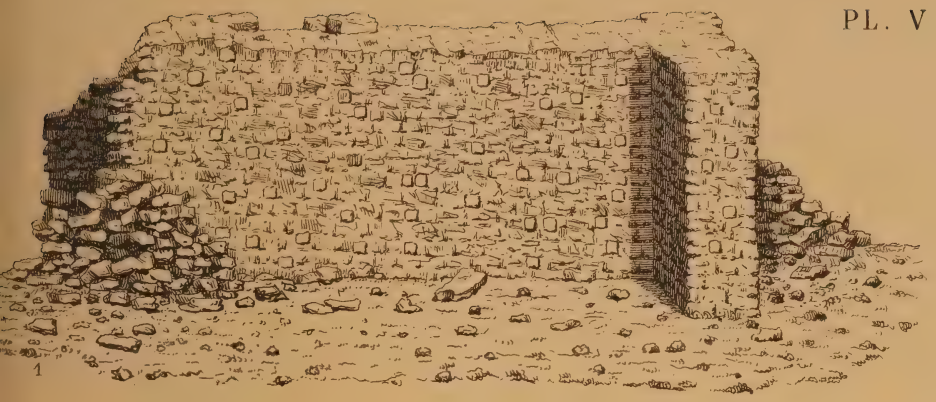

1

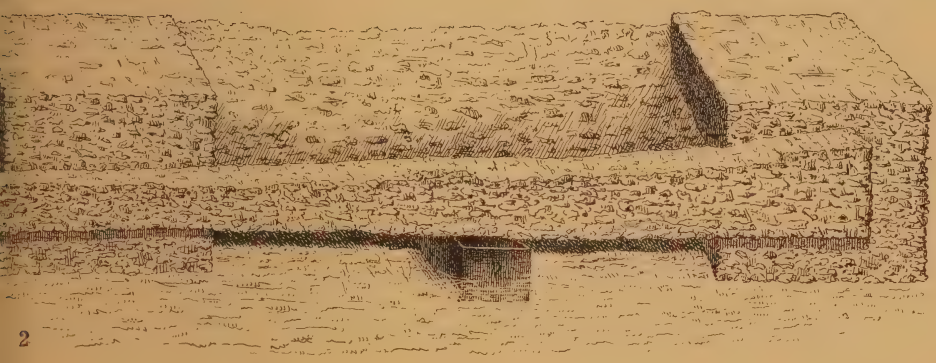

2

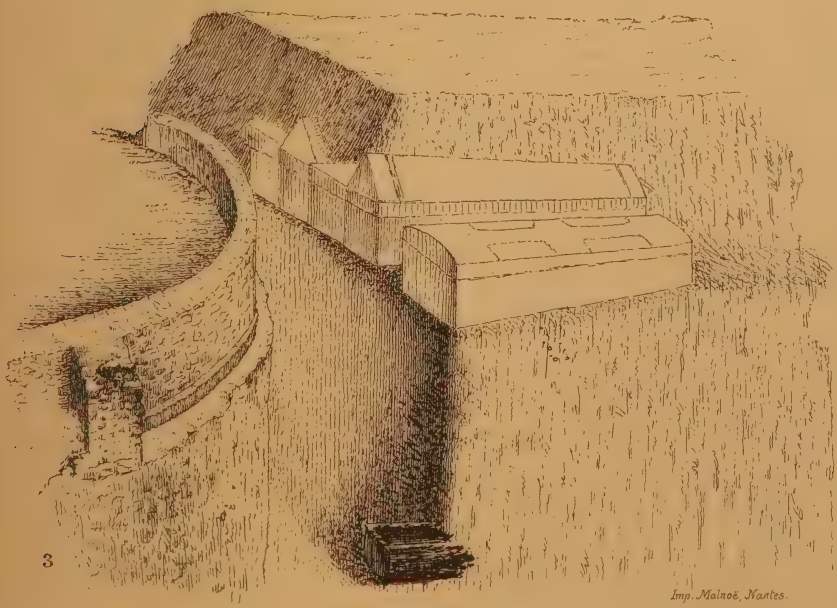

3

Imp. Mainoé, Nantes.

Fouilles de Saint-Donatien — 1873.

P.L. VI.

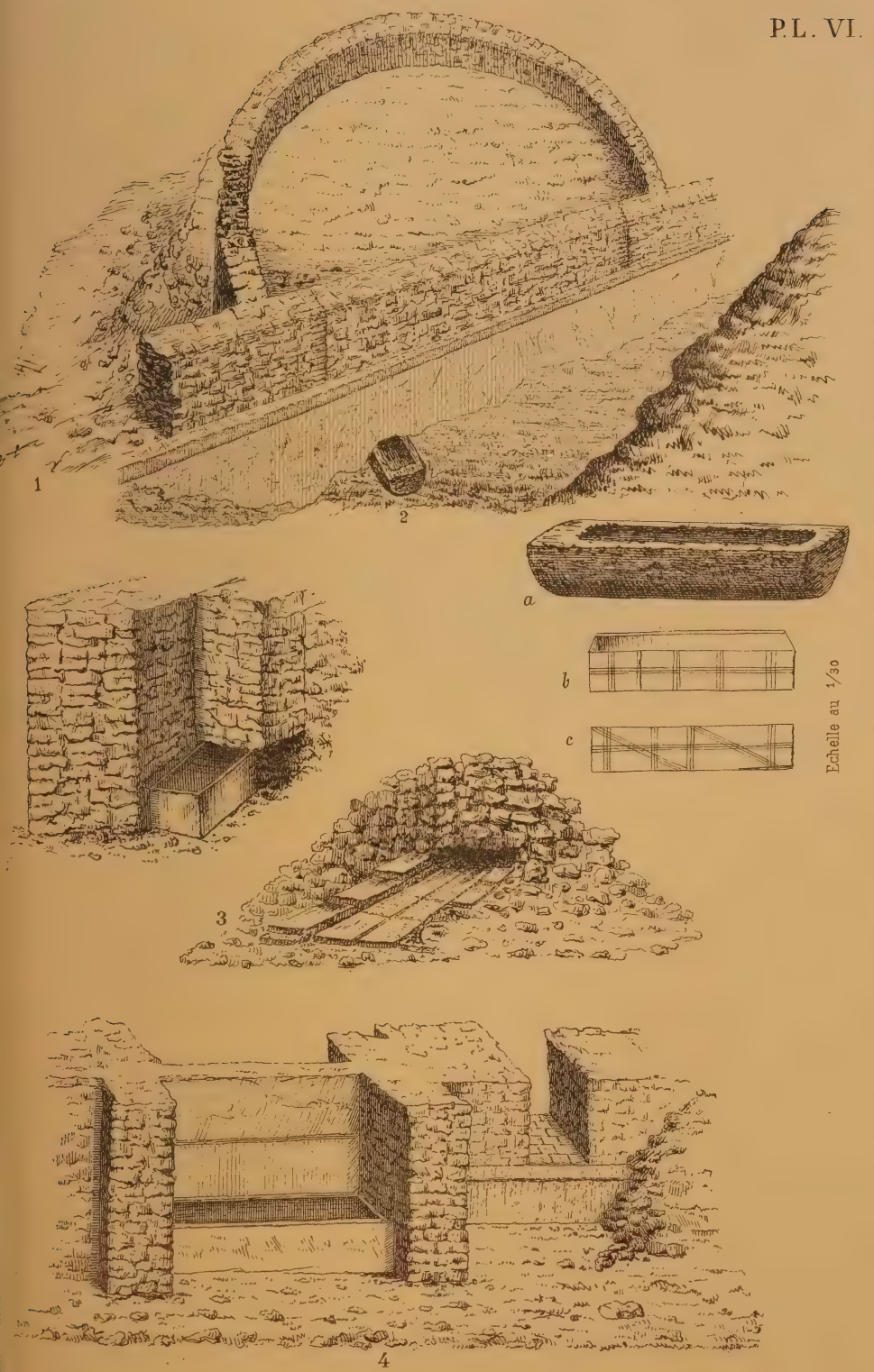

Imp. Malvoé, Nantes.

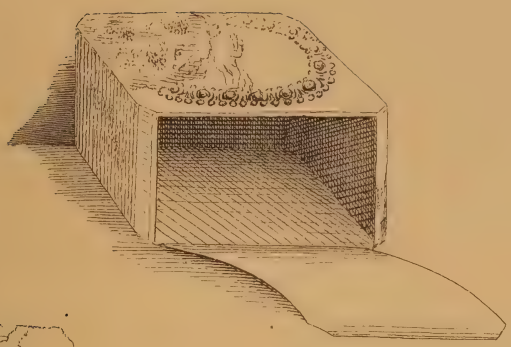

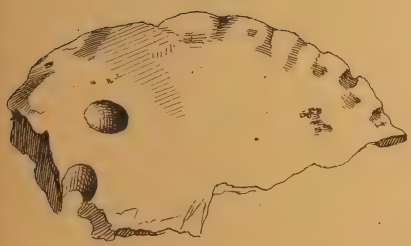

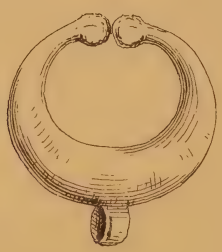

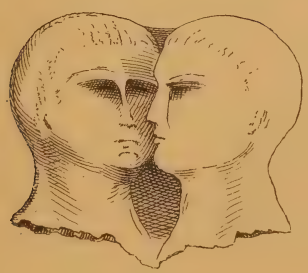

Imp. Malnoë, Nantes.

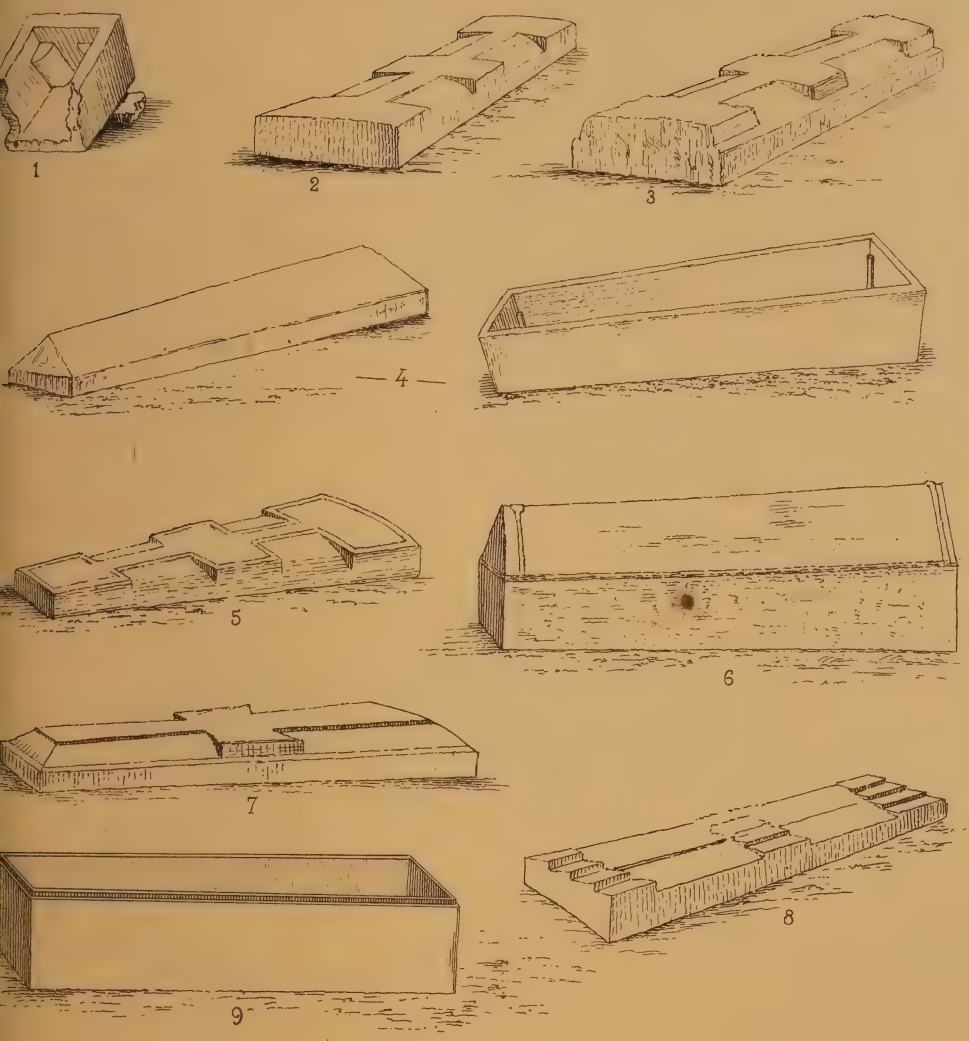

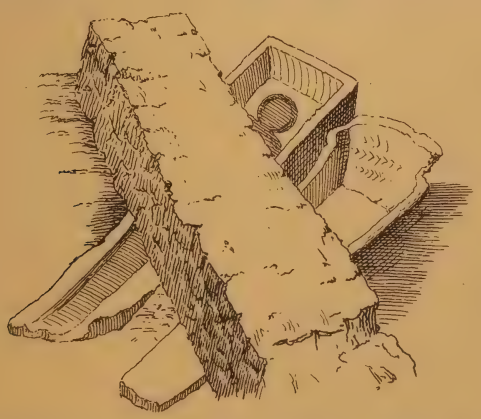

Restes de deux sarcophages dans la chapelle de St Lupien à Rezé

Imp. Malnoë, Nantes

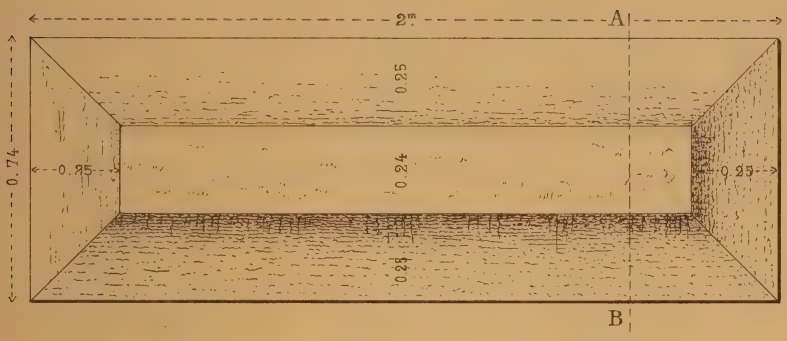

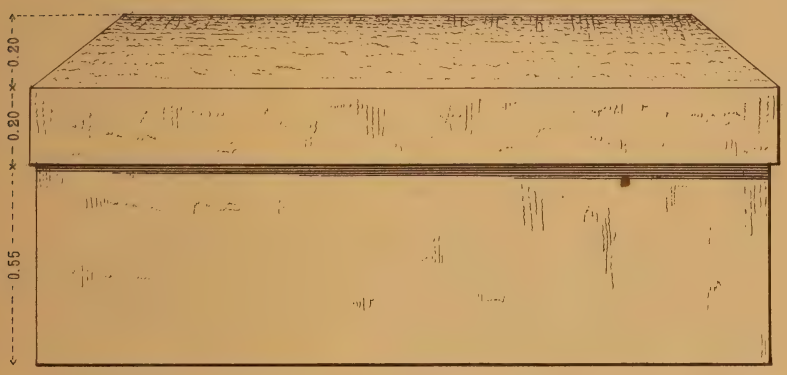

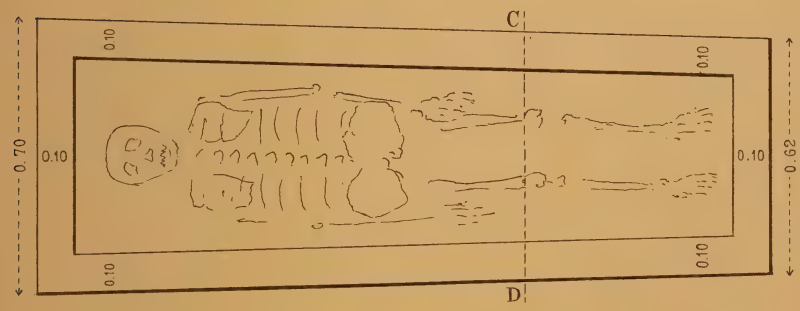

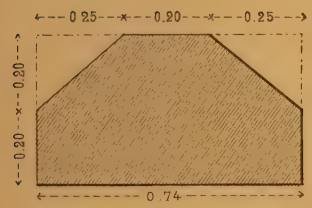

COUPE A.B.

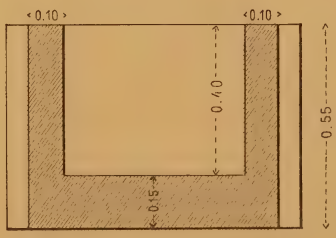

COUPE C.D.

FOUILLES A St. DONATIEN

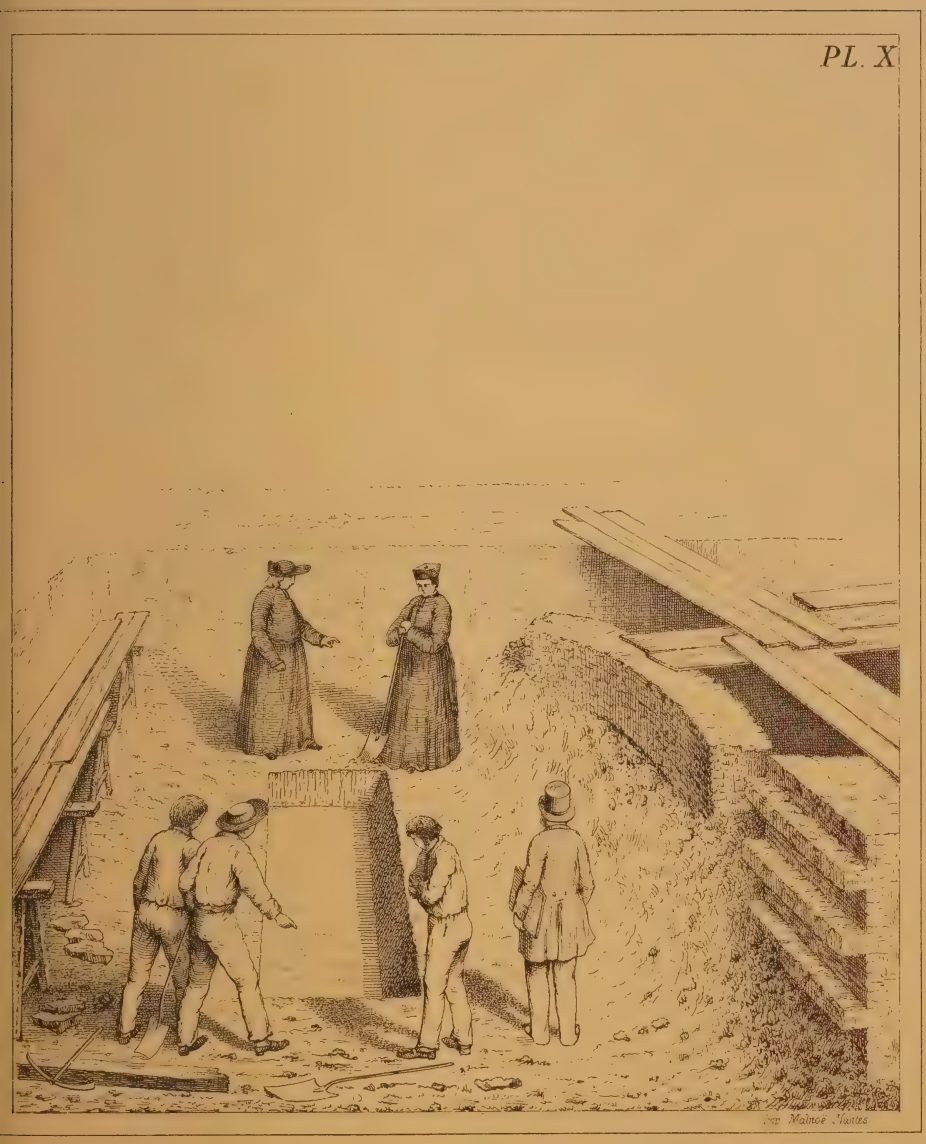

1er Septembre 1873.

Imp. Malnoë, Nantes.

Imp Malvoé Nantes.

imp. Valnoé, Nantes.

FOUILLES DES ANCIENNES SUBSTRUCTIONS DE SAINT-DONATIEN

PLAN GÉNERAL indiquant la disposition relative des fondations de toutes les églises et monuments qui se sont succédé sur le même emplacement depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, dressé par Mr René Pocard Kerviler, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

MDCCCLXXIII

Bulletin de la Société Archéologique
Tome VIII

Fondations de l'église en construction.
Id. de l'église récemment démolie.
Id. de la plus ancienne église.
Id. d'une église d'âge intermédiaire.
Substructions d'un monument situé en dehors de la primitive église.
Cercueils en bois à grande profondr
Sarcophages en pierre au-dessus de l'ancien sol naturel.
Tombe en briques romaines.
Cercueil en plomb.

Échelle de 0m,0067 pour mètre; soit : $\frac{2}{300}$

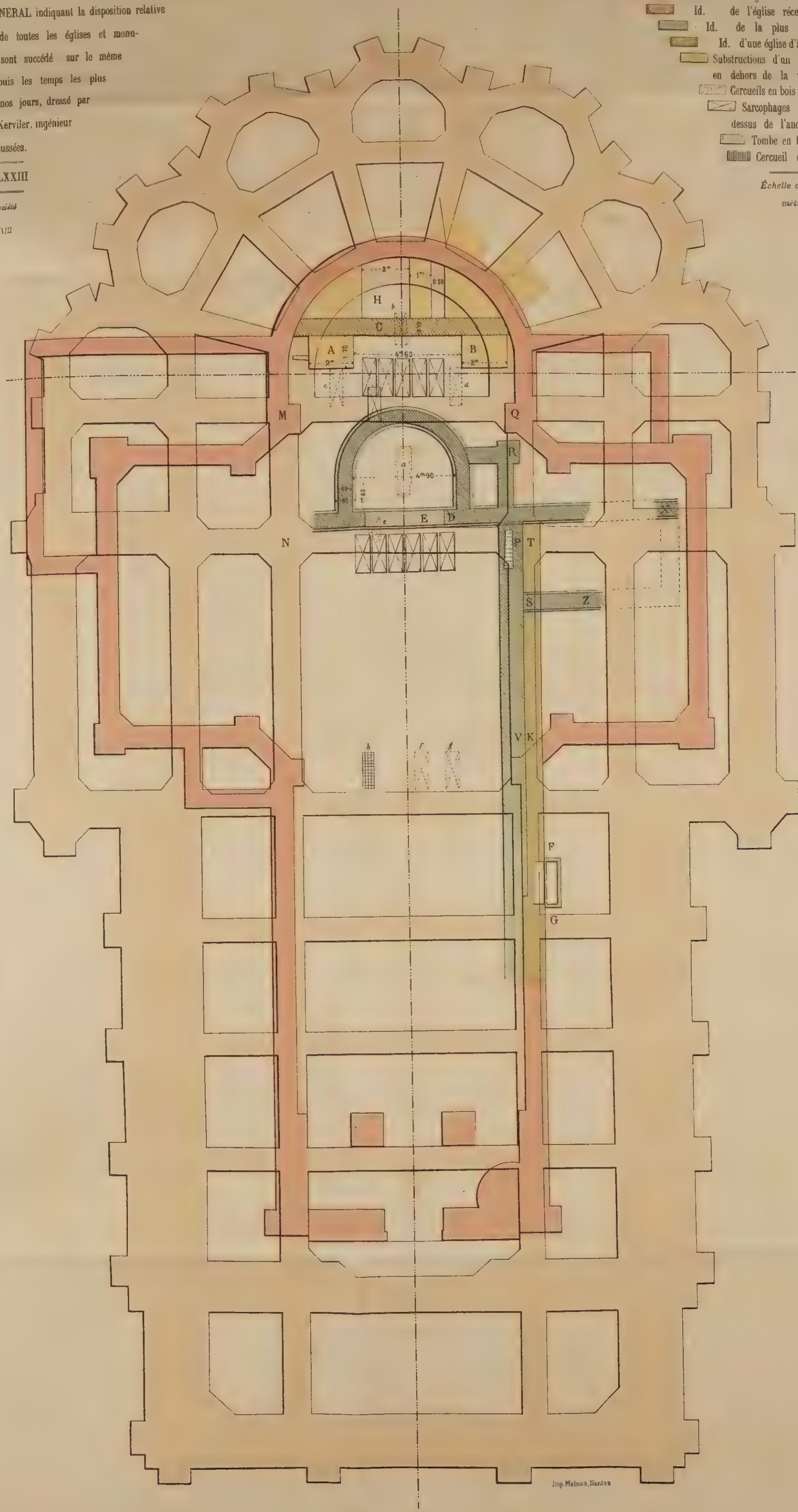

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 31 mars 1874.

Présidence de M. René Galles, Président.

Présents: MM. Galles, Petit, Prével, de la Nicollière-Teijeiro, de Surgères, Cahour, Anizon, René Huette, Montfort, abbé Gallard, Van Iseghem père, Léon Maître, Phelippes-Beaulieux, etc.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars est lu et adopté.

M. le président a reçu et dépose sur le bureau les lettres et brochures suivantes :

1° Une lettre, en date du 10 mars, par laquelle M. le Préfet de la Loire-Inférieure remercie la Société de l'avoir élu au nombre de ses membres actifs et résidants, et nous donne l'assurance de ses sentiments de haute bienveillance.

2° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, du commencement de ce mois, par laquelle nous sont demandés quelques éclaircissements sur les fouilles archéologiques entreprises et suivies par nous à Dissignac, près Guérande, à Saint-Donatien de Nantes, etc., et sur les résultats qu'elles ont donnés ou promettent encore, et, par suite, sur les droits que peut avoir plus ou moins légitimement notre Société aux subventions ministérielles pour cette année 1874. M. le Président se propose de répondre de suite, et comme le fascicule du *Bulletin* contenant la relation des fouilles de Dissignac et autres, avec plans et figures à l'appui, va paraître dans quelques jours, il adressera, presque en même temps que sa lettre, cette livraison nouvelle et si intéressante à M. le Ministre. Ce sera le meilleur moyen de démontrer en haut lieu que la Société archéologique de Nantes travaille, et que nous produisons réellement quelque chose.

3° Une lettre imprimée, en date de Paris, 25 mars 1874, au nom de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, et signée du secrétaire, M. C. M. Gariel, relative à la création d'un bureau scientifique central, à Paris, rue de Rennes, 76, qui aurait pour mission de faire parvenir aux diverses sociétés savantes, françaises et étrangères, toutes les publications qui leur seraient adressées par d'autres sociétés françaises ou étrangères, ou même par des particuliers ; mode de transmission qui produirait une simplification et une économie expliquées dans la lettre. Ce bureau fonctionnerait dès le mois d'octobre prochain, si le nombre des adhésions reçues était alors suffisant. En conséquence, on nous demande si notre Société désire se mettre en rapport avec cet intermédiaire scientifique, et une lettre subséquente de cette administration nous donnerait les indications nécessaires sur la nature des relations qui s'établiraient, et sur les documents que nous aurions à fournir. — Cette institution n'ayant point pour nous un intérêt immédiat et direct, il n'y aura pas lieu de faire une réponse à cet avis imprimé.

4° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, tome 1. Procès-verbaux, octobre 1873. Quimper, impr. d'Alphonse Caen, 1873-74.* petit in-8°, sous couverture volante, de la page 7 à la page 84. — Outre des communications nouvelles *sur le tumulus de Lannilis*, que nous avons cité dans un précédent procès-verbal, nous y remarquons des détails étendus, de M. Halléguen, *sur le château et le parc de Châteaulin*, et différentes communications échangées oralement à la suite de cet historique.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. XIIIe série. Années 1871-72-73. Poitiers, et Paris, Derache, 1874, gr. in-8°, de la page 423 à la page 464,* plus le titre et la couverture (4e trimestre de 1873 ; c'est la fin du volume) ; et 2 très-grandes planches lithographiques représentant les substructions gallo-romaines découvertes dans l'enclos des Pères Dominicains de Poitiers. — Nous y remarquons surtout le long et intéressant rapport sur ces fouilles, par M. de Longuemar.

6° *Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée. Agriculture, sciences, lettres et arts. 20e année, 1873. La Roche-sur-Yon. L. Gasté, 1873, in-8°. 3e année de la 2e série.* De XCI et 156 pages. — Nous y distinguons : *Remarques sur les peuples primitifs, par M. l'abbé Augereau; — Notice sur le clocher de l'église primitive de Saint-Pierre de Talmond, avec 2 gravures sur bois, par M. Léon Ballereau; — Le prieuré de la Sébrandière, par M. L. de la Boutetière; — Comment un grand seigneur payait ses marchands au XVe siècle, par M. P. Marchegay; différents documents historiques publiés par le même,* et surtout ses *Recherches sur les poésies de Mlles de Rohan-Soubise,* et enfin, *Visite archéologique à Champorté, en Pouzauges,* par M. l'abbé F. Baudry.

7° *Recherches sur les poésies de Mlles de Rohan-Soubise, par Paul Marche-*

gay. Les Roches-Baritaud, 1874, in-8°, de 44 pp. pap. fort; tirage à part d'une des notices mentionnées tout à l'heure.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1873, n° 3; de la page 325 à la page 380.* — Id. *Suite, de la page 381 à la page 424, plus le titre du volume, dont cette livraison est la fin, tome XI, 1871-72-73. Amiens, E. Glorieux; Paris, Dumoulin, in-8°,* sous couvertures volantes. — Nous y remarquons : *Observations de M. l'abbé Hénocque à propos de l'étude sur Nithard, de M. l'abbé Carlet. — Trois reines chez les Carmélites d'Amiens, par M. Charles Salmon; suivi d'un appendice contenant des pièces justificatives fort intéressantes; — Notes sur Francières (arrondissement d'Abbeville), à propos d'un vase romain, par M. A. Van Robais; — Note sur l'église collégiale de Dourier, par M. A. de Calonne.*

9° *Table générale des Bulletins du comité des travaux historiques et de la Revue des sociétés savantes, par M. Octave Teissier, membre non résidant du Comité. Paris, impr. nat. 1873, gr. in-8°, de XII et 332 pp. non compris le titre.* Ce volume, sur lequel il serait inutile de s'étendre, et dont le titre seul suffit pour révéler toute l'importance et toute l'utilité aux travailleurs sérieux, se divise en 3 parties distinctes : 1° *Table générale des noms et des matières;* 2° *Table chronologique des documents insérés ou cités;* 3° *Table des planches*

M. le président fait ensuite connaître une demande de M. le curé de Saint-Donatien, qui désirerait avoir un certain nombre d'exemplaires à part du *Compte-rendu des fouilles et des découvertes* qui ont eu lieu sur l'emplacement et dans le voisinage de l'ancienne église, avec planches et plans à l'appui, tel en un mot qu'il va être donné dans le *Bulletin* de 1874. Après examen, le chiffre de ce tirage à part a été fixé à 200 exemplaires... Mais c'est là un détail qui regarde plutôt le Comité central.

M. Léon Maître donne lecture du travail pour lequel il est porté à l'ordre du jour : *De l'instruction primaire dans le comté nantais, avant 1789.* — Ce travail, aussi bien que les deux suivants, devant être inséré tout entier au *Bulletin,* nous n'entreprendrons point d'en donner, non plus que des autres, une sèche et inutile analyse. Disons seulement que l'étude de M. Maitre est très-curieuse, très-intéressante, judicieuse, déjà passablement étendue et complète, et que l'auteur se propose de lui donner encore quelques nouveaux développements, et surtout de l'appuyer de quelques nouveaux documents et de quelques nouvelles pièces justificatives, avant de le livrer à l'impression. Insistons surtout sur l'importance essentielle qu'a, suivant nous, cette communication, pour réfuter et détruire, une fois de plus, beaucoup de faux jugements, beaucoup de fausses idées, répandus et accrédités par l'ignorance et l'erreur, et plus encore, ne craignons pas de l'avouer, par l'esprit de parti et la haine systématique du passé. Qui ne se rappelle en effet, toutes les déclamations sonores dont certains historiens modernes ont rebattu les oreilles

du public, touchant le prétendu manque d'instruction dont était affligée la France avant 1789 ? A les entendre, c'était à dater de ce jour seulement que les classes pauvres, et même les classes moyennes, avaient connu les bienfaits de l'instruction et du progrès ! Peu s'en fallait, vraiment, qu'ils n'eussent osé ajouter que, sous l'ancien régime, la France avait moins d'esprit que de nos jours ? C'était bien souvent aussi sur notre Bretagne que portaient de préférence ces accusations. Qui ne se rappelle, à ce sujet, qu'en un jour de peu juste et malencontreuse inspiration, le spirituel mais tranchant M. Charles Dupin, s'avisa, sur certaine carte bien connue, de teinter *en noir* notre province, comme la terre privilégiée de l'obscurantisme et des ténèbres ? Certes, quand la Bretagne n'aurait d'autre mérite, que d'avoir gardé, mieux que pas une autre partie de la France, les traditions de foi, de religion et d'honneur que nous ont léguées nos pères, ce serait bien encore quelque chose !... Mais que les amis du progrès et des lumières se rassurent : l'instruction primaire y était appréciée, désirée, encouragée, favorisée, aidée, donnée, répandue et propagée, avec un zèle et une charité admirables, par le clergé, par la bourgeoisie aisée, et même par la noblesse, si souvent attaquée à cet égard. Voilà ce qui est démontré jusqu'à la plus complète évidence par les recherches de M. Léon Maitre, avec toute la rigueur mathématique d'une statistique bourrée de chiffres et de renseignements officiels. A cet égard, les faits qu'il cite sont toute une révélation ; et une comparaison rigoureuse et suivie entre le passé et l'état actuel des choses courrait grand risque, quelque impartiale qu'elle fût, de ne pas être toujours à l'avantage de ce qui se pratique aujourd'hui en fait d'instruction primaire. Qu'on ne l'oublie pas : ce ne serait point seulement sur le chapitre de l'enseignement religieux et moral, ce serait aussi sur celui de la charité et du désintéressement, que l'avantage pourrait bien rester à l'ancien régime.

A son tour, M. de la Nicollière-Teijeiro donne connaissance de ce que ses recherches lui ont fait découvrir sur un petit point ignoré et fort intéressant de l'histoire de Nantes : *Documents inédits ; métallurgie au XVe siècle ; fonte de la grosse bombarde de la ville.* — Cette fonte eut lieu en l'année 1447, et se fit sur la place Saint-Pierre, dans la maison du grand-chantre de la cathédrale, que l'on avait, sans plus de façon, mise en réquisition et appropriée à cet usage. L'expulsion du légitime occupant se prolongea pendant plusieurs mois, tant fut longue et compliquée la confection de cette grosse bombarde, grâce à des procédés encore dans l'enfance, et qui font sourire les ingénieurs de nos jours. Les documents retrouvés par M. de la Nicollière énumèrent avec détails les frais divers de main-d'œuvre, le nombre de journées de travail, et surtout les divers modes et ingrédients de cette fabrication, les matières employées (parmi lesquelles un nombre prodigieux de douzaines d'œufs) pour la composition même de cet engin belliqueux, aussi bien que pour faci-

liter la mise en œuvre de ces éléments métalliques. Il y a, dans tout cela, des détails excessivement précieux et singuliers, et M. le président Galles, expert sur la question, fait avec raison remarquer tout ce que ces comptes et devis révèlent de curieux et même d'utile sur des procédés de fonte et de coulage qui semblent aujourd'hui totalement perdus, oubliés ou dédaignés.

Enfin, M. l'abbé Cahour termine la séance par la lecture de la fin de son compte-rendu des fouilles de Saint-Donatien, et par la communication des diverses pièces justificatives qu'il a réunies, avec tant de soin et de conscience, pour donner une nouvelle valeur et un nouvel intérêt à ce travail déjà si intéressant. L'assemblée réitère à l'auteur ses félicitations et ses remercîments, et insiste de nouveau pour que le corps du mémoire et ses différentes annexes soient insérés au *Bulletin*, avec tous les plans et dessins à l'appui, qui en rendront la lecture encore plus attrayante et plus instructive; et la séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire général,

E. Phelippes-Beaulieux.

Séance du 5 mai 1874.

Présidence de M. Van Iseghem père, doyen d'âge.

Présents: MM. de la Nicollière-Teijeiro, Van Iseghem père, de Béjarry, de Surgères, Cahour, Meynier, de la Laurentie, Petit, Soullard, Maitre, de Wismes, Villers, Perthuis, Montfort, Foulon et Phelippes-Beaulieux.

En l'absence de M. Galles, empêché par les exigences de ses fonctions d'intendant militaire, M. Van Iseghem père, membre fondateur et doyen d'âge de la Société, occupe le fauteuil de la présidence.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président a reçu et dépose sur le bureau, pour la Société :

1° Un *Prospectus: Journal des amateurs d'objets d'art et de curiosité. Articles sur les arts; histoire de l'art; connaissance et appréciation des tableaux, des livres et des objets d'art et de curiosité; prix auxquels ces objets ont été adjugés dans les principales ventes aux enchères, en France et à l'étranger, par M. le Hir, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, 6 cahiers par an, de 2 ff. in-8° chacun; 5 fr. franc de port, payables d'avance, au bureau, rue de la Sourdière (à Paris). On ne s'abonne pas pour moins d'une année, du 1er janvier au 31 décembre. — Placard in-8°,* 2 pages d'impression, datées de : *Saint-Brieuc, impr. L. Prud'homme.*

2° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* (fin du tome 1er, 1870-73). *Nos 11-12, nov.-déc. 1873,* de la page 541 à la page 564, plus le titre et la couverture du volume,

gr. in-8°. *Niort, L. Clouzot, 1874.* — Outre les extraits des procès-verbaux, nous y remarquons une *Notice sur un mss. de la Bibliothèque de Niort,* intitulé : *Remarques sur les poésies de Malherbe*, — remarques attribuables à Urbain Chevreau ; puis une courte notice sur ce philologue, né à Loudun en 1613, mort dans la même ville, en 1701, et à qui son savoir et son mérite valurent une sorte de célébrité durant tout le siècle de Louis XIV ; deux petits morceaux intéressants, dus à M. Julien-Stanislas Doinel, bibliothécaire-archiviste de Niort.

On passe ensuite au vote sur l'admission, comme membres-résidants, de MM. Anatole de Bremond d'Ars, présenté par MM. de Wismes et Maitre ; et de M. Eugène Langlois, de Chantenay, présenté par MM. l'abbé Meynier et L. Prével. Ces messieurs sont reçus membres de la Société à la plus complète unanimité.

M. de la Laurentie fait passer sous les yeux de la Société, 1° un petit polypier anté-diluvien, recouvert de son corail rouge, et qui a pour base un caillou roulé, où il a pris racine, et sur lequel l'animal, détruit plusieurs fois, a constamment repoussé. Ce curieux objet, d'une flexibilité et d'une fraîcheur vraiment étonnantes, provient de Gallargues, près de Lunel (Hérault), où il a été trouvé dans la vase ; 2° Un silex taillé, provenant des environs de Commentry ; c'est un quartz-agate rubanné, constituant un grattoir ou couteau celtique fort élégant, et c'est un des plus beaux échantillons qui se puissent montrer des instruments de l'âge de pierre, suivant l'observation de M. de Wismes.

M. Phelippes-Beaulieux présente ensuite et offre à la Société, au nom de M. Vier, libraire à Nantes, une fourchette assez singulière, et dont un des doigts extérieurs constitue une lame de couteau parfaitement acérée, et qui autrefois a du être fort affilée. Cet objet en fer, fortement oxydé, mais où se reconnaissent encore, sur le manche et au bas des doigts, des traces de dorure ou de damasquinure, a été trouvé par hasard dans un jardin, en une propriété nommée *la Coran,* sise commune de Rezé, sur les confins de Vertou, tout proche d'une autre plus connue nommée *la Gabardière.* Sans attribuer une grande valeur artistique à cet objet, ni lui reconnaître une bien haute antiquité, la Société l'accepte volontiers et adresse des remercîments au donateur, et désire à son tour faire entrer dans les vitrines du Musée ce spécimen assez étrange d'une forme qui semble avoir été assez peu usitée, ou qui, du moins, s'est perdue depuis longtemps.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre où notre collègue M. Martin répond à quelques observations et objections de M. l'abbé Gallard, consignées les unes à la fin du procès-verbal de la séance du 2 décembre 1873, les autres, aux pages 191-192 de notre *Bulletin* de la même année. La lettre est longue et intéressante, mais, comme l'observent très-justement M. l'abbé Cahour et

quelques autres membres, il suffira d'en donner au *Bulletin,* non point la reproduction intégrale, mais une analyse renfermée en quelques lignes, et, dans tous les cas, il faut qu'elle soit préalablement communiquée à M. l'abbé Gallard lui-même.

M. l'abbé Cahour profite de l'occasion pour examiner brièvement l'assertion un peu légèrement émise (Voy. p. 166 du *Bulletin* de 1873), par M. Martin, et d'après laquelle notre grand saint Félix serait, en quelque sorte, et indirectement responsable des bouleversements, des mutilations, des profanations mêmes, qui, dans un but de vengeance et de haine fanatiques, auraient atteint certains monuments celtiques ou gallo-romains des environs de Guérande. Il n'a pas de peine à démontrer combien cette assertion est dénuée de tout fondement sérieux, puisque d'ailleurs, elle ne semble reposer que sur une erreur considérable de chronologie, saint Félix et les événements dont il s'agit, étant séparés, suivant la rectification de M. l'abbé Cahour, par un intervalle de deux siècles au moins (1).

Le reste de la séance est rempli par une lecture fort étendue et fort intéressante de M. le baron de Wismes, où notre savant et spirituel collègue complète de la façon la plus heureuse toutes les recherches qu'il a déjà publiées, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée, sur les plus illustres farceurs du XVIIe siècle,* au sujet d'un tableau inédit offrant le portrait de Molière et de ses principaux émules contemporains, tableau dont un double appartient à M. de la Pilorgerie, et dont l'autre double se trouve à la Comédie française. Cette fois, l'auteur étudie longuement Polichinelle, ce type goguenard et original, qui a tant amusé nos pères, et qui, malgré bien des vicissitudes et quelques légères modifications, est resté vivant, pour ne pas dire immortel, jusqu'à nos jours, et le sera, probablement, bien longtemps encore. Ce travail ne rentre point dans le cercle de nos études habituelles, et ne doit pas prendre place au *Bulletin ;* mais nous avons à cœur de le signaler d'avance aux lecteurs justement affriandés de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* et surtout de remercier le piquant biographe du plaisir qu'il nous a fait à tous par cette amusante et facétieuse communication, si bien choisie pour égayer pendant quelques instants la gravité ordinaire de nos séances. D'ailleurs, il a eu occasion, chemin faisant, de dire quelque chose du séjour de Molière à Nantes, et de la situation réelle du lieu si contesté, si controversé, salle, théâtre, jeu de paume ou autre, où il donna quelques représentations, et l'on voit par là, qu'en fin de compte, M. de Wismes nous avait réellement conduits beaucoup moins loin de l'archéologie, et surtout de notre archéologie locale, qu'on n'eût pu le penser au premier abord.

---

(1) Voy. dans le Procès-verbal suivant, les rectifications que M. Martin a données dans une lettre à M. Gallard.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

(P. S. D'après une rectification fournie par M. de la Laurentie, il faut, dans le procès-verbal de la séance du 4 novembre dernier, (page 117 du *Bulletin* de 1873), lire *le Champ des Charbonnières,* et plus haut, la *Station* de *Soluttrée, Soluta terra.* Mais l'autre orthographe, celle que nous avons suivie, *Solustré,* est celle du *Dictionnaire général des villes, bourgs, etc., de France, par Duclos, 3e édit. 1840.)*

Le Secrétaire-général,

E. Phelippes-Beaulieux.

Séance du mardi 2 juin 1874.

Présidence de M. Galles, Président.

Présents : MM. Galles, Van Iseghem père, de Surgères, Petit, abbé Gallard, abbé Meynier, Langlois, membre nouvellement élu, Prével, Kerviler, Soullard et Phelippes-Beaulieux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté, non, toutefois, sans quelques observations rectificatives. M. l'abbé Gallard, à propos de la lettre de M. Martin, remarque qu'il a lui-même, à son tour, écrit à notre collègue, et que M. Martin, dans sa réponse, se défend d'avoir voulu donner à quelques-unes de ses assertions la portée que quelques personnes avaient cru pouvoir leur assigner. En ce qui tient à la petite protestation de M. l'abbé Cahour contre une assertion qui semblait incriminer un peu légèrement notre grand saint Félix, M. Martin fournit également une explication dont nous reparlerons plus bas.

M. le Président a reçu et dépose sur le bureau une brochure intitulée : *Bulletin d'Archéologie chrétienne*, de M. le commandeur J.-B. de Rossi, édition française publiée et annotée par les soins et sous la direction de M. l'abbé Martigny, auteur du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes.* 2e série, 5e année. N° 1. — Il y avait déjà longtemps que nous étions abonnés à cette belle et curieuse publication ; mais, par suite d'un malentendu, les divers fascicules ne nous en parvenaient que fort irrégulièrement. L'erreur a été éclaircie et réparée ; nous devons espérer que le fait ne se renouvellera plus et que nous pourrons, à l'avenir, suivre régulièrement les intéressantes découvertes enregistrées dans cette précieuse Revue.

M. Léon Maître n'étant pas encore arrivé en ce moment, M. le Président donne la parole à M. Prével, qui lit un nouveau fragment de son *Histoire de Tiffauges.* Cette fois, il traite spécialement de l'état actuel de cette petite ville,

de sa situation pittoresque, dont la belle propriété du Coubouréau, appartenant à la famille de la Bretesche, offre un magnifique échantillon; de son mouvement industriel et commercial, et, à ce propos, de l'importante papeterie fondée primitivement par le trop fameux fournisseur Ouvrard, et devenue aujourd'hui si florissante entre les mains de MM. Girard frères ; puis, enfin et surtout, du château, de ses ruines curieuses et grandioses, et de l'importance qu'il avait autrefois comme place de guerre. Mais, comme ces pages doivent être intégralement reproduites au *Bulletin*, où elles compléteront dignement les parties déjà publiées de la même histoire locale, nous ne chercherons pas à en donner une analyse nécessairement superflue et incomplète.

M. Léon Maître, qui, malgré une indisposition, est venu à la fin de la séance, donne alors connaissance du document historique du XVIe siècle annoncé à l'ordre du jour. Ce document est une demande en réduction d'impôts adressée, par le clergé de Nantes, à Henri IV. Mais ce n'est pas directement à ce titre qu'il nous intéresse. En effet, il nous apprend, il constate que d'affreux sinistres venaient d'avoir lieu sur différents points du littoral du comté nantais, par suite du débordement de la mer, débordement qui avait été assez violent pour modifier complétement, en quelques endroits, la configuration des côtes et la situation des lieux, notamment aux environs de Brest. Il y avait eu beaucoup de maisons submergées et renversées, des églises détruites, des personnes noyées, des dégâts de toutes sortes, et, c'est là le point capital, l'eau, en se retirant, avait rongé les terres, laissé des excavations profondes, détaché des rochers, dénaturé entièrement, en un mot, certaines positions maritimes, qui restaient tout autres qu'elles n'étaient avant cet événement. Ce sont là des faits très-curieux, et qu'il importe de noter soigneusement dans l'histoire de notre géographie locale.

A ce sujet, M. Kerviler, qui fait ressortir toute la valeur du document que le hasard vient d'offrir à M. Maître, rappelle de nombreux exemples de bouleversements et de modifications analogues. Tout atteste, dit-il, que, depuis les temps historiques, nos côtes de Bretagne ont subi de très-nombreux changements ; et il cite l'exemple du Mont Saint-Michel, dont la situation est aujourd'hui fort différente de ce qu'elle était autrefois ; de la baie de Douarnenez, au sein et sur les bords de laquelle se retrouvent bien visiblement des traces de voies romaines ; des nombreuses forêts sous-marines dont l'existence a été constatée sur bien des points, et qui attestent, d'une façon si formelle, les transformations considérables et successives qu'a éprouvées notre littoral. Enfin, un fait non moins significatif, c'est l'absence complète, ou à peu près complète, des localités gallo-romaines importantes qui, tout le démontre, devaient exister en grand nombre sur nos côtes, et dont on cherche vainement les traces aujourd'hui ; preuve irrécusable que la mer, sur une foule

d'endroits, a très-notablement empiété sur ses anciennes limites. Quant au fait de modification du sol, et même de destruction, de suppression de localités habitées, par suite de l'ensablement, c'est là un point qu'attestent également de nombreux exemples et même assez récents, notamment celui d'Escoublac.

M. l'abbé Gallard donne ensuite lecture de sa lettre justificative à M. Martin et de la réponse qu'il a reçue de notre collègue. Il résulte de cette polémique courtoise que les dissidences qui séparaient d'abord nos deux savants collègues étaient plus apparentes que réelles, et que, sauf sur un ou deux points qui, forcément, resteront toujours du domaine de l'hypothèse pure, l'accord est désormais fait entre eux. — C'est dans cette dernière réponse que M. Martin donne une explication et une rectification de l'assertion un peu hasardée qui avait justement amené l'observation de M. l'abbé Cahour. Ce n'est point saint Félix que M. Martin avait voulu désigner comme ayant pu, directement ou indirectement, avoir quelque part, au moins morale, aux dégradations et aux bouleversements éprouvés par quelques monuments celtiques ou gallo-romains des environs de Guérande ; c'est par pure inadvertance ou erreur de mémoire qu'il a laissé tomber de sa plume le nom de saint Félix. Il voulait désigner saint Aubin, qui assistait au Concile de Vannes, au IVe siècle.

L'assistance accueille avec satisfaction la rectification de M. Martin. Mais MM. Gallard, Cahour et Kerviler observent, à leur tour, que cette rectification n'est pas encore complète et semble même reposer sur une légère erreur. Il faut lire, non point saint Aubin, évêque de Vannes, mais bien Aubin tout court, *Albinus*, nom d'un personnage homonyme, et du reste, parfaitement inconnu, ou peu s'en faut, qui assistait, lui aussi, au concile de Vannes à cette même époque.

M. Kerviler fait part à la Société de deux trouvailles récentes. La première est une hachette gallo-romaine en bronze vert, trouvée près de l'Acheneau, dans les travaux du chemin de fer de la ligne de Pornic, à un mètre de profondeur à peu près. Il y en avait là environ une quarantaine de semblables, réunies, pour ainsi dire, en un seul gisement. Les ouvriers les ont dispersées. M. Kerviler n'a pu en recueillir qu'une seule ; c'est celle qu'il s'empresse d'offrir à la Société. — La seconde trouvaille consiste en sept ou huit écus d'or, très-bien conservés, de Jean II et de Charles V, qu'un paysan a découverts, il y a huit jours, à Cordemais. M. Kerviler désire, et M. le Président et le Bureau appuient son avis, que l'on vérifie si les collections du Musée contiennent des exemplaires de ces monnaies, et que, dans le cas où elles n'en posséderaient point, M. Parenteau, conservateur, en fût de suite informé.

M. le Président Galles apprend également à la Société que, durant sa dernière tournée de révision, il a vu, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, une pierre

tombale émaillée fort curieuse, tout à fait analogue à celle du sire de Broérec, située entre Crac'h et Auray. De l'examen de cette pierre il résulte que l'extraction et la préparation préalable de ces tombeaux se faisaient à Saumur. M. Galles aurait bien voulu obtenir cette pierre pour le Musée; mais le Conseil municipal de Saint-Philbert s'y est refusé. Du moins, nous pouvons en prendre des plâtres et des photographies, et M. le Président insiste pour qu'on ne tarde pas trop à prendre cette précaution prudente.

La séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire général,

E. Phelippes-Beaulieux.

OBJETS GALLO-ROMAINS

DÉCOUVERTS A LA SÉGOURIE (SEGORA)

L'année dernière, M. Parenteau, qui avait entre les mains des documents fournis par M. Tristan Martin et M. Lebeuf, faisait paraître dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, un article fort intéressant sur le camp romain de la Ségourie, situé au centre du pays des Mauges, dans la commune du Fief-Sauvin, à une lieue de Beaupreau.

Cette curieuse notice, accompagnée de planches représentant les fortifications du camp romain et les divers objets trouvés par M. Lebeuf, étant entre les mains de tous les membres de notre *Société*, j'éviterai, autant que possible, de répéter ce qui déjà a été dit sur cet établissement romain, qui, j'en suis persuadé, a dû être la vraie *Statio Segora*.

Il y a deux mois, en visitant pour la seconde fois les lieux dont il est question, je fus frappé par l'aspect du terrain qui s'étend à l'ouest des fortifications, sur un espace de quatre cents mètres, jusqu'à la ferme du Grand-Nombault (1). Là, on reconnaît, que de nombreux chemins sur lesquels on voit encore des traces de pavages, servirent autrefois de rues, à une ville qui a complétement disparu, laissant pour toute trace sur la terre, une grande quantité de débris de briques romaines, des fragments

---

(1) Le Petit-Nombault, est une ferme bâtie récemment, sur des terres prises au Grand-Nombault.

de poteries, parmi lesquels le laboureur soulève de temps à autre, avec le soc de sa charrue, des monnaies gauloises, romaines et grecques. Si l'on fouille le sol, on trouve à une certaine profondeur, qui varie de un mètre à deux mètres, des constructions gallo-romaines. Dans ces maisons détruites par le fer et l'incendie, (des débris de poutres carbonisées l'attestent encore), on trouve au milieu des décombres, des ossements humains, qui prouvent, qu'une invasion de barbares, après avoir saccagé cette ville et massacré sa population, la livra aux flammes.

Quoique l'époque où fut anéantie cette cité soit complétement inconnue, on peut présumer, par les monnaies romaines trouvées en ce lieu, dont la série ne dépasse pas le règne des Antonins, que ce doit être au second siècle de notre ère qu'elle fut détruite.

Cela ne veut pas dire que la puissance romaine cessa d'exister à cette époque dans les Mauges. Une découverte faite au Coin-des-Pierres-Blanches, ferme que je possède dans la commune de Beaupreau, prouve le contraire. Dans un champ de cette métairie, où l'on voit encore des traces d'un camp romain, les fermiers trouvèrent en labourant, il y a une trentaine d'années, une amphore, contenant plus de six cents pièces de monnaies, à l'effigie de Constance-Chlore, Constantin, Dioclétien, Maxence, Maximien, Maximin, et Licinius.

La grande quantité de monnaies gauloises que l'on trouve encore dans les champs où fut bâtie la ville, qui touchait le camp de la Ségourie, fait présumer, qu'avant l'occupation romaine, il y avait là un centre de population gauloise. Un assez grand nombre de ces monnaies gauloises, en potin, de l'époque de la conquête, au type de la tête vue de profil, au revers du taureau Cornupète, sont partagées en deux et en quatre parties. MM. Parenteau et Lebeuf, qui ont déjà déterminé ces monnaies, pensent qu'elles ont été jadis divisées ainsi, pour obvier à la rareté, ou à l'insuffisance du numéraire.

Des statuettes remarquables, des pierres habilement gravées

et d'autres objets d'art trouvés dans des fouilles faites à Segora, prouvent que les habitants de cette ville, étaient arrivés à un état de civilisation très-avancé. Ils devaient être aussi industrieux, on en a eu la preuve cette année, en bâtissant un pont sur un ruisseau qui vient au sud, se jeter dans l'Evre. Les fouilles que l'on a été obligé de faire en cette circonstance, ont démontré qu'il y avait eu là, jadis, un grand nombre d'établissements de tanneurs.

Voilà la liste des objets que j'ai pu recueillir dernièrement, sur les lieux où fut la *Statio Segora*.

Moyen bronze d'Adrien.

Moyen bronze d'Antonin le Pieux.

2 Moyens bronzes du haut empire, frustes et indéterminés.

Total 4.

Monnaies gauloises en potin, de l'époque de la conquête, au type de la tête vue de profil, au revers le taureau Cornupète.

Un anneau en verre qui est gaulois. Les cannelures, sont curieuses, parce qu'elles attendaient un émail qui a peut-être existé et a disparu par des causes accidentelles; coutume orientale, dont la boucle d'oreille en verre émaillé et incrusté, publiée par M. Lebeuf et M. Parenteau, nous donne un type complet.

Pierre gravée, sur laquelle est représenté un guerrier, tenant de la main droite une lance, et de l'autre un bouclier.

CHARLES THENAISIE.

INSCRIPTIONS ANTIQUES DU MENISCOUL

ET DE

PLUSIEURS MONUMENTS MÉGALITHIQUES DU PAYS DE GUÉRANDE

I

Sur la route de Guérande à Piriac, après avoir dépassé le village de Saint-Sébastien, on trouve à gauche un petit chemin rocailleux, qui conduit au Moulin du Méniscoul (la Butte-de-l'Épervier).

Comme tous ses pareils, il s'élève sur le point culminant d'un petit plateau granitique, d'où la vue s'étend au loin sur le pays environnant et sur la mer.

Près du moulin et servant actuellement de clôture, deux gros et longs blocs de granit présentent une de leurs faces bien plane, alors que l'autre est informe. Ils sont alignés dans le sens de leur longueur, mais à moitié renversés. Si on les relevait jusqu'à mettre leurs faces planes verticales, celles-ci se trouveraient dans un même plan orienté exactement E et O du monde. Ces débris mégalithiques doivent appartenir à un dolmen qu'il serait aisé de reconstituer, bien qu'il ne reste plus rien des autres pierres et du tumulus. — Le meunier a trouvé dans les environs quelques *pierres à tonnerre*.

Ces restes, très-communs dans notre presqu'île, acquièrent une importance capitale par les caractères tracés en creux qui couvrent leurs surfaces planes. Plusieurs sont frustes, quelques-

uns presque complétement effacés ; mais d'autres et c'est le plus grand nombre, bien conservés. Je les ai dessinés avec autant d'exactitude qu'il m'a été possible, et j'ai essayé de faire sentir par le trait varié des contours, et le plus ou moins d'intensité des ombres, les nuances profondes que le temps a apportées dans l'état actuel des différents signes de ces singulières pages. (Voir fig. I et II.)

J'avoue ici mon embarras. — Les caractères du dolmen du Méniscoul ne ressemblent à aucun de ceux qu'on a trouvés jusqu'à ce jour, ils sont inédits et leur découverte exige une réserve d'autant plus grande qu'elle est une proie facile, offerte à la contradiction. Le nouveau s'impose difficilement, surtout en archéologie. On me dira : *Nous connaissons beaucoup de signes et dessins trouvés sur des monuments mégalithiques, mais nous n'y avons jamais vu de croix.* Voilà le grand mot lancé. — Ce sont en effet des croix qui remplissent presque exclusivement les deux pages de mon dolmen. *Si ce sont des croix, me dit-on encore, c'est une transformation d'un monument celtique par les premiers chrétiens. — Nous pressentions cette sanctification si facile et si naturelle donnée à un objet rappelant un culte grossier et sanguinaire ; et voici que nos pressentiments deviennent une réalité.*

Non ! c'est contre cette explication que je proteste. D'abord une seule croix grande et bien visible, eût été plus logique pour ramener à l'idée du Christ la pensée des passants. C'est un travail énorme, même avec le fer, de creuser cinquante ou soixante croix dans le granit, et dans quel but tant de peine ? Il y a des croix si petites, que neuves on ne devait pas les voir à dix pas. En second lieu, il n'y a pas que des croix sur mon dolmen ; j'y vois des cupules, des trèfles, des sortes de rosaces, des caractères bizarres assimilables à rien de connu. Il est inadmissible de donner à ces différents signes une origine chrétienne. Tout doit avoir une raison d'être. Et l'inclinaison des croix en tous sens, la variété des formes et des dimensions, les supports sculptés arrondis ou carrés, longs ou larges, sur lesquels certaines croix sont élevées, à quoi bon cette prodigalité de main d'œuvre ?

— Au premier aspect des caractères tracés sur nos deux pierres, il m'était venu une idée singulière basée sur cet instinct invincible qui pousse à vouloir toujours rattacher l'inconnu au connu. Le premier je tombais dans l'erreur que je combats. Si aux croix à supports je supprime par la pensée les deux branches et à toutes les autres une seule branche, j'obtiens de nouveaux caractères donnant une idée assez exacte, les premiers d'un phallus, les seconds d'un celt emmanché, dessins se rapportant à des figures déjà trouvées et admises par beaucoup d'archéologues.

Aurait-on fait l'opération inverse pour métamorphoser des caractères inconvenants et barbares en symbole de la religion du Christ ? — L'examen minutieux des sculptures a suffi pour dissiper mon doute à cet égard. Le travail est tout un, il n'y a pas eu de retouche ; même en étudiant de près ces sculptures, on croit y reconnaître encore le faire de l'artiste. Toutes les silhouettes sont arrondies ; pas un angle. On dirait que l'instrument, pierre ou bronze, était tenu verticalement, et que dans cette position on le faisait tourner rapidement entre les deux mains. Ce n'est qu'un des procédés de forage actuel, une corde tendue par un arc remplaçant les mains. D'ailleurs, cet arc même était connu dès une haute antiquité, car nous le retrouvons sur des stèles égyptiennes, adapté au même usage. Les cupules achevées, restait à les réunir par un trait en creux. Les caractères en forme de rosaces montrent mieux qu'aucun autre ce mode de faire, fort bien compris d'ailleurs, surtout en admettant le couteau en pierre, peu fait pour recevoir le choc du marteau. — Est-il besoin enfin de dire que la croix a existé de toute antiquité comme caractère scriptural ? — Les hiéroglyphes ne nous montrent-ils pas un grand nombre de croix, croix de malte, croix grecques, latines, simples, doubles, à piédestal, croix ansées, emblèmes de la vie céleste ? Pourquoi les Celtes ou leurs prédécesseurs dans nos pays n'auraient-ils pas connu et employé ce signe ?

Un deuxième voyage au Moulin du Méniscoul est venu lever les quelques légers doutes qui pouvaient subsister dans mon

esprit au sujet des écritures cruciales de son dolmen. En sera-t-il ainsi pour vous, Messieurs ? J'ose l'espérer, car ici les faits semblent parler d'eux-mêmes :

A vingt pas du Moulin, au milieu du chemin qui en cet endroit est le roc pur et simple, M. Muterse a découvert une importante page, écrite avec des caractères identiques à ceux du dolmen. (Voir fig. III.)

L'affleurement granitique présente là une longue et large surface unie que le temps et les pieds des passants ont bien un peu détériorée, mais pas assez pour avoir fait disparaître une inscription sur deux lignes, longues de 5m35 et large de plus d'un mètre. Elle devait se poursuivre, le rocher a été débité sur la droite. Les lignes d'écriture sont orientées E et O du monde. La cupule double, qui est à gauche et paraît être le point de départ ou d'arrêt de l'inscription, a son grand axe exactement N et S du monde. La table granitique formant page est un peu inclinée au midi.

Aucun habitant du pays, pas même le meunier, n'avait avant nous remarqué ces singuliers dessins. Depuis combien de siècles passe-t-on dans ce chemin, sans se douter qu'on foule aux pieds ces remarquables vestiges des antiques civilisations de l'occident. — Bon granit ! Ceux qui se sont servis de toi pour perpétuer le souvenir de leur foi ou de leur reconnaissance, n'ont pas été trompés. Ta vigoureuse structure a su défier les intempéries des siècles, et, quand le marteau destructeur de l'homme n'est pas venu t'abattre, tu as su garder fidèlement, et transmettre aux petits neveux, le dépôt sacré que leurs ancêtres t'avaient confié !

Nous retrouvons ici, mais plus monumentales, les mêmes croix à cupules inclinées en tous sens, renversées, à piédestal, simples, doubles, etc... mais exclusivement des croix. — Dira-t-on qu'elles sont l'œuvre des chrétiens ? — Il n'y a pas de monument religieux. C'est un rocher naturel, au ras du sol, ne pouvant attirer les regards. Ce rocher n'a pas de bassins. — Il n'a pu être un temple, un lieu consacré, un autel à sacrifices : tous ceux-là, ou du moins ceux qu'on prend pour tels, sont

élevés, visibles et ont un aspect remarquable. Si ce lieu n'a rien qui vienne rappeler un culte profane, à quoi bon le sanctifier ? — Puis j'en reviendrai toujours à ceci : Pourquoi tant de croix et des croix si variées ? — Pour moi, je vois dans la table granitique naturelle, aussi bien que sur les supports de dolmen du Méniscoul, des inscriptions en caractères inédits, mais parfaitement définis, se rattachant à une écriture symbolique de peuples encore en enfance, écriture dont la pierre du Mané-er-H'roeck et les signes de Gavr'innis et du Mané-Lud pourraient bien être des pages variées. Peut-être appartiennent-ils à une autre race. C'est une question que je pose simplement.

Un des caractères les plus frappants des diverses inscriptions gravées sur les pierres dolméniques, me paraît être la répétition des mêmes signes sur la même page ou le même monument. Les croix du Méniscoul ne viendraient que confirmer cette remarque.

Ne pourrions-nous pas voir dans ces trois pages de granit, le lieu qui relierait nos antiques populations de la presqu'île Guérandaise à la *race écriveuse* du Morbihan, pour me servir de l'expression si juste de notre savant président. — On m'accordera qu'il m'était impossible de mieux rendre ma pensée.

Mais que pouvait signifier cette inscription à ciel ouvert ? — Isolée, elle me paraîtrait inexplicable ; placée près d'un dolmen, recouvert de caractères identiques, elle peut avoir une raison d'être. — Il y a eu, pour les auteurs, connexité entre cette page et le monument funéraire. — L'une a été la suite, la résultante de l'autre. Pas de tombeau, pas d'inscription extérieure.

L'explication que j'en donne, bien hypothétique, il est vrai, et bien hasardée, peut présenter cependant un certain caractère d'admissibilité. — Pourquoi l'inscription du rocher ne serait-elle pas le *Hic jacet* du tombeau voisin ?

A-t-on connaissance d'un fait pouvant se rapprocher de cette donnée ? — Oui, la pierre du Mané-er-H'roeck, que le hasard seul n'a pas mise à la place où notre président l'a trouvée.

J'ai cru voir une analogie entre les deux monuments du Méniscoul et du Mané-er-H'roeck. Peut-être le mort qui reposait

dans le premier tombeau était-il plus grand, plus vénéré encore que celui auquel on avait élevé l'immense tumulus de Locmariaquer, et ses compatriotes ont voulu, par une inscription extérieure visible à tous, en plein jour, apprendre aux générations futures le nom et les hauts faits du puissant chef qui dormait sous le dolmen voisin.

A l' « abest » du dolmen de Locmariaquer, je réponds par le « ci-git » du dolmen du Méniscoul.

A. Martin.

II

Peu après cette communication, M. Martin répondit par une lettre, dont voici les principaux fragments, à l'objection qui avait été faite par M. Parenteau, que les signes du Méniscoul pourraient bien être des croix analogues aux croix de bois déposées aux carrefours pour le repos des morts.

« Ce fait de petites croix déposées sur un talus ou un petit monument en pierres à l'embranchement de deux ou plusieurs chemins est en effet très-fréquent dans notre pays breton ; mais si je ne me trompe, il a toujours pour raison d'être le passage de la charrette mortuaire devant le lieu ainsi consacré. Au nombre des croix on compte le nombre des morts. Quel village voisin et quel cimetière auraient fourni un si grand nombre de cercueils passant devant la butte de Méniscoul ?

» C'est une longue besogne de sculpter une croix sur le granit, avec la perfection que je remarque sur mon rocher. Il fallait un artiste attaché spécialement à ce travail, car *le faire est un*, c'est indiscutable. J'appuie beaucoup sur ce point que le même sculpteur a gravé toutes les croix et autres signes, et qu'il y a là une œuvre peut-être très-longue, mais continue, commencée et finie dans un style dont l'ouvrier ne s'est jamais départi. Cela

frappera toute personne qui aura vu et étudié nos trois inscriptions. Qui payait ce sculpteur des pompes funèbres? Si la grandeur des croix nous donne une échelle posthume de la fortune des défunts ou de la piété des héritiers, pour qui sont les autres signes? Pour les libres-penseurs?

» Voilà donc les débris du vieux dolmen changés en stèles funèbres. Et le rocher? Peut-on lui assigner une pareille dénomination? Comment croire que des *chrétiens* auraient commis le *sacrilége* de mettre des *croix* en un lieu où fatalement, hommes et animaux devaient les fouler aux pieds?

» Enfin, est-il admis que notre symbole chrétien de la *croix* puisse affecter des formes aussi variées que celles que nous montrent nos inscriptions? La croix latine a des dimensions relatives dont on ne peut se départir. Si quelques artistes, sculpteurs, architectes, au profit de l'art ou de l'harmonie de l'ornementation, se sont affranchis des règles tracées par le respect et la fidélité dus au souvenir du Golgotha, pouvons-nous en dire autant de nos paysans? Ils ne connaissent qu'une croix, elle est partout la même, et je suis obligé d'avouer que celles qu'ils déposent sur le passage des morts sont d'un modèle identique, sans aucune analogie avec nos sculptures.

» Si nous quittons le moyen âge pour nous reporter aux lointaines époques, aux âges préhistoriques (qui ne sont tels que grâce à ces *maudits Musulmans* auxquels je ne pardonnerai jamais l'incendie d'*Alexandrie*), et si nous examinons sans parti pris nos dessins, ne trouverons-nous pas des rapprochements, des analogies, des similitudes qui pourront nous amener, non à conclure positivement, mais à soupçonner des faits que l'avenir nous apprendra peut-être?

» Pour des indifférents, quels sont les divers signes des trois pages du Méniscoul? Des *croix*, des *trèfles*, des *rosaces*, des *cupules*. Je ne parle pas de quelques caractères indéchiffrables.

» Or, nous sommes en pays celtique, visité à de très-anciennes époques par les civilisateurs de l'Orient, Égyptiens d'abord, Phéniciens plus tard, et par Égyptiens j'entends des peuples Égypti-

sies, Allophyles, Pélasges, Phérésiens, Lybiens, Atlantes peut-être !... On ne pourra nier la forme tout égyptienne des coiffes de nos ménagères de Saint-Lyphard et du bandeau isiaque des paludières... Je crois qu'un linguiste trouverait dans les bizarres noms de notre pays une riche moisson sémétique et égyptienne... Quant aux Phéniciens, ma petite ardoise suffirait pour prouver leur présence dans les environs guérandais, si l'*étain* de *Piriac* et de *Pénestin* n'était le gage *assuré* de leur *antique séjour* et la raison d'*être* de *Corbilo*, le grand emporium, επι τω ποταμω.

» Mais laissez-moi me livrer à un petit travail de compilation. — A Niedleben, près de Halle, sur la paroi interne de la chambre d'un tumulus se voyaient une *croix* bien sculptée et des dessins de plantes et armes (Kruse). — Le cacric de New-grouge (caveau du soleil). La grotte et ses deux chambres latérales forment une croix ou peut-être mieux un *trèfle* (Lubbock)[1]. — Dans les salles du cacric de Douth se voient des *roues à 4 rayons* (comme *celles des médailles gauloises*), une *croix entourée de cercles et des cercles à rayons solaires* (*Id.*). — Ces symboles sont tous *sémitiques*, tous égyptiens (Rougemont). — Les deux temples jumeaux de Gozzo, à Malte, ont chacun la forme d'un *trèfle* (c'est aussi la forme de quelques nuroghes sardes et du monument gaulois de Kerkeville). — Sur les murailles des (temples ?) de Malte sont dessinés des *cercles*, des *croissants*, des *œufs*, des *serpents* (*Univers pittoresque*). Symboles égyptiens (Rougemont). — Tous ces dessins, comme ceux plus compliqués de Gavr'innis, proviennent de la même école (*Id.*).

» Quelques petits dessins de caractères trouvés sur des pierres et que j'adresserai à la Société, viendront encore confirmer par leur analogie soit avec les croix en question, soit avec les signes

---

[1] Les deux dolmens à galerie du tumulus de Sainte-Marie de Pornic, sur la rive gauche de la Loire, présentent en plan, l'un une double croix, l'autre une demi-double croix. (Note de M. Kerviler, d'après des dessins très-exacts relevés par M. Petit, notre savant trésorier.) — Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que ce tumulus a été fouillé sérieusement pour la première fois par M. François Verger, en 1840.

de la *Table des marchands* ou autres du Morbihan, le lien de parenté qui semble réunir ou rapprocher tous ces embryons d'écriture.

» A. Martin. »

III

Enfin, pour compléter ce sujet, M. Martin adressa, dans le courant de décembre, à M. Kerviler, la note et les dessins suivants sur des inscriptions diverses provenant de la même région :

1° Pierre gravée trouvée à Dissignac (fig. IV).

« C'est pendant les fouilles du tumulus de la Prière que je la trouvai au milieu d'une des rues du village de Dissignac. Sa forme m'avait frappé ; c'était celle d'un celt brisé. En l'examinant de plus près, je distinguai sur l'une des faces une série de traits arrondis, tracés en creux, et certainement faits de main d'homme. Il y a eu usure de la matière ; et des traits ont disparu en entier ou en partie. S'ils étaient rectilignes, on pourrait croire à une cause tout accidentelle, à un frottement répété usant la pierre par rayures ; mais l'égale dimension des creux et leur forme curviligne repoussent cette explication. La pierre elle-même, dont le sommet est brisé, a été travaillée par l'homme. Elle a la forme d'un celtœ dont la partie coupante aurait été enlevée. Cependant cet objet n'a pas été une hache, sa base n'est pas le produit d'un accident, d'une cassure. Elle est exactement perpendiculaire au grand axe de la pierre, et c'est avec intention qu'elle a été ainsi faite et aplanie pour que la pierre pût se tenir debout. J'ajouterai que ce n'est pas une roche du pays. Elle paraît être en diorite, comme beaucoup de celtœ communs.

» Les traits en creux sont-ils des caractères ? et dans ce cas à quel peuple pourraient-ils bien appartenir ?

» N'était la cassure d'en haut, cette petite pierre et ses signes

forment à coup sûr un tout complet. — Serait-ce une divinité ou du moins la forme sous laquelle on l'adorait ? Ne peut-on pas lui trouver une certaine analogie avec *la colonne ou le cône solaire* des sanctuaires de Tyr et de Babylone ? Mais ici nous aurions affaire à un dieu de quatrième ou de cinquième classe. — Serait-ce une amulette, un gris-gris, un fétiche, et viendrait-il de l'antique tombeau de la Prière ?

» Le meilleur serait de mettre la pierre sur la table de vos séances, et je le ferai certainement un jour ou l'autre ; mais j'ai voulu vous en envoyer de suite un dessin, parce qu'il se rattache au même ordre d'idées que les autres inscriptions lapidaires du Méniscoul et du Morbihan, et je tiens à constater que les caractères scripturaux du Méniscoul ne sont pas un fait isolé dans notre presqu'île et qu'ils peuvent très-bien être attribués au même peuple qui a gravé la petite *pierre votive de Dissignac* et sculpté le *dolmen de l'Hermant.*

» 2° On donnera difficilement aux signes de ce dernier une origine chrétienne. Les voici tels que les rares débris de ces monuments les montrent encore — (fig. IV et V).

» C'est un singulier dolmen que celui de *l'Hermant,* vis-à-vis le château de l'Auvergnac. Il est situé sur une colline granitique, mais pas au sommet. Adossé à la roche, sur la partie Est du monticule, on se fait difficilement, à présent que les environs ont été exploités et fouillés pour l'extraction de la pierre, une idée exacte de sa forme et de son gisement primitifs. Les dalles devaient être à la hauteur du sommet de la colline et le tumulus, dont on voit les traces, se confondait avec la butte naturelle.

» Il reste une longue et épaisse pierre de granit, qui a dû être une table ou le support du fond de la chambre. Elle repose inclinée et légèrement enfouie en terre sur deux pierres debout plus petites. Une quatrième pierre en granit gît à plat sur le sol, un peu en contre-bas de ces deux dernières. L'espace sous la table, entre les deux supports, est vide. On a fouillé en cet endroit, très-anciennement. Le monument devait être orienté E et O.

» Je donne ci-joint les dessins des caractères tracés en creux sur la face supérieure de la table, sur un de ses bords d'épaisseur, et enfin sur la pierrre isolée. Il est probable que ces dessins sont antérieurs à la construction du dolmen, car on s'expliquerait difficilement un caractère (dessin 3) sculpté sur une partie qui devait être invisible. Les constructeurs ont dû utiliser des matériaux destinés primitivement à un monument d'un autre genre.

» 3° Enfin, sur la colline granitique de Sandun, dont le sommet nu est criblé d'augettes bien frustes à présent, et en contre-bas d'une vieille croix moyen âge, élevée sur la place même de ces bassins, une large assise de granit présente un dessin en creux, de la forme d'un cœur ou mieux d'une feuille d'arbre, dont la sculpture assez grossière me paraît antique. Il n'y a pas là le style et l'art qu'on remarque dans les croix du Méniscoul (Voir fig. VI).

» L'orientation de cette figure ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt et elle tendrait à faire croire à sa réelle antiquité.

» 4° Je joins à tous ces bizarres dessins une page plus bizarre encore que j'ai relevée avec grand soin sur la face interne et bien plane de la pierre debout du fond d'un dolmen morbihannais. Ce n'est point une découverte, je m'empresse de le dire. Tous les paysans de Pener et de Kerroch sont les premiers à vous dire qu'ils ont près de chez eux une pierre avec des écritures anciennes (*sic*) (fig. VII), et ils vous conduisent au dolmen. C'est ainsi que j'ai connu cette page, qui peut échapper à l'œil d'un touriste non prévenu.

» Je garde le silence sur cette nouvelle inscription, et cependant il y aurait bien des choses à en dire. Elle n'appartient pas à notre presqu'île Guérandaise, mais peut-on nier sa parenté avec les signes auxquels j'ai cru devoir la joindre ?

» Et tout cela n'aurait rien signifié ! Ce ne seraient pas des signes conventionnels, des marques indicatives et mémoratives, des caractères figuratifs ou symboliques, une écriture enfin !

» M. Boucher de-Perthes reconnaît une écriture dans les silex taillés et à éclats des alluvions diluviennes, des tourbières et des

tombeaux antéhistoriques. « Si on m'accorde, dit-il, que les pre-
» miers hommes parlaient, ils ont eu leur vocabulaire, leur
» langue parlée, leur langue écrite, et ces pierres, grandes
» et petites, étaient leurs inscriptions, leurs archives et leurs
» trophées.

» A. MARTIN. »

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Consistoire, 4.

Imp. Malaoé, Nantes

Inscription sur un support dolmenique

F. II.

Echelle $\frac{7}{100}$

Inscription sur un support dolmenique

F. IV.

La pierre gravée de Dissignac

Imp. Malroé, Nantes

F. III.

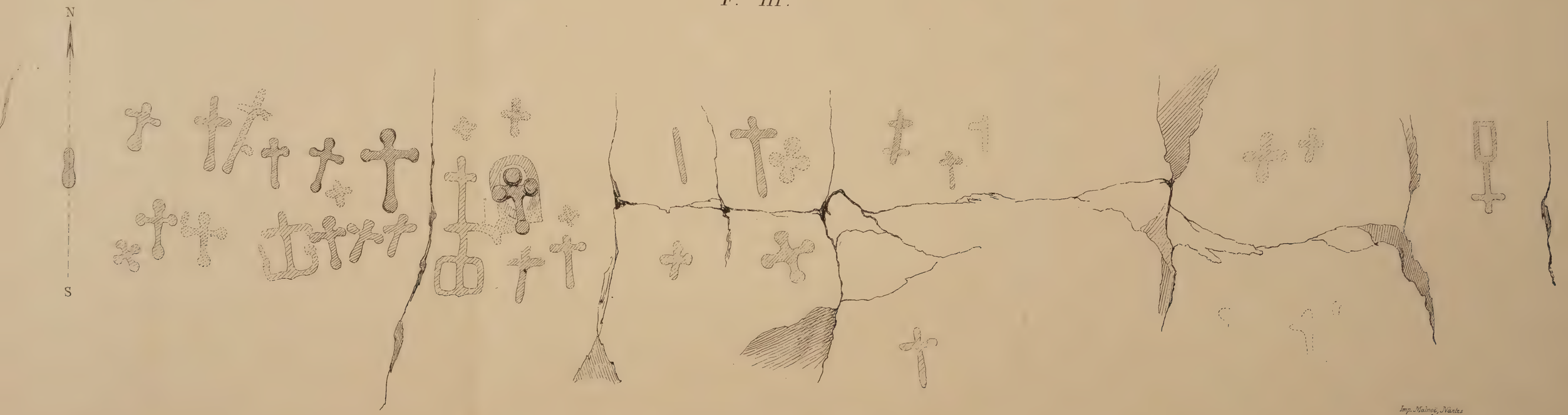

Inscription sur un rocher naturel (Butte du Méniscoul) aux $\frac{7}{100}$

Imp. Malvoé, Nantes

F. V.

1

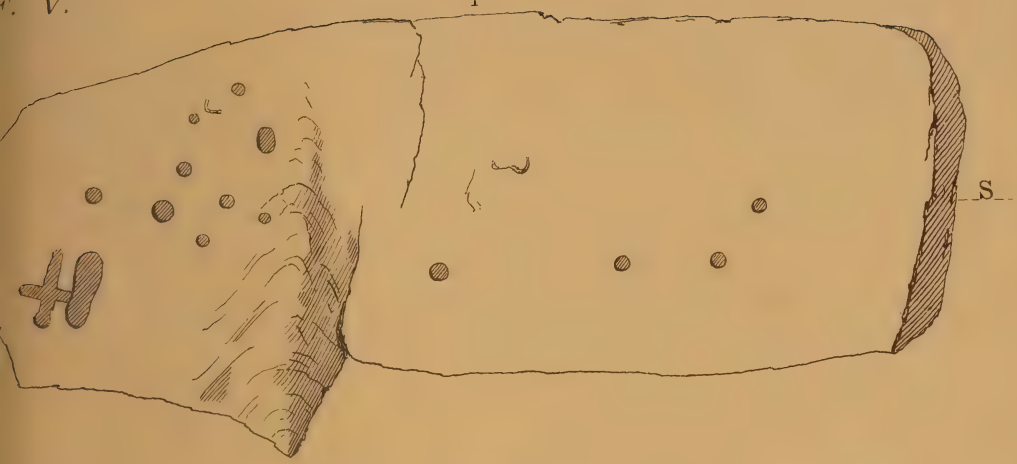

Dolmen de l'Hermant
(La page fait face à l'Ouest)

2

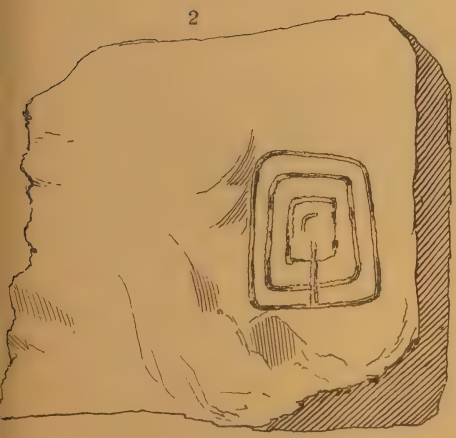

Dolmen de l'Hermant

3

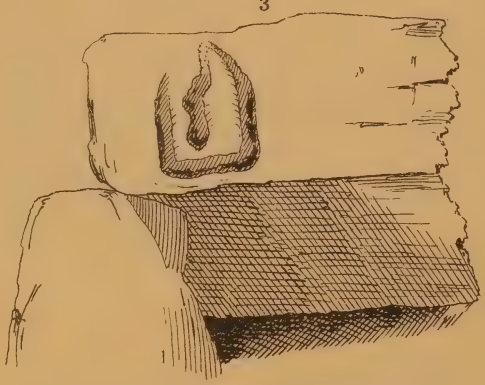

Dolmen de l'Hermant
(sur l'épaisseur de la pierre)

F. VI.

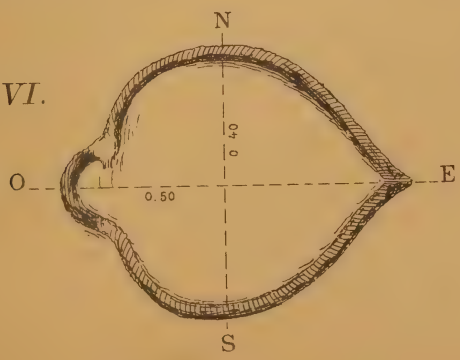

Butte de Sanctun

Imp. Malnoë, Nantes.

F. VII.

Pierre du fond du Dolmen de Kroch

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du mardi 7 juillet 1874.

Présidence de M. René Galles, Président.

Etaient présents : MM. Galles, de Wismes, Parenteau, Petit, abbé Cahour, Prével, Maitre, Van Iseghem père, Martin, Boismen, Verger, Seidler, Hyrvoix, Huette, Montfort, Kerviler, de la Nicollière, Villers, Perthuis, Dutertre.

En l'absence de M. Phelippes-Beaulieux, secrétaire-général, M. Kerviler, appelé à remplir cette fonction par intérim, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société :

1° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome VIII, 1re et 2e livraisons 1872-1873. Brest, imprimerie Gadreau, 1873 et 1874; in-8°, avec un tirage à part d'un mémoire intitulé : *Découverte d'un tombeau antique* dans un tumulus près de Kerhuon par M. Nicol, adjoint au maire de Guipavas. — On remarque en particulier dans ces livraisons, outre le mémoire précédent, trois études fort intéressantes de M. Levot; l'une sur la légende de sainte Thryphine et le conte de Barbe Bleue; la seconde sur la captivité et la mort de Gilles de Bretagne; la troisième sur l'abbaye de Saint-Mathieu.

2° *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er, 2e et 3e trimestres de 1873 et 1er trimestre de 1874. — Nous y signalerons une note de M. de Longuemar sur l'âge des monuments mégalithiques, et une notice fort érudite de M. Richard sur un écrivain moraliste du XVIIe siècle, Jehan du Cezier.

3° *Rapport du préfet* et procès-verbaux des séances du Conseil général de la Loire-Inférieure. Deuxième session de 1873, 13 avril 1874. — Nantes, Mme Ve Mellinet, 1874, in-8°.

4° *Congrès international des orientalistes.* — Premier congrès 1873 à Paris. — Liste générale des membres, brochure in-8°.

5° *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques des lettres et beaux arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.* Tome III, 1873. Cannes, imprimerie Vidal, 1874, in-8°. — Livraison occupée presque en entier par un catalogue raisonné des lépidoptères du département des Alpes-Maritimes.

6° *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.* Tome II, Nice, imprimerie Caisson, in-8°. — Contenant des études historiques sur l'ancien comté de Nice ; des travaux de géologie fort intéressants ; et le compte rendu des fouilles de la fameuse grotte préhistorique de Menton, par M. Rivière.

7° *Division fondamentale des sciences,* suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur, par Bernard Pequin. 7e édition. — Paris, typographie Lahure, 1874, in-8°. — Brochure qui touche à la politique beaucoup plus qu'à la science proprement dite.

8° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.* Année 1873. Tome III. 1re livraison. — Rouen, imprimerie Sagniard, 1874, in-8°. Le nom seul de M. l'abbé Cochet, président de la commission, suffit pour recommander cette publication, d'une richesse extraordinaire en détails et en découvertes archéologiques de tout genre et du plus haut intérêt.

9° *Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.* — Niort, L. Clouzot, 1874, in-8°. — Livraison uniquement consacrée au catalogue méthodique et raisonné du musée départemental de Niort.

10° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* — IIe série. Tome XIV. — 22e de la collection — Quatrième trimestre de 1873. — Le Mans, imprimerie Monnoyer, 1873, in-8°. — Livraison qui contient trois mémoires très-remarquables : l'un de M. le docteur Lizé, sur *quelques théories physiologiques contemporaines ;* le second, de M. Henri Chardon, sur les *Noëls de frère Samson Bedouin ;* le dernier comprenant les observations régulières et les bulletins mensuels de la *Commission météorologique de la Sarthe.*

11° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* — Année 1874. n° 1er. — Amiens, Emile Glorieux, 1874, in-8°. — Où l'on remarque la description très-érudite et fort détaillée d'une trouvaille de monnaies de tous pays, faite en 1866, à Merville-au-Bois.

12° *La Corporation des apothicaires de Nantes* avant et après la révolu-

tion, par M. Louis Prével, notre savant confrère. — Nantes, Mme Ve Mellinet, 1874, in-8°. — Etude extraite des annales de la Société académique, et qui fait le plus grand honneur à l'historien de Tiffauges et au laborieux architecte qui met si habilement en œuvre les vieux matériaux de nos archives.

13° enfin, — *Le chancelier Pierre Séguier,* second protecteur de l'Académie française. — Etudes sur sa vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe aeadémique de ses familiers et commensaux : les deux Cureau de La Chambre — Germain Habert, abbé de Cérisy — Jacques Esprit, — Paul de Chaumont, évêque d'Acqs, — Daniel de Priézac, — Jean Ballesdens, — les trois ducs de Coislin, etc. — par René Kerviler, ancien élève de l'école Polytechnique. — Paris, librairie académique, Didier et Cie, 1874. — Ouvrage enrichi de blasons en partie inédits, d'un fac-simile d'autographe et d'une foule de documents inédits en particulier de lettres historiques extraites des 46 volumes manuscrits de la correspondance reçue par Séguier et conservée à la Bibliothèque nationale. — Il n'appartient guère, Messieurs, à l'auteur d'un volume de ce genre, d'en faire publiquement le panégyrique. Qu'il lui soit permis du moins, puisque le hasard, ou plutôt l'heureux privilége de la jeunesse, lui a confié la plume de secrétaire, de recommander son livre à votre indulgence, et de vous rappeler que c'est là le fruit de longues années de travail, et le complément des premières études sur les *académiciens bretons,* publiées depuis quelque temps dans la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Du reste, les trois ducs de Coislin, petits-fils et arrière-petits-fils de Séguier, doivent vous intéresser particulièrement, et vous trouvez dans ce volume une correspondance inédite du premier duc et de son frère plus tard cardinal, dont notre musée possède le portrait.

A la suite de ces communications, M. Parenteau met sous les yeux de l'assemblée un certain nombre d'objets intéressants qu'il a récemment acquis pour le musée départemental : — Une plaque de cheminée aux armes pleines de Bretagne — des plombs du XVIe siècle couverts d'arabesques, — un spécimen de faïence nantaise très-curieux : sorte de bouteille avec cette inscription en encre violacée : « *Pour la chanbre des Paintre* (sic) 1767. »

M. l'abbé Cahour demande ensuite la parole et observe qu'il a eu l'occasion de visiter le chantier de Saint-Pierre et de rechercher les statues provenant de l'ancien clocher, destinées à orner le musée départemental ; il les a trouvées éparses de côté et d'autre, endommagées, plusieurs mêmes décapitées.... il demande quand finira cette situation déplorable, et s'il n'y aurait pas quelque moyen d'agir activement près de l'administration départementale pour la faire cesser. — Une discussion très-animée a lieu, à ce sujet, entre MM. Galles, Parenteau, de Wismes, de la Nicollière, l'abbé

Cahour, et M. l'architecte diocésain entré en séance sur ces entrefaites. Il en résulte que, de par les lois de finances, les matériaux provenant des bâtiments de l'Etat, appartiennent à l'administration des domaines qui seule peut en disposer; que M. Parenteau a écrit au président de la commission administrative du musée; que deux rapports faits par l'architecte diocésain et par l'architecte du département, ont été soumis à M. le ministre des Travaux publics, qui a répondu qu'on devait s'adresser au ministre des cultes, lequel a renvoyé au ministre des finances..... en un mot, qu'il est impossible de prévoir quand se termineront ces démarches, car l'art doit céder aux exigences de la comptabilité ministérielle. — La discussion étant épuisée, l'assemblée décide que M. le Président, qui veut bien accepter cette tâche, écrira à M. le Préfet du département pour obtenir l'autorisation que les statues soient logées provisoirement au musée, jusqu'à décision définitive sur cette affaire.

L'ordre du jour étant repris, M. le lieutenant de vaisseau Martin, met sous les yeux de la Société une *inscription phénicienne* sur un schiste ardoisier, trouvée dans les marais de Guérande, par un paludier, en relevant les talus d'un ancien étier. M. Martin qui offre à la Société une photographie de l'inscription, expose qu'à première inspection les caractères lui avaient paru phéniciens, mais que pour ne pas s'avancer témérairement en pareille matière, il les soumit d'abord à un savant hébraïste de Versailles, M. le chanoine Bertrand, que certains petits traits horizontaux étonnèrent un peu; — puis à l'un des princes de la science, à M. de Saulcy, qui reconnut de suite des caractères sidoniens et doit soumettre l'inscription au jugement de l'académie des inscriptions et belles-lettres : M. de Saulcy croit pouvoir assurer, déjà, que ce sont des caractères cursifs, uniques au monde en tant qu'inscriptions lapidaires, et que cela doit vouloir dire : un tel fils d'un tel. — L'ardoise présentée serait, pour ainsi dire, l'adresse d'un marchand phénicien, sa carte de visite; la pierre a été taillée exprès pour cet usage, car elle est polie du côté de l'inscription, et elle ne provient pas du pays. — C'est là un témoin irrécusable de la présence des Phéniciens dans nos contrées avant l'occupation romaine, un jalon pour l'histoire du fameux Emporium de Corbilo, signalé par Pythéas et par Strabon. — M. l'abbé Cahour demande si les caractères ont réellement pu se conserver sans oblitération depuis une époque si éloignée. — M. le Président remarque que les agents atmosphériques sont la cause à peu près unique de ces oblitérations, et qu'ils n'ont pu avoir d'action à 1 m 50 sous terre : il remercie vivement M. Martin, au nom de la Société, d'une découverte si intéressante et surtout si importante pour l'histoire de la presqu'île guérandaise.

M. Martin expose ensuite que dans les mêmes marais, au bas de *Clis* et des *maisons brûlées*, se trouve enfoui un *navire antique* que lui ont signalé

les paludiers cultivant la saline et qui doit avoir une trentaine de mètres de longueur : Un paludier exécutant ses travaux d'entretien a été gêné par des morceaux de bois, et en a arraché trois qui sont trois courbes de navire. Deux ont été brûlés ; mais le troisième a été sauvé et il sert de linteau à l'une des cabanes du marais : il est très-curieux, au point de vue de l'architecture navale, parce qu'il prouve que le navire était à clins, mode de construction qui n'est plus usité. Malheureusement César ne dit rien sur le mode de construction des bateaux des Venètes. M. Martin a vu à Marseille les débris d'une galère phénicienne en cèdre ; mais ici le bois est du chêne : et M. Martin pense qu'il serait très-intéressant de faire, pendant l'hiver, des fouilles dans le marais pour reconnaître le navire tout entier : si lui-même n'est pas à Guérande à cette époque, M. Kerviler se chargerait volontiers de ce soin. — M. le président remercie M. Martin de cette communication et pense que la Société reconnaît l'intérêt majeur qu'aurait cette recherche. — On admet, en conséquence, le principe de la fouille, et l'on décidera en temps opportun ce qu'il conviendra de faire à cet égard. — M. Petit ayant rappelé que les bateaux chalans de la Loire sont tous à clins, et que les *Blins*, petites embarcations de Montoir, près Saint-Nazaire, sont encore construites à clins, M. Martin fait observer, qu'il est facile de reconnaître, à la vue de la courbe extraite du navire enfoui dans les salines de Guérande depuis plus d'un millier d'années, que c'est certainement un bateau de mer, à quille, et destiné à tenir contre les gros temps : il ajoute que pour les parties hautes, les chevilles sont en bois.

M. Prével a ensuite la parole pour continuer la lecture de son *Histoire de Tiffauges*, et de ses pièces justificatives. On retrouvera *in extenso* aux mémoires de la Société, ce travail plein d'érudition et de savantes recherches, ce qui nous dispense de nous étendre plus longuement ici à son sujet.

Enfin, M. de Wismes rend compte avec la facilité et l'originalité qui caractérisent sa parole, des expositions artistiques de Paris, qu'il a récemment visitées ; en particulier de l'*Exposition des Alsaciens-Lorrains* et du *Salon de 1874*. — Paris, dit-il, est le grand centre de l'art : ailleurs, sauf à Rome et un peu en Belgique ou en Hollande, il n'y a que de l'archéologie. — Malheureusement il y a aujourd'hui tant d'artistes et tant de branches de l'art, sans grande école nettement accusée, qu'il est bien difficile de ne pas se perdre au milieu du dédale de tant de talents divers et de directions opposées. D'un autre côté, l'Amérique et la Russie, qui ont beaucoup d'argent, viennent acheter presque tous leurs travaux en France. Ce qu'on vendait autrefois 1 000 fr. se vend aujourd'hui 15 000, et de là une perturbation sans exemple dans nos méthodes artistiques : on ne travaille plus qu'à l'aide de la photographie et de la chambre claire : on dessine peu d'après nature, et par conséquent plus d'œuvres d'éclat, mais une multitude de

petits talents qui se maintiennent dans une honnête médiocrité. M. de Wismes nous tend le fil d'Ariane pour sortir de ce labyrinthe et nous voyons défiler successivement : M. Manet et son école, qui peignent dans les tons clairs des objets vus de loin, et recherchent les effets de lumière dans la lumière ; — M. Fromentin, le peintre de l'Algérie ; — M. Ribot, qui fait des prodiges d'art matériel, en exagérant les noirs de Ribeira ; — M. Corot, le plus poétique de tous les paysagistes ; — M. Daubigny, qui ne peint plus que des horizons ; — M. Français, le peintre de la grande élégance ; — M. Gérôme, le maître de nos artistes de genre, dont M. de Wismes analyse finement les dernières œuvres : l'Eminence grise, le roi Tybicène, et la collaboration de Molière et de Corneille ; — et tant d'autres qu'il est impossible de rappeler ici, mais que le judicieux critique nous dépeint avec sa verve ordinaire, en caractérisant d'un trait leurs qualités et leurs défauts.

Après cette intéressante conférence, la séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire par intérim,

RENÉ KERVILER.

SÉANCE DU MARDI 4 AOUT 1874.

Présidence de M. Galles, président.

Présents : MM. Galles, Van Iseghem père, Parenteau, Petit, Prével, Thenaisie, de la Nicollière-Teijeiro, Huette, Montfort, abbé Gallard, Léon Maître, Perthuis, Villers, Foulon et Phelippes-Beaulieux.

Le *Procès-verbal* de la précédente séance, rédigé par M. René Kerviler, est lu et adopté sans aucune observation, si ce n'est que le bureau et l'assistance sont unanimes pour applaudir à l'élégance, à l'exactitude et à la précision tout à fait remarquables avec lesquelles il retrace, jusque dans les moindres détails, tout ce qui a été lu, dit et discuté lors de cette dernière réunion.

M. le président a reçu pour la Société les imprimés suivants :

1° *Trois programmes de l'Association bretonne* pour les questions qui se traiteront au Congrès de Vannes, du 30 août au 3 septembre 1874 : 1° *Section d'Agriculture,* de 7 pages ; 2° *Concours agricole de l'Association,* de 8 pages ; 3° *Archéologie,* de 6 pages. — Le dernier programme, de beaucoup le plus intéressant pour nous, renferme 21 questions ; enfin, la liste générale des membres de l'Association bretonne reconstituée.

2° *Une lettre autographiée* de MM. le président et le vice-président de la *Société française pour l'avancement des sciences,* nous invitant à prendre part

au Congrès, qui tiendra sa 3e session à Lille, du 20 au 27 août 1874. Placard in-4°.

3° — 1° *Une lettre* signée de M. A. de Barrau, vice-président de la *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,* pour nous inviter à prendre part au Congrès scientifique qui va tenir sa 40e session à Rodez, le 21 septembre 1874. Placard in-4° de 2 pages. — 2° Le *Programme* imprimé *des questions* qui se débattront audit Congrès, programme précédé du *Règlement* et de la *Liste des membres et organisateurs;* gr. in-4° de 22, ou plutôt de 24 pages, y compris la couverture. *Toulouse, impr. Chardon et fils, 1874.* Le *Programme des questions de la 4e section, histoire et archéologie,* est attrayant, et plusieurs points intéressent directement notre Bretagne. En voici l'indication sommaire : *Archéologie, Dolmens, menhirs, tumuli, cavernes, enceintes.* — 2° *Des puits naturels qu'on rencontre sur les plateaux calcaires de l'Aveyron,* etc... *les excavations servant aujourd'hui de voiries n'auraient-elles pas été employées à d'autres usages dans les temps anciens? — Existe-t-il une différence entre les objets recueillis dans les monuments mégalithiques de l'Aveyron et ceux qu'on trouve dans les autres parties de la France? — En quoi consiste cette différence?* — 5° *Conservation des monuments mégalithiques; urgence de les faire placer sous la protection de l'État pour les préserver d'une destruction complète et imminente. — Le druidisme dans le Rouergue et en Auvergne. — En existe-t-il des vestiges?*

4° Un *Prospectus* de librairie : *La question économique du prêt à intérêt, ou des causes théologiques du socialisme, par M. l'abbé Jules Morel, etc. Paris, Lecoffre,* prospectus de 4 pp. in-8°, daté du 15 avril 1874, *Paris, imp. Viéville, et Capiomont,* et reproduisant une partie de la *Préface* et toute la *Table de l'ouvrage.*

Enfin, M. le Président dépose sur le bureau, pour la Société, les brochures et volumes suivants :

1° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Tome I. Procès verbaux, Juin 1874. Quimper, imp. d'Alphonse Caen, 1873-74, in-8° de 16 pages sous couverture volante.* — Intéressant comme toujours, ce numéro présente, comme morceau saillant, l'analyse d'un long *Mémoire* de M. Arzel, curé de Ploudalmezeau, *sur l'antique église de cette paroisse,* les antiquités celtiques et autres de cette commune et des localités limitrophes.

2° *Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et industrie de Saint-Quentin. 49e année. 3e série. Tome XI. Travaux de juillet 1872 à juillet 1873. Saint-Quentin, typogr. Ch. Poette. 1874. Gr. in-8°* de 4 et 526 pp. — Signalons-y en passant une *Étude sur les Gaulois,* par M. G. Le Coq, où l'auteur, en quelques belles pages, a chaleureusement réfuté le jugement beaucoup trop sévère, disons mieux, manifestement partial et même souverainement injuste que, dans son dernier ouvrage,

M. Guizot vient de porter contre nos vaillants et glorieux ancêtres, sans avoir su même rendre à Vercingétorix l'hommage d'estime et de sympathique respect qui, tout au moins, lui est dû; une curieuse et impartiale *Étude sur Tibère*, par M. E. Lemaire, etc.

3° *Mémoires de l'académie du Gard. Année 1872. Nîmes, imp. de Clavel-Ballivet, 1874, in-8° de LVI-510,* et, enfin, de 144 pages, dernière partie occupée en entier par le *Cartulaire de l'église cathédrale de Nîmes,* qui va de l'an 876 à l'an 1156. — Nous remarquons parmi ce qui nous intéresse spécialement : *Nouvelles recherches sur le tracé des fosses mariennes et sur l'emplace-du camp de Marius.* (*chap. II et III.*) par M. Aug. Aurez; — *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard en 1871,* par M. Eug. Germer-Durand.

4° *Revue des Sociétés savantes des Départements, etc. 5e série, tome VI, sept. oct. 1873 — nov. déc. 1873. Paris, impr. nationale, 1874.* 2 fascicules gr. in-8°, allant, le premier, de la page 149 à la page 372, le deuxième de la page 373 à la page 638; plus la couverture et le titre de ce tome VI. — Nous y remarquons tout spécialement : *La question du ferrage des chevaux en Gaule par M. Quicherat,* pp. 250 à 270; la mention et l'analyse du tome XI de notre *Bulletin, année 1872,* p. 350. — Le dernier fascicule est rempli tout entier par le *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg,* dressé par M. G. Bertrand, travail des plus curieux. C'est en parcourant cet intéressant répertoire que les hommes vraiment sages, les hommes d'étude et les esprits impartiaux pourront, une fois de plus, trouver la trop juste occasion de déplorer et de maudire nos malheureuses et continuelles révolutions; car, c'est durant la grande tourmente révolutionnaire de 1790 à 1795, à peu près, que Pierre Doubrowski, attaché d'ambassade de Russie à Paris, a trouvé moyen d'acquérir, souvent on ne sait trop comment, et souvent au plus vil prix, puis de faire passer en Russie cette collection énorme de documents historiques et diplomatiques, tous relatifs à l'histoire de France, et allant du moyen âge au XVIIIe siècle; de manuscrits à splendides miniatures et même de superbes volumes annotés, d'autographes de nos plus grands écrivains, qui figurent aujourd'hui à la bibliothèque de la capitale de l'empire russe; dépouilles inestimables dérobées adroitement et prestement aux *Archives de la Bastille, à la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés* et à quelques autres dépôts non moins riches, tandis que la Convention, un peu tardivement, prodiguait les grands mots et les grandes phrases, décrétait emphatiquement les plus pompeuses mesures pour assurer, disait-elle, la conservation des monuments, des lettres et des arts, désormais *propriété de la nation,* suivant le style de l'époque. Hélas! tandis que *la nation* et ses gouvernants, qui n'en avaient cure, s'abandonnaient de plus en plus à leurs dissensions et au tourbillon vertigi-

neux de toutes leurs folies sanglantes ; tandis qu'ils s'acharnaient contre les fleurs de lys et les armoiries qui décoraient les volumes reliés, et qu'ils votaient d'urgence l'enlèvement et la destruction de ces emblèmes si coupables, ce diplomate peu scrupuleux en profitait habilement pour jouer à leur égard le rôle du troisième larron de la fable et pour nous ravir à tout jamais les trésors sans prix qu'avaient amassés, dans ces dépôts publics, le zèle et le savoir de nos pères... Mais alors, du moins, on se contentait de les dilapider, de les disperser, de les voler ou de les brocanter ; on ne les pétrolait, on ne les brûlait pas encore : ce prodigieux progrès des théories démocratiques nouvelles était réservé à notre siècle, et les communards de 1871 ont tenu à se montrer supérieurs en ce point à leurs glorieux ancêtres de 1793 !

5° *Alexis Transon de Nantes, charcutier, philosophe et antiquaire, par Joseph Foulon-Ménard. 2e édit. Nantes, imp. Jul. Grinsard, sr de Charpentier, 1874, in-8° de* 48 pp. non compris la couverture imprimée, précédé d'une charmante lithographie offrant un triple portrait de Transon dans un spirituel encadrement historié. — Sur la dernière page de la couverture se voit l'indication des diverses productions de notre savant et ingénieux collègue. Avis aux collectionneurs sérieux, qui feront bien de ne point détruire cette couverture en faisant relier leur exemplaire, cet opuscule, tiré à petit nombre, devant, sans aucun doute, devenir promptement aussi rare que recherché. — Nous avons eu, dans un de nos *Procès-verbaux* de 1872, occasion de mentionner et d'apprécier, comme elle le mérite, cette charmante production humoristique et originale, qui doit nous intéresser à plus d'un titre, puisque le brave Transon fut aussi un peu un des nôtres. Ajoutons aujourd'hui que l'auteur a soigneusement revu son œuvre, et l'a même enrichie de deux paragraphes tout nouveaux, pp. 37 et 38, qui, à coup sûr, n'en sont pas les endroits les moins piquants. Disons aussi que l'exécution typographique est soignée, et que le précieux frontispice qui précède cette plaquette, et où le médaillon principal est la reproduction d'une bonne et authentique miniature d'un artiste nantais, Bouvier, en rehausse encore l'élégance et le mérite et contribuera à lui assurer une place d'honneur dans la bibliothèque de tout vrai curieux. On voudrait que l'auteur eût fait tirer de son opuscule quelques exemplaires de grand luxe, en grand-papier, avec titre rouge et noir, vignette, etc ; honneur dont, assurément, il était digne à bien juste titre. Malheureusement, il paraît qu'il n'en existe point de tels.

On procède ensuite au vote sur l'élection de M. Paul Pichelin, de Nantes, présenté par MM. Cahour et Kerviler, comme membre résidant. M. Pichelin est admis.

M. Léon Maitre donne ensuite lecture de ses *notes et documents inédits sur les confréries qui existaient autrefois à Nantes*. C'est là une question des plus curieuses et qui a été encore fort peu étudiée. Contrairement à ce qu'on

pourrait être tenté de croire au premier abord, toutes ces confréries n'étaient point de pures associations de piété ; le côté séculier et temporel, si l'on peut parler ainsi, y avait bien souvent autant d'importance, pour le moins, que le côté spirituel et religieux ; on se groupait sous le patronage respectable et vénéré d'un saint quelconque ; ce lien religieux était ce qui, tout d'abord et le mieux, rattachait les uns aux autres les membres de la confrérie ; mais au-dessous et autour de ce point culminant, centre commun de foi, d'inspiration et de ralliement, les choses de la terre, les attaches de chacun au monde réel, les soucis et les soins de la vie privée, se retrouvaient dans toute leur étendue et dans toute leur diversité ; les intérêts de la vie ordinaire, les affaires journalières, les occupations vulgaires et intimes tenaient une très-grande place, se développaient, s'agitaient et se réglaient librement. Mais, du moins, le côté religieux moralisait, épurait et améliorait tout. L'influence notable que ces associations avaient sur les mœurs, les usages et la civilisation n'en devint, naturellement, que plus grande et plus vivace.

Ces associations, ces confréries, suivant le terme consacré, furent de bonne heure très nombreuses à Nantes. Beaucoup s'occupaient tout spécialement de secours mutuels, et servirent comme d'avant-courrières aux Sociétés qui ont aujourd'hui ce nom et ce but. La plus importante de beaucoup de toutes ces confréries fut celle de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Primitivement, les deux sexes y étaient admis ; ce n'est qu'à partir du XIVe siècle qu'on en voit les femmes exclues. Cette Société avait des statuts réguliers, détaillés et même minutieux, et les infractions à quelqu'un des articles entraînaient une amende. Pour en faire partie, il fallait être reconnu comme ayant toujours été de bonne vie et de bonnes mœurs. Tous les nouveaux affiliés devaient payer des droits d'entrée dont le taux varia suivant les époques. — Ici, M. Maître nous donne des extraits fort curieux et fort intéressants des statuts de cette Société, qui n'a cessé d'exister qu'en 1790.

En ce qui tenait aux bons offices que se devaient mutuellement entre eux les divers membres d'une même confrérie, les statuts insistent tout spécialement sur la façon dont se feront les funérailles des membres décédés ; sur les soins matériels de l'enterrement ; sur le nombre des messes à dire pour leur âme ; sur le luminaire ; sur les secours pécuniaires et autres à donner, dans leur dernière maladie, aux confrères qui se trouveraient alors dans le besoin ; sur le banquet qui devait réunir les confrères chaque année, etc. Tout y est réglé avec une exactitude et une précision excessives.

On comptait, comme nous l'avons déjà dit, un grand nombre de ces confréries dans la ville de Nantes, réparties inégalement sur les diverses paroisses. Celle de Saint-Nicolas n'en avait pas moins de quatre. Plusieurs de ces associations peuvent être regardées comme ayant été la première origine de nos hospices, notamment celle du *Sanitat*. Celle qui portait le

nom de *Confrérie de la Charité* était une des plus curieuses et des plus importantes, ainsi que le démontrent les statuts dont M. Maître nous communique des extraits si intéressants, témoignages d'où il résulte qu'en fait de vraie philanthropie, disons mieux, de charité chrétienne, notre siècle n'a, en réalité, inventé ou plutôt perfectionné que bien peu de chose. — Les femmes faisaient partie de cette confrérie.

Parmi les confréries les plus notables, il faut encore citer celles de Saint-Roch et de Saint-Sébastien, qu'avaient les habitants du quartier de la Fosse, et dont le but tout spécial était de parer aux éventualités de la peste et des épidémies.

M. Maître s'excuse de ne pouvoir, pour l'instant, fournir un travail plus complet, des documents plus nombreux sur cette question, d'un si grand intérêt local pour nous tous. Mais, tels qu'ils sont, ces détails sont déjà des plus précieux, et M. le Président n'est que l'interprète fidèle des sentiments et des vœux du Bureau et de l'assistance tout entière, quand, en remerciant M. Maître de sa communication, il l'engage fortement à étendre, à compléter, à coordonner et à terminer, le plus vite qu'il le pourra, un travail qui doit être, à tous égards, un des plus curieux, un des plus importants et un des plus utiles que renfermeront nos *Bulletins*, où sa place est expressément marquée d'avance.

M. Phelippes-Beaulieux lit, à son tour, quelques observations littéraires et philologiques sur la nouvelle édition des *Œuvres* de notre conteur breton Noël du Fail, dont le premier volume vient de paraître dans *la Bibliothèque Elzévirienne;* observations que l'assistance veut bien écouter avec attention et intérêt, et dont M. le Président daigne même demander l'achèvement quand le deuxième volume de du Fail aura paru, puis l'insertion au *Bulletin*. A ce sujet une conversation s'engage entre MM. Foulon et Parenteau, touchant les vestiges plus ou moins nombreux et marqués de la langue du XVIe siècle, qui se sont conservés jusqu'à nos jours dans beaucoup de nos localités rurales ; et sur la nécessité qu'il y aurait pour les éditeurs et les philologues de profession à être beaucoup mieux instruits, beaucoup plus profondément imbus qu'ils ne le sont communément, de la langue spéciale de nos paysans et de nos artisans, langue qui, seule, peut donner l'intelligence sûre et complète de beaucoup de passages de Rabelais, de Dufail et de leurs contemporains. Par là on éviterait bien des bévues, bien des interprétations inexactes et la honte de rester bien souvent court, et muet même, sur des passages que nos villageois comprendraient de suite à la simple lecture qu'on leur en ferait à haute voix ; car souvent, en fait de patois ou de vieux français, ce sont les moins lettrés, ceux qui ne saisissent que le son par l'oreille, et non point l'orthographe, par les yeux, qui sont précisément les plus perspicaces.

M. le Dr Foulon signale une voie romaine, dont les débris apparaissent bien distinctement encore entre le *Gué de l'Ille* et *Marzan,* et franchissant *Questembert.* A côté se trouvent une esplanade et une lande qui, de temps immémorial, portent le nom de *Champ* ou de *Camp Alain,* où, il y a déjà de longues années, le savant antiquaire M. de Penhouet a signalé différentes tombelles de forme curieuse, et dont il a même donné une gravure. M. Foulon constate avec regret que cette dénomination singulière et caractéristique de *Camp Alain* tend de plus en plus à disparaître. Il ajoute que ce serait une raison de plus pour entreprendre des fouilles sur cet emplacement. M. le président Galles répond qu'il connaît les tombelles en question; qu'elles ne lui ont pas semblé bien remarquables; qu'elles ont été explorées pour la plupart, et qu'on y a trouvé des traces de crémation. M. Foulon réplique à son tour que, malheureusement, les tombelles qui ont survécu jusqu'à ce jour, et que M. Galles a pu voir, ne sont point les plus curieuses et les plus importantes que présentât cet emplacement; que les plus grandes, les plus hautes, les plus originales et les plus caractéristiques, celles dont M. de Penhouet a donné la figure, et qui affectaient la forme conique de véritables huttes de sauvages, ont disparu depuis longtemps, on ne sait trop comment, mais peut-être par les ordres de la grande Voirie, qui a plus d'un méfait semblable sur la conscience. Quoi qu'il en soit, il ajoute que, dans celles qu'il a pu examiner, il a constaté la présence d'une grande quantité de briques romaines.

Après quelques autres détails échangés sur le même sujet de ces tombelles, M. le Président rappelle à l'assistance que, dans la dernière réunion du Comité, la Société Archéologique de Nantes a voté une somme de cent francs pour contribuer à l'érection du monument de bronze qui va être élevé à la mémoire du regretté M. de Caumont. L'assistance tout entière témoigne de la haute approbation qu'elle donne à cette mesure, et la séance est levée à 9 h. 1/4.

Le Secrétaire général,

E. Phelippes-Beaulieux.

HISTOIRE DE TIFFAUGES

LA VILLE DE TIFFAUGES.

Nous avons parlé jusqu'à ce moment de l'ensemble du pays, revenons maintenant à la description des lieux habités. Et d'abord, parlons du bourg ou ville de Tiffauges, puisque ville il y a, et cherchons à savoir quelle pouvait être son origine. Il y a là encore bien des difficultés : car des deux collines ou mamelons qui se font face, et qui étaient occupées, laquelle l'a été la première? Est-ce celle qui conserve encore à son sommet les ruines du château, ou bien celle sur laquelle le bourg est assis? Nous sommes bien embarrassé de le dire, mais nous pencherions cependant pour accorder l'ancienneté au castrum remplacé depuis par la motte féodale, sur laquelle fut élevée la forteresse. Mais la ville était aussi fort ancienne, nous en avons la preuve dans la découverte du cimetière creusé dans le schiste, et dont nous avons parlé plus haut. Quant à ce qu'elle était au moyen âge, nous allons l'apprendre en laissant parler un écrivain du seizième siècle dans son langage pittoresque et original, La Popelinière.

« Autrefois, dit-il, et même du temps des Anglois, la ville de » Tifauges a esté forte, ceincte de bonnes murailles, et bien fos- » soyée, bien bastie et peuplée de grand nombre de bonnes et » riches maisons. Mais comme en temps de guerre plusieurs » (voulans euiter le malheur qui ordinairement s'ensuict) se retirent » aux villes et places fortes : aussi le cours du temps a faict, que » ceste ville autrefois riche et belle n'est plus qu'un vague et

» poure bourg, s'estant chacun retiré es lieux de plus plaisante
» et plus profitable demeure : Com' aussy les seigneurs du lieu,
» ont laissé ruiner du tout les murailles et combler les fossez,
» n'y restant presque autre chose pour marque de ville que les
» portes (1). »

Cet auteur, qui écrivait à la fin du XVIe siècle, nous montre Tiffauges comme ayant déjà de son temps, bien perdu de son importance. Ce n'est plus en effet qu'un bourg, après avoir été une ville entourée de fossés et indépendante des fortifications du château. Elle était, comme lui, défendue de deux côtés par la Sèvre et par le ruisseau de la Crûme, dont les eaux, retenues par trois chaussées, formaient trois étangs dans la vallée qu'elle parcoure. Le château défendait le troisième côté, qui était d'ailleurs presque inaccessible par la nature même et les dispositions du terrain. Le quatrième côté avait une ceinture de murailles avec plusieurs tours et au pied un large fossé creusé dans le roc.

Quelques personnes, à qui nous parlions de cette localité et qui connaissaient la contrée, ne semblaient pas convaincues que la ville de Tiffauges eût été, à une certaine époque, entourée de murs. La Popelinière cependant nous l'affirme, et si nous voulons d'autres preuves, nous n'avons qu'à jeter les yeux sur un aveu de 1721, que nous transcrirons dans la suite de cet ouvrage et qui indique les fortifications de la ville existant encore à cette époque.
« Plus, la ville de Tiffauges, y trouvons-nous, située au-devant
» dudit château, aussi close et fermée de murailles, fossés, portes,
» tours et autres forteresses. »

Tiffauges avait autrefois deux paroisses, Notre-Dame et Saint-Nicolas, par conséquent deux églises et fort anciennes l'une et l'autre. Parlons d'abord de Notre-Dame : c'était une vieille église comme il s'en rencontre encore beaucoup dans le département de

---

(1) La Popelinière. — *De la vraie et entière histoire des troubles et choses mémorables advenus tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisins, depuis l'an 1562*, p. 173. 1 vol. in-8o, par Pierre Davantes. La Rochelle, 1573.

la Vendée, à cul-de-four, aux baies étroites et cintrées, enfin une construction du XIe siècle. En 1857, il prit fantaisie au curé et à la fabrique de la reconstruire, et pour le moment les fonds nécessaires n'étant pas complétés, on ne put démolir et reconstruire que la nef; mais, quelques années plus tard, on continua la démolition du chœur et on acheva l'érection de l'église que nous pouvons voir actuellement, sur les plans d'un abbé de la contrée, dont nous ignorons le nom, et qui, cumulant à ce qu'il paraît, les fonctions de recteur et d'architecte, ne réussit à faire qu'un assez faible pastiche dans le style de la fin du XIIIe siècle. L'intérieur, surchargé de dorures et de peintures assez médiocres, n'a plus rien de cette simplicité qui plaisait tant dans l'ancien et vénérable temple qu'elle remplace aujourd'hui. Cette église, surmontée d'une flèche, a, par ce fait, perdu tout le cachet qu'ont en général nos vieux édifices de la Vendée.

Les renseignements que nous fournissent les pouillés pour cette paroisse nous apprennent qu'autrefois les deux paroisses de Tiffauges dépendaient de l'abbaye de Maillezais (1). La nomination de la cure de Notre-Dame appartenait à l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes. Dans ladite église, toutes les chapelles, à part celle de Saint-Michel, appartenaient à l'église ; plus tard, beaucoup de chapellenies fondées dans cette paroisse appartenaient à des seigneurs du voisinage. C'est ainsi que nous voyons dans le pouillé de l'abbé Aillery, à la visite de Monseigneur de Menou, de 1738 à 1740, les mentions suivantes : chapellenie de Saint-Michel, au seigneur d'Asson, 400 liv., 2 messes par semaine; chapellenie de Sainte-Marguerite, 30 liv., patronage laïque, 1 messe par semaine; chapelle Saint-Jacques, au bas de l'église, à Mgr de la Roche-Saint-André, 300 liv., 2 messes par semaine ; chapelle Saint-Jean, patronage laïque, 100 liv., 2 messes par semaine.

---

(1) L'évêché de Maillezais fut érigé en 1317, à la demande du roi de France. Le pape Jean XXII partagea en trois parties l'antique évêché de Poitiers et créa ainsi ceux de Maillezais et de Luçon. Cet évêché fut dans la suite réuni à celui de La Rochelle, sous le nom d'évêché de La Rochelle, après la prise de cette ville par le roi Louis XIII.

L'autre paroisse, non moins ancienne, de la ville de Tiffauges, était celle de Saint-Nicolas. Beaucoup de personnes lui donnent la date du XIIIe siècle; nous serions assez tenté, d'après sa construction et le genre de son architecture, ses baies étroites comme des meurtrières et allongées, et ses ornements assez primitifs, de lui donner une date peut-être aussi ancienne que celle de Notre-Dame, sinon plus même. Cette chapelle, située sur l'extrémité de la partie relativement plane du monticule, sur lequel la ville de Tiffauges est assise, est dans une position magnifique; autour d'elle, le terrain descend en pente et permet de l'examiner de la base à son sommet.

Comme celle de Notre-Dame, la cure de Saint-Nicolas était à la présentation de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes, et son revenu était de 400 livres. Il y avait dans cette cure plusieurs bénéfices, savoir : le prieuré conventuel de Saint-Vincent, qui était servi dans cette église et sous le même patronage avec un revenu de 1 500 livres; puis la chapellenie de Sainte-Catherine qui rapportait douze boisseaux de froment, trois setiers de seigle, deux messes par mois, et celle de Notre-Dame-des-Ormeaux, 36 livres, une messe par semaine, toutes les deux au seigneur de l'Eschasserie. Seule des vieilles églises de Tiffauges, Saint-Nicolas est restée debout, mais n'appartenant plus au culte; elle sert maintenant de demeure et de magasin à un charpentier.

Outre les urnes funéraires enfouies en si grand nombre dans ce pays, mais d'une époque moins ancienne, probablement de l'époque des invasions normandes, une tombe en granit fut rencontrée par M. le marquis de la Bretesche en 1828 ou 1830, qui en communiqua à M. Scheult, un de nos regrettés confrères, un dessin que nous avons entre les mains. Ce tombeau, trouvé dans le cimetière de Saint-Nicolas, fut d'abord transporté dans cette église, et, depuis, donné au Musée Archéologique de Nantes par M. Houdet neveu, en 1852. C'est, dit M. Parenteau, une grande tombe prismatique en granit à base rectangulaire, ornée sur les deux faces principales d'arcatures de style roman primitif. Sur les deux faces du prisme formant gouttière, sont gravées en creux

des armes offensives : d'un côté une épée, et de l'autre une hache et un poignard mérovingiens. Une croix grecque supportée par un pied, est placée, sculptée en relief, sur l'arrête du prisme, à la partie supérieure. A la partie antérieure une croix grecque inscrite dans une couronne et rattachée par des lemnisques, est identique au type d'un revers de *Triens de Cambon* portant en légende *Cambudono* du monétaire Franco (Bigot planche n° 1, fig. n° 7) et des dernières années du VIe siècle, ou mieux, du commencement du VIIe siècle (1).

Tiffauges a, nous l'avons déjà dit, beaucoup perdu sous bien des rapports et surtout comme ville : ce n'est plus qu'un bourg avec une population d'environ onze cents habitants, placé, depuis la disposition nouvelle en départements, dans le canton de Mortagne et dans l'arrondissement de la Roche-sur-Yon. Sa seule richesse consiste dans son commerce et son industrie, alimentés par les filatures, les minoteries, et spécialement par ses papeteries d'une grande importance, dont les produits jouissent d'une réputation très-méritée.

Le lit de la Sèvre au milieu des rochers, dont les masses prodigieuses se montrent çà et là, sous des forêts d'arbres de toutes teintes et de toutes nuances, présente à l'œil une foule de chutes d'eau, dont l'industrie laborieuse du Vendéen a su tirer parti.

Autrefois, dans cette localité et même dans la région, il n'existait aucune de ces usines pour la fabrication du papier que nous voyons aujourd'hui. La première qui s'y établit fut élevée dans l'endroit que l'on nommait le moulin Chauvin, par le fameux Ouvrard, ce financier qui par de hautes spéculations, se fit une fortune si extraordinaire à cette époque et qui subit des vicissitudes plus incroyables encore (2). Il eut le premier l'idée de mon-

(1) Catal. du Musée Archéol. de Nantes, par M. Parenteau.

(2) Gabriel-Julien Ouvrard était un riche financier français, né près de Clisson en 1770 ; il s'éleva du simple négoce de Nantes à de hautes spéculations, gagna quinze millions en trois ans (1797-1800) comme entrepreneur du service des subsistances de la marine, et le premier proposa l'organisation d'une caisse d'amortissement, comme conséquence de son plan d'une dette

ter une usine en ce genre et la conserva jusqu'en 1817, époque où elle fut acquise par MM. Girard, qui continuèrent cette industrie, laquelle devint en leurs mains des plus florissantes.

Lorsqu'ils prirent la suite de l'usine montée par Ouvrard, il n'y avait en France que peu de fabriques connues: à part celle des frères Mongolfier à Annonay. Intelligents et progressistes, ils ne tardèrent pas à fabriquer à la mécanique, et, vers 1825 ou 1826, voulant étendre une industrie qui tendait à se multiplier, ils acquirent de M. le marquis de la Bretesche, le moulin à eau situé au pied du château et qui portait le nom de Moulin-du-Château. Ils y firent toutes les appropriations nécessaires, et finirent par en faire une usine beaucoup plus importante que la première, marchant à la mécanique, et fournissant de très-bons produits. Ils continuèrent ainsi faisant fonctionner leurs deux fabriques à la vapeur, aidés dans cette tâche par leurs enfants jusqu'en 1869, époque où ils se retirèrent, liquidèrent leur position et cédèrent à MM. Arthur et Paul Girard, fils de M. Girard (Joseph-Émile), la suite de leurs affaires, en prenant pour eux-mêmes un repos noblement et laborieusement gagné. Maintenant l'usine principale, située sur la route de Cholet, est dirigée avec une grande intelligence par MM. Girard jeunes, qui y ont fait de grandes réparations et adapté une machine de la force de quarante chevaux, pouvant aller au double. Ils ont abandonné en partie la fabrication du papier pour l'impression et l'écriture, et se sont adonnés entièrement à celle du papier dit de tenture, qui, acheté à Tiffauges, est dirigé ensuite sur Paris, où il passe alors dans les mains des imprimeurs en couleur, qui le transforment dans ce que nous appelons improprement des tapisseries.

---

publique considérable. Suspect à Napoléon, enfermé deux fois à Sainte-Pélagie pour dettes, il refit sa fortune sous la Restauration, obtint la fourniture de l'armée du duc d'Angoulême, fut accusé de malversations, de marchés onéreux pour le trésor ; éprouva plus tard des pertes considérables et fut enfermé encore cinq ans à Sainte-Pélagie. Il finit sa vie à Londres dans l'obscurité, en 1846, à l'âge de 76 ans. On a de lui quelques écrits sur les finances et ses mémoires sur sa vie et ses opérations financières, 3 vol. in-8o.

(L. Grégoire, *Dict. Encycl. d'hist. et de géographie,* etc.)

Nous ne pouvons mieux remercier MM. Girard frères des renseignements qu'ils ont eu la bonté de nous fournir sur le pays qu'ils habitent, qu'ils enrichissent et qu'ils dirigent, qu'en apprenant à ceux qui pourront un jour nous lire, tout le bien qu'ils ont fait dans cette contrée.

En somme, si Tiffauges est tombé à un rang secondaire, il attirera toujours les voyageurs par sa magnifique position et son splendide panorama. Sur son versant aspectant le château, un prêtre, M. Véron, homme de goût, a construit à côté de la maison qu'il habite, une jolie chapelle de style gothique que l'on voit de partout, et du pied de laquelle, les visiteurs admis à parcourir les domaines de ce bon curé, peuvent embrasser la vue la plus étendue. D'un côté, à gauche, on aperçoit les ruines du château; plus loin, les bâtiments de la communauté de Torfou, élevés par Mme la marquise de la Bretesche, et à droite, le magnifique parc de cette bienfaitrice des pauvres, le Coubouréau, que nous décrirons tout à l'heure.

Mais nous devons maintenant, pour continuer notre description, quitter le bourg et redescendre la vallée, de là visiter la ravissante propriété du Coubouréau, où nous arriverons tout à l'heure.

En quittant le bourg pour prendre la route de Cholet, on franchit la Sèvre sur un pont, dont les arches en ogive font un superbe effet dans le paysage, auquel il conserve comme un reste de décors moyen âge. A Tiffauges, comme à Clisson, on a bâti à l'italienne toutes les maisons nouvelles, et ces fabriques, d'une élégance et d'une blancheur un peu atténuée par le temps, semées sur les rochers, au milieu des arbres, contrastent avec l'âpreté des rochers à l'aspect sombre et sévère.

Nous avons plus haut parlé de Clisson, mais nous pouvons dire hardiment que Tiffauges lui est, pour nous du moins, bien supérieur : on n'y trouve pas cet arrangement, cette étude, cette afféterie enfin, que l'on voit à Clisson. Non ! tout y est au contraire naturel, tout y semble à sa place, la nature y est plus sévère, plus grandiose et plus vaste. Mais, abandonnons pour le

moment cette partie du paysage, occupée par l'industrie dont nous avons parlée, quittons ce côté de la Sèvre et traversons-là pour visiter une propriété qui le mérite à tous égards.

C'est à quelques minutes de Tiffauges, dans la commune de Torfou, que se trouve la ravissante propriété du Coubouréau, appartenant à la famille Jousseaume de la Bretesche, qui la possède depuis le commencement du XVIe siècle, l'ayant acquise de la famille Escageau.

Autrefois, il y a même peu d'années, d'abord du temps du marquis de la Bretesche, et ensuite de sa veuve, on permettait d'entrer dans ce magnifique parc et d'en parcourir toutes les allées et avenues. Aujourd'hui au contraire, les héritiers de cette charitable famille semblent prendre à tâche d'en éloigner tous les curieux. Ce n'est donc que par oui-dire et par les récits de nos devanciers plus heureux, que l'on peut aujourd'hui en rappeler les splendeurs.

Aucun souvenir historique ne paraît se rattacher à l'ancien château gothique flanqué de tours et de murailles, et qui fut reconstruit entièrement vers 1763, par Esprit Jousseaume, marquis de la Bretesche, un des meilleurs officiers du règne de Louis XIV. Le célèbre Le Nôtre vint en dessiner les jardins, et si la nature ne lui manqua pas, les ouvriers non plus ne lui firent pas faute, le marquis ayant mis à sa disposition les soldats du régiment de dragons qui portait son nom et qu'il avait obtenu de la cour de mettre en garnison à Tiffauges.

Nous laisserons maintenant parler Massé-Isidor, puisqu'il ne nous a pas été donné de visiter ces lieux : « Le Coubouréau, dit-il, » est une jolie villa italienne, bâtie dans le genre moderne, » comme le Parc-Soubise... Ses grands jardins sont plantés avec » goût, où le genre anglais se mêle au genre français. Ils » s'étendent sur le coteau qui longe au nord la rive escarpée de » la Sèvre. Par ces sentiers ombragés et peuplés de statues, on » peut errer longtemps avant que l'espace manque ; c'est la » nature, mais la nature ornée de tous les prestiges de l'art. » D'ici, l'œil embrasse une des vues les plus sévères et tout à la

» fois des plus gracieuses qu'il y ait peut-être en Europe. Cette » rivière encaissée, aux innombrables reflets de lumière qui » étincellent dans les eaux; ces deux rives couvertes de verdure » et d'arbres odorants, sous lesquels l'ombrage le plus frais invite » au repos et à la méditation; ce moulin champêtre qui, à gauche, » commence le tableau; cette usine italienne qui le termine à » droite; ces vieilles ruines pendantes qui s'élèvent au-dessus du » paysage, et lui donnent une inconcevable grandeur; tout ici » captive agréablement la vue et enflamme l'imagination du poète » et du dessinateur. »

Nous espérons qu'avec une description semblable, il ne nous reste rien à ajouter, par la raison que nous n'avons pu jouir de cette vue que de loin, en raison de la consigne sévère qui en garde l'entrée. Nous allons maintenant quitter ces frais bocages et entrer dans la sombre demeure des anciens seigneurs du pays.

LE CHATEAU DE TIFFAUGES.

Si Tiffauges, comme nous l'avons déjà dit, est un des points les plus pittoresques de la Vendée, les ruines de son antique forteresse méritent également de fixer l'attention. Situées au nord, sur une élévation qui sépare les hauteurs de la ville des rives de la Sèvre et de la Crûme, elles embrassent une vaste étendue et couvrent l'emplacement qu'occupait autrefois la grande station romaine ou *Castrum* établi, dit-on, par Jules César.

Ce *Castrum* a commencé par une butte artificielle ou motte de terre, dont fut recouvert le sommet du rocher sur lequel reposent les ruines actuelles. C'est, sous ce rapport, l'avantage de ce qu'on retrouve à la Garnache, aux Essarts, et ce qui a probablement existé aussi à Clisson et à Montaigu. Le *Castrum*, qui ne s'entendait pas seulement d'un camp, désignait aussi une place entourée de murs; il était en général fortifié naturellement et situé sur un rocher ou sur une élévation naturelle du sol, qui avait ordinairement une très-grande étendue et une grande hauteur, ce qui permettait de ce point de commander aux collines environnantes.

Castrum enim propriâ naturâ munitum erat. Nam centinorum aut eo amplius pedum ab excisa vallatur lapide, non murorum structione; in medio autem ingens stagnum aquæ, liquore gratissimum; ab aliâ vero parte fontes uberrimi, ita ut per portum rivus defluat aquæ vivæ. Sed in tam grande spatio munitio ista distenditur, ut manentes infrà murorum septa terram excolant fruges que in abundantia colligant (1).

Nous ne pouvons en dire autant du *Castrum* Tefalien, qui ne possédait pas ces étangs et ces eaux vives sur son sommet, mais dont il était entouré à sa base : pour la seconde partie, cela est plus exact, car, encore maintenant, tout autour des ruines de la forteresse, on ne trouve que des terrains livrés à la culture et entourés des murs de l'enceinte. La motte primitive nous montre encore quelques traces au centre du mamelon sur lequel le château a laissé ses ruines. On distingue encore l'enceinte primitive du fossé, qui était plus visible il y a peu d'années, lorsque les fermiers n'avaient pas déblayé et aplani ce terrain.

Nous avons bien maintenant une idée du *Castrum* de Tiffauges, pendant la domination romaine ; mais depuis ce moment jusqu'au XIIe siècle, où nous voyons s'élever sur ce plateau une formidable citadelle, qu'était devenu ce point si bien situé ? Qu'étaient devenues ces fortifications probables ? Comme cette contrée fut saccagée par les barbares Normands, on peut supposer qu'ils en détruisirent les constructions. Tout porte à croire qu'il y avait eu là un château ou forteresse, comme on en construisit beaucoup du Ve au VIe siècle à l'imitation de ceux qu'avaient élevés les Romains, car après l'invasion normande, nous trouvons au IXe siècle un comte de Tiffauges qui devait y avoir une habitation. Une des preuves de ce que nous avançons est que, du temps de Charlemagne, il y avait une organisation ressemblant à celle qui avait existé sous l'empire romain, pour la garde des frontières ; des comtes étaient chargés de la défense d'une certaine étendue de pays, comme au temps où fut rédigée la Notice des dignités de

(1) Gregor. Turon. *Historia Francorum, lib. III, cap. XIII, apud* Bouquet, t. II, p. 192.

l'Empire. Ainsi le comte des limites du pays nantais figurait à la bataille de Fontenay en 841 ; et le fameux Roland, qui périt à Roncevaux, était qualifié par Eginhard de comte des Marches Bretonnes, *comes Britannici limitis*. Tiffauges, en effet, comme Clisson et plusieurs autres endroits, furent, du temps des Romains comme dans les temps postérieurs, considérés comme des points importants où étaient réunis les officiers et les hommes qui devaient surveiller les frontières.

L'établissement du régime féodal et la multiplication des châteaux forts sont deux événements intimement liés qui ont changé la face du pays dans le cours du IXe au XIIe siècle. Ce régime fut si avantageux au IXe siècle, que la plupart des possesseurs de terres libres et indépendantes offraient leurs terres aux seigneurs du voisinage, pour les recevoir d'eux ensuite, et obtenir par cette inféodation fictive la protection de ceux dont ils se constituaient ainsi bénévolement les vassaux.

Ces rapports multipliés établirent alors entre les possesseurs des terres des devoirs réciproques, dont le principal était le service militaire. Le vassal s'engageait à prêter à son suzerain le secours de son bras, lorsqu'il en était requis, et à conduire avec lui un certain nombre de guerriers. Alors tous les hommes d'armes qui, du IXe au Xe siècle, reçurent en fief tant de parcelles du domaine des comtes, sous l'obligation de les conduire à la guerre, commencèrent chacun leur établissement dans la campagne par la construction d'une petite forteresse, *ne fût-elle composée que d'une tour*. La confiance de chaque gentilhomme dans la force de sa demeure, dans la bonté de son cheval, de son armure défensive, développèrent en lui, une valeur qu'on n'avait point aperçue, tant qu'il n'avait eu aucun moyen de résistance.

Le régime féodal n'a donc pas été sans avantages pour le temps où il est venu ; il n'a pas été non plus sans force et sans éclat. De grands faits d'armes, des hommes célèbres, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures modernes l'ont illustré, et, comme l'a dit avec raison un des premiers publicistes de notre époque, « le temps durant lequel a régné le sys-

tème féodal, a été pour l'Europe moderne, ce que furent pour la Grèce les temps héroïques [1].

Mais ce n'est point ici la place d'expliquer le mécanisme du système féodal; nous devons nous en tenir à la description et à l'appréciation des constructions du château de Tiffauges; et c'est ce que nous allons essayer de faire avec les derniers vestiges qui nous restent, et qui n'en rendent pas notre travail plus facile.

Les anciens châteaux ont été le sujet de tant de vicissitudes et de changements, et en même temps l'ouvrage de tant de générations, que, s'il fallait en rechercher les dates primitives, nous entrerions dans un travail sans fin, qui pourrait certainement fournir la preuve de grandes recherches, sans cependant écarter le brouillard épais qui règne sur ces temps presque fabuleux. D'autant que ces monuments, essentiellement militaires, ne nous offrent guère que des masses de maçonnerie, sans ornements souvent, ni sculptures, qui puissent démontrer le goût de l'époque et en désigner la date.

C'est vers le milieu du XIIe siècle, et sans doute après un retour des croisades, que s'élevèrent les constructions de la forteresse de Tiffauges; car dans des documents nous avons trouvé que les vicomtes de Thouars, possesseurs du fief de Tiffauges, y firent élever des murailles, et nous sommes à peu près persuadé que ces documents veulent parler de l'enceinte extérieure du château, qui, bien évidemment pour nous, est la partie la plus ancienne. On y sent encore la tradition romaine, et son imitation par les Mérovingiens et les Carolingiens; les pierres en petit appareil, grossièrement taillées, noyées dans le ciment, sont callées par des pierres plates formant, comme dans la construction romaine, des espèces de cordons ressemblant à ceux que l'on exécutait en briques. De distance en distance et à portée de trait, sont de petites tours flanquantes, peu saillantes, les unes cylindriques et les autres un peu aplaties. Il faut aussi reporter à cette époque la

---

(1) Guizot. *Essai sur l'histoire de France.*

construction du formidable donjon de forme rectangulaire et entouré de fossés.

L'entrée de la forteresse se trouvait à mi-côte de la route actuelle de Montaigu à Tiffauges, à un magnifique bastion, qui défendait le passage de la chaussée de la Sèvre et du chemin qui, de ce point, remonte vers la ville; bastion démoli en 1791 par ordre du district de Montaigu, sous le fallacieux prétexte qu'il menaçait ruine. A cette entrée, il y avait une porte flanquée de deux tourelles, dont les ruines existaient encore il y a peu d'années, mais qui disparurent pour faire place à la route stratégique qui traverse aujourd'hui ces contrées. Cette entrée, maintenant démolie, laisse un espace couvert de débris, qu'il faut traverser pour arriver à une porte qui conserve encore ses mâchicoulis et ses créneaux et conduisant à la seconde enceinte formée par le donjon ou forteresse principale et primitive. Cette porte présente, en face de la route, un portail arqué en cintre surbaissé et surmonté d'une muraille de quatre mètres d'épaisseur. A l'est, cette muraille, flanquée de tourelles, se dessine au-dessus d'une prodigieuse élévation de terres et de rochers. La route qui passe au pied, est, dans cet endroit, tellement resserrée entre cette élévation et les rochers où le bourg est bâti, qu'on se croirait presque transporté dans les ravins du Jura et des Alpes, au pied de l'un de ces châteaux légendaires décrits par l'Arioste. C'est de là, surtout, qu'on peut remarquer les causes principales de l'abandon de cette forteresse dominée au midi par les rochers de la ville, de laquelle, lors de l'invention de la poudre, il était facile de foudroyer le château sans courir grand péril.

En traversant cette porte, on arrive dans une cour, à droite de laquelle s'élève un corps de bâtiment également en ruine : c'est l'ancien donjon, dont les murs gigantesques s'enfoncent dans des fossés à demi comblés. On y voit encore quelques petites tours plates et peu ressorties des murs, probablement des contre-forts, et quelques portes basses et étroites, où l'on reconnaît l'ogive primordiale.

Les plus anciens documents écrits touchant les manoirs et les

châteaux (documents qui, en Angleterre, remontent au XIIe siècle), désignent souvent la demeure fortifiée du seigneur par le mot *Aula, hall.* C'est qu'en effet, ces sortes d'établissements militaires ne consistaient qu'en une salle défendue par d'épaisses murailles, des créneaux, des contre-forts munis d'échanguettes et de bretêches flanquantes. Les dépendances de la demeure seigneuriale n'avaient relativement qu'une importance minime, et en cas d'attaque sérieuse, la garnison, abandonnant bientôt les ouvrages extérieurs, se renfermait dans le donjon, dont les moyens défensifs étaient formidables pour cette époque. Ce que nous venons de dire se rapporte parfaitement au donjon de Tiffauges, et précisément, vers le XIIIe siècle, de nouvelles défenses plus importantes furent exécutées en avant de cette formidable construction, et même, vers les XIVe et XVe siècles, de nouveaux bâtiments s'ajoutèrent à cette masse rectangulaire.

M. Dugast-Matifeux, dans quelques notes sur Tiffauges, prétend que le donjon était plus petit, ce qui motiva les annexes qui y furent faites *sur la fin des guerres de religion, probablement au temps de la ligue;* et il attribue à cette époque le bâtiment carré qu'on aperçoit en avant du donjon, ainsi que le fossé qui l'entoure et le pont-levis. Nous ne partageons pas cette opinion : il est probable, comme nous l'avons dit tout à l'heure, que ce bâtiment a été élevé postérieurement au grand, mais ce n'a pu être qu'un siècle ou un siècle et demi après. On peut le reconnaître au système de défense et aux mâchicoulis, détails de construction qui disparurent généralement lorsqu'apparut l'invention des armes à feu.

Outre l'enceinte générale, le donjon était entouré de fossés larges et profonds, dont il subsiste encore une partie. Le pilier qui soutenait le pont-levis est encore debout. Par ce pont, on entrait dans une salle voûtée, dans laquelle on ne peut pénétrer aujourd'hui que de l'autre côté, en traversant et escaladant des décombres. A la porte de cette salle existait une herse, dernière ressource des châtelains en cas de siége. En déblayant ces ruines, on pourrait y trouver peut-être d'autres chambres et des apparte-

ments bien conservés. En gravissant également d'autres débris à travers les ronces et les cerisiers sauvages, on aperçoit à quelques pas au-dessous, dans un pan de mur tourné vers l'Orient, la fenêtre d'une pièce isolée et à demi masquée par les arbustes et le lierre : on y parvient en se laissant glisser et on y trouve une jolie pièce voûtée en cintre surbaissé avec nervures reposant sur des écussons trop frustes pour pouvoir les reconnaître ; la porte qui devait communiquer avec les autres pièces est encombrée ; la croisée carrée, divisée par des meneaux formant la croix, semble donner la date du XIIIe siècle.

La seconde enceinte offre non moins d'intérêt : elle s'étend depuis les douves qui baignent le donjon jusqu'aux servitudes rurales établies sur l'emplacement des murs qui séparaient cette seconde enceinte de la troisième et formait ce qu'on pouvait appeler la cour d'honneur.

C'est au XIVe siècle que les vicomtes de Thouars, de la branche cadette, seigneurs de Tiffauges, firent bâtir dans cette seconde enceinte une habitation plus commode et plus en rapport avec les besoins du luxe de l'époque, mais dénuée de tout appareil défensif ou militaire. C'est dans la partie ouest de cette cour que fut élevé ce logement, qu'ils habitèrent et qui ne fut détruit que dans le XVIe siècle, époque où il fut incendié pendant les guerres de religion et surtout au temps de la Ligue. Il ne reste plus aujourd'hui de ces bâtiments que les pignons des murs extérieurs, dont les angles aigus s'élèvent au milieu des débris que recouvrent les ronces. De la grande salle, la vue devait être magnifique et d'une imposante majesté : elle donnait sur la vallée profonde et spacieuse qu'arrose la Crûme ; elle était barrée au nord et au midi par deux longues draperies de rochers grisâtres, entre lesquels s'étendent des prés couverts d'aulnes et arrosés par ce petit torrent.

A l'est de cette esplanade et à côté des fortifications du donjon se trouvait la chapelle du château, édifice de la fin du XIIe siècle, mais qui n'offre que peu de restes de son ensemble. Elle date de cette époque de transition où l'ogive succède au plein cintre.

Mais le plus curieux de tous ces monuments que nous décrivons, c'est la crypte ou chapelle souterraine sur laquelle est construite celle dont nous venons de parler et dont le poids et le temps ont fait crouler la voûte inférieure. Cette chapelle, qui se trouvait dans cette enceinte bien avant les bâtiments même les plus anciens dont nous décrivons les restes, doit être de l'époque du Xe ou XIe siècle. Il ne faut, pour s'en assurer, que regarder avec soin et admirer les colonnes et leurs chapiteaux en granit aux sculptures primitives et grossières, les fenêtres en meurtrières longues et étroites, l'appareil de petite dimension. Le crypte est vaste, et on peut facilement en faire presque le tour, malgré les débris qui l'encombrent et qui proviennent de l'effondrement de la voûte. Il serait à désirer que les propriétaires de ces ruines, et cela ne leur coûterait pas cher, fissent faire des fouilles pour rejeter ces débris au dehors, avec quelques travaux d'appropriation, pour en ménager l'entrée plus facile et la conservation plus complète. Que de souvenirs alors on pourrait retrouver, si ces travaux avaient lieu, dans cette obscure et profonde enceinte! Les pierres tombales qu'on y pourrait rencontrer donneraient peut-être des dates certaines de bien des événements et augmenteraient encore les documents si nécessaires à l'histoire en général. Seule, de la chapelle supérieure, une arcade en ogive est restée debout; et sous son arc garni de lierre en mouvantes draperies, on jouit d'une de ces vues splendides peu ordinaires à nos contrées.

La troisième enceinte est formée au nord par des fortifications qui rappellent le siècle du beau gothique secondaire, c'est-à-dire la fin du XIVe siècle et le commencement du XVe. En y entrant, on ne voit qu'un espace entouré des murs et des fortifications, qui sont en même temps les murs extérieurs. Dans cette partie des fortifications, plusieurs tours et portes ont été ouvertes et restaurées à une époque assez moderne. C'est dans cette partie de l'enceinte opposée à l'entrée principale du château que se trouve la grosse et curieuse tour qui commande la chaussée qui fermait la Crûme. En y entrant, on trouve une salle à droite, voutée, bien conservée, décorée par de légers piliers et la voûte coupée par

une nervure dans laquelle l'ogive vient se perdre presque inaperçue. La fenêtre est profonde, et comme dans la majeure partie des châteaux de ces pays, on y trouve de chaque côté de larges pierres servant de siéges. Les vitraux étaient retenus par des meneaux en pierre formant la croix, suivant l'usage, dit-on, des anciens preux revenus de la Palestine. L'escalier tournant et voûté se rencontre à gauche de la porte d'entrée de cette salle; il conduit soit à la terrasse supérieure, soit à la chambre inférieure dans laquelle nous allons entrer d'abord.

Cette seconde salle est souterraine du côté de la cour, mais du côté du nord elle se trouve encore à plus de cent pieds au-dessus des rives étroites de la Crûme. Au milieu et en face de la cheminée, existe une ouverture carrée dans le dallage. Si l'on descend par cet orifice, on se trouve dans une salle souterraine et humide, ne recevant de jour que par cette ouverture pratiquée dans la voûte. Dans deux endroits de cette pièce, on aperçoit des baies cintrées, aujourd'hui comblées, et qui pouvaient être des passages souterrains conduisant aux autres tours ou communiquant avec les autres bâtiments de l'enceinte. Quoi qu'on en ait dit, il nous paraît impossible d'admettre que ces réduits fussent destinés à la garde des prisonniers, ou de les confondre avec ces rares cachots connus sous le nom d'*in pace* ou d'oubliettes. En remontant l'escalier dont le noyau en pierre est creux pour permettre de transmettre des ordres d'un étage à l'autre comme avec un porte-voix, on arrive, en passant devant la première salle, à un curieux chemin de ronde qui la contourne extérieurement. Le jour ne pénètre dans ce passage que par des meurtrières, et lorsqu'on y entre, il faut prendre la précaution de ne poser les pieds que sur les consoles longues et étroites qui soutiennent le parapet de la galerie et séparent les ouvertures des mâchicoulis. Un banc de pierre étroit et occupant tout le pourtour du chemin de ronde permettait aux hommes d'armes de combattre assis pour lancer leurs flèches par les meurtrières ou verser par les mâchicoulis l'huile et la poix bouillante et tous autres engins et projectiles usités à cette époque. On y remarque, en outre, un

effet d'acoustique remarquable et des plus bizarres : un mot dit à voix basse à l'une des extrémités de cette courbe s'entend aussi distinctement à l'autre extrémité que s'il était prononcé à haute voix. Au bout de cette galerie, une poterne conduit sur la plate-forme de la tour, d'où on peut voir la digue qui servait jadis à exhausser le niveau de l'eau pour inonder les fossés du château du côté du village et jouir d'une perspective immense, peut-être même unique par son incontestable beauté, et embrasser en même temps toute l'étendue de la forteresse.

La Crûme et la Sèvre lèchent presque les pieds de sa muraille, et l'escalier aboutissant à une poterne basse et étroite permet de descendre jusqu'au bord de leurs eaux.

On serait vraiment tenté de donner à ces constructions une date beaucoup plus ancienne que celle qui doit lui être imposée véritablement. En effet, en visitant ces salles, ces chemins de ronde, ces mâchicoulis, on est tenté d'attribuer à cette construction la date du XVe siècle, comme la petite tour située à quelques mètres et qui semble avoir servi de modèle à son constructeur. Cependant, à force de recherches, nous sommes tombé sur une page de l'écrivain La Popelinière, et voici ce que nous y avons trouvé : « Au pied de la montagne passe la Seure, du costé de la » Ligence de Beaumont et de l'autre vers la ville en ung grand » estâg lequel sa bonde levée courre dedans la riuière : si bien » que la riuière et l'estâg défendent aisément la place de ces deux » endroictz. Vray est qu'on y pourroit aller sur la chaussée de » l'estâg : mais pour la garde de ceste avenue, il y a ung moyen » secret que le père de Francoys de Vendosme dernier, décédé » vidasme de Chartres, y fist faire par la grosse tour neuve : » laquelle s'avance si fort sur ce coin qu'elle peust aisément » défendre la chaussée et les deux courtines qui regardent tant » sur l'estâg que sur la riuière. Tour vrayement ingénieuse et » digne d'estre imitée par les architectes et les ingenieux de ce » temps. » Nous voici donc fixé, puisque la construction de la tour eut lieu pendant que Louis de Vendôme, vidame de Chartres, était seigneur et possesseur de Tiffauges, vers 1527, ce qui nous

oblige à considérer cette tour comme une construction du XVIe siècle, malgré toutes les apparences.

Nous ne dirons rien de la petite tour située à quelques mètres à droite de cette grosse dite tour du Vidame, et qui, comme celle-ci, tout en étant semblable dans ses aménagements, jouit aussi du même effet d'acoustique.

En somme, ce château, véritable chef-d'œuvre d'architecture, témoigne encore par ce qu'il en reste de la rare habileté de ceux qui ont présidé à sa construction et à sa distribution.

Nous pensons, en terminant cet article, avoir fait connaître les différentes époques des constructions de Tiffauges; mais s'il y avait erreur, il ne faudrait pas trop nous en vouloir; il est tellement en ruine qu'il est bien difficile à notre époque d'en faire et donner une description complète.

SEIGNEURS DE TIFFAUGES. — PREMIERS VICOMTES DE THOUARS, SEIGNEURS TEMPORAIRES DE TIFFAUGES. — 876-1283.

Nous avons vu que l'un des premiers possesseurs du territoire de Tiffauges fut un comte du nom de Girard, neveu de Lambert, comte de Nantes; mais, depuis ce dernier jusqu'aux véritables seigneurs de ce pays, il subsiste une lacune qu'il nous est impossible de combler et que nous devons laisser dans l'obscurité, faute de documents. Nous voici au moment où cette seigneurie appartient à la famille de Thouars, sans que nous puissions expliquer comment et à quelle époque. Existait-il un château ou forteresse lors de l'existence du comte Girard? Probablement, mais nous ne pouvons rien affirmer. Il est supposable que le *Castrum* établi par les Romains avait subi bien des modifications et que peut-être une habitation y avait été élevée dans son enceinte : nous ne verrons que plus tard les seigneurs de Thouars y élever le château dont nous pouvons encore voir les ruines aujourd'hui.

Nous commencerons donc au moment où nous voyons paraître les premiers vicomtes de cette famille : nous les passerons sommairement en revue, ne nous appuyant plus longuement que sur

les documents que nous trouverons sur ceux qui ont été plus particulièrement seigneurs de Tiffauges et qui en porteront le nom, et en cela, l'*Histoire de Thouars,* par M. Hugues Imbert, nous sera d'un véritable secours. Ainsi, parlons un peu de la vicomté de Thouars et de ces institutions, comme étant la pierre fondamentale de l'édifice que nous cherchons à élever.

Cette vicomté était une des plus considérables du royaume : il en relevait à foi et hommage vingt-six baronnies, savoir : Airvault, Bressuire, la Forêt-sur-Sèvre, la Loge-Fougereuse, Saint-Hermine, Mareuil et la Vieille-Tour réunies, la Chaise-le-Vicomte, la Grève, Sigournay, Pouzauges, Mouchamps, les Essarts, Palluau, Apremont, Commequiers et Challans réunis, Riez, la Garnache et Beauvoir-sur-Mer réunis, Brandois, Montaigu, Tiffauges, Mortagne, Châteaumur, Mauléon et Argenton-Château. Il y avait un comté, celui des Mottes, huit châtellenies indépendantes de celles comprises dans les baronnies, savoir : la Maurière, la Jarrie, la Raslière, la Merlatière, Rocheservière, Saint-Gervais et Chaveuil réunis, le Mesle-Fougereuse et la Chapelle Saint-Laurent. Ajoutons à cela sept bailliages, la ville de Thouars d'abord, puis sa banlieue divisée en six baillages, qui étaient : celui d'Orvallois, de Coulonges, d'Aironnois, de la Grande-Marche, de la Petite-Marche et du Bouchage.

La baronnie de Tiffauges, à cette époque, n'était pas non plus une petite terre, et sa composition peut donner une idée de ce qu'étaient les vingt-cinq autres et l'étendue de terrain qu'englobait la vicomté de Thouars. La baronnie de Tiffauges comprenait les paroisses de la ville de Tiffauges, de Breffier (la Bruffière) en Marche, Cugand, Boussay-Marche, Saint-Symphorien, Saint-Martin, Voisy, Concourson, Torfou, la Romagne, Saint-Christophe-des-Bois, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Macaire et les Landes-Genusson.

Avant de passer à l'histoire des vicomtes de Thouars, dont la série est si difficile à établir, suivant M. Imbert, il faut se faire une idée du mode particulier de succession adopté par cette famille, car la similitude des prénoms et le silence et l'obscurité de cer-

taines chroniques contribuent à faire de ce travail une tâche très-pénible.

Les membres de la famille de Thouars ne se succédaient pas de père en fils, suivant l'ordre naturel. Quand un vicomte venait à décéder, son frère le remplaçait, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Ce n'était qu'après la mort de celui-ci que le fils aîné devenait à son tour vicomte titulaire. Les frères étaient considérés comme usufruitiers, seulement chacun des enfants prenait le titre de vicomte, sans en exercer les fonctions et seulement à titre honorifique. Les enfants du vicomte ne recueillaient, au moment de sa mort, que les meubles et une provision comprenant les deux neuvièmes des immeubles de la succession. Ce droit de retour, qui était en usage dans les pays compris entre la Sèvre et la Dive, c'est-à-dire à Mauléon (Châtillon), Bressuire, Parthenay, Thouars, est longuement expliqué dans l'ancienne coutume du Poitou rédigée en 1417 (1).

Le premier vicomte dont on fasse mention porte le nom de Geoffroy. On n'en connaît pas l'origine, et on ignore s'il se rattache à ses successeurs par quelques liens de parenté. Il est à croire cependant qu'il fut le premier des vicomtes suivants, mais aucun document ne nous le prouve.

Après lui viennent Savary Ier de Thouars, de 903 à 926 ; son frère Adhémar, abbé de Saint-Maixent, et Aimeri, qui monte sur le trône vicomtal sous le nom d'Aimery Ier, en 926. Il épousa une femme du nom d'Aremburge, dont il eut deux enfants, Savary II et Aimery II, qui règnent successivement, le premier de 936 à 943 et le second de 943 à 956.

Aimery épousa Aliénor selon les uns, Hardouine selon d'autres, sans plus de détails que pour les précédents, et dont il eut deux fils, Herbert ou Arbert Ier et Savary, qui signe une donation faite à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, en août 994, faite par son neveu Aimery III.

---

(1) Voir aux pièces justificatives, no 1.

Herbert Ier de Thouars succède, en 956, à Aimery II; il assiste comme témoin à plusieurs donations et épouse Aldéarde, fille de Kadelon, vicomte d'Aunay et de Sénégonde, dont il eut cinq fils : Aimery III, qui lui succéda, puis Savary et Raoul, qui devinrent successivement vicomtes après leur aîné; Thibaut, qu'on trouve mentionné dans plusieurs chartes, et Geoffroy, qui ne figure également que dans des chartes. Herbert mourut vers 987, et sa femme Aldéarde au commencement du XIe siècle; ce fut elle qui fonda le monastère d'Airvault. On trouve Herbert mentionné dans un grand nombre de chartes de 956, 969 et 970, notamment dans une de 955 ou 956, l'an douzième du règne de Lhotaire, portant don à Saint-Cyprien de Poitiers de quelques biens. Aimery III, fils aîné du précédent vicomte, lui succéda. On prétend qu'il avait réuni le titre de comte de Nantes à celui de vicomte de Thouars. Marié à Elvis, on ne lui connaît point d'enfants. Il mourut vers 990, car nous voyons son frère, Savary III, lui succéder cette même année. On ignore quelle femme il épousa, cependant il eut un fils du nom de Geoffroy. Il mourut en 1004 et fut remplacé par son frère Raoul Ier, qui régna jusqu'en 1015; il épousa Aremburge, surnommée Asceline, et de ce mariage il eut plusieurs enfants, dont l'aîné s'appelait Aimery; sa fille, nommée Audéarde, épousa Hugues IV de Lusignan; les autres sont inconnus.

Geoffroy, dixième vicomte de Thouars, régna de 1015 à 1055; il épouse Aénor et en a quatre enfants : Aimery IV, Savary, seigneur de Fontenay, Geoffroy et une fille nommée Gognore. L'époque du décès de Geoffroy n'est pas connue d'une manière précise. D. Fonteneau dit qu'il avait cessé d'être vicomte vers 1050. Dans un autre passage, il dit qu'Aimery ne lui succéda qu'en 1058. Sur la fin de sa vie, il se fit moine à Saint-Michel-en-l'Herm.

Aimery IV lui succède de 1055 à 1093. Il entre en guerre avec Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et fait partie de l'expédition de Guillaume le Conquérant en Angleterre : il commandait l'aile gauche à Hasting, fit proclamer Guillaume roi d'Angleterre, et revint en Poitou chargé de richesses et de belles et riches étoffes et dentelles.

Aimery s'était marié deux fois : premièrement à Arengarde de Mauléon dont il eut deux enfants, Aimery et Raoul, et, deuxièmement, à Ameline, qui lui donna trois enfants : Herbert II, Geoffroy III et Hildegarde, qui épousa Hugues de Lusignan, dit le Diable. Ce fut cet Aimery qui fit construire le château de la Chaise-le-Vicomte et l'église paroissiale du même lieu ; il mourut vers 1093.

Le vicomte Herbert II succéda à son père Aimery IV comme vicomte titulaire. Une charte de 1095, mais qui cependant paraît antérieure d'au moins deux années, nous fait connaître Aimery et son fils Herbert comme les promoteurs de la réforme à l'abbaye d'Airvault (1) par Pierre II, évêque de Poitiers. Dans cette même année, Herbert donne, du consentement de sa femme Agnès, le bois Albouin et d'autres biens à l'église Saint-Nicolas de la Chaise (2). La même donation comprend une foire avec tous les droits en dépendant et deux serfs nommés Constantin et Pierre de la Porte.

Herbert, continuant l'œuvre de son père, s'occupa activement du monastère de Saint-Nicolas de la Chaise et le combla de biens. Lorsque l'église fut achevée, Pierre II, évêque de Poitiers, vint en faire la dédicace sur la demande du vicomte. Nous trouvons dans une charte tous les détails de cette cérémonie, qui fut faite avec une pompe inusitée le 7 décembre 1099, en présence d'un grand nombre de prêtres et de seigneurs (3).

Parmi ces derniers se trouvaient le duc d'Aquitaine, Guillaume IX et sa mère Hildegarde. Herbert, à l'occasion de cette dédicace, donne à l'église de Saint-Nicolas la terre de Crêthe, celle de Durand de Greillé, la terre et la forêt de Morin, celle de Guillaume Belin, les ouches de Saint-Florent, l'église de Limozin et différents droits. Tous les barons et officiers du vicomte présents à cette cérémonie, constituent personnellement des cens ou rentes

---

(1) Dom Fonteneau, t. XXVI, p. 169.
(2) Dom Fonteneau, t. XXVI, p. 177.
(3) M. P. Marchegay. *Cartul. du Bas-Poitou.*

au profit de l'église. On compte au nombre des premiers Maurice de Montaigu, Ebbe de Parthenay, Simon d'Arivault, Hugues de Doué; Sigibrand de Passavant, Aimery d'Argenton-le-Château, Rainard de la Forêt-sur-Sèvre, Jean de Bressuire, Aimiry de Tillé, Guillaume de Châteaumur, Maurice de Pouzauges, Guillaume Bertrand des Essarts. Etienne de Bournezeau, Bernard de la Roche-sur-Yon, Barbotin d'Apremont, Goscelin de Lezay, Pierre de la Garnache, Urvoy de Commequiers. Par cette nomenclature, qui n'est pas complète, on peut cependant se faire une idée de l'étendue de la vicomté de Thouars à la fin du XIe siècle. Parmi les officiers de la cour d'Herbert, on trouve : Gaultier Buzin, fermier des fermes et du pont de Saint-André; Guillaume, fermier du Clos-du-Vicomte; Raoul, prévôt du vicomte; Rainauld, préposé du pont de Saint-Jacques; Nollard de la ferme de Saint-Martin; Raimond de la Porte des hommes de Sainte-Marie, et Girard Corals du clos Meynard, domaine situé dans l'enceinte même de la ville de Thouars. Hildegarde, femme de Hugues de Lusignan, sœur du vicomte Geoffroy, donne XX sous de rente; Geoffroy de Tiffauges, son frère, et Raoul de Mauléon, son oncle, donnent dix sous de rente.

C'est la première fois que nous trouvons dans la série des vicomtes, le nom de Tiffauges accolé à un des membres de cette famille, mais aussi, par la suite, nous le verrons plus fréquemment, surtout au moment où cette seigneurie devient l'apanage de la branche cadette. Enfin, c'est le premier seigneur de Tiffauges qui soit connu. Il jouissait de cette châtellenie comme puîné, par provision de son aîné et par forme de bienfait, comme on disait alors, en vertu du droit de retour de l'héritage paternel [1].

Nous arrivons ainsi à la fin du XIe siècle, à cette époque remarquable où les populations, exaltées par les prédications fanatiques du moine Pierre l'Hermite, furent entraînées à la conquête de la Terre-Sainte. Herbert, héritier de l'esprit aventureux de son père, dut, un des premiers, se mettre à la tête du mouvement qui se

---

[1] M. P. Marchegay. Recherches sur les seigneurs de Tiffauges.

fit dans ses domaines, et son départ fut bientôt décidé. Il fut accompagné dans cette entreprise par son frère Geoffroy de Tiffauges. Un document conservé à la Bibliothèque Nationale constate que, dès l'année 1098, il se trouvait en Palestine avec plusieurs membres de sa famille, Jehan, seigneur de Largeasse, Aimery, seigneur de Pouzauges et Aulmaury.

Dans Raymond des Agiles, chapelain du comte de Toulouse, nous trouvons un autre personnage nommé Faraldus de Thoart, sans doute parent d'Herbert, qui assista à Antioche à la découverte de la lance dont Jésus avait été percé (1).

Un autre document plus précis donne de longs détails sur le voyage et le séjour en Terre-Sainte d'Herbert et de son frère Geoffroy. Il date les événements qui s'y rattachent de l'année 1101 à l'année 1104 (2). Résolu à accompagner Guillaume IX, duc d'Aquitaine, jusqu'à Jérusalem, Herbert réunit ses barons au château de Thouars pour leur faire ses adieux. Après avoir exprimé sa volonté d'être inhumé dans l'église de la Chaise-le-Vicomte, il confirma entre les mains de Guillaume, abbé de Saint-Florent-de-Saumur, le don de la moitié de son mobilier, qu'il avait déjà fait au profit du monastère de la Chaise. Toute l'assemblée fondit en larmes, au moment où le vicomte quitta sa ville pour se rendre à Poitiers. Une semblable émotion gagna l'évêque Pierre II et ceux qui l'entouraient, lorsque Herbert, lui-même tout en pleurs, reçut le signe des croisés.

Pendant que le vicomte, attendant le jour du départ, était campé avec les autres croisés, dans un endroit de la ville appelé le Pré-Royal, un moine de Saint-Aubin d'Angers vint le trouver, pour le prier de rendre gratuitement à cette église, une chape d'un tissu précieux qu'elle lui avait vendu pour le prix de 300 sous. Le vicomte ne voulait y consentir qu'à la condition que la somme lui serait restituée, mais le moine réitérant sa demande en pleurant, Herbert ému, se retourna du côté des siens en

---

(1) *Gasta Dei per Francos,* par Raymond des Agiles, pp. 151-153.
(2) M. P. Marchegay. *Cartul. du Bas-Poitou.*

disant : « Voici que nous entrons dans le chemin qui conduit à Dieu, et nous tenons à 300 sous. Il vaut mieux faire cette largesse; les religieux prieront pour nous. » Tout le monde l'approuvant, il remit la chape au délégué de l'église de Saint-Aubin, et ce dernier partit en le remerciant et en louant le Seigneur.

Les croisés, conduits par le duc d'Aquitaine au nombre de 150 000, se mirent en route dans la deuxième semaine de carême de l'an 1101. Deux autres corps, beaucoup moins importants, sous les ordres de l'archevêque de Milan, des comtes de Parme, de Nevers et de Bourges, étaient partis quelque temps avant eux, et avaient été presque entièrement anéantis. Les pèlerins de Guillaume eurent à peu près le même sort. En sortant de Constantinople, ils s'avancèrent dans une contrée aride, qui n'avait pas été explorée par leurs devanciers.

Ils eurent beaucoup à souffrir de la faim et de la soif, dans un lieu nommé *la vallée des Flambeaux*. Ils furent attaqués par l'ennemi et dispersés. Ceux que le fer épargna, moururent de faim ou furent dévorés par les bêtes féroces; et il en resta bien peu qui purent se rendre à Jérusalem. Le vicomte Herbert et son frère Geoffroy de Tiffauges furent assez heureux pour y arriver à Pâques. Baudouin, roi de Jérusalem, invita Herbert à dîner avec lui, ce jour-là; mais le vicomte refusa et préféra partager son repas avec ses pauvres compagnons.

Après avoir visité les lieux saints, Herbert, voulant regagner sa patrie, s'embarqua avec d'autres croisés et dépassa le port de Jaffa; mais le troisième jour, il fut obligé de rentrer dans ce port pour éviter une tempête. Le lendemain, il remporta une victoire sur les infidèles ou les *païens*, comme dit la chronique, qui dévastaient les environs. Après le combat, on vint lui dire que Geoffroy, son frère, avait été tué par l'ennemi, et il fut tellement frappé de cette nouvelle, qu'il s'affaissa mourant sur son cheval, et on fut obligé de le ramener à Jaffa dans un état désespéré. Le neuvième jour de sa maladie, le 5 des calendes de juin 1104, dans la semaine de la Pentecôte, il rendit le dernier soupir entre

les bras de son frère, dont on avait faussement annoncé la mort. Il recommanda à ce dernier avant de mourir, l'église Saint-Nicolas-de-la-Chaise, en faisant encore un nouveau don au profit de cette église. Il fut inhumé le jour même de sa mort, près de l'église de Saint-Nicolas de la ville de Jaffa, sur le bord de la mer.

En 1090, Herbert avait voulu épouser Almadis, sœur de Boson de Charroux, mais il paraît que ses projets de mariage ne réussirent pas, puisque nous avons vu qu'en 1095, sa femme s'appelait Agnès. Puis il avait épousé en secondes noces une femme nommée Hildéarde, qui fit un don à l'abbaye de Bourgueil vers 1123 ou 1126, et se disait veuve d'Herbert et mère d'Aimery (1).

De ces mariages, le vicomte avait eu un fils nommé Aimery et peut-être un autre portant comme son père le nom d'Herbert.

Le vicomte avait pris, comme tous les seigneurs qui étaient allés en Palestine, des armoiries qui restèrent celles de la maison de Thouars. Il portait : *d'or semé de fleurs de lis d'azur, au franc quartier de gueules*. Son écusson se trouve le 258e dans la salle des Croisades au musée de Versailles. M. Laîné adoptant l'opinion du P. Anselme, qui n'attribue ces armes qu'à Aimery VII, vicomte qui régna de 1182 à 1225, pense qu'il y a dans cette circonstance erreur d'un siècle et qu'Herbert n'a pas eu d'armoiries. Il ajoute que dans le cartulaire de Marmoutier (T. II, p. 364 et 365), on trouve deux sceaux des vicomtes de Thouars, des années 1210 et 1218, portant au lieu de fleurs de lis, huit merlettes avec un franc quartier, sans pouvoir désigner les émaux. Il en conclut que ce sont là les premières armoiries de la maison de Thouars.

Nous pensons, comme M. Hugues Imbert, que nous suivons en cela, que M. Laîné doit être dans l'erreur. En effet, on trouve dans un manuscrit de la bibliothèque nationale, intitulé : *Conquête de la Terre Sainte, par Godefroid de Bouillon*, en 1098 (fonds Colbert n° 9816), les renseignements suivants copiés sur

(1) *Cartul. de Bourgueil.* Note de M. Marchegay.

une note communiquée à M. Imbert par M. Ledain de Parthenay.

« Le vicomte de Thouars, d'or à fleur de lys d'azur et un quartier de gueulles.

» Mgr Jehan de Thouars, écartelé des armes de Dreux et de Thouars.

» Mgr Jehan de Thouars de Lachiesze (Largiaise) les armes de Thouars à un écusson noir et à un léoncheau d'or rampant en l'écusson.

» Mgr Aimery de Thouars de Poustauges (Pouzauges) semblable, à une épée d'argent en quartier.

» Mgr Aulmaury de Thouars, d'or à fleurs de lys d'azur et au quartier de gueulles à une coquille d'argent. »

Il résulte de ce document, que le vicomte de Thouars et les membres de sa famille portaient *d'or à fleurs de lis d'azur, au franc quartier de gueules* dès l'année 1098. Mais il en résulte aussi que les Thouars, qui n'étaient pas de la branche aînée, n'adoptaient pas rigoureusement ces armes, puisque *Jehan de Thouars de Larchiesse* y ajoutait un lionceau d'or rampant sur fond de sable ; et Aimery de Thouars de Pouzauges, une épée d'argent, et le dernier Aimery une coquille d'argent.

Nous n'avons point trouvé d'armoiries particulières pour les seigneurs de Tiffauges, nous pensons que peut-être elles se confondaient avec celles des seigneurs de Pouzauges, ces deux baronnies formant ensemble l'apanage de la branche cadette de Thouars. Quant aux sceaux des chartes de 1214 à 1218, ce sont ceux d'Aimery de Thouars, seigneur de la Roche-sur-Yon et de Machecoul, le seul des membres de la branche cadette qui eût adopté un blason de fantaisie (1).

La mort d'Herbert à la croisade rendait vacant le trône vicomtal, ce fut donc, suivant la coutume du Thouarsais, Geoffroy, seigneur de Tiffauges, qui dut l'occuper et devenir ainsi le treizième vicomte

---

(1) *Cartul. de Marm.* Bib. nat., n° 5441, fonds latin. Pr. de la Roche-sur-Yon, fos 365-366.

titulaire. La guerre, allumée déjà depuis plus d'un demi-siècle contre les comtes d'Anjou et les ducs d'Aquitaine, n'était pas encore terminée. Foulques Réchin, comte d'Anjou, et Geoffroy-Martel, son fils, étaient alors en pleine lutte avec Guillaume IX. En marchant contre celui-ci, le dimanche 5 des calendes de septembre de l'année 1104, ils arrivèrent devant Thouars, *grande et noble place*, et mirent le feu à son château. Cet événement obligea le vicomte à se réfugier à la Chaise. Il y fixa sa résidence en attendant la reconstruction du château de Thouars et s'y occupa principalement à faire des donations au profit du monastère de Saint-Nicolas du même lieu, et il y institua les nouvelles coutumes qui devaient régir cette châtellenie (1).

Nous avons lieu de croire aussi que ce fut vers cette époque que, revenant de la Terre-Sainte et ayant profité de son séjour dans ces lieux, Geoffroy, qui avait été seigneur de Tiffauges avant de monter sur le trône vicomtal, dut construire le château de ce nom, qui semble remonter à cette époque. Nous n'affirmons rien à ce sujet, surtout n'ayant aucun document à l'appui.

Le 28 août de l'année 1104, Geoffroy avait réglé les droits des moines de Saint-Florent, qui desservaient l'église de Saint-Nicolas de la Chaise (2). Il se trouvait en ce lieu avec Ameline, sa femme, lorsque ces religieux firent un accord avec les neveux du clerc Jean relativement aux droits que ces derniers prétendaient avoir sur l'église de la Chaise, construite par leur oncle, sur l'ordre du vicomte Aimery (3).

Geoffroy soutint, vers 1106, une guerre assez longue avec Ebbon, seigneur de Parthenay, avoué du monastère de Luçon, pour la possession de l'île de la Dive, que les abbayes de Luçon et de Saint-Michel-en-l'Herm se disputaient, et qui avait été attribuée à cette dernière abbaye par le Saint-Père. La lutte fut ter-

---

(1) M. P. Marchegay. *Cartul. du Bas-Poitou.*
(2) D. Fonteneau, t. XXVI, p. 149.
(3) M. P. Marchegay. *Cartul. du Bas-Poitou.*

minée en 1107, par l'entremise de Pierre II, évêque de Poitiers, qui réussit à amener ces moines à faire une transaction [1].

En 1120, Geoffroy, *effrayé de l'énormité de ses crimes*, c'est la formule ordinaire, donne à l'église de Saint-Nicolas de la Chaise et aux moines de Saint-Florent de Saumur, pour le repos de son âme, de celle de son père, de sa femme et de ses enfants, six métairies, savoir : la métairie située à côté du château de la Chaise et occupée par Gérald Néron, qui la cultive avec ses propres bœufs, puis celle dite de *Cavillonaria*, plus les trois métairies d'*Audurnum de Berberuera*, de *Gosbertum Arnulfi* et de *Gosbertum Cavillonem*. Il donne, en outre, des terres, des prés, la dîme des blés due au château de la Chaise, les fermiers et leurs bestiaux. Il était âgé de près de 80 ans lorsqu'il fit cette donation, à laquelle assistèrent et consentirent Ameline, sa femme et ses fils, et enfin son frère Geoffroy de Tiffauges [2]. Geoffroy, mentionné comme frère du vicomte dans la charte qui précède, est plus probablement son fils. On trouve, en effet, dans un titre de 1123, portant donation de la terre des Deux-Lucs, par le vicomte Geoffroy et Ameline, sa femme, au profit du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers, les signatures de Geoffroy et d'Aimery, enfants du vicomte.

Toutes nos recherches prouvent que Geoffroy avait épousé Ameline et qu'il eut de ce mariage quatre enfants, savoir : Aimery, qui devint vicomte de Thouars après son père ; Pierre, surnommé l'Evêque ; Savary, et enfin Geoffroy, seigneur de Tiffauges.

On croit aussi que le vicomte Geoffroy se maria en secondes noces avec Marie. En effet, une vicomtesse du nom de Marie est bien mentionnée dans des titres de 1132 et 1146, mais son mariage avec Geoffroy n'est rien moins que prouvé, et quant à ses enfants, il n'en est question nulle part [3].

---

(1) M. P. Marchegay. *Notice sur les Larchevêque.* — Ledaim. *Hist. de Parthenay*, p. 74.

(2) M. P. Marchegay. *Cartul. du Bas-Poitou.*

(3) Note de M. P. Marchegay.

D'après divers titres de l'abbaye de Saint-Jouin, ainsi que d'après le Père Anselme, il serait à supposer qu'un autre Geoffroy, neveu du précédent, aurait été seigneur de Tiffauges de 1139 à 1143, et que son fils Savary aurait possédé cette châtellenie en 1200. Entre eux, il faut aussi placer, vers 1167, Arbert ou Herbert, puîné du dernier Geoffroy, connu par une donation faite à l'abbaye de la Grainetière, près les Herbiers, conservée à la bibliothèque de Poitiers, dans la collection de Dom Fonteneau.

De 1200 à 1230, les documents restent muets sur ces seigneurs; cependant, au mois de juin de cette dernière année, un acte du Trésor des chartes (1) nous montre Guy de Thouars, seigneur de Tiffauges, *dominus Theofaugi*, qui rend au roi de France Louis IX ou saint Louis, alors campé devant le château des Ponts-de-Cé, foi et hommage-lige pour la vicomté de Thouars, qui devait lui revenir comme chef de famille, après la mort de Raimond, son oncle.

Aimery, fils de Guy, héritier présomptif de la branche aînée, et qui devint vicomte, sous le nom d'Aimery IX, possédait Tiffauges avant 1246. Son oncle Aimery VIII étant mort, on trouve Guy à Paris, où il rend ses foi et hommages au roi de France et au comte de Poitou, son frère, et leur reconnaît en même temps le droit de mettre des garnisons dans les châteaux et villes fermées lui appartenant, ainsi que dans ceux de son neveu et de son frère, pendant tout le temps que durera la guerre avec le roi d'Angleterre et le comte de la Marche. Cette charte se termine par un serment de fidélité à saint Louis et à son frère (2).

On trouve fréquemment dans les actes de cette époque l'accomplissement d'un devoir semblable, c'est-à-dire la remise au suzerain des châteaux tenus de lui. Pour Thouars, Alphonse se contente d'un engagement général, mais pour Tiffauges il n'en est pas ainsi. Guy doit le livrer au comte pour cinq années à partir de la Pentecôte, et lui payer en outre annuellement 120 livres

---

(1) *Arch. nat.* J. 124.
(2) *Arch. nat.* J. 190, n° 25.

pour frais de garde. Les cinq années expirées, le château doit être remis au vicomte en l'état où il avait été remis, et sans avoir subi aucune détérioration.

Le 12 novembre 1250, nous voyons Aimery, vicomte de Thouars et plusieurs autres seigneurs jurer d'aider de leurs conseils et de leur pouvoir Abbe de la Roë, chevalier. Cette charte est en langue vulgaire et une des plus anciennes de cette époque émanant d'un vicomte de Thouars (1). Le 27 novembre 1250, il traite avec les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers et leur assigne une rente de 30 sous à prendre sur leurs hommes de la Coindrie, au lieu de celle de 60 sous que réclamait le chapitre pour la célébration de l'anniversaire de Geoffroy, fondé par Aimery son frère, vicomte de Thouars. Le sceau en cire verte attaché à cette charte représentait un personnage à cheval (2).

Il donne, en 1251, à l'abbaye de Saint-Laon de Thouars, le fromentage qu'il percevait sur les hommes de l'abbaye aux Petites Roches, à la Roche-Baudin, et à la Touche-au-Noir, et un denier de taille sur le fief Matara, afin de se dispenser du service d'une rente de 10 setiers de froment sur les moulins de Thouars, constitué à ladite abbaye par Guy son père, pour célébrer chaque année l'anniversaire de sa mort. Cette charte, en langue vulgaire, était revêtue du sceau du vicomte portant d'un côté un personnage à cheval et de l'autre côté l'écusson de Thouars (3).

On voit également dans une charte en langue vulgaire de la même année, le vicomte Aimery, du consentement de ses frères Regnaud et Savary, traiter du mariage de sa nourrice Denise avec Durant Gendréa de la Chaise le Vicomte (4).

Le 14 mai 1253, il constitue au prieuré de la Chaise 51 sols et 12 den. de cens et reconnaît différents droits appartenant à ce prieuré (5).

---

(1) M. P. Marchegay. *Cart. du Bas-Poitou*, f° 307.

(2) *Dom Fonteneau*, t. IX, p. 281.

(3) Bibl. Nat. *Cartulaire de Chambon*, f° 39.

(4) M. P. Marchegay. *Cart. du Bas-Poitou*, p. 46. Voir la note n° 2 du P. J.

(5) *Ibidem*, f° 39.

Il existe une charte du mois d'octobre 1254 appartenant à M. Benjamin Fillon, qui est d'une grande importance pour la maison de Thouars : c'est l'abandon au vicomte Aimery IX par Aimery vicomte de Rochechouart et Jeanne de Mauléon sa femme, de tous les biens provenant des successions de Savary de Mauléon, frère aîné de Jeanne, et de Raoul, fils de Savary, moyennant cent dix livres de rente (1).

Aimery fit son testament dans ce même mois d'octobre de la même année. Cette pièce contient des legs nombreux aux abbayes et aux églises du Poitou; un legs de 300 liv. pour marier des orphelins, et un legs de 200 liv. au profit des serviteurs du testateur. Les abbayes de Saint-Laon de Thouars, de Saint-Jean de Bonneval y sont comprises pour 10 sous, à condition de célébrer à perpétuité son anniversaire. Il institue pour ses exécuteurs testamentaires l'archidiacre de Thouars, les abbés de l'Absie, de la Grainetière, de Mareuil et de Chambon, et les chevaliers Guillaume Armengeos et Guillaume Rulfi, en les chargeant de vendre dans ses bois et forêts jusqu'à concurrence de 500 livres pour assurer l'exécution de ses legs.

Regnaud et Savary ses frères donnèrent leur consentement à l'exécution de ce testament, particulièrement pour la clause relative aux 5 000 l. de bois à prendre dans les forêts. Cette charte, datée du mardi après l'Assomption de l'année 1254, était revêtue du sceau de Regnaud de Thouars; Savary, qui n'avait pas de sceau, avait prié Mihiel, doyen de Montaigu, d'apposer le sien en témoignage de vérité.

Aimery mourut le 11 décembre 1256; il avait eu deux enfants de son mariage avec Marguerite de Lusignan, fille de Hugues, comte de la Marche : 1° Guy, qui devint vicomte plus tard, et 2° Alix, femme de Geoffroy de Châteaubriant.

Regnaud, comme puîné d'Aimery, était seigneur de Tiffauges; à la mort de son frère, il devient vicomte en titre. Les premières

---

(1) Cette pièce, qui se trouve dans le recueil de *D. Fonteneau*, a été publiée avec quelques erreurs dans la *Revue anglo-française*.

années de son règne vicomtal furent troublées par la guerre qui éclata entre lui et le duc d'Anjou, frère de Louis IX. Le jeune Guy de Thouars, fils d'Aimery IX, se trouva aussi en cause dans ce conflit, à cause de la vicomté dont il devait hériter plus tard. Regnaud avait épousé Aliénor de Soissons, fille de Jean comte de Soissons et de Marie dame de Chimay, mais il n'avait point eu d'enfants.

En 1260, le lendemain de la Pentecôte, un titre du chartrier de Thouars montre Savary de Thouars recevant de son aîné le vicomte Renaud, à titre de partage, 150 l. de rente dont 40 sur la taille de Tiffauges, *in tallia de Tiffaugiis*. Neuf ans plus tard, à la mort de Renaud, en 1269, la terre de Tiffauges est occupée au nom du comte de Poitou, qui la tenait de Savary, devenu à son tour vicomte titulaire de Thouars. Par lettre du lundi 3 juin, Alphonse mande à son sénéchal du Poitou, de délivrer le château de Tiffauges avec sa garnison, si toutefois il en a une, à Etienne Maréchal, chevalier, auquel il en confie la garde à raison de 5 sous poitevins par jour jusqu'à la Purification (2 février 1270); et à partir de cette époque, pour trois années à raison chacune de 100 l. qui seront payées par le vicomte Savary (1).

Dix jours avant que le premier terme expirât, le comte de Poitou écrivait de Paris à ses sénéchal de Poitou et châtelain de Tiffauges, *castellano Theoffagiorum* de délivrer immédiatement ledit château à Aliénor de Soissons, veuve du défunt vicomte Renaud, si toutefois le vicomte Savary y consent (2). Ces prescriptions étaient la conséquence des démarches faites par Aliénor pour que le comte favorisât sa demande en assignation de douaire.

Savary, devenu vicomte, attacha son nom à une réforme de la plus grande importance pour le rachat des fiefs à merci. Au mois de mai 1269, le comte de Poitou, cédant aux sollicitations du vicomte de Thouars, de Hugues l'archevêque, seigneur de Parthenay, signa le traité réglant le droit de rachat à une année de

---

(1) *Arch. nat.*, J. 319, f° 4, v°.
(2) *Arch. nat.* J. 319, f°s 21 et 22.

revenu. Cette ordonnance est tellement intéressante que nous ne pouvons mieux faire que de la donner en entier aux pièces justificatives que nous donnons à la fin de cet ouvrage (1).

Tiffauges, par des actes qui n'ont pas été conservés, avait été probablement affecté à cette destination, comme à la provision des cadets. Lorsque Aliénor en fit la demande à son beau-frère, Savary dut nécessairement lui opposer l'engagement qu'il venait de prendre vis-à-vis du comte, et la bienveillance de celui-ci ne lui fit pas défaut. Après avoir recommandé à son sénéchal, le 11 août 1269, d'appuyer la requête de la veuve, il ordonne, le 17 janvier 1270, de lui délivrer le château de Tiffauges, moyennant la promesse de le lui remettre toutes les fois qu'elle en serait requise (2). Elle donna pour caution son père, son oncle, le seigneur de Cœuvres et autres, par acte du vendredi avant la Chaire de saint Pierre 1270 (3).

Si l'on en croit le Père Anselme et plusieurs autres généalogistes, il n'y aurait pas eu d'enfants issus du mariage d'Aliénor de Soissons avec Renaud de Thouars, mais plusieurs actes cependant prouvent le contraire.

Quand Tiffauges fut livré à Aliénor pour compléter son douaire, il lui avait été assigné plusieurs revenus en Talmondais et dans l'île de Ré. Dans la cession qu'elle en fit, le 30 octobre 1273, à Guyon de Thouars, seigneur de Talmont, en échange d'une rente de 60 livres, la veuve déclare agir tant en son nom qu'en celui de son fils mineur Huguet, qui devra confirmer ces dispositions à sa majorité, autrement elles seront comme non avenues. Cet acte (4) fut ratifié par la cour du roi, à la session de la Chandeleur de 1274. Elle ratifia, en 1279, un contrat d'échange fait entre les religieux de Saint Crépin en Chaye et ceux de Saint-Eloi Fontaine, de quelques droits accordés à ceux-ci par son frère. Pour l'acte

---

(1) M. P. Marchegay. *Cart. du Bas-Poitou,* f° 310. Voir le n° 3 aux P. J.
(2) M. P. Marchegay. *Recherches sur les seigneurs de Tiffauges.*
(3) Cet acte est en entier aux Preuves de l'histoire de Montmorency, p. 116.
(4) *Cartul. de Pouzauges,* n° 4.

qui fut ratifié par la cour du roi à la Chandeleur, on a eu le tort d'imprimer dans le précieux recueil des arrêts connu sous le nom d'*Olim* [1], tant dans le texte qu'à la table principale, *Cefanges* et *Chefanges*, nom dans lequel il est à peu près impossible de reconnaître le nom du bourg de Tiffauges.

Cet Huguet de Tiffauges, qui ne porta jamais le nom de Thouars, se maria très-jeune, et sa femme décéda vers l'année 1281, l'ayant institué légataire universel. Un second passage des *Olim* donne des renseignements curieux sur l'exécution de son testament et sur l'existence au moyen âge de la pénalité connue sous le nom de *mort civile*. La femme d'Huguet se nommait Amicie et était nièce et héritière présomptive de Maurice de la Forêt, chevalier, seigneur de Belleville (en Thouarçais?). Avant la mort de sa nièce, celui-ci avait eu avec le seigneur de Châteaumur, appelé aussi Maurice et également chevalier, un grave procès dont l'objet reste inconnu. Le duel fut ordonné par la cour de Thouars, et il eut lieu en présence du vicomte. Huguet de Tiffauges prétendait que, le seigneur de Belleville ayant été vaincu, on devait le considérer comme mort et par conséquent adjuger à lui-même cette succession, ouverte au profit de sa défunte femme Amicie, dont il était héritier. Jocelin de la Forêt, aussi neveu de Maurice, répondait en leurs deux noms, que celui-ci n'avait été vaincu ni de fait ni par aveu.

Si avant la fin du duel et avec l'assentiment du vicomte, son

---

[1] Ce qu'on appelle les *Olim* est une des sources les plus importantes du droit au moyen âge; ce sont tous les registres qui contiennent les arrêts des cours de Parlement et qui se suivent sans interruption, depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. C'est le plus vaste monument juridique que possède la France. Les *Olim* doivent être considérés comme la tête de cette grande collection des arrêts du Parlement, qui n'en sont nullement séparés, et forment au contraire avec eux une suite ininterrompue.

Les *Olim* ont été écrits en latin; on y trouve cependant quelques actes en français, à partir du XIIIe siècle. Les renseignements contenus dans ces registres sont du plus haut intérêt en ce qui touche les droits de la royauté et l'organisation de la justice, et ont servi à rectifier souvent l'histoire du Parlement.

oncle s'en était remis à Maurice de Châteaumur pour la conclusion du procès, il n'y avait pas lieu de le traiter comme s'il eût succombé. La cour de Thouars donna raison à Jocelin de la Forêt, et le légataire d'Amicie ne fut pas plus heureux au conseil du roi, qui le débouta de son appel à la session de la Pentecôte 1282.

Huguet paraît avoir survécu à peine un an à ce procès, car, en 1283, nous voyons paraître *Hugues de Thoars,* seigneur de Pouzauges et de Tiffauges, ainsi que de la moitié poitevine de l'île de Bouin, qui commence la branche héréditaire de la seigneurie de Tiffauges.

BRANCHE CADETTE DES VICOMTES DE THOUARS, SEIGNEURS HÉRÉDITAIRES DE TIFFAUGES ET DE POUZAUGES. — 1283-1418.

Nous trouvons ici une confusion de noms qu'il semble assez difficile de débrouiller, mais que cependant, grâce aux recherches de MM. Hugues Imbert et Paul Marchegay, nous espérons pouvoir retrouver.

La confusion consiste dans l'existence, à cette époque, de quatre seigneurs de la maison de Thouars portant le prénom de Hugues. D'après le P. Anselme (1), le personnage de Hugues de Thouars, dont nous devons nous occuper, était le troisième fils du vicomte Guy et de Marguerite de Brienne, fille de Jean, comte d'Eu. Il est cité dans une ordonnance de Philippe le Bel, portant que tous les propriétaires nobles ou ecclésiastiques seraient obligés de fournir, par 500 acres de terre, un gentilhomme armé et sa monture (2). On le voit aussi figurer dans le rôle du ban des seigneurs convoqués en 1304 pour la guerre de Flandres. Parmi ces noms, on voit ceux des vicomtes de Thouars, Hugues de Thouars, Jehan de Thouars et un autre Hugues de Thouars, peut-être celui qui nous intéresse (3). Il ne devint pas vicomte

(1) P. Anselme, vol. IV, p. 196.
(2) *Bibl. nat.*, collect. Dupuy, vol. 499, f° 80 v° et 81 r°.
(3) *Rôle de plusieurs bans*, par Delaroque, p. 154.

viager, étant mort avant ses deux aînés Jean et Louis, mais ses héritiers directs et les vidames de Chartres, issus de son arrière-petite-fille Catherine de Thouars, possédèrent simultanément Tiffauges et Pouzauges de 1283 à 1560.

Selon le P. Anselme, Hugues de Thouars se maria deux fois : de son premier mariage avec Isabeau de Noyers, fille de Guy, seigneur de Chéneché, et de Marie de Châtillon, il eut six enfants, quatre fils et deux filles, savoir :

1° Miles de Thouars, seigneur de Tiffauges et Pouzauges ;

2° Aimery de Thouars ;

3° Renaud de Thouars, évêque de Luçon ;

4° Jean de Thouars ;

5° Marie ;

6° Louise ;

Il épousa en secondes noces Jeanne de Beauçay, fille de Guy de Beauçay, dont il eut deux enfants, un fils et une fille :

7° Guyon ou Guyard, seigneur de la Cheze ;

8° Aliénor de Machecoul.

M. de La Fontenelle cite et partage l'avis des auteurs d'après lesquels Hugues n'aurait pas eu d'enfants de Jeanne de Beauçay (1), que M. Imbert dit femme du vicomte de Thouars et non du seigneur de Tiffauges, tous deux du même nom. Peut-être, suivant M. Marchegay, serait-il plus naturel de croire que, d'un premier mariage, Hugues aurait eu un fils, Gaucher de Thouars, son successeur direct, et Aliénor, qui épousa Girard de Machecoul, et que son second mariage aurait eu lieu avec Isabeau de Noyers.

Hugues fut, en 1295, envoyé avec le sire de Harcourt par le roi Philippe le Bel sur les côtes de la Rochelle, pour s'opposer aux Anglais, qui menaçaient la France d'une descente. En 1403, à Ancenis, il délivrait au trésorier des guerres une quittance de 750 livres, dont le sceau représente un cavalier caparaçonné de fleurs de lis. Les deux actes les plus anciens dans lesquels Hugues

---

(1) La Fontenelle. *Histoire des évêques de Luçon*, p. 68, note 4.

est nommé, sont de l'an 1283, 8 octobre et 9 décembre. C'est dans une charte de Girard Chabot, chr seigneur de Rais, par laquelle, en échange de la cohue et du minage de Machecoul, il donne aux religieux de Fontenelles : 1° le grand marais Dex-le-Fist (situé entre ceux d'Etienne et de Jean Justeau, nommé le marais de la Gasquetière) libre de tout droit de garde host et montrée, mais pour lequel il sera payé annuellement au seigneur de Rais 40 setiers de sel et 40 sous plus la dîme ; 2° le marais de la Barbotinière dans l'île de Bouin, sauf les 25 aires de salines d'Etienne Blandin, moyennant, outre la dîme, une redevance annuelle de 20 setiers de sel et 20 sous. C'est à cause de ce dernier marais, et comme seigneur pour partie de l'île de Bouin, que paraît Hugues de Thouars, seigneur de Pouzauges et de Tiffauges (1).

Dans le premier acte, Hugues porte le titre de *valet*, prouvant qu'il n'a pas dépassé de beaucoup l'âge de majorité. En 1302, le samedi avant l'Ascension, Raoul Bort, valet, lui cède les moulins des *Aysloes* ou d'*Ambeste* sur la Sèvre, près Tiffauges, moyennant des rentes et redevances annuelles se montant à 11 livres en argent et 39 setiers et demi de seigle. Isabelle, femme de Hugues, confirme cet échange, en ce qui peut conserver son droit de douaire, assigné sur Tiffauges, comme le furent dans la suite ceux des femmes de leurs descendants. Et peu d'années avant sa mort, il promet à Aliénor, sa fille, en arrêtant son mariage avec Girard de Machecoul, seigneur de la Bénate, 500 livres de rente dans l'île de Bouin, et décide qu'en cas de contestation toutes les difficultés seront soumises à l'arbitrage de François Code, abbé de Notre-Dame de Poitiers, Raoul de la Fresche, official de Nantes, le vicomte de Melun, le seigneur de Pouancé et Hugues, frère aîné de ladite Aliénor (2). C'est sur le passage suivant de cet acte : *Et seront liés en cette chose la dame de Pouzauges et Huguet son fils aîné,* que s'appuie la conjecture faite par M. Marchegay au sujet

(1) M. P. Marchegay. *Cart. des sires de Rays*, p. 33.
(2) M. P. Marchegay, *Cart. des sires de Rays*, p. 44.

des femme et enfant de Hugues de Thouars. Son fils, de même nom, peut avoir été l'aîné de ceux d'un second lit, puisque Gaucher posséda avant lui Tiffauges et Pouzauges.

On suppose que Hugues mourut en 1324, mais M. Hugues Imbert pense qu'il y a là une erreur qu'il a constatée par le cartulaire de l'abbaye de Chambon, près de Thouars, qui porte que cette mort eut lieu le 9 janvier 1318.

C'est le moment où nous voyons apparaître Gaucher de Thouars (1318-1330). Par deux actes, dont le premier passé à la Roche-sur-Yon le 3 février 1320, est une assignation par Gaucher de Thouars, seigneur de Pouzauges et de Tiffauges, à sa sœur aînée Aliénor, sur les revenus de l'île de Bouin de 250 livres de rente, faisant partie de la dot promise par leur père Hugues de Thouars lorsque le mariage d'Aliénor avait été arrêté avec Girard de Machecoul, seigneur de la Bénate et du Bois-Aimeri (1). Le second est la confirmation de cette donation sur les aires de marais salants, terres et vignes énumérés par ce même Gaucher (2).

Dans le premier de ces actes, Gaucher de Thouars est qualifié seigneur de Tiffauges et de Pouzauges, titre qui est omis dans le second. Il est également fait mention de ce Gaucher dans le P. Anselme, qui lui donne pour femme Jeanne d'Amboise, veuve de Geoffroy de Mortagne en Saintonge, vicomte d'Aunay, dont il n'eut pas d'enfants, et qui lui survécut quarante ans environ, s'étant remariée à Guillaume Flotte, seigneur de Revel, chancelier de France. Pour son douaire, Gaucher lui avait assigné la seigneurie de Tiffauges. Elle en fut déboutée et mise hors par son beau-frère, Miles de Thouars, qui s'empara même « des biens et » ménage qu'elle avoit audit chastel, c'est assavoir une littière » garnie, sans chevaux ; une table de cyprès ; une courte-poincte » de bougran blanc ; ung coffre barré en fer et ung autre petit » coffre qui estoit dedans iceluy, et plusieurs lettres appartenant

(1) M. P. Marchegay, *Cartul. des sires de Rays*, p. 44.

(2) Vidimus délivré au Parlement de Poitiers le 4 février 1432. (*Cartul. des sires de Rays*, p. 45).

» à ladicte dame, qui estoient dedans ceulx coffres [1]. » Un grand procès eut lieu, à la suite de ce différend, et en vertu d'une transaction homologuée au Parlement de Paris le 28 août 1374, la dame de Revel dut faire abandon des tours et donjon, chastel, terres, seigneurie et revenus de Tiffauges moyennant une rente viagère de 700 livres, plus la somme de 800 florins appelés francs, d'or fin et de bon poids, à titre de dommages et intérêts [2].

1330-1334. — Dans les Recherches sur les seigneurs de Tiffauges et de Pouzauges, de M. Marchegay, nous voyons des actes mentionnés d'après lesquels, en conséquence de la mort de Jean 1er vicomte de Thouars, le 25 mai 1332, Hugues le jeune, seigneur de la moitié poitevine de l'Ile de Bouin, comme de Pouzauges et Tiffauges, aurait payé au roi de France, comte de Poitou, le 20 novembre suivant, un rachat, mais qui n'était pas dû par lui comme tenant en partage des biens détachés de la succession de Thouars. Suivant Besly, ce Hugues de Thouars serait mort en 1334, entre le 25 mars et le 21 mai; et il semble hors de doute qu'il est le fils aîné de la dame de Pouzauges qui confirma avec lui la dot d'Aliénor de Thouars. On lui attribue aussi un sceau des contrats de Bouin, magnifique œuvre du XIVe siècle, appartenant à la collection de M. F. Parenteau et consistant en une rosace à huit lobes, dont cinq ornés de feuillages, dans laquelle est placé un écu, dont le franc quartier porte une épée en pal (Pouzauges), et le corps, des fleurs de lis (Thouars). L'aigle, reproduit huit fois dans la bordure, est le signe héraldique de la maison de Noyers, d'où était sortie Isabeau, mère du seigneur qui sans doute fit graver ce sceau [3].

1334-1337. — Jean 1er de Thouars, fils de Hugues, paraît avoir été le successeur immédiat de Hugues II, mort sans enfants,

---

(1) *Cartul. de Pouzauges*, n° 13.

(2) M. P. Marchegay. *Recherches sur les seigneurs de Tiffauges et de Pouzauges.*

(3) Ce sceau est reproduit dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*. 1860. T. VI, p. 199.

et même peut-être sans avoir été marié. On ignore tout à fait la date de son avénement et même celle de sa mort ; il n'est connu que par un acte passé à la Roche-sur-Yon le 8 avril 1338, en présence notamment de Guillaume Foucher, valet, et de Jean Rabateau, clerc. « Noble dame Jehanne Mathas, jadis femme de fehu monsieur Joan de Thoars, chevalier, seigneur de Posauges », en reconnaissance des grandes bontés et courtoisies, ainsi que des services qu'elle avait reçus de révérend père en Dieu frère Renaud de Thouars, évêque de Luçon (1), et d'Aimery de Thouars son frère, leur donne tous ses biens meubles et immeubles. L'évêque doit en avoir l'usufruit, la nu-propriété étant attribuée à Aimery et aux siens. Ce dernier, le plus jeune des fils de Hugues et d'Isabeau, et Regnaud, qui semble avoir été l'aîné de Jean, avaient peut-être protégé sa veuve contre les rigueurs analogues à celles exercées contre la veuve de Gaucher.

Jeanne de Mathas ne survécut guère, paraît-il, à ces dispositions; car dès l'année suivante, les donataires prenaient procuration pour vendre ses biens. Celle d'Aimery, datée de Naples, où il était alors au service de Robert le Sage, roi de Jérusalem et de Sicile, s'appliquait aussi à ses autres possessions et revenus, dont son éloignement de France ne lui permettait pas de retirer un bon profit. *Que quidem bona jura, redditus et proventus, propter corporalem absentiam ejusdem Aymerici de regno Francie, nec bonum nec utilitatem procurant* (2).

Les domaines de Jeanne situés en Saintonge furent, à cause de leur voisinage des provinces soumises aux Anglais, demandés par le roi de France, Jean, et lui furent vendus en 1341 à raison de 4 000 livres.

---

(1) Placé dans l'abbaye de Luçon, avant que le Pape Jean XXII en fît un siége épiscopal, il en était devenu troisième évêque, le 16 mai 1334. (Note de M. Marchegay.)

(2) Ces pièces, dont les originaux existent aux *Arch. Nat.* J. 181. nos 77-79. sont citées par La Fontenelle en note des pages 69 et 70 de son *Histoire du Monastère et des Évêques de Luçon* (note de M. Marchegay).

1337-1378. — Miles 1er de Thouars avait reçu ce nom au baptême ; il n'était pas encore répandu, mais il le fut plus tard dans le Poitou : c'était le nom que l'on donnait généralement aux aînés dans la famille de sa mère. Le P. Anselme n'en parle que très-sommairement. Il dit seulement de lui que, seigneur de Tiffauges et de Pouzauges et chevalier banneret, il se trouva à l'ost de Wirenfose en 1340, et que le 5 août 1353, il fit montre ou revue à Surgères avec douze écuyers et deux chevaliers bacheliers, dont le premier était son frère Aimery, et qu'il mourut après l'an 1354, n'ayant eu de Jeanne, dame de Chabannais et de Confolens, veuve du seigneur de Surgères, qu'un seul enfant, Renaud.

Il est question de ce seigneur dans plusieurs actes du Chartrier de Thouars ; ainsi qu'en 1337, nous le voyons arrenter des biens à Jean Bouchet, seigneur du Puy-Greffier, son sénéchal.

Au mois de juin 1342, il délivre aux habitants de l'île de Bouin une charte de confirmation des anciens priviléges et franchises dont jouissent les habitants de la dite île, auxquels il en ajoute lui-même de nouveaux : 1° L'établissement sur chaque navire arrivant dans cette île, d'un impôt de 4 deniers par charge, qui sera perçu par un receveur nommé par les habitants, et employé par eux à l'entretien des port, passages et ponts ; 2° Un droit de port d'armes pour se défendre des *maliveaux* de mer et autres pillards ; 3° Droit d'avoir une prison fortifiée ; 4° Réduction à une contenance raisonnable de la mesure de l'île, trop grande et par cela même désavantageuse aux habitants (1).

En 1358, le 23 octobre, Mangot Biraude, avec l'autorisation de sa mère, confirme à noble homme monsr Miles de Thouars, chevalier sire de Pouzauges et de Chabannais, le don qu'elle lui avait fait du vivant de son père, de sa personne et de tous et chacun de ses biens meubles et héritage, à part la provision, nécessité et administration de son corps, le cours de sa vie durant (2).

Le 22 février 1362, dangereusement malade à Limoges, où il

---

(1) M. P. Marchegay. — *Cartul. des sires de Rais.* p. 89-91.
(2) *Cartul. de Pouzauges.* Manus. Pièce n° 5.

était dans l'armée du roi d'Angleterre, il fait son testament et nomme comme exécuteurs son père Aimery de Thouars et son neveu Jean de Machecoul [1].

Miles de Thouars et Aimery son frère sont désignés par ordonnance du duc d'Aquitaine, prince de Galles, fils d'Édouard III, le 20 juillet 1364, comme curateurs de Louis, vicomte de Thouars, s'il est vrai, qu'il en eut besoin. Il paraît qu'au mois de juillet, Louis de Thouars était tombé gravement malade à Talmond, et qu'il avait même, disait-on, perdu la raison. Cela n'était pas si grave qu'on le pensait, car le sénéchal, s'étant rendu à Talmond, après avoir fait une enquête sur l'état mental du malade, ne jugea pas à propos de donner suite au mandat de curateur, qu'il était chargé de remettre auxdits Miles et Aimery de Thouars [2].

Par un acte du 21 novembre 1368, après avoir constaté que Jeanne de Chabannais avait eu en douaire de son premier mari Guillaume Maingo, 500 livres de rente, il lui assigne au même titre 200 livres sur l'île de Bouin, en attendant que le décès de Jeanne d'Amboise, veuve de son frère aîné Gaucher, lui permette de l'avoir sur les château et terres de Tiffauges. C'est sans doute après, qu'eut lieu la transaction relative aux actes de violence que Miles commit envers sa belle-sœur, et dont nous avons parlé plus haut.

Enfin aux grandes assises de Poitiers, du premier au 31 mai 1378, il fait condamner Jeanne Droneline et son mari Jean Cathus, chevalier, à lui rendre foi et hommage ainsi que les autres devoirs dus au seigneur de Tiffauges par Maurice Dronelin, chevalier seigneur de Saint-Fulgent, père de ladite Jeanne [3].

Miles de Thouars avait épousé Jeanne de Chabannais et de Confolens, fille d'Eschivat, seigneur desdits lieux, et de Sibille de Bouffé, dont il eut un fils, Renaud de Thouars, qui lui succéda, et une fille, Louise, mal à propos attribuée à Hugues et Isabeau de

(1) *Cartul. de Pouzauges.* Manus. Pièce n° 6.
(2) Notice et documents historiques par M. P. Marchegay. p. 191.
(3) *Cartul. de Pouzauges,* n°s 7, 7 bis, 12 et 13.

Noyers. Miles mourut avant le mois d'avril 1379 ; sa femme lui survécut plusieurs années et apporta à ses enfants les deux belles seigneuries de Chabannais et de Confolens, situées en Angoumois, qui restèrent toujours depuis aux seigneurs de Tiffauges, et formèrent ce bel apanage des seigneurs de Thouars de la branche cadette, qui se composait de la vicomté de Tiffauges, de la baronnie de Pouzauges, du comté de Confolens et de la principauté de Chabannais.

1379-1385. — Regnaud ou Renaud, fils du précédent, devint possesseur de Tiffauges à la mort de son père. Il était non-seulement majeur, mais encore chevalier, lorsqu'il intervint avec son père et sa mère dans leur transaction avec Jeanne d'Amboise, veuve de son oncle Gaucher. Le premier acte qu'on trouve de lui, est la réception faite le 12 avril 1379 de l'aveu et dénombrement de Jean de Puy-Guyon. Le 24 octobre suivant, Jean Boyrea ou Bouchereau, clerc de Mortagne, reconnaît devoir à Regnaud et à sa femme, 20 setiers de seigle, mesure de Tiffauges. Au mois de septembre 1381, sa mère et lui traitent ensemble, à cause du douaire de celle-ci, avec Jeanne de Surgères, sa fille du premier lit ; et le 15 février 1382, il assigne lui-même le douaire de sa femme sur l'île de Bouin tant que vivront sa mère et sa tante, par le décès desquelles ce douaire, dont le chiffre n'est pas indiqué, s'exercera sur Tiffauges (1).

Regnaud tenait probablement pour le parti anglais, et était parmi les défenseurs de Thouars assiégé par du Guesclin en 1372. Rentré dans le parti du roi de France, il se joignit à l'armée du duc de Bourbon, pour son expédition en Aquitaine contre les Anglais en 1385, et Froissart dans ses Chroniques, donne avec détails le récit d'une joute brillante tenue à Vannes en 1381, devant le duc de *Bouquingham* (sic), entre trois chevaliers français, dont faisait partie Regnaud, et trois chevaliers anglais.

« Là se mirent sur la place, dit-il, les François tout d'un lez

---

(1) *Cartul. de Pouzauges, passim.*

et les Anglois d'autre ; et ceulx qui debvoient jouster estoient à pied et armés de toutes pièces, de bassinets à visière et de glaives à bon fer de Bordeaux, et d'épées de Bordeaux toutes pourvues. Or s'ensuivent les faicts d'armes. Premièrement le sire de Puisance, de Poitou et le sire de Vertaing d'Hainault, deux barons de haulte emprise et de grand hardiment, s'envinrent l'un sur l'autre et tout à pied, tenans leurs glaives asseurés, et passèrent le bon pas, et poinct ne s'espargnèrent, mais s'assirent les glaives l'un sur l'autre en poussant : le sire de Vertaing feust féru sans être blessé en chair, mais il férit par telle manière le sire de Puisance, qu'il transperça les mailles et la poitrine d'acier et tout ce qui estoit dessous, et trait sang de sa chair, et feust grande merveille qu'il ne le navra plus avant. Après recouvrèrent-ils les autres coups et firent toutes leurs armes sans dommage, puis allèrent se reposer et laissèrent faire les autres et regardèrent. »

Si d'autre part, on ne savait que c'est Regnaud de Tiffauges et Pouzauges qu'il s'agit, on ne saurait le reconnaître sous le nom que lui donne Froissart, de *Puisance* et *Pouzances* au lieu de Pouzauges.

C'est sans doute à lui aussi qu'il faut attribuer un sceau découvert il y a une douzaine d'années, et qui représente un chevalier combattant à pied, ayant près de lui un grand chien, et dont la légende porte : *Sigillum Rainaldi de Thoarcio militis.*

Regnauld avait servi sous le connétable Bertrand du Guesclin en Guyenne, dans l'année 1371 et dans l'armée du roi. En 1380, il suivit également le roi à la guerre de Flandres, et en 1382, il assistait à la guerre de Bourbourg.

On le voit également figurer dans une montre d'Olivier de Clisson en 1375, puis en 1376 (1) ainsi que dans un acte de payement du trésorier des guerres Jehan Flamenc en 1380 (2).

Regnauld avait épousé Catherine de Lohéac, fille d'Eon, chevalier, seigneur de Lohéac et de Béatrix de Craon. Il en

---

(1) D. Morice. *Preuves.* T. II, col. 100-103.
(2) *Ibidem.* — Tom. II, col. 412.

eut deux fils et une fille : Jean II de Thouars, Miles de Thouars, deuxième du nom , et Béatrix de Thouars, qui épousa Geoffroy, comte de Quintin. On trouve cette dernière mentionnée dans un acte de fondation de l'église de Quintin comme suit : « Comme nostre saint Père le pape, qui ores est, ait octroyé gracieusement à nous Geoffroy seigneur de Quintin et à dame Béatrix de Thouars nostre compaigne, ses lettres en rescrit apostolique adressées à vénérable et discret homme l'official de Tréguer, pour en faire l'exécution, etc. » Regnauld mourut vers 1385.

1385-1395. — L'aîné du fils de Regnauld, Jean de Thouars, deuxième du nom, devint seigneur de Tiffauges et de Pouzauges, sous la tutelle de sa mère Catherine de Lohéac. D'après plusieurs titres de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, de laquelle dépendaient les églises du vieil et du nouveau Pouzauges, le sceau établi aux contrats à Pouzauges pour le seigneur de la ville et châtellenie dudit lieu, noble et puissant Jehan de Thouars, avait pour garde Nicolas Brunet, dont Catherine de Lohéac autorisa son fils à anoblir les biens en 1389. Le dessin de ce sceau, conservé par Dom Rousseau (1), porte sur un écu chargé de fleurs de lis qui est de Thouars, un franc quartier à l'épée en pal qui est Pouzauges, comme cela a déjà été dit. Ce doit être celui dont la matrice, appartenant à M. F. Parenteau, a figuré à la dernière exposition archéologique de Nantes (2). Dans son dessin, D. Rousseau n'a pas cru devoir reproduire l'ange qui, les ailes déployées, appuie ses deux mains sur l'écu.

Plusieurs actes du Cartulaire de Pouzauges, et relatifs à Jean de Thouars, nous montrent la bonté et le soin que la dame de Lohéac donne à ses enfants dans l'administration de leurs biens, au lieu de rechercher, comme ce serait son droit et à son âge, d'accepter un second mari. Après de longs débats, elle transige en leur nom avec leur tante Louise de Thouars, femme de Louis

---

(1) Vol. XIII n° 9819 de sa collection à la bibl. Nat. Départ. des mm. SS.
(2) Catalogue de l'exposition Archéologique de Nantes. P. 120, n° 104.

de Beaumont, seigneur de Bressuire, relativement à la part héréditaire de celle-ci dans la succession de son père Miles 1er. Elle y réclamait le quart dans les biens nobles, et la moitié dans les biens roturiers, n'ayant eu par contrat de mariage que 4 000 livres de rentes à asseoir en biens fonds (1), et 1 200 guyennois (2) une fois payés. La transaction passée le 16 septembre 1386, homologuée au Parlement de Paris le 26 juillet 1387, lui donne notamment par démembrement de Pouzauges, *la Mote de Sigournay où soulloit avoir chastel, et l'herbergement assis en la ville de Sigournay appelé Tartezaine,* avec toutes leurs dépendances tant en fiefs qu'en domaines, entre autres 400 *journaux de vignes ou environ à pic franches, ensembles en un ténement sans rien y avoir entre deux, assises à Sigournay et environ.* Le 29 juin 1388, par un payement de 80 livres, elle compléta le remboursement des 200 guyennois d'or, que son défunt mari avait empruntés à Guy, seigneur d'Argenton.

Jean de Thouars était encore mineur et n'était pas marié lorsqu'il mourut en 1395.

1395-1419. — Miles II de Thouars était également mineur, quand il succéda à son frère, et l'un des premiers actes de la tutelle de sa mère fut de lui faire signer, le 20 août 1395, une transaction avec Nicolas du Bouchet, valet, sieur du Puy-Greffier. En reconnaissance des bons et loyaux services reçus de son père Jean du Bouchet, Miles Ier lui avait donné l'hommage et féauté du fief de Saint-Marsault, appelé le fief de la Tour, tel que le tenait défunt Robert de Sanzay, chevalier. Enhardi par la jeunesse de Miles et surtout oublieux des bienfaits de son aïeul, Nicolas s'avise de fixer ses assises de la Tour au temps même où le suzerain tenait les siennes; refusant aussi de faire faire par ses sujets le guet dû au château de Pouzauges par tous les habi-

(1) Toute jeune et encore enfant, elle avait été mariée à un autre enfant de moins de quatorze ans.

(2) Monnaie des ducs de Guyenne, inférieure de deux cinquièmes à la monnaie dite tournois, ou de Tours.

tants roturiers de châtellenie. Catherine de Lohéac obtient la reconnaissance des droits de son fils, en renonçant à faire venir pour le guet les habitants de la Favrelière et de la Grelouze, paroisse dudit Saint-Marsault (1).

Comme seigneur de Tiffauges, elle lui fit recevoir l'aveu de portion de la Palluellière en Gétigné, le 17 août 1396. Comme seigneur de Pouzauges, il reçut lui-même en 1409 l'hommage de Perrotin de Talensac, seigneur de l'Oudrière, antérieur de plus d'un siècle et demi au premier membre de cette famille (2).

En 1412, il acheta en la paroisse de Boufféré deux journaux de pré et une pièce de terre, à raison de 35 livres en écus d'or du coin du roi, chacun de 22 sous 6 deniers la pièce. Dans la même année, nous trouvons Miles de Thouars possesseur du fief de *Malleville*, appelé parfois *Malla-villa* dans les vieux titres, et quelquefois *fief l'Évêque*. On ne sait combien de temps ce fief resta dans cette famille et par qui il fut vendu, car en 1440 il appartenait à la famille de Laval (3).

Le 12 décembre 1416, il bailla à rente perpétuelle, moyennant 15 sous, à Georges Achard, boucher à Pouzauges, des maisons, mazureaux et vergers, « sis près la quéruelle de l'église de Saint-Jacques, le grand chemin entre deux, par lequel l'on vait de la cohue dudit Pouzauges et de la chapellenie dudit lieu. »

En 1419, dans un compte d'Etienne Courtet, général des finances du comte de Vertus, pour le fait de la guerre destinée à à réduire Parthenay à l'obéissance du roi, on trouve une mention de Miles de Thouars le jeune, seigneur de Pouzauges, chevalier banneret, avec 2 chevaliers et 20 écuyers (4).

Le P. Anselme dit que Miles II fut nommé capitaine de Fontenay-le-Comte, par lettres patentes du 30 janvier 1411. Suivant

---

(1) *Cartul. de Pouzauges*, nos 9-21-22 et 23.

(2) Léon Audé. *Annuaire de la société d'émulation de la Vendée.* Vol. 6, p. 253 et suivantes.

(3) *Diction. des terres et seigneuries du comté nantais.* De Cornulier.

(4) D. Morice. *Preuves.* T. II, col. 992.

le même auteur, il aurait épousé Béatrix de Montjean, fille de Renaud, seigneur de Montjean, et en aurait eu une fille, Catherine de Thouars. Il y a là une erreur, car outre Catherine, Miles eut une autre fille, dont nous allons nous occuper et qui se nommait Marie. Miles mourut en 1419.

Voici l'analyse du seul acte connu parlant de Marie de Thouars, et encore est-il relatif à son testament :

Très-noble et puissante demoiselle Mlle Marie de Thouars, dame de Pouzauges et de Beaurepaire, et sœur aînée de madame Catherine, élisant sa sépulture en l'abbaye de la Grenetière, avait assigné aux moines deux rentes perpétuelles, l'une de 50 livres en deniers, l'autre de 50 setiers de seigle, « pour dire chacun jour perpétuellement..... en l'église et moustier dudit lieu..... vigilles et vèspres des morts, et une messe à note pour les âmes d'elle et de MM^grs^ ses prédécesseurs..... » Après avoir touché ces rentes « par aucun temps », les moines cessent d'en être payés vers 1443, quoiqu'ils eussent fidèlement accompli les prescriptions de la défunte. Ils portent donc l'affaire en la cour du roi à Poitiers, réclamant huit années d'arrérages. Catherine de Thouars et son second mari opposent un refus complet, « ladite dam^lle^ Marie ayant fait ledit don et legs quand elle estoit au lit de la mort, à heure qu'elle estoit si griefment détenue de la maladie de laquelle elle mourut, qu'elle n'avoit sens ni entendement. » Par transaction du 20 octobre 1452, ils consentirent cependant à acquitter le legs, les moines ayant réduit à deux années la demande d'arrérages.

Quoique Marie de Thouars ait vécu près de quarante ans, les circonstances qui la firent rester fille paraissent avoir rendu purement nominal son titre de dame de Pouzauges et de Beaurepaire.

Sa cadette, Catherine, fut donc la principale, comme elle devint la seule et unique héritière de Miles II, et termina la série des seigneurs du nom de Thouars, seigneurs héréditaires de Tiffauges.

(A continuer.)

BOITE A FEU DU XIVE SIÈCLE

Au mois de juin 1871, je publiai dans le *Bulletin de la Société Archéologique* une notice sur un canon de bronze du XVe siècle, portant les armes de la ville d'Orléans. — J'avais été heureux de faire pour mon propre compte acquisition de ce canon. J'en compris aussitôt l'importance, mais je compris aussi (position oblige) que ce petit monument serait mieux placé dans le Musée de l'Oratoire, que je dirige depuis vingt ans, que dans ma collection particulière, et m'empressai de le céder au Musée, à prix coûtant, c'est-à-dire pour le dixième peut-être de sa valeur.

La brochure que je publiai fut accueillie avec faveur. — « Vous me demandez ce que je pense de votre travail? Vous vous amusez à tirer le canon de Gilles de Retz, votre brochure fera du bruit! » m'écrivait un confrère. Enfin je reçus la lettre suivante :

« *Orléans, 27 mai 1872.*

» Monsieur,

» Je viens de lire avec le plus grand plaisir le travail fort intéressant que vous avez fait sur un canon de bronze du siége d'Orléans, en 1428, et je suis résolu, à cause de la valeur de ce travail, d'en rendre compte à notre Société Archéologique, où il trouvera faveur marquée. Mais puisque vous avez eu le bonheur de faire entrer dans votre Musée ce précieux engin, serais-je indiscret en vous priant de vouloir bien être assez bon pour le faire mouler, afin que cette copie soit déposée dans la salle consacrée par nous au souvenir de Jeanne d'Arc et du siége? Cette salle est déjà assez riche et ce moulage l'enrichirait encore. Vous comprendrez ma prière.... Si notre pays se laisse vaincre et humilier, forçons-le au moins à conserver sa noble couronne de souvenirs, afin qu'un jour il soit jugé digne de prendre sa revanche. Je ne vous dis rien encore de vos vues sur nos armoiries : c'est un sujet nouveau de grande importance; je l'étudierai et le ferai étudier.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse et dévouée gratitude,

» DESNOYERS,

» *Président de la Société Archéologique, directeur adjoint du Musée.* »

Je m'empressai de me rendre aux désirs du savant Archéologue, du collectionneur habile, du Grand Vicaire de Mgr Dupanloup.

Ayant pu réunir un certain nombre de monuments se rattachant plus ou moins à ma publication, je fis graver une seconde planche, et un tirage à part a été fait pour les abonnés du *Bulletin*.

EXPLICATION DE LA 2e PLANCHE.

N° 1er. — Matrice en bronze, de forme orbiculaire. — En légende circulaire : Petit : Scel : Des : CONTRAS : DE ⁘ THEFAV ⁘ Pour ⁘ Gilles : Seigneur ⁘ De ⁘ Retz ; Dans le champ, écusson timbré d'un T (pour Tiffauges), d'or, semé de fleurs de lys d'azur, qui est Thouars, chargé d'un petit écusson : d'or, à la croix de sable, qui est Retz ; — don de notre ami Bin Fillon. — Ma collection.

N° 2. — Jeton en cuivre, représentant le monument élevé par la ville d'Orléans à Jeanne d'Arc. — Au droit. La Sainte Vierge au pied de la croix, tenant son divin fils sur ses genoux ; à droite, Charles VII à genoux, tête nue, son heaume couronné devant lui ; à gauche, Jeanne d'Arc, la tête nue, les cheveux épars sur les épaules. — Revers, les armes du Roi Charles IX, accostées des deux colonnes et de sa devise habituelle PIETATE. ET. IVSTITIA. (cuivre). — Ma collection.

N° 3. — Grosse pierre ronde ou mieux boulet, en Kersanton, pour les pierriers du XVe siècle. — Musée de Nantes.

N° 4. — Boîte à feu, en fer forgé, cerclée de deux frettes, avec deux anneaux pour pouvoir la transporter, en y passant deux leviers, et la porter par quatre hommes ; elle provient de la vieille tour du château de Mareuil (Vendée) ; pèse 232 kilos. — Elle a été procurée au Musée de Nantes par les bons soins de M. Auguste Sabouraud, membre du Conseil général de la Vendée, mon parent et mon ami. — Fin du XIVe ou commencement du XVe.

N° 5. — Petite boîte à feu, du poids de huit kilos ; elle provient du château de Machecoul et s'adapte parfaitement à la pièce de canon gravée au n° 7 de la planche 1re. — (Voyez page 141, § 3 du Bulletin de 1871.) — Ma collection.

Nantes, 24 novembre 1874.

FORTUNÉ PARENTEAU.

Lith. J. Grinsard, Nantes.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 7 octobre 1874.

Présidence de M. Petit.

Étaient présents MM. Cahour, de la Nicollière, Soullard, Villers, Huet, Meynier, Maitre, etc.

Après avoir déposé sur le bureau plusieurs bulletins de sociétés savantes, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Martin, de Guérande, dans laquelle il raconte les fouilles qu'il a entreprises pour trouver trace de puits funéraires autour du village de Clis. Ses recherches, dans lesquelles les habitants ne lui ont été d'aucun secours, à cause de l'incertitude des traditions locales, sont restées sans succès; mais il espère les reprendre dans le cours de l'année prochaine.

M. Petit, inscrit à l'ordre du jour, donne lecture d'un extrait d'une notice très-étendue, ayant pour titre : *Une page de rectifications. — Histoire locale.* Il entre dans quelques détails relatifs à l'histoire de la ville de Nantes, rectifiant plusieurs erreurs commises par les annalistes. Sa première observation, aujourd'hui (1), porte sur la date de la construction de la tour de l'horloge du Bouffay, qui, sauf addition à son sommet, était du XVe siècle, et non de 1664, ainsi que tous nos historiens l'ont écrit. La cloche dernière n'a point été fondue en 1664, comme l'indique une inscription trouvee dans les murs du Bouffay, mais bien en 1663, suivant le témoignage de l'aumônier de Toussaints, et suivant l'inscription en relief qu'on lit sur cette cloche. — M. Petit profite de cette occasion pour rappeler que dès le commencement du XVe siècle les bourgeois de Nantes possédaient une horloge qu'ils avaient élevée avec l'au-

(1) V. Procès-Verbaux des séances des 30 novembre et 1er juillet 1873.

torisation du duc Jean V, et qui fut abattue en 1459. — Chemin faisant, l redresse, à l'aide de documents inédits, quelques erreurs relatives à la topographie de Nantes, dont il connaît toutes les transformations. Les auditeurs de ce travail intéressant insistent près de M. Petit, pour que l'insertion en soit faite au *Bulletin de la Société.*

La lettre que M. Galles, notre Président, a pris la peine d'écrire au Préfet pour réclamer le dépôt des statues de la cathédrale au Musée est ensuite lue aux assistants, qui en approuvent les termes.

M. de la Nicollière prend à son tour la parole pour nous entretenir d'une fantastique histoire de lutin, qu'on croirait empruntée aux siècles les plus superstitieux du moyen âge, et dont le principal fait s'est passé à quelques lieues de Nantes, il y a cinq ans, dans un pays que le conteur nous a dépeint en traits charmants. A ce divertissant hors-d'œuvre, M. de la Nicollière a fait succéder la communication d'une pancarte de loteries, sur laquelle on lit des devises très-curieuses et très-variées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire par intérim,

LÉON MAITRE.

SÉANCE DU MARDI 3 NOVEMBRE 1874.

Présidence de M. le docteur Delamare.

Présents : MM. Cahour, Foulon, Stéphane Halgan, Delamare, Prével, de la Laurencie, Meynier, de la Nicollière-Teijeiro, Petit, Léon Maitre, Anizon, Gallard, Kerviler, Van-Iseghem fils, Soullard et Phelippes-Beaulieux.

En l'absence de M. René Galles empêché pour ce soir, et qui s'excuse par une lettre, M. le docteur Delamare, un de nos premiers membres-fondateurs, veut bien, sur la demande réitérée de l'assistance entière, occuper le fauteuil de la Présidence.

Le procès-verbal de la précédente séance, rédigé par M. Léon Maitre, en l'absence de M. Phelippes-Beaulieux, Secrétaire-général, est lu et adopté.

M. le Président, conformément au désir manifesté dans la lettre de M. Galles, fait donner connaissance à l'assistance du passage suivant, d'une lettre de M. le commandant Mowat, adressée à M. Galles, et datée de Rennes, 31 octobre 1874 :

« Dans son *Mémoire sur les Nannètes aux époques celtique et romaine*, » publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes* (Tome I, » 1860, pp. 349 et 540, et Cf. le tirage à part, pp. 133 et 289), M. Bizeul » rapporte que M. Proust avait copié le texte d'une inscription restée in-

» connue à Fournier, que lui, Bizeul, a possédé cette copie, écrite sur le dos
» d'une vieille carte à jouer, et ainsi conçue :

D. M.
MEMO
ONIXI

» qu'enfin, il se proposait de déposer cette carte au Musée Archéologique
» de Nantes. Je l'y ai cherchée en vain. Qu'est-elle devenue ? C'est une
» question qu'il m'importe d'éclaircir, et que je soumets à mes confrères de
» Nantes, par l'intermédiaire de leur Président.

» Le même M. Bizeul, parle plus loin (*Bulletin de la Soc. Archéol. de*
» *Nantes*, T. II, 1862, p. 97, et Cf. le tirage à part, p. 331) d'une
» inscription mutilée portant le mot PHIDIA, et trouvée en même temps
» et au même lieu que la fameuse inscription d'Agedovirus, actuellement
» déposée au Musée de Nantes. Je m'attendais à y trouver également la
» pierre PHIDIA. Le *Catalogue* ne la mentionne pas, et le gardien n'en a
» jamais entendu parler... Il est probable que si M. Parenteau se fût trouvé
» à Nantes, il m'aurait donné une réponse satisfaisante, etc... Certaine-
» ment, si M. Bizeul dit avoir vu cette inscription, elle a existé, et certai-
» nement aussi, il doit se trouver, dans la Société Archéologique de Nantes,
» quelque membre en état de fournir le renseignement demandé. Je suis
» non-seulement curieux de savoir ce qu'elle est devenue, mais très-dési-
» reux d'en obtenir un estampage, si c'est possible. »

Or, aucun des membres présents n'a jamais eu connaissance de ces inscriptions. Seul, M. de la Nicollière se rappelle avoir entendu souvent M. Bizeul parler de la fameuse carte à jouer, sur laquelle se trouvait la copie tracée de la main de Proust, mais il ne se rappelle pas l'avoir vue ; il est persuadé que les deux inscriptions sont détruites, et que ces transcriptions étaient tout ce qu'en avait jamais vu notre savant antiquaire de Blain. Il ignore, du reste, si M. Bizeul a légué ces transcriptions à notre Musée Archéologique. Peut-être en trouverait-on quelque trace parmi les nombreux papiers que les fils de M. Bizeul ont déposés à la Bibliothèque publique de Nantes, conformément aux intentions de leur père.

M. le Président a reçu et dépose sur le bureau, pour la Société : 1° Un *Prospectus : Histoire de Savenay, par M. F. Ledoux, ancien maire de Savenay, ancien magistrat, membre correspondant de plusieurs sociétés savantes* (de la nôtre, notamment). — Placard in-8°, de 2 pages, *Savenay, imprimerie Allaire,* auquel est adhérent un billet de souscription à remplir, sortant de la même imprimerie, et daté de 1874. — L'ouvrage formera un volume in-8°, d'environ 300 pp., avec planches et carte, et sera publié chez M. J. Allaire, impr.-libr., rue de l'Eglise, à Savenay, au prix de 5 fr. — Souhaitons, en passant, à l'œuvre consciencieuse, et si éminemment locale et utile, de notre collègue, tout le succès dont elle est digne.

2° *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. 1er semestre, année 1874. Vannes, impr. de L. Galles, 1874,* gr. in-8° de 76 pp. non compris le titre et le faux-titre, couverture imprimée. — Outre les *Procès-verbaux*, nous y remarquons : *Entrée d'un évêque de Vannes, en 1404,* par M. l'abbé Le Mené ; — *Pèlerinage de Tro-Breiz*, par M. l'abbé Luco ; — *Pierre de Saint-Martin, évêque de Vannes, 1572-74,* par le même ; — *Organisation de l'ancien personnel ecclésiastique du Diocèse,* par le même.

3° *Bulletin de la Société de Statistique, Belles-Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres,* n° 6, juin 1874. Niort, L. Clouzot, gr. in-8°, de la page 193 à la page 212, sous couverture imprimée. — Outre les *Procès-verbaux* et un *article bibliographique* fort intéressant *sur la relation que M. l'abbé F. Baudry et M. Léon Ballereau ont publiées de leurs découvertes dans les puits funéraires*, par M. F. Ritter, nous remarquons un *Rapport au Préfet, sur le Musée de Niort,* par M. F. Ritter, une *lettre de M. Laurence sur le médailler de son père*, qui s'élève à un total de 107 pièces, et a été donné à la Société des Deux-Sèvres, et surtout une *lettre de M. Léon Desaivre sur le catalogue de M. Delaroy-Delorme.*

4° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1874, 28e volume, 8e de la 2e série. Auxerre, Secrétariat de la Société; Paris, V. Masson et Duraud. 1874*, in-8°, de 391 pp. ; de 70 pp. pour la 2e partie, *Sciences naturelles;* et, enfin, de XXIX pp., pour les *Procès-Verbaux*, — avec 9 planches de blason, 4 tableaux généalogiques, 1 carte et 4 gravures d'antiquités judaïques, gravées par un procédé nouveau. — Volume très-intéressant, surtout au point de vue historique ; mais où nous n'avons rien trouvé qui se rattache directement à nos études spéciales.

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1874, n° 2. Amiens, Émile Glorieux, 1874*, in-8°, de la page 53 à la page 104. Même observation que sur le volume précédent.

On procède ensuite au vote sur la candidature de M. l'abbé J. Berthault, curé de Basse-Goulaine, présenté par MM. Meynier et Cahour, comme membre résidant. M. l'abbé Berthault est admis à l'unanimité.

M. de la Laurencie vient alors faire les communications pour lesquelles il est porté à l'ordre du jour. Il étale d'abord sous nos yeux toute une série de jolies lampes funéraires antiques, et deux urnes, également antiques et en terre cuite. Ces deux urnes ont été découvertes dans le jardin d'une maison dont M. de la Laurencie était locataire, à la Pépinière, sur la route de Besson, près de Béziers. Quant aux lampes, qui sont romaines, elles proviennent pour la plupart d'un cimetière gallo-romain, dont les vestiges se voient encore dans la même localité. Deux de ces lampes, à en juger par la grossièreté du travail et de la matière, n'ont pu appartenir qu'à de pauvres gens. L'une d'elles porte un nom de potier. On croit y lire *Camillo*, nom inconnu, ou plutôt *Canitro,*

nom qui se retrouve parmi les potiers connus. — La plus belle et la plus grande des lampes de la collection de M. de la Laurencie est chrétienne, ainsi que le démontrent tous ses attributs. Trouvée dans un grenier, ou plutôt dans un pigeonnier, où elle a dû séjourner longtemps, d'après les marques que les oiseaux y ont déposées, elle offre en très-bon état le symbole chrétien des deux colombes, et, au-dessous, un jeune enfant, vêtu d'une robe de néophyte. Elle ne porte point de nom de potier, et la chose est remarquable, vu la dimension et la belle exécution de cet objet. — Une autre lampe, crue d'abord chrétienne, au moins par celui qui l'a vendue à M. de la Laurencie, ne l'est point du tout, en réalité, et la figure de femme que l'on y voit n'est autre chose qu'une Vesta, entretenant le feu sacré. — Une autre est dédiée à Diane, ainsi que le montre le croissant de grande dimension qui la termine. — Une autre, beaucoup plus petite, en terre rouge, ne semble pas authentique à M. de la Laurencie et à ceux qui l'examinent, parce que, bien que très-soignée et très-joliment exécutée, elle ne porte pas de nom de potier. La figure qu'elle présente est un Cupidon bien caractérisé. — Une autre encore, avec un nom illisible, représente un Cupidon à côté d'un objet assez difficile à bien déterminer et qui ressemble à deux plumes de paon ou à une draperie. — Une autre, enfin, la dernière et la plus jolie de toutes, en très-fine terre cuite rouge, présente une tête de Silène très-artistement exécutée. Un accident tout inopinément survenu a obligé M. de la Laurencie à la réparer, mais il l'a fait avec une adresse et une chance peu communes. Derrière est un nom très-lisible, admirablement gravé, *Atimeti*, nom bien connu dans les listes de potiers, et qui est évidemment celui d'un fabricant célèbre et dont les œuvres ont dû être estimées et recherchées, puisque l'on rencontre de ses produits des confins septentrionaux de la Poméranie jusqu'au midi de la France. Cette lampe, grâce à la tête de Silène qu'elle porte, est un vrai bijou, et M. de la Laurencie regrette qu'une des conditions auxquelles elle lui a été cédée ne lui permette pas de s'en dessaisir pour l'offrir à la Société. M. de la Laurencie termine son exhibition d'objets antiques par une petite hache, du genre de celles qu'on désigne sous le nom générique de *celtæ*, en bronze vert, d'un métal très-pur et très-beau.

M. de la Laurencie continue ses communications, en nous apprenant, avec regret, qu'il n'a pas pu obtenir, pour le Musée Archéologique de Nantes, la portion des objets antiques trouvés à Solustré, dont il avait cru pouvoir nous faire l'annonce, il y a un an. En échange, il veut bien nous offrir toute une série de poids féodaux en bronze, plus ou moins bien travaillés, mais curieux et la plupart richement armoriés. Il avait cru d'abord y retrouver les armes de divers seigneurs connus, mais il n'a pas tardé à constater des des différences notables. Ce sont plutôt des armoiries de villes, en général, et ces armoiries de villes sont écartelées de celles des seigneurs, les poids

sont variés et fort inégaux : on sait que le même poids variait souvent beaucoup, d'une ville à une autre, de même que les mesures de capacité. Il y a dans cette collection 12 poids, aux armes de Béziers, dont l'un paraît un écusson découpé et enlevé d'un autre poids plus considérable. D'autres, au nombre de 5, sont de Toulouse. Un autre provient d'Agde ; deux petits, de Narbonne ; deux ou trois gros, portant des dates, sont attribués à Béziers ou à Carcassonne ; deux autres sont d'Albi ; un de Pézenas ; enfin un autre, œuvre de provenance inconnue, présente, suivant ce que l'on croit y distinguer, une bergère et un amour. — La Société accepte avec reconnaissance l'offrande de cette curieuse collection, et en témoigne publiquement, et par l'organe de son Président, tous ses remerciements au généreux donateur.

M. l'abbé Cahour rend à son tour compte d'une promenade archéologique intéressante, qu'il a faite à Basse-Goulaine, et qui lui a procuré la connaissance de M. l'abbé Berthault, que nous venons de recevoir. Il a remarqué, notamment, dans l'enclos de la cure, une clef de voûte remarquable, provenant de l'église, ou plutôt d'un caveau funéraire, d'un enfeu, qu'y avait une famille espagnole, du nom de *Spinosa*, en français, d'*Espinose*. Cette clef de voûte porte un écusson armorié, que M. de la Nicollière, d'après la description qu'en donne M. Cahour, ne reconnaît pas pour celui des d'*Espinose*. Dans le même enclos, sous une charmille, M. Cahour a aussi remarqué une statue fort jolie, ou plutôt un groupe où se voit sainte Anne, sur les genoux de laquelle la sainte Vierge dépose le divin enfant. Ce type de sainte Anne est rare et semble du XVe siècle. L'action de la Vierge est plus rare encore et achève de faire de cette œuvre une chose des plus remarquables. Les figures sont très-délicatement sculptées. La Vierge porte autour de la taille une sorte de ceinture avec agrafe et chaînette pendant jusqu'à la hauteur des genoux. Cette statue provient de l'église. M. le curé pense pouvoir, avec l'assentiment de son Conseil de Fabrique, en faire don à la Société.

L'église de Basse-Goulaine est actuellement en démolition. Cet édifice a semblé à M. Cahour d'un âge douteux. La grande croisée du fond est du XVe siècle. La tour paraît remonter plus haut, au XIVe. On y remarque une très-vieille statue, dite de sainte Radegonde. L'intérieur de l'église est plus remarquable et plus intéressant que l'intérieur. On y distingue surtout une belle frise sculptée, en bois, offrant beaucoup de grotesques. On y voit, par exemple, saint Éloi, qui vient de quitter son fauteuil pour aller à son enclume, afin de ferrer un cheval, qui, ne pouvant entrer dans l'étroit atelier du saint, vient d'avoir la jambe coupée par son maître, et c'est ce fragment de la bête que va ferrer le miraculeux ouvrier ; épisode légendaire qui se trouve dans plusieurs églises de Bretagne. De l'autre côté, pour pendant, se voient saint Martin de Tours et saint Brice, disputant, et avec leurs noms ; l'un de

ces noms écrit à rebours. Sur une autre partie de la frise se voit une scène de vendanges, formant encore deux pendants ; plus loin, deux personnages en colloque ; une figure grimaçante, coiffée d'un bonnet phrygien terminé en queue de serpent. — Il existe aussi un reste de vitrail, avec le monogramme du Christ ; le t y offre la forme du poisson mystique traditionnel. — C'est dans cette église de Basse-Goulaine que se trouve l'autel de l'ancienne église de l'Oratoire de Nantes, autel en beau marbre et bien sculpté. Il fut probablement vendu ou donné à Basse-Goulaine, à l'époque de la révolution, comme la chose eut lieu souvent au profit des communes qui avaient reçu des prêtres assermentés et qui durent à cette circonstance de s'enrichir bien souvent aussi de la dépouille des églises abandonnées.

Le clocher de Basse-Goulaine est en fort mauvais état et menace ruine. Derrière la sacristie actuelle se voit un petit réduit fort étroit et assez singulier, qui a dû être une ancienne sacristie.

M. l'abbé Cahour pense que la Société, puis le Musée, pourront obtenir les curieuses sculptures dont nous venons de parler. M. le curé s'est montré de très-bonne volonté, et il faut espérer que le Conseil de Fabrique et l'attachement des habitants à ces objets antiques ne mettront pas obstacle à un désir aussi juste et aussi légitime.

M. l'abbé Meynier indique de plus, dans l'église de Basse-Goulaine, une partie importante de vitrail masquée par un mur.

Sur le territoire de la paroisse, M. l'abbé Cahour signale un menhir de 4 mètres de haut sur 3 mètres de large, planté sur son petit bout.

Enfin, les Archives de Basse-Goulaine paraissent très-riches et bien faites pour piquer la curiosité des travailleurs et des experts du métier. C'est une mine dévolue d'avance à notre laborieux collègue M. Léon Maitre. On y voit, notamment, un registre daté de 1474.

M. Maitre, qui connaît bien déjà ces curieuses archives, observe que, malheureusement, par suite d'une regrettable incurie qui les a laissées exposées à l'humidité, elles sont dans un état déplorable. Ce qu'elles renferment de plus important, ce sont des lettres de la duchesse Anne et de Charles VIII. Mais le document le plus précieux que possède Basse-Goulaine se trouve chez le notaire du lieu. C'est une concession de communs accordée par notre duc Jean V, en 1435. — En somme, la Fabrique de Basse-Goulaine possède des registres réellement très-dignes d'être explorés, et M. Maitre se propose bien d'y retourner.

M. le Président adresse des remerciements à M. l'abbé Cahour pour ses intéressantes communications.

M. Phelippes-Beaulieux donne lecture d'un petit travail, encore plus littéraire qu'archéologique, intitulé : *Quelques mots sur la nouvelle édition des œuvres de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, publiée par M. Achille Jubi-*

nal, dans la Bibliothèque Elzévirienne, Paris, 1874; travail que l'assistance veut bien écouter avec quelque intérêt, bien qu'il sorte un peu du cercle habituel de ses études.

M. l'abbé Cahour, remplaçant M. Galles, qui l'en a chargé, fait une communication nouvelle sur les objets antiques qui viennent d'être découverts dans l'église Cathédrale de Saint-Pierre de Nantes. Sous le chœur des chanoines, on a trouvé une crypte qui a peut-être été l'église primitive. On a reconnu le pourtour, mais pas encore l'ensemble d'une façon bien définie. On constate, à l'intérieur, la présence de quatre colonnes, qui semblent avoir porté un baldaquin. MM. Galles et Cahour demandent qu'on poursuive là les fouilles. Il y a, de plus, un autre mur, en dehors, concentrique au premier, et non exploré. — M. le Président et plusieurs membres du bureau, insistent fortement pour que l'on fouille l'entre-deux de ces constructions, et que l'on vérifie ce mur, qui pourrait bien être la base de l'ancienne église de saint Félix. A cet effet, M. Galles a écrit à Mgr Fournier, qui a accueilli très-favorablement la demande, et en a écrit à son tour, à M. l'architecte diocésain. Il y a donc lieu de penser que la curiosité bien légitime des Archéologues ne tardera pas à être satisfaite. — L'assistance offre ses remerciements à M. le Président Galles et à Mgr l'Évêque.

Une seconde communication de M. l'abbé Cahour, également au nom de M. Galles, est relative aux sculptures antiques provenant des démolitions de Saint-Pierre, et dont quelques-unes seulement viennent d'être internées au Musée. On se rappelle que, à l'effet de choisir et de désigner ces objets à recueillir, il avait été nommé, il y a quelques mois, une commission composée de différents membres de la Société; mais, jusqu'ici, entravée par divers obstacles, qui lui ont été constamment opposés, cette Commission n'a pu rien faire, n'a pu obtenir qu'on transportât au Musée aucun de ces objets, dont la détérioration pourtant marche tous les jours avec une rapidité fâcheuse. Des mesures sont prises pour sauvegarder ces intérêts.

M. le Dr Delamare, Président par intérim, termine la séance en mettant sur le bureau, et en offrant à la Société différents fragments de silex, qu'il a recueillis à Préfaille, à la fin d'août dernier. Ce sont des grattoirs, des têtes de flèche, des pointes de lance, etc. Ces objets ont été découverts par un archéologue angevin, aux environs de cette localité, sur la falaise qui s'étend de Sainte-Marie à la pointe de Saint-Gildas. La présence de pareils débris sur ce territoire est un fait intéressant qui n'a rien d'anormal. M. Delamare et l'archéologue qui lui a donné ces objets se promettent bien de pousser plus loin leurs recherches sur ce point. — L'assistance remercie M. Delamare de son présent, et se sépare à 9 heures 1/2.

Le Secrétaire-Général,
E. Phelippes-Beaulieux.

Séance du 1er décembre 1874.

Présidence de M. Galles, président.

Présents : MM. Petit, Bougouin, Maitre, Prevel, Van-Iseghem père, Meynier, Villers, de la Nicollière, de Wismes, Delamare, Foulon, Parenteau, Anizon, de la Laurencie, Perthuis, Cahour, Thenaisie, Soullard, Gallard, Monfort, Kerviler, Berthauld, Seidler, Huette et Du Tertre.

En l'absence de M. Phelippes-Beaulieux, retenu chez lui par une grave indisposition, M. Maitre donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de novembre, qui est adopté après quelques rectifications demandées par M. Parenteau, au sujet des circonstances qui ont accompagné l'enlèvement des statues et chapiteaux provenant de la Cathédrale. Le même membre assure que la carte avec inscription, dont il est fait mention dans le procès-verbal, n'a jamais été déposée au Musée départemental d'archéologie, et offre à M. le Président de lui fournir les renseignements réclamés par M. Mowat.

Conformément au texte du règlement, dont il est donné lecture par M. le Président, les assistants procèdent au renouvellement du bureau. Après deux tours de scrutin, M. Marionneau est élu président par une majorité relative de 15 voix.

M. Villers est ensuite porté à la vice-présidence, après deux tours de scrutin, à la majorité relative de 11 voix.

M. Maitre est élu secrétaire général, malgré ses protestations, par une majorité relative de 11 voix, après deux tours de scrutin.

M. de l'Isle du Dreneuf est élu également, après deux tours de scrutin, Secrétaire du comité central, par une majorité relative de 11 voix.

M. Stéphane de la Nicollière est élu aussi, après deux tours de scrutin, secrétaire-adjoint, par une majorité relative de 8 voix.

Les fonctions de trésorier sont continuées, malgré le règlement, à M. Petit, par une majorité de 24 voix, et cette dérogation est ensuite confirmée, à la demande de l'élu, par une acclamation unanime.

M. Prevel est nommé bibliothécaire-archiviste par 11 voix de majorité.

Les deux membres élus pour faire partie du comité central sont :

M. l'abbé Meynier et M. Thenaisie.

Suivant l'ordre du jour, l'admission de M. Baugé, comme membre de la société, est mise aux voix et agréée ; puis la parole est donnée à M. l'abbé Berthault, curé de Basse-Goulaine, venu tout exprès pour offrir à la Société archéologique une statue de sainte Anne, qu'il expose aux regards de ses collègues reconnaissants, en les priant de vouloir bien en accepter le don. Le

même membre donne ensuite communication de plusieurs dessins qu'il a lui-même exécutés avec le plus grand soin, représentant les figures grotesques sculptées sur la sablière de la voûte en bois de sa vieille église.

M. le Président, après avoir remercié M. l'abbé Berthault, lève la séance à 9 heures et demie.

Le Secrétaire par intérim,

LÉON MAITRE.

HISTOIRE DE TIFFAUGES

GILLES DE LAVAL, BARON DE RAIS, SEIGNEUR TEMPORAIRE DE TIFFAUGES, PAR SON ALLIANCE AVEC CATHERINE DE THOUARS, DAME DE TIFFAUGES ET DE POUZAUGES.

Catherine de Thouars, fille de Miles II de Thouars, seigneur de Pouzauges, Tiffauges, Confolens et Chabannais, épousa, en 1420, Gilles de Laval, baron de Rais (1), maréchal de France. C'est par ce mariage qu'il devint vicomte de Tiffauges, baron de Pouzauges, comte de Confolens et prince de Chabannais. Fils de Guy de Laval, deuxième du nom, de la famille de Montmorency (2) et de Marie de Craon, fille de Jean de Craon, seigneur de la Suze, il naquit à Machecoul, en 1404. Orphelin, pour ainsi dire, dès sa naissance; il avait été confié à la tutelle de son aïeul maternel Jean de Craon, qui lui donna une éducation toute militaire et conforme aux exigences de l'époque.

---

(1) On écrit Rais, Raiz, Raix, Rays, Rayx et Retz, et en latin *radiesarium dominus.* Rais est plus particulièrement employé au temps de Gilles : Retz est l'orthographe moderne.

(2) Foulques de Montmorency, dit de Laval, seigneur de Chalviau, en Bourgogne, épousa Jeanne Chabot, fille héritière de Girard III de Chabot, baron de Rais et de Marie de Parthenay, dont il eut pour fils Guy de Laval, surnommé Brumor; ce dernier épousa, en premières noces, Tiphaine de Husson, nièce du connétable du Guesclin, et en secondes, Marie de Craon, dont il eut deux fils; l'aîné qui mourut jeune, et le second, Guy de Laval, baron de Rais, qui fut le père de Gilles de Rais et de son frère René. —*Hist. Généal. des plus illustres Maisons de Bretagne*, par A. Du Paz, in-f°, p. 219.

Il avait été fiancé, en 1416, avec Jeanne Paynel, fille et héritière de Foulques Paynel, chevalier seigneur de Hambaye et de Bricquebec, mineure, placée sous la main et la garde du parlement de Paris. Cette union, projetée par Jean de Craon, seigneur de la Suze et de Chantocé, aïeul et tuteur naturel de Gilles de Rais, par Charles de Dinan, seigneur de Châteaubriant, aïeul de Jeanne de Paynel, et par Marguerite de Dinan, sa mère, ne fut pas accomplie (1).

Doyen des barons de Bretagne, à cause de sa baronnie de Rais, maître de sa fortune à douze ans, il pouvait aspirer aux plus hautes alliances. Il rechercha alors Béatrix de Rohan, fille d'Alain de Porhoët, et signa avec ce seigneur, le 28 novembre 1418, une convention, à laquelle assistaient, comme témoins, les ducs de Bretagne et d'Alençon, ainsi que le comte d'Etampes. Des difficultés surgirent plus tard, et le contrat provisoire ne fut pas exécuté.

Ce fut alors deux ans plus tard, en 1420, le 28 novembre, qu'il épousa Catherine de Thouars, dame de Pouzauges, fille unique de Miles II de Thouars et de Béatrix de Montjean, dame de Chabannais et de Confolens, qui lui apporta en mariage Pouzauges, Tiffauges, Chabannais, Confolens, Château-Morand, Savenay, Lombert, Grès-sur-Maine, Auzance, près Poitiers, et autres terres. Elle reçut pour douaire le tiers des revenus de Bourgneuf, Prigny, le Coustumier, Pornic, Prinçay, Vue et Saint-Michel-chef-chef, dans le pays de Rais.

Les deux époux étaient mineurs, car le 1er avril 1424, Gilles, ayant un traité à passer avec Jacques Meschin, second mari de Béatrix de Montjean, au sujet du douaire de celle-ci sur les baronnie et châtellenie de Tiffauges et de Beaurepaire, il dut faire intervenir, comme curateur, son aïeul, le sire de la Suze et de Chantocé.

Le seigneur de la Roche-Ayrault et sa femme s'étaient fait accorder par Gilles le droit de choisir et d'occuper l'une des deux

---

(1) M. P. Marchegay. — *Cartul. des sires de Rais*, p. 67.

forteresses susdites. L'opposition du vicomte de Thouars aboutit à faire garantir ses droits de *chemier* ou chef de famille contre tous les dommages pouvant résulter de cette concession.

Il avait seize ans à cette époque et possédait personnellement du chef de ses parents la baronnie de Rais, comprenant : Pornic, Machecoul, Saint-Etienne de Mer-Morte, Pruigné, Vue, La Verrière, l'Ile de Bouin, les terres de Chemillé, du Blason, de Fontaine-Millon, la Motte-Achard, La Meurière, Ambrières, Saint-Aubin des Fosses-Louvain. A la mort de son oncle et tuteur, il hérita de la maison de la Suze des seigneuries de Briolay, Chantocé, Ingrandes, le Loroux-Bottereau, la Bénate, Bourg-neuf-en-Retz, Séneché, La Voulte près Montoir, en Vendômois.

La fortune de Gilles de Rais était immense, il avait en meubles plus de cent mille écus d'or et ses terres lui rapportaient trente mille livres de rente, qui dans ce temps-là valaient au moins trois cent mille francs, sans compter les profits de fiefs et les gages de son office de maréchal de France, ce qui pouvait élever son revenu total à quarante ou cinquante mille livres de revenu; ce qui équivaudrait maintenant à deux millions quatre cent soixante-quinze mille francs; fortune, dit Désormeaux, qui doit paraître d'autant plus éclatante, que l'apanage du frère des ducs de Bretagne ne montait alors qu'à six mille livres de rente.

Gilles portait pour armes, celles de la maison de Rais *d'or à la croix de sable,* dont il est fait mention, pour la première fois, en 1400, dans l'acte par lequel Jeanne Chabot, dame de Rais, institua Guy de Laval, père de Gilles, son héritier, et lui enjoignit de quitter les armes de Montmorency-Laval, pour prendre celles de Rais, qu'il ne faut pas non plus confondre avec celles de la maison de Machecoul, qui sont : *trois chevrons de gueules en champ d'argent.* Le petit sceau de Tiffauges sous Gilles de Rais, dont la matrice, recueillie par M. Binj. Fillon, fait partie de la collection de M. Parenteau, à Nantes, se compose d'un écu d'*azur semé de fleurs de lis d'argent sans nombre*, qui est Thouars, chargé des armoiries de Rais, timbré d'un T, avec ces mots :

P : S : DES : CONTRAS : DE : THEFAU : P G : S : D : R : *Petit sceau des contrats de Théfau (Tiffauges), pour Gilles, seigneur de Rais,* Le grand sceau de Gilles, reproduit par D. Lobineau dans son *Histoire de Bretagne*, t. II, à la date de 1436, fig. CCXVIII, se trouve aussi sur un acte de vente de Gilles à Malestroit, évêque de Nantes, agissant au nom du duc de Bretagne, et conservé aux archives départementales de la Loire-Inférieure au *Trésor des chartes des ducs de Bretagne;* cette pièce porte la belle signature du maréchal GILLES. On peut voir également un portrait équestre du baron de Rais dans les *monuments de la Monarchie française*, par Montfaucon, t. III, p. 277, pl. LVIII. Il porte de Laval-Montmorency sur son écu et sur le caparaçon de son cheval.

Maître de sa fortune, il s'affranchit bientôt de toute autorité et resta maître absolu de ses actions. Il prit toutes les allures d'un homme et devint avant l'âge un véritable héros. Il avait, suivant Villaret, « une taille majestueuse et une figure séduisante, que rehaussait l'éclat de sa valeur [1]. » Les hauts faits de bravoure de son aïeul Brumor, l'un des plus intrépides chevaliers de son siècle, et de son grand-oncle, le célèbre connétable Du Guesclin, l'enflammèrent du désir d'acquérir une renommée au moins égale, sinon supérieure, à celles de ces illustres guerriers.

Aussi dès 1420, malgré sa grande jeunesse, il entre au service du duc et contribue à la délivrance de son souverain, Jean V, que les Penthièvre et Marguerite de Clisson, après s'en être emparé, séquestraient de châteaux en châteaux dans de sombres cachots. Le jeune baron de Rais marche à la tête de ses vassaux et assiste aux siéges de Lamballe, de Guingamp, de la Roche-Derrien et de Jugon. Il assiste au siége de Châteauceaulx, où Marguerite de Clisson est obligée de capituler et de relâcher Jean V, qui est ramené en triomphe à Nantes. Gilles se fait alors remarquer par sa magnificence et ses largesses pendant les fêtes qui ont

---

(1) Villaret. — *Hist. de France*, t. XV.

lieu en cette circonstance. Il reprend les armes pour faire exécuter l'arrêt qui condamne les Penthièvre et acquiert une véritable renommée de courage militaire sous Arthur de Richemond. Il assiste avec son aïeul, le sire de la Suze, au conseil du duc, puis reparaît aux siéges et aux prises des châteaux de Clisson et des Essarts. Bientôt, à la guerre civile, succède la guerre nationale contre la France et l'Angleterre. Les affaires de Charles VII semblent désespérées, car il n'a pas même d'armée pour tenir la campagne. Malgré cela, les Anglais, outre leurs succès, voient tous les jours le nombre de leurs partisans diminuer. Le duc de Bourgogne, qui fait leur principale force, par le mariage de l'une de ses sœurs avec Bedford, et d'une autre avec le comte de Richemond, lassé des hostilités, se rallie à Charles VII, qui s'empresse, en 1425, d'offrir l'épée de connétable au frère du duc de Richemond. Ce dernier, avec l'assentiment du duc de Bourgogne, son beau-frère, lève une petite armée et se met en marche pour rejoindre le roi (1).

Le duc de Bretagne, à cette occasion, se réconcilie avec le roi et vient lui rendre hommage à Saumur. Gilles, qui avait combattu sous Richemond, à la tête d'un cortége de pages, d'écuyers et de sept compagnies d'hommes d'armes, levées à ses frais, accompagne Jean V, qui le présente à la cour, où Charles VII le reçoit avec une faveur marquée et l'engage à prendre une part active dans la lutte de la France contre les Anglais. En effet, pendant que Dunois fait le siége de Montargis et le prend, Gilles de Rais, avec Richemond, court s'emparer de Pontorson et dégager les frontières de Bretagne, en 1426. De là, avec le secours de Loré, il enlève aux ennemis les forteresses de Ramefort, en Anjou, et le château de Malicorne, dans le Maine; et avec Jean de Beaumanoir il emporte, la même année, la ville et le château du Lude, sur la rivière de Loyre (Loir), où commandait Blackburn, capitaine anglais, qui se défendit avec un cou-

(1) Collection Petitot. — *Histoire d'Arthur III, duc de Bretagne, comte de Richemont*, t. VIII, p. 445-446.

rage désespéré. « Finalement, dit-il, la batterie de l'artillerie es-
» tant redoublée, ils prinrent la ville d'assaut, où moururent avec
» leur capitaine plusieurs Anglois. » C'est à cette époque que Charles VII, voulant récompenser Gilles de Rais des nombreux services qu'il n'avait cessé de lui rendre, étant en même temps allié à la famille royale et à celle des ducs de Bretagne et d'Alençon, l'éleva à la dignité de maréchal de France, qui, à cette époque, se conférait seulement à quatre guerriers illustres (1). Il est probable que ce fut vers 1428, mais nous n'avons rien pour le prouver.

Ce fut aussi à ce moment critique, où la division se mit dans l'armée de Charles VII, et les Anglais regagnant du terrain, que parut cette jeune fille, qui se fait appeler du nom de *Jehanne la Pucelle*. Le roi lui confie le sort de ses armes et ordonne à ses plus vaillants capitaines de la suivre et d'exécuter ses ordres. La Hire, Gilles de Rais, Gaucourt, Saint-Sévère, Xaintrailles et autres l'accompagnent. Elle part de Blois le 25 avril 1429, *avec grand foison de vivres, soixante voitures et quatre cents têtes de gros bétail,* pour secourir Orléans, où elle pénètre le 29 du même mois. Elle envoie le maréchal de Rais et Ambroise de Loré chercher de nouvelles provisions à Blois, « et le mercredy, quatries-
» me jour de may, l'an vingt et neuf, partit ladite Pucelle pour
» aller au devant des autres vivres que amenoit le sire de Rais, et
» allèrent avec elle tous les capitaines. (Et là estoient Monsei-
» gneur Dunois, La Hire, Messire Florent d'Illiers, le baron de
» Colonches), jusqu'en la forêt d'Orléans, et falloit passer au
» plus près de la bastille desdits Anglois, nommée Paris. Et
» quant ceux de la ville les virent venir, saillirent au devant pour
» les recepvoir à grande joie; et eulx venus audit Orléans, prin-
» rent leur refection, et puis vindrent en l'ostel de la ville requé-
» rir habillements de guerre, comme couleuvrines, arbalestes,

---

(1) Sismondi. — *Précis de l'histoire des Français,* t. II, p. 72.

» eschelles et autres habillements, et partirent pour aller à (la » bastille) Saint-Loup [1].

Le maréchal de Rais ne quitte plus Jeanne d'Arc et ne cesse de combattre à ses côtés. Une brillante attaque, donnée le 8 mai, décide enfin du sort d'Orléans et décide les Anglais à abandonner la ville. « Et le lendemain s'en partit pareillement la Pu- » celle, avecque elle le seigneur de Rais, le baron de Coulonce » et plusieurs autres escuiers et gens de peine, et s'en alla de- » vers le roy luy porter les nouvelles de la noble besongne [2]. » Jeanne supplie le roi de se rendre à Gien, où elle ira le retrouver pour le conduire sacrer à Reims. Ensuite elle va, toujours accompagnée de Gilles de Rais, délivrer Jargeau ; puis trois jours après, le 15 juin, Meung-sur-Loire. A cette occasion, il est accordé « à messire Gilles de Rais, conseiller et chambellan » du roy, nostre sire et maréchal de France, la somme de mille » livres, que le roy, nostre dit seigneur, par ses lettres patentes » données le XXI juing MCCCCXXIX, a ordonné estre baillée, pour » aucunement le recompenser des grands frais, mises et des- » penses que faire lui a convenu, afin d'avoir soy naguères mis » sus et assemblé par l'ordonnance du roy, certaine grosse com- » pagnie de gens d'armes et de traict, et iceulx avoir entrete- » nus pour les employer à son service en la compaignie de » Jehanne la Pucelle, afin de remettre en l'obéissance dudit sei- » gneur la ville de Jargeau que tenoient les Anglois [3]. »

Ces succès firent renaître la confiance dans l'armée française, qui poursuivit l'ennemi en rase campagne. « Et furent ordonnez » le connestable de France, le marissal de Boussac, La Hire, » Pothon et autres capitaines à faire l'avant-garde ; et le surplus, » comme le duc d'Alenchon, le bastard d'Orlyens, le marissal de » Rays estoyent les conducteurs de la bataille et sievoient assez » de près ladicte avant-garde. Si povoient estre yceulx François

(1) Quicherat. — *Procès de Jeanne d'Arc.* Vol. V, p. 290.
(2) *Ibidem.* — T. IV, p. 166.
(3) Quicherat. — *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 260.

» en tout de XII à XIII mille combattants. Si fust lors demandé » à la Pucelle par aulcuns des princes et principaux capitaines là » estant quelle chose il lui sembloit de présent bonne à faire. » Laquelle respondy qu'elle estoit certaine et scavoit véritable- » que les Anglois, leurs ennemis, les attendoient pour les com- » battre; disant oultre que, au nom de Dieu, on chevaulchoit » avant contre eulx et qu'ils seroient vaincus (1). » Telle fut, le 18 juin, la fameuse bataille de Patay, dans laquelle périrent plus de trois mille Anglais. Gilles prit une part active à la défaite de l'armée ennemie, poursuivit avec Jeanne d'Arc les fuyards et en fit un horrible carnage.

Après ce combat, on voit encore le baron de Rais, chevauchant toujours à côté de la Pucelle, aller chercher le roi à Gien, chasser les Anglais de Troyes et de Châlons, et enfin obliger Reims à ouvrir ses portes. Comme conseiller du roi, chambellan, maréchal de France et l'un des plus riches seigneurs du royaume, il a l'honneur de représenter un des pairs de France au sacre du roi, le 16 juillet 1429. « Le lendemain, qui fut dimanche, dix- » septième jour de juillet, celluy mesme an mil quatre cens vingt- » neuf, les seigneurs de Saint-Sevère, de Rays, maréchaux de » France, le seigneur de Graville et le seigneur de Culan, ad- » miral de France, furent par le roy, suivant la coutune an- » chienne, envoyez à Sainct-Remy, pour avoir la Saincte-Am- » pole. Lesquelz firent le serment accoustumez (c'est qu'ils pro- » mirent qu'ilz la conduiroient et reconduiroient seurement) et » l'apporta bien dévotement et solempnellement, l'abbé estant » revestu en l'habit pontifical, ayant dessus luy un riche pare- » ment d'or, jusque devant l'église de Sainct-Denis. Et là vint » l'archevêque, pareillement revestu et accompaigné des cha- » noines, et la prinst et porta dedans l'église et la mist sur le » grant autel de Nostre-Dame de Reims.... Et, après le service, » fust la Sainte-Ampole reportée et conduite ainsy qu'elle avoit » esté apportée (2). »

(1) Monstrelet. — Chap. XIII.

(2) Quicherat. — *Procès de Jeanne d'Arc. Journal du siége d'Orléans et voyage à Reims*, t. V, p. 129.

L'armée française, en quittant Reims, s'avança vers Paris; mais le duc de Bedford vint au-devant d'elle, et une rencontre eut lieu à Senlis. Le maréchal de Rais, qui commandait le troisième corps, s'avança jusqu'aux fortifications du camp des Anglais, qui prirent la fuite et furent poursuivis par l'armée française. Pendant ce temps le roi était arrivé à Saint-Denis, « où se » rendirent devers luy le mareschal de Rays, le comte de Laval » et Jehanne la Pucelle, lesquels approchèrent la ville de Paris » et descendirent aux fossés d'icelle et prinrent d'assaut le boul- » levart de Saint-Honoré et le tinrent jusqu'à ce que la nuict les » contraignit de se retirer, et fust le maréchal de Rais tout le » jour dedans l'arrière fossé; mais voyant n'y gagner rien, ils » se retirèrent ailleurs (1). »

Le maréchal, baron de Rais, qui avait suivi Jeanne d'Arc dans tous ses combats, n'apparaît plus que rarement après la mort et le supplice de cette dernière. Cependant, en 1430, il se signale encore à la prise de Melun, et, l'année suivante, à la levée du siége de Lagny par les Anglais. Trois ans plus tard, on le voit commander l'avant-garde de l'armée du roi; puis on n'entend plus parler de lui pour de nouveaux exploits guerriers; on croirait qu'il est lassé de vaincre, car un repos absolu succède brusquement à son infatigable activité. Mais aussi avec ce repos finit la carrière heureuse, loyale et digne d'exemple de cet homme, que nous allons voir maintenant ternir toutes ses belles actions par les plus incroyables et les plus honteux débordements.

En 1430, Gilles, sire de Rais, baron de Pouzauges, vicomte de Tiffauges, comte de Confolens, prince de Chabannais, maréchal de France, eu égard aux bons et agréables services de Thibaud de la Clartière, affranchit lui et ses héritiers de diverses rentes dont il était son débiteur (2).

En 1434, le 25 janvier, il se fait un partage entre Gilles, baron, sire de Rais, chevalier, et son frère René de Rais, des biens

---

(1) D'Argentré. — P. 876.

(2) M. P. Marchegay. — *Cartul. des sires de Rais.*

de leurs père et mère et aïeux. Gilles alloue à son puîné 3,000 livres de rente, dont 300 sur Brissac, 200 sur la prévôté de Chantocé et Ingrandes, et le reste en domaines, savoir : tout ce que le défunt seigneur de la Suze possédait en France et en Champagne, les châteaux et châtellenies de la Suze et de Briolay avec toutes leurs dépendances, plus pour trois ans et jusqu'à désignation d'autres biens, les châtellenies du Loroux-Bottereau et de Bouin, dont Gilles se réserve le château et la forteresse (1).

Après avoir été créé maréchal, le baron de Rais s'empresse d'ajouter à son cortége de pages et d'écuyers une compagnie de gardes du corps, dont il se fait suivre en tous lieux. De retour dans ses châteaux, il y déploie un luxe qui n'a plus de limites; son mobilier était évalué à plus de cent mille écus. L'hôtel de la Suze à Nantes (2) éclipsait en décorations le palais des ducs de Bretagne; son oratoire avait des voûtes enrichies de peintures de prix, les vitraux brillaient des plus vives couleurs et les murs étaient recouverts de drap d'or, dont l'aune, à cette époque, au dire d'Ogée, coûtait à peu près six cents livres de notre monnaie. Ses châteaux de Machecoul et de Chantocé avaient des ameublements princiers ; mais Tiffauges, où il résidait plus particulièrement, avait un aspect tout royal. C'est là qu'il fallait aller pour s'extasier devant les richesses de la plus somptueuse demeure de Gilles et de sa chapelle surtout. Les tentures de soie, l'or et l'argent décoraient l'autel ; les croix, les encensoirs, les chandeliers et autres objets de son mobilier ecclésiastique étaient d'argent massif et les offices y étaient célébrés avec pompe.

Le défilé de son chapitre, composé de trente chapelains, portant les titres pompeux d'*évêque, de doyen, de chantre, d'archidiacre, de vicaire, de maître d'école pour les enfants de chœur* semblait la procession de tout le clergé d'une cathédrale. Il don-

---

(1) *Cartul. des sires de Rais.*

(2) Cet hôtel occupait la place où fut depuis construit l'hôtel de la Tullaye et qu'on nomma longtemps la maison du chapitre. Cette maison a été démolie, il y a quelques années, pour le nouveau tracé de la place de Saint-Pierre.

nait à quelques-uns jusqu'à quatre cents écus annuellement, se chargeant de toutes les dépenses et les obligeant à porter des robes traînantes d'*écarlate fourrez de petit gris et de menu vair*, et des chapeaux de chœur *de fin gris doublez de fin menu*. Vingt-cinq ou trente valets étaient chargés par son ordre du service de tout le clergé, qui, à force de condescendance, finit par s'avilir et tomber dans une dégradante domesticité.

Tout le monde à cette époque connaissait sa prodigalité et cherchait à en faire son profit ; tout lui était vendu le double plus cher qu'aux autres ; mais il voulait être satisfait et ne reculait devant aucune dépense. Cependant les goûts artistiques de cet homme surprennent et dénotent une intelligence à la fois naturelle et cultivée. Ainsi la musique était une de ses passions, et il fit pour satisfaire ce plaisir venir des musiciens d'Italie. Il se procura plusieurs jeux d'orgues et prenait un tel plaisir à les écouter que bientôt il en commanda un qu'il fit porter partout où il allait. Tout ce qui pouvait contribuer à l'embellissement de sa chapelle le préoccupait à un tel point que, dans ce but, il s'imposait même des sacrifices.

Il demanda, mais en vain, au Pape le droit de décorer de la mitre ses chapelains, à l'exemple des chanoines, comtes de Lyon, ainsi que du titre d'archevêque celui qu'il nomme son évêque, ainsi que l'autorisation de fonder un collége de quatre mille livres de rente, où tous les bénéfices de son pays eussent été réunis. Un jour il voit dans l'église de Poitiers un enfant de chœur, nommé Rossignol, de la Rochelle ; il lui assure, pour l'emmener avec lui, la terre de la Rivière, située près de Machecoul, d'un revenu de deux cents livres, et compte au père deux cents écus. Sa prodigue générosité n'a plus de bornes : non-seulement il donne chez lui des repas splendides, mais à l'Ascension, à la Pentecôte, il fait représenter publiquement, par une troupe de comédiens et de ménétriers attachés à sa maison, des mystères, accompagnés de *moresques*, danses importées d'Espagne, et fait distribuer à la foule des viandes et de l'hypocras.

Il cherche aussi, par de longs et fréquents voyages, à étendre

de plus en plus sa renommée. Il abandonne alors à des gouverneurs le soin d'administrer son petit État et nomme un certain Briqueville son procureur, *avec pouvoir de contracter le mariage de feue Madame Marie de Rais, sa seule fille et héritière, qui estoit alors en l'âge de 4 à 5 ans, à quel homme que bon sembleroit audit Briqueville, et de promettre et bailler de ses terres et seigneuries telles et tant que bon luy sembleroit.* On le voit tantôt à Paris, tantôt à Angers et à Orléans; il dépense dans cette dernière ville, en moins d'un an, jusqu'à quatre-vingt ou cent mille écus, disent ses héritiers dans leur requête au roi. Il fait jouer sur la place publique, avec plus de magnificence qu'on en avait déployé à l'entrée de Charles VII à Paris, les grands mystères représentant le siége d'Orléans, avec des personnages sans nombre.

Pour satisfaire à ses désordres, le maréchal de Rais, bien qu'il fût un des plus riches seigneurs du royaume, en arrive promptement à la nécessité d'aliéner ses propriétés. En quelques années il vend la plupart de ses terres. Il vend à Jean de Marrielles la châtellenie de Fontaine-Millon, au pays d'Anjou, de 400 livres de rente, pour 4,000 écus d'or; et, par un autre contrat, 60 livres de rente pour cent écus d'or ou autre somme; à feu messire Guillaume de la Jumellière, sieur de Martigné-Briand, la châtellenie de Blason et de Chemelier, également en Anjou, pour 500 écus d'or; à messire Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, la terre de Gratecuisse, en Anjou, pour 1,200 écus, la châtellenie de Savenay et 160 livres de rente sur la forêt de Brécilien; puis à messire Guy, sieur de la Roche-Guyon, les terres de la Motte-Achard et de la Meurière, en Poitou, valant de 1,000 à 1,200 livres de rente. Il vend aussi, sur la même seigneurie de la Motte-Achard, 100 livres de rente, et sur Plusquepont, qui appartient à la recette de Machecoul, 10 livres de rente. Il vend à l'évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, les terres de Pruigné, de Vue, du Bois-aux-Tréaux, la paroisse de Saint-Michel-de-Séneché, et autres pièces, sises au clos de Rais, pour 14,000 écus, etc. A Guillaume de Fresnières et à Guillemot le Cesne, marchands à

Angers, il alloue certaines rentes sur les terres de Vimbrière et de Saint-Aubin de Fosses-Louvain, au pays du Mans. Il cède également à Jean de Montecler et au même Guillemot Lecesne les terres de la Voulte et de Séneché ; il promet de payer auxdits acquéreurs 400 livres royaux d'or durant la vie de dame Anne de Sillé, douairière de ces terres. Il vend à Jéhan Rabateau, président au Parlement, les terres et seigneuries d'Auzance, de Cloué et de Signon, pour une somme d'argent qui n'est pas indiquée. De même, à Guillaume, l'apothicaire de Poitiers, et à maître Jean d'Arembert et Jacques de l'Espine, le Breuil-Mangon-lez-Poitiers et autres pièces au même pays, pour 2,600 écus d'or. A feu Monseigneur de la Trémouille, 1,200 royaux d'or de rente sur la terre de Chantocé, pour 12,000 royaux d'or. Il vend aussi au chapitre de N.-D. de Nantes une belle maison, nommée la maison de la Suze, *avec les appartenances, coustumes et autres droits qu'il avait en icelle ville, et autres terres, rentes et revenus.*

Nous voyons dans un extrait d'un compte de Jean de Mauléon en 1434 qu'il avait vendu Chantocé pour la somme de *cent mille escus.* Dans ce même extrait nous trouvons aussi *un contrat de vente de 1,000 liv. de rentes volantes et levantes sur le château, terre et forêt de Prinsay pour la somme de 20,000 escuz et reaux du poids de France, payéz par M. le chancelier du duc de Bretagne, acquéreur, à M. Gilles de Rais, vendeur, fait le 7 novembre 1435 au regard de la dame de Rais, consentante, et au regard dudit sire, le 9 dudit mois, sous les sceaux de la Cour de Nantes, où sont les armes de Malestroit, de Monsieur Gilles de Rais, de Guillaume, seigneur de Mareil, et de maistre Robert Lespervier.*

Ce fut à cette époque, en 1435, qu'eut lieu l'ordonnance royale par laquelle « le roy dernier trespassé, duement informé » et acerteiné du mauvais gouvernement dudit sire de Rays, luy » fist en son grant conseil, interdiction et défense de vendre ni » aliéner ses terres et seigneuries, ne rentes sur icelles, à quoy » il se assentit, au moins ne le contredit-il point. » Le roi donna aussi de nouvelles lettres patentes, mandant au Parlement « in-

» terdire et défendre audit Gilles et faire défense à tous autres
» qu'ils ne contractassent avec luy ; lui notifier et à tous autres
» lesdictes interdictions, et faire publier en tous les lieux re-
» quis ; et faire défense sur grosses peines à luy, aux capitaines
» et gardes des châteaux et forteresses dudit sire de Rais et tous
» aultres, qu'ilz ne livrassent et souffrissent estre transportées
» lesdictes places et forteresses à estrangères personnes, jusqu'à
» ce que ladicte Cour autrement en eut ordonné (1). »

Ces lettres furent publiées à son de trompe au mois de novembre 1435 à Orléans, Tours, Angers, Pouzauges, Chantocé, Saint-Jean-d'Angély et plusieurs autres lieux. Cet arrêt fut signifié, dit Désormeaux, t. I, p. 124, au duc de Bretagne, par le comte de Laval, son gendre. Mais le duc se moqua de l'arrêt et ôta au comte de Laval la lieutenance générale de tous ses États, pour la donner au maréchal et contracta avec ce dernier, le 2 novembre 1437, une alliance ou fraternité d'armes. La conduite de Jean est en cela toute naturelle ; non-seulement il est le principal acquéreur des biens de Gilles, mais il continue malgré l'arrêt royal à s'emparer, le plus souvent à vil prix, des propriétés encore inaliénées. Le duc achète, en janvier 1438, les châtellenies d'Ingrandes et de Chantocé, les péages et acquits de la Loire, grevés d'une hypothèque de 1,000 livres, pour le prix de 100,000 vieux écus d'or ; en déduction de laquelle somme il reçut les terres de Princé, Bourgneuf, de la Bénate, plus 100 livres de rentes sur Machecoul, avec promesse d'une partie de l'Ile de Bouin, Soché, les Jamonnières, etc. (2).

Du 22 janvier 1438, nous trouvons trois contre-lettres, par lesquelles, dans le première, le duc de Bretagne s'engage à restituer Chantocé au sire de Rais, dans le délai de trois ans ; les châtellenies de Bourgneuf, la Bénate et autres lui sont rendues ; ledit duc se réserve toutefois 1,000 livres de rentes en échange des châtellenies de la Motte-Achard, La Maurière et les Chesnes.

---

(1) *Archives du départ. de la Loire-Inférieure. — Trésor des Chartes.*
(2) *Ibidem.*

Dans la deuxième, le duc Jean et son fils Pierre déclarent que, si Gilles de Rais reconstitue les terres à lui baillées par contrat d'échange, dans le délai de trois ans, le temps écoulé ne sera pas compté ni déduit sur le délai à lui accordé auparavant pour le retrait. Enfin, par la troisième, le duc Jean accorde au sire de Rais la faculté de racheter pendant six ans, moyennant 100,000 écus d'or, les terres de Chantocé, Bourgneuf, la Bénate et Princé. Puis le duc députa son fils Pierre de Bretagne au roi pour faire lever l'interdiction, mais ce fut en vain, sa demande ne lui fut pas accordée.

Malgré tous ces achats, le duc eut soin de prendre ses mesures pour s'en assurer la jouissance. Ainsi le 5 septembre 1436, il se fait prêter serment par les capitaines des places de Gilles de Rais, comme nous le voyons par celui prêté par Michel de Sillé, capitaine de Machecoul, et autres.

« Michel de Sillé, capitaine de Machecoul; Jehan du Dreneuc, lieutenant dudit capitaine; Conan-de-Vieil-Chasteau, capitaine de Saint-Étienne de Malemort (1); Valentin de Mortemer, chevalier, capitaine du Loroux-Bottereau; et Yvon de Kersaliou, capitaine de Pornic; pour honoré seigneur le sire de Rais et de Chantocé promettre de garder fidèlement les places pour le service du duc, luy donner entrée et à son fils aîné toutes fois et quante, et n'y admettre aulcun étrangier qui veuille faire la guerre audit seigneur duc. Donné sous le sceau dudit seigneur Gilles de Rais, en absence des leurs le 5 septembre 1436 (2). »

Gilles de Rais vendit en huit années, depuis l'an 1432, époque où mourut son oncle et tuteur Jean de Craon, jusqu'en 1440, date de son décès à lui-même, des biens pour une somme de 180 à 200,000 écus. Aussi sa femme, sa fille et son gendre furent-ils obligés de soutenir d'interminables procès pour mettre ordre aux embarras inexplicables dans lesquels il les avait plongés (3).

---

(1) Saint-Étienne de Mer-Morte.

(2) *Archives du départ. de la Loire-Inférieure. — Trésor des Chartes.*

(3) Voir aux pièces justificatives la lettre de Charles VII, n° 4.

Pour ses désirs effrénés il fallait à Gilles de l'or et beaucoup d'or et à tout prix. Il s'adressa à Dieu, qui, suivant son orgueil superstitieux, respectait trop, pour lui refuser quelque chose, la maison de Rohan et de Laval-Montmorency, dont un écrivain du règne de Philippe le Bel, dit Désormeaux, t. I, p. 14, « héros très-versé dans la connaissance des antiquités françaises », écrivait : *Montmorency, premier chrétien de France, premier baron de France, premier seigneur de Montmorency que roi de France.* Ses prières n'étant pas exaucées, il eut recours alors aux sciences occultes. Il écouta avec admiration un prêtre de Saint-Malo, Gilles de Sillé, s'accointant fort, dit d'Argentré, de ce *paillard et méchant homme*, qui se hasarda à lui parler d'alchimie, comme de l'accomplissement du grand œuvre de la transmutation des métaux et de la découverte de la pierre philosophale. Il se procura alors à grands frais de curieux manuscrits et toutes les matières nécessaires aux découvertes, s'entoura de savants et se réfugia avec eux au fond de son château de Tiffauges. Ils construisent les fourneaux et vont peut-être parvenir à leur but ; mais comme il arrive toujours quelque malheur, qui casse l'*œuf philosophique*, avant que cette précieuse pierre qui fait l'objet des vœux des souffleurs puisse acquérir sa dernière forme, il arriva aussi au maréchal de Rais que, dans le cours *du grand œuvre*, le dauphin, alors Louis XI, arriva à Tiffauges. Il fallut rompre les fourneaux et troubler les opérations de cet art mystérieux qui n'aime pas le grand jour ni les témoins étrangers (1).

Que venait faire Louis XI, alors dauphin ? Fomentait-il quelques sourdes menées contre son père ? Peut-être aussi venait-il, comme on l'a supposé, s'assurer du concours du puissant baron de Rais pour la révolte qu'il préméditait ? Dans tous les cas il aurait échoué, car le maréchal n'avait plus son ancienne ardeur pour les combats et la politique, et il ne s'occupait plus que de l'étude qui devait, croyait-il, lui dévoiler les mystères les plus cachés de la nature. Nous pensons plutôt que le dauphin venait surveiller Gilles,

(1) *Histoire de Bretagne*, par D. Lobineau, t. Ier, p. 615.

à cause des bruits que l'on faisait courir, qu'il encourageait les prétentions d'une fausse Jeanne d'Arc. En effet, après l'apparition de la vierge de Vaucouleurs, qui avait excité en France et dans l'Europe entière une sensation qui tenait du prodige, non-seulement le bruit se répandit qu'elle avait été préservée des flammes, mais plusieurs filles voulurent se faire passer pour elle, en se disant inspirées par Dieu.

Gilles de Rais, pour qui tous les moyens étaient bons quand il s'agissait de servir ses passions, s'empressa de tirer profit de l'effervescence crédule qui portait les populations à croire aux choses les plus impossibles. Ainsi, nous apprenons dans une rémission accordée par Charles VII au capitaine Jean de Siquenville « que le sire de Rais dit à ce capitaine, escuyer de Gascogne, qu'il vouloit aller au Mans et qu'il vouloit qu'il prinst la charge et le gouvernement des gens de guerre que avoit lors une appelée Jehanne (des Armoises), qui se disoit pucelle, en promectant que s'il prenoit ledit Mans qu'il en seroit cappitaine, lequel, suppliant pour obéir et complaire au sire de Rais, son maître, duquel il estoit homme à cause de sa femme, lui accorda et prinst laditte charge et se tint par certain temps autour des païs de Poitou et d'Anjou.... »

Le dauphin, qui avait été envoyé « pour oster les pilleries et faire vuider les gens de guerre qui estoient en iceluy païs de Poitou », prit alors Siquenville et le mena prisonnier à Montaigu où il devait être jugé, mais il s'échappa de prison. Or il semble en effet naturel que le dauphin vînt à Tiffauges, non pour rattacher à son parti Gilles de Rais, mais bien pour lui adresser de la part de son père de sévères remontrances. Que si dans ses supplications au roi, Siquenville garde le silence sur le but de son maître, nous savons d'autre part que le maréchal, non content comme tous les débauchés de se vautrer dans la fange du vice, se plaisait encore à y entraîner les autres par les voies les plus détournées et les plus honteuses, comme cela ressort de ce passage du livre des *Femmes célèbres*, écrit en 1504, par Antoine Du-

faure [1]. « Il a bien esté depuis une faulxement surnommée Pucelle du Mans, ypocrite, ydolâtre, invocatrice, sorcière, magique, lubrique, dissolue, enchanteresse, le grand miroir de abusion, qui selon son misérable estat essaya à faire autant de maulx que Jehanne la Pucelle avoit fait de bien. Après sa chimérale, ficte et mensongère dévotion, de Dieu et des hommes délaissée, comme vraye archipaillarde, tint lieux publiques. De laquelle pour l'honneur des bonnes et vertueuses, n'en vueil plus longuement escrire [2]. » Ces faits durent puissamment contribuer plus tard à décider Charles VII à prêter son autorité royale à l'Église et au duc de Bretagne, pour mettre fin à tant de scandales cachés. Ni le dauphin, ni Richemont, ni aucun des seigneurs de l'époque ne réclamèrent dans la suite contre l'arrestation du maréchal, preuve évidente qu'ils ne le regardaient pas comme atteint de démence, comme voulurent plus tard le faire admettre les héritiers de Gilles, dans le mémoire imprimé aux preuves de l'*Histoire de Bretagne*.

Cependant le baron de Raïs, ne trouvant aucune ressource dans l'alchimie, se jette alors dans la sorcellerie, croyant qu'elle lui procurera mieux ce qu'il désire, c'est-à-dire de l'or. Il reçoit tour à tour le grand Antoine de Palerme, Jean de la Rivière, l'orfèvre Robin et plusieurs autres. Chacun lui donne ses conseils et lui promet de le mettre en rapport avec le démon, mais inutilement. Ceux qui abusèrent le plus de sa crédulité furent un médecin du Poitou et un Italien.

Le médecin n'ayant pu réussir dans ses invocations et n'ayant pas convaincu Gilles de la valeur de ses sortiléges, demanda à retourner dans son pays s'instruire plus à fond de ce mystère, et dans cette vue il demanda au maréchal une somme d'argent pour

---

(1) Antoine Dufaure, né à Orléans, provincial des dominicains de France, confesseur de Louis XII et d'Anne de Bretagne, à la requête de laquelle il composa cet ouvrage, et mourut évêque de Marseille en 1509.

(2) Quicherat. — *Documents insérés dans le procès de Jeanne d'Arc sur la fausse Jeanne d'Arc, qui parut de 1436 à 1440*, t. IV, p. 281, et t. V, pp. 333, 336, 465.

se conduire et acheter ce qui lui était pour cela nécessaire. Ayant obtenu ce qu'il souhaitait, il prit congé de son bienfaiteur et ne reparut plus.

Le maréchal envoya alors chercher en Italie un savant Florentin, François Prelati, qui avait, disait-on, parcouru l'univers et auquel la nature n'avait pu taire ses secrets. « Alors, au fond de ce château de Tiffauges, dit un auteur, il se passa des choses étranges, horribles, impossibles à croire. Il y eut des conjurations fantasmagoriques, de magiques apparitions et de sanglants sacrifices. On a vu disparaître des enfants. Une vieille femme, appelée la Meffraie, qui parcourt les campagnes et les landes, la tête couverte d'une étamine noire, les attire par de brillantes promesses auprès du maréchal. » Mais hélas ! une fois ces innocentes créatures entrées au château, elles n'en sortent plus ! Que deviennent-elles ? On répond partout que le seigneur de Rais *use de l'art et science de nigromancie et qu'il fait murtrier et occire grand nombre d'enfants, afin d'en avoir et recueillir le sang, dont il escript tous ses caractères des divinements requis pour invoquer les infernales esprits, tendant parvenir par leur moyen à recouvrer grans trésors et richesses* (1).

Cependant ce bruit gronde sourdement depuis bien des années sans que personne ose élever la voix, car Gilles est à la fois grand dignitaire et parent du roi, lieutenant général du duc de Bretagne et surtout haut justicier dans ses vastes domaines. Mais à cela il faudrait ajouter les turpitudes et crimes inexplicables du baron de Rais, et nous les verrons en citant des extraits du procès qui lui fut fait et le conduisit à la mort.

L'évêque de Nantes, en présence des dénonciations sans nombre et secrètes que lui adressaient ses ecclésiastiques et les vassaux du seigneur de Rais, qui étaient tous irrités contre lui, tant il commettait de crimes, en présence surtout de la violation des immunités ecclésiastiques à Saint-Étienne de Mer-Morte, se décida à faire connaître au chef de l'Église la conduite du maréchal

---

(1) Alain-Bouchard. — *Grandes Chroniques de Bretagne.*

et obtint pour le mettre en accusation une bulle, dans laquelle Eugène IV le déclara *imbu du malin esprit et oublieux de son salut (maligno spiritu imbutus tuæque salutis immemor)*. Il s'assura ensuite du concours du roi, dont Gilles relevait comme grand officier de la couronne et de celui du duc de Bretagne. Ce dernier, oubliant que le maréchal était son lieutenant général et son frère d'armes, donna les ordres les plus sévères pour le faire saisir. Il le poursuivit même avec d'autant plus de rigueur que le terme du rachat stipulé dans ses ventes insensées que le maréchal lui avait consenties de ses domaines approchait. La crainte d'être remboursé, plus l'horreur des crimes du baron de Rais, excitait bien plus le zèle de Jean V. Ce fut le 10 septembre 1440 que les gens du duc, munis de pleins pouvoirs, se rendirent au château de Tiffauges, où Gilles faisait plus particulièrement séjour, qu'ils l'arrêtèrent au milieu de ses orgies. Frappé de stupeur, car il n'avait jamais pensé que la justice humaine pût l'atteindre, il voulut d'abord résister ; mais, abandonné de ses hommes d'armes et convaincu que le roi ne le laisserait pas mettre en accusation, il consentit à se livrer entre les mains de Jean V. Gilles de Sillé, moins rassuré, s'enfuit avec quelques complices ; mais Prelati fut arrêté avec Poitou de Pouzauges, Henriet Grillart et Eustache Blanchet.

Deux tribunaux, l'un ecclésiastique, l'autre civil, s'organisèrent. Le premier fut composé de Jean II de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de Bretagne, président ; de Jean Blouin, de l'ordre des Frères prêcheurs, commissaire ; de Jean Merry, grand inquisiteur de la foi en France ; de l'évêque de Saint-Brieuc et de plusieurs autres. L'autre fut présidé par Pierre de l'Hospital, sénéchal de Rennes et juge de la haute justice ducale.

C'est dans la grande salle du château de Nantes, où siégeait la cour ecclésiastique, au milieu d'une foule compacte, que l'ouverture du procès eut lieu, le 28 septembre 1440. Après la lecture de l'acte d'accusation, qui ne contient pas moins de cinquante-neuf chefs principaux, on entendit le rapport de sept témoins, qui déposèrent que leurs enfants avaient été enlevés par les gens du maréchal et que depuis lors ils n'avaient plus reparu. Puis dans

une autre séance, le 8 octobre, Gilles fut interrogé et s'obstina à garder le silence pendant que les témoins continuaient leurs dépositions.

L'affaire fut successivement renvoyée au 11 et au 13 du même mois et, interpellé à nouveau, le maréchal répondit « qu'ils étoient des simoniaques et des ribauds et qu'il aimoit mieux être pendu par le col que de répondre à de tels prêtres et à de tels juges. *(Dixit dictos domnos Eppm. nanneten. et fr. Joh. Blouyn, vicarium inquisitionis.... ac alios omnes viros ecclesiasticos esse symoniacos et ribaldos, et quem mallet per collum laqueo suspendi quam coram talibus viris ecclesiasticis et judicibus respondere* (1). »

Essayons maintenant de faire connaître l'ensemble de ce procès fameux par les dépositions de Gilles et de ses complices, d'après les traductions des pièces de la procédure. Après la réponse dont nous venons de donner une partie, le tribunal décida que l'accusé serait jugé comme contumace. Dans une séance suivante, le promoteur Guillaume Chapeillon invite Gilles à se défendre, puis il indique l'étendue de la juridiction épiscopale de Nantes et les paroisses dont le prélat possède la haute justice, ainsi que les droits du Grand Inquisiteur, et déclare que Gilles de Rais, étant de la paroisse de la Sainte-Trinité de Machecoul, a été depuis son enfance sujet et justiciable de l'Évêque et de l'Inquisition en ce qui concerne les crimes énoncés. Les témoins se plaignent que les enfants ont été enlevés par Gilles de Sillé, Roger de Bricqueville, Henriet-Griart, Étienne Corrillaut, dit Poitou, André Buchet, Jean Rosseignoul (Rossignol), Robin Romalart, « tous familiers, commissaires ou serviteurs du seigneur de Rais, lesquels enfants auraient été pris, très-inhumainement démembrés, brûlés et livrés au démon, aux malins esprits, après avoir servi aux plaisirs du maréchal. » Le promoteur démontre que Gilles a fait périr plus de cent quarante enfants, dont il a égorgé un grand nombre de sa propre main.

---

(1) *Arch. du départ. de la Loire-Inférieure. — Trésor des chartes de Bretagne. — Procès manuscrit de Gilles de Rais.*

La justice humaine, dit-il, les saints canons de l'Église, les lamentations de la foule suppliante réclament un châtiment terrible et exemplaire. Alors le criminel, sommé par l'évêque de répondre aux faits articulés contre lui, veut encore récuser ses juges ; mais tout à coup il tombe à genoux et annonce, en versant des torrents de larmes, qu'il va tout dire. Il parle de ses recherches alchimiques, nie qu'il a invoqué le démon, demande à entendre les témoins et refuse de les interroger. Il supplie de le laisser participer aux sacrements des fidèles et promet de dire ensuite la vérité. Cependant, après trois nouvelles interpellations, n'ayant pu obtenir de réponse, le promoteur annonça qu'il ne restait plus qu'à soumettre l'accusé à la torture. L'évêque ordonna, en conséquence, de conduire le baron dans une salle basse, où se trouvaient les instruments du supplice. Mais Gilles pria encore humblement ses juges de différer l'exécution. La Cour céda et le lendemain, dans une salle voisine de celle où la *géhenne avoit esté préparée*, il avoua que tout ce que les témoins avaient dit était vrai ; et désirant encore ajouter à ces aveux, il déclara en pleurant, *sponte, libere et dolenter*, vouloir confirmer publiquement plusieurs autres grands et énormes crimes commis envers Dieu et ses commandements. De retour dans la salle du tribunal, devant les juges et une foule nombreuse, *ac aliis in multitudine copiosâ testibus*, il résolut de rappeler toutes les iniquités dont il s'était rendu coupable envers Dieu dans sa jeunesse, parce qu'on n'avait opposé aucun frein à ses passions et qu'on le laissait au contraire se livrer à toutes ses volontés, et que dès lors il s'était abandonné à tout ce qu'il y avait d'illicite et de criminel. Il pria les assistants qui avaient des enfants de les élever dans de bonnes doctrines et dans la pratique des vertus ; et, comme la plupart des auditeurs ignoraient la langue latine, il voulut leur exposer sa confession en langue vulgaire, afin d'obtenir d'eux le pardon de ses fautes.

Il avoua que depuis sa jeunesse il n'avait pas cessé de se livrer à toutes les débauches et à la fougue de ses passions, faisant tout le mal qu'il pouvait faire, appliquant son esprit et ses fa-

cultés à l'exécution des choses illicites et déshonnêtes. Il exhorta affectueusement les pères et mères, les amis, les parents de donner l'exemple des bonnes mœurs aux enfants élevés près d'eux, de les instruire et de les châtier à propos s'ils ne voulaient pas qu'ils tombassent dans le péché ainsi que lui. Après quoi le baron déclara hautement, en présence de tous, que pour satisfaire l'ardeur de ses désirs charnels et de sa luxure, il avait sacrifié une foule d'enfants dont il ne peut se rappeler le nombre, et qu'il les avait tués et fait mettre à mort après avoir commis avec eux le péché de sodomie et crime contre nature, se livrant à tous les excès de ses désirs effrénés avant et après leur mort et même pendant leur agonie. Il avait pour complices dans l'exécution de ces atrocités Roger de Bricqueville, Étienne Corrillaut, Rossignol et Robin. Chacun d'eux se plaisait à faire subir à ces innocentes victimes les plus horribles tourments, soit en séparant leurs têtes de leurs corps avec des poignards, des dagues ou des couteaux, soit en les assommant à coups de bâtons ou de tous autres instruments, soit encore en les suspendant aux voûtes des appartements au moyen de cordes et de crochets en fer, pour les étrangler ou les faire expirer lentement dans d'épouvantables souffrances. Avant de livrer ces infortunés à tous ces supplices et même après qu'ils avaient rendu le dernier soupir, ils commettaient sur leur corps le crime de sodomie ; et quand, parmi ces malheureux enfants, il s'en trouvait qui eussent de belles têtes, ils leur ouvraient le ventre d'une manière horrible, pour s'abandonner sur eux à leurs infâmes plaisirs pendant qu'ils respiraient encore, et souvent leurs pauvres victimes expiraient sous leurs embrassements. Ils éprouvaient tous une véritable jouissance à les voir se débattre et mourir ainsi, et ils poussaient alors de longs éclats de rire ; après quoi ils brûlaient les cadavres de leurs victimes et les réduisaient en cendres.

Interrogé sur les lieux où il avait commis ces premiers crimes, depuis quel temps il les avait commis et combien d'enfants il avait fait périr de cette manière, le baron répondit et déclara que c'était d'abord dans la forteresse de Chantocé, dans l'année où

mourut son oncle le sire de la Suze, 1432. Il avait tué ou fait tuer dans ce lieu un grand nombre d'enfants, après avoir commis avec eux le crime de sodomie et contre nature, et cela seulement pendant qu'il demeurait seul dans cette forteresse. Mais après que Roger de Bricqueville et ensuite Étienne Corrillaud, Rossignol et Robin se furent joints à lui, un nombre infini d'enfants fut sacrifié par ces hommes scélérats. Les cadavres de leurs victimes, coupés en morceaux, furent enfouis sous les murs de la forteresse ou renfermés dans des coffres et jetés à l'eau.

Le baron ajouta que de là il se rendit au château de Machecoul, et de même, en ce lieu, des enfants dont il ne peut indiquer le nombre furent tués par lui ou ses complices, et leurs cadavres réduits en cendre. D'autres enfants, également en grand nombre, furent mis à mort dans son hôtel de la Suze, à Nantes; et dans ce même temps il gardait dans ses divers domaines beaucoup d'autres jeunes infortunés, qu'il fit périr de la même manière.

Le baron avoua et confessa ces crimes abominables en déclarant qu'il ne les avait commis que pour satisfaire les désirs effrénés de ses sens et non dans une autre intention, n'ayant personne auprès de lui qui lui remontrât l'énormité de ses forfaits.

Il déclara ensuite et confessa qu'après un voyage de plus d'une année, Eustache Blanchet, son émissaire, rencontra et amena vers lui du pays de Florence, en Lombardie, le nommé François Prelati, dans le dessein d'évoquer le démon, d'après le désir qu'il en avait manifesté ; ce même François Prelati, arrivé près du sire de Rais, lui déclara qu'il avait trouvé dans ce pays d'où il venait le secret de conjurer les esprits infernaux. Il lui promit de les faire apparaître devant lui, et en effet il évoqua souvent en sa présence un certain démon auquel il donnait le titre de baron et qu'il prétendait faire venir à sa volonté.

Le sire de Rais ajouta que François Prelati avait fait souvent des évocations diaboliques, par son ordre, soit pendant qu'il était absent, soit en sa présence, et que lui-même fit par trois fois des évocations. La première eut lieu dans le château de Tiffauges, la seconde près du bourg de Rezé; quant à la troisième il ne s'en

souvient pas. François Prelati faisait souvent des évocations de la même manière que lui ; mais tous deux ne souffraient pas qu'Eustache Blanchet fût présent, attendu que ce même Eustache avait *la langue fragile, mauvaise et légère.*

En se livrant à ces opérations diaboliques, ils traçaient des cercles et des croix sur la terre, ainsi que certains caractères mystérieux. Prelati tenait à la main un livre contenant les noms de plusieurs démons et les paroles à prononcer pour les évocations et conjurer. Le baron ne se souvient plus de ces paroles ainsi que des noms des démons. Prelati lisait ce livre parfois pendant plus de deux heures, en faisant des conjurations et évocations pendant lesquelles le baron ne put apercevoir le diable ni lui parler, ce qui lui déplut et l'irrita fort.

Il ajoute que, lorsque Prelati faisait ces évocations en son absence, il lui déclarait qu'il avait vu le baron infernal et qu'il lui avait parlé; que ledit baron refusait de se montrer au sire de Rais, parce que celui-ci manquait aux promesses qu'il avait faites au diable, lequel n'apparaîtrait que lorsque ces promesses seraient accomplies.

Le sire de Rais dit alors à Prelati de demander au diable ce qu'il exigeait de lui, promettant lui livrer tout ce qu'il demanderait, fût-ce son âme et sa vie, s'obligeant à s'abandonner à lui dès qu'il l'exigerait et à se soumettre à toutes ses volontés s'il obtenait la science, la puissance et la richesse. Après quoi Prelati dit au baron que le diable, entre autres choses, réclamait quelques membres d'enfants, tels que la main, le cœur et les yeux, pour lui être offerts et servis par le baron, ce qui fut fait. Gilles déclara de plus qu'avant d'assister à une de ces évocations il écrivit et signa de sa propre main une cédule, dans laquelle il écrivit son nom en langue vulgaire, soit Gilles ; il ne se souvient pas du contenu de cette cédule, qu'il signa avec l'intention de se donner au démon. Pendant qu'on l'invoquait, le sire de Rais tenait toujours sa cédule, attendant que Prelati et le diable disent ce qu'il fallait pour accomplir les promesses et le pacte que le baron avait fait avec le démon, mais le diable n'apparut ni ne parla, et le sire de Rais se souvient qu'il ne livra pas la cédule.

Le baron entreprit ensuite de faire la même évocation que Prelati, ce que celui-ci ne voulut pas permettre, lui déclarant qu'il courrait alors un danger imminent, car au moyen de cette évocation Prelati avait vu apparaître un serpent qui lui avait causé une grande frayeur. Ce que le baron ayant entendu, il fit voir à Prelati un morceau de la vraie croix qu'il portait sur lui et il exigea qu'il fît son évocation, mais celui-ci n'y consentit pas. Il ajouta que, pendant une de ces évocations auxquelles il assista, Prelati lui déclara qu'il apercevait le baron infernal, ayant entre les mains et montrant une grande quantité d'or et principalement un énorme lingot de ce métal. Le baron de Rais confessa qu'il n'aperçut ni diable ni lingot, mais seulement une manière d'or en feuille ou du moins qui en avait l'apparence, car il n'y toucha pas.

Après l'aveu de quelques autres déceptions, le baron, interrogé pourquoi il gardait ce même Prelati avec lui dans sa maison, répondit que c'était parce qu'il était habile, d'un commerce agréable, qu'il s'exprimait merveilleusement avec de belles paroles latines et qu'il se montrait très-empressé de soigner ses intérêts.

Le sire de Rais, ayant ensuite confessé plusieurs crimes commis par lui, déclara qu'il avait eu d'autres évocateurs de démons, entre autres un certain trompette ou sonneur de tube, nommé du Mesnil, et l'illustre Jean de la Rivière, qu'on appelait le grand Antoine de Palerme, et d'autres encore dont il ne se souvient pas. Il raconta comment il fut également trompé dans son attente avec eux, car il ne put voir le diable, quoiqu'il eût fait un nouveau pacte avec lui. Le grand Antoine de Palerme lui annonça un jour qu'il avait vu le diable, sous la forme d'un léopard, qui s'était élancé sur lui et réclamait vingt pièces d'or pour se montrer au baron, mais celui-ci ne jugea pas à propos de les lui donner.

Un autre évocateur, en lui voyant faire le signe de la croix dans le cercle magique qu'il avait tracé autour de lui, l'éloigna précipitamment pour lui faire éviter le péril qui le menaçait. Après l'opération le baron dit qu'il revint à la porte de la chambre, qu'il trouva fermée, et il entendit l'évocateur qui jetait des cris perçants, comme si on l'eût frappé avec violence; le baron ouvrit

aussitôt la porte, et étant entré dans la chambre, il aperçut l'évocateur grièvement blessé au visage et sur d'autres parties du corps, ayant entre autres une bosse au front et pouvant à peine se soutenir. Le baron, craignant qu'il ne succombât à ses blessures, lui fit administrer la confession et l'extrême-onction. Pourtant l'évocateur n'en mourut pas, mais il resta longtemps en convalescence.

Après d'autres aveux, le baron termina sa confession en exhortant les pères de famille à éviter que leurs enfants ne se livrassent aux plaisirs du vin et de la table, qui sont, suivant lui, la source de beaucoup de maux, déclarant que c'étaient les vins exquis, les mets succulents dont il avait usé avec excès, qui l'avaient porté à se livrer à la débauche et à commettre tous les crimes dont il s'était rendu coupable.

Le baron, après cette confession, pressé d'expliquer sa conduite, s'écria : « Hélas ! Monsegnor, vous vous tourmentez et moy avecques. » A quoi le président répondit : « Je ne me tourmente point, mais je suis moult esmerveillé de ce que vous me dites et ne m'en puis bonnement contenter. Ainçois je désire et vouldroye par vous en sçavoir la pure vérité, pour ces causes que je vous ay jà souventes dittes. » — Le maréchal reprit : « Vrayment il n'y avoit austre cause, fin, ni intention que ce que je vous aye dit de plus grans choses que n'est cest-ci et assez pour faire mourir dix mille hommes. »

Après ces terribles aveux, il semblait que le maréchal eût épuisé le récit de ses crimes, et cependant le témoignage de ses serviteurs, tout en corroborant les faits, dévoila encore aux auditeurs plus d'un raffinement criminel du baron et de ses complices.

François Prelati prit le premier la parole. Né au Mont-Catane, dans le Val-Noir, diocèse de Lucques, en Italie, il fut ordonné clerc et reçut la tonsure de l'évêque d'Arrezzo. Livré tout entier à l'étude des sciences, il vivait retiré sur le mont Fragal, près Florence, lorsque Eustache Blanchet vint le chercher. Ils arrivèrent tous deux à Tiffauges, où Gilles de Rais les reçut avec toutes sortes d'égards. Bientôt il fit des évocations dans la forme sui-

vante : il traçait un grand cercle, ouvrait ses livres cabalistiques et prononçait de longues formules. Il disait, par exemple : *Baron, Satan, Belial Belzebuth, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, au nom de la Vierge Marie et de tous les saints, je vous supplie d'apparaître ici en personne, afin de parler avec nous et de faire notre volonté.* Il affirme que le diable lui apparut un jour, sous la forme d'un beau jeune homme, puis sous celle d'un serpent vert, à tête de chien ; mais le maréchal, toujours muni de son morceau de la vraie croix, voulut entrer dans la chambre où se tenait Prelati, de sorte que l'or du diable se réduisit en poussière.

Eustache Blanchet, âgé de 40 ans, né dans une paroisse du diocèse de Saint-Malo, en Bretagne, déclare ensuite qu'il était depuis deux ans au service du maréchal quand il partit pour l'Italie. Il raconte l'arrivée de Prelati et ses travaux avec Jean Petit, orfèvre parisien, et un vieux protonotaire, demeurant près l'église de Saint-Nicolas, de Tiffauges ; les rapports faits à Mortagne par Jean Mercier, de la Roche-sur-Yon, sur le bruit, répandu à Nantes et à Clisson, que le maréchal tuait des enfants ; puis le refus du serviteur, Robin Romalart, de retourner près du seigneur de Rais, refus motivé sur ce qu'il trouvait abominable d'évoquer les démons ; enfin plusieurs évocations et les vœux du maréchal d'aller à Jérusalem visiter le saint Sépulcre, afin d'obtenir la rémission de ses péchés.

Étienne Corrillaut, dit Poitou, de Pouzauges, et Henriet Griart confirment ce qui a été dit et donnent de nouveaux détails sur les crimes énoncés. Un jour on fit brûler deux enfants dans la cheminée de la chambre de Gilles de Rais pendant qu'il était au lit. Chacun d'eux a tué environ une douzaine d'enfants.

Après ces dépositions, au moment où ils allaient se retirer, Gilles de Rais, se retournant, s'écria : « Adieu, François, mon amy, jamais plus ne nous entreverrons en ce monde. Je prie Dieu qu'il vous doint bonne pacience et cognoissance, et soyez certain, mais que vous ayez bonne pacience et esperance en Dieu,

que nous nous entreverrons en la grant joye du Paradis. Priez pour moi, et je prieray pour vous [1]. »

On entendit en dernier lieu les témoins sur la violation des immunités ecclésiastiques, qui racontèrent que, le lendemain de la Pentecôte, au moment où les paroissiens de Saint-Étienne de Mer-Morte étaient réunis, Gilles entra avec un sergent dans l'église et s'empara de Jean Perron, gardien de la forteresse, l'accusa d'avoir battu ses hommes, le força de lui remettre le château et le fit jeter dans les cachots.

Après avoir entendu les conclusions du promoteur, la Cour entra en délibération, et bientôt après, l'évêque de Nantes, au nom de l'inquisition et des juges ecclésiastiques, prononça la sentence suivante :

« Nous, évêque de Nantes, Jehan Blouyn, vicaire de la Sainte Inquisition, assistés des révérends évêques, docteurs et maîtres en théologie, etc., après avoir examiné et fidèlement rédigé les dépositions des témoins et la confession spontannée faite en notre présence et avoir écouté la voix de nostre conscience, prononçons et te déclarons, toi seigneur de Rais, devant le tribunal et le peuple ici rassemblés, hérétique, relaps, traître et évocateur du diable, coupable du crime contre nature avec les enfants des deux sexes et de violations des immunités ecclésiastiques ; décernons contre toi la sentence d'excommunication et les autres peines que tu as encourues comme hérétique, apostat et évocateur du démon, devant être corrigé et puni justement d'après les saints canons de l'Église. »

Après cette lecture, le président s'adressa au coupable et lui demanda s'il voulait rentrer dans le sein de l'Église, et, sur sa réponse affirmative, il prononça solennellement sa réintégration *(reincorporationem)*. Ensuite Gilles se confessa à Jean Juvenal, de l'ordre des Carmes, qui lui donna l'absolution.

Le jour suivant, 23 octobre 1440, la Cour séculière, réunie

---

[1] Ces paroles et celles ci-dessus sont extraites textuellement du procès manuscrit dont nous avons parlé dans une note précédente.

dans la grande salle du Bouffay, sous la présidence de Pierre de l'Hospital, qui déjà avait assisté au procès ecclésiastique, condamnait au feu Étienne Corrillaud, dit Poitou, de Pouzauges, et Henriet Griart, et recevait ensuite le seigneur de Rais, en présence d'une foule compacte. Prenant en considération la naissance et la haute position du maréchal, elle lui accorda d'être pendu avant d'être brûlé. Il demanda à mourir avec ses complices, disant que « si autrement estoit et que les dits serviteurs ne le veissent mourir, qu'ils pussent cheoir en desespérance et imaginer qu'il n'y auroit punis qu'eux, dès que luy qui estoit la cause de leur maléfice demeuroit impuni » (1). Le président lui octroya sa demande, et de plus, attendu sa bonne contrition, décida que l'exécution, qui aurait lieu dès le lendemain à onze heures, se ferait de manière que ses entrailles ne fussent pas ouvertes par le feu et pussent être placées dans une châsse pour être portées en sépulture en telle église de Nantes qu'il ordonnerait. Il désigna l'église du *Moustier de Nostre-Dame des Carmes* et demanda que monseigneur l'évêque et ses gens fissent procession, afin de prier Dieu pour lui et ses serviteurs (2).

Après le supplice du maréchal et lorsqu'il fut retiré du bûcher, *il y eust*, ajoute Monstrelet, *aucunes dames et damoiselles de son lignaige* qui ensevelirent son corps avant qu'il fût mis en terre sainte. Enfin, pour fléchir la miséricorde divine en faveur d'un si grand coupable, sa famille fit célébrer solennellement un service dans l'église des Carmes. Une foule immense, accourue de toutes les parties de la Bretagne, assista à ce spectacle extraordinaire. Et suivant un usage du temps, disent certains auteurs, les pères et les mères de famille qui avaient entendu la confession du baron de Rais, jeûnèrent trois jours pour lui mériter la délivrance et le repos de son âme, et infligèrent à leurs enfants la peine du fouet, afin qu'ils gardassent le souvenir de ce terrible châtiment.

---

(1) Bibl. nat. — *Procès séculier de Gilles de Rais*, manuscrit.

(2) *Arch. du départ. de la Loire-Inférieure.* — Voir aux pièces justificatives, n° 5.

Un monument expiatoire fut élevé sur l'emplacement de l'exécution. La vierge mère y fut placée entre saint Gilles et saint Laud, où elle a même été invoquée jusqu'à la Révolution, sous le nom de bonne vierge de Crée-Lait. Ce petit édifice devait être un calvaire, car Alain-Bouchard, qui vivait à la fin du XVe siècle, indique le lieu du supplice de Gilles, « en la prée de Bièce, joygnant les Ponts de Nantes, où est une croix de pierre » (1). Et Travers, qui perpétue la tradition, nous fixe de nouveau l'endroit, en disant que l'on y voit les images de la sainte Vierge, de saint Gilles et de saint Laud (2).

Les restes de cet édifice, qui se voyaient sur ce qu'on appelle maintenant la chaussée de la Madeleine, n'existent plus ; ils ont été détruits lors de l'érection du nouvel Hôtel-Dieu, mais un fragment en a été conservé au Musée archéologique.

Gilles de Rais n'a pas été, comme on l'a supposé quelquefois, un batailleur du moyen âge, un de ces écorcheurs poursuivis par l'autorité royale, un scélérat grandiose, un tyran de ses vassaux, affichant hautement la cruauté et se protégeant par ses dongeons contre la haine des opprimés. Ce fut un ignoble débauché, qu'une cruauté réfléchie a mis à la piste de tous les moyens d'assouvir ses insatiables désirs. C'est ainsi qu'après s'être entouré d'une véritable auréole de gloire chevaleresque, il inventait de diaboliques saturnales, dans lesquelles les cris des enfants torturés et éventrés se mêlaient au choc des coupes remplies de liqueurs enivrantes et aux chants bachiques de ses convives et satellites infernaux. « Ils jouissaient de la mort et encore plus de la douleur ; d'une chose si cruellement sérieuse, il avait fini par se faire un passe-temps, une farce; les cris déchirants, le râle, flattaient son oreille ; les grimaces de l'agonisant le faisaient pâmer de rire ; aux dernières convulsions il s'asseyait, l'effroyable vampire, sur la victime palpitante (3). »

---

(1) Alain Bouchard. — *Les Grandes Chroniques de Bretagne,* édition de 1532, p. 168.

(2) Travers. — *Hist. de Nantes,* t. I, p. 539.

(3) Michelet. — *Hist. de France,* t. V.

Catherine de Thouars, sa femme, dont il n'avait eu qu'une fille, dut être une des dernières à apprendre ces crimes, quoiqu'ils eussent plusieurs fois pour théâtre ses châteaux de Tiffauges et de Pouzauges. En son absence, il lui laissait la garde et le gouvernement de ses terres et revenus, dont elle s'occupait avec activité. Ainsi, en 1434, elle passe à Machecoul une partie des mois de janvier et mai ; à la Saint-Michel elle est à Tiffauges, puis se rend à Chantocé, en Anjou, où on lui envoie de Pouzauges, par deux serviteurs, dont le voyage coûte 30 sous, de la cire, du fromage et six boisseaux de châtaignes, payés chacun 2 sous 6 deniers. Il y avait plusieurs années qu'elle s'était réfugiée au château de Pouzauges, pour se soustraire aux brutalités de Gilles, lors du procès et du supplice de ce dernier.

VIDAMES DE CHARTRES, SEIGNEURS HÉRÉDITAIRES DE TIFFAUGES, HÉRITIERS DE LA BRANCHE CADETTE DE THOUARS. 1441-1607.

Nous voici arrivés à l'époque où la seigneurie de Tiffauges appartient aux vidames de Chartres, par l'alliance de l'un d'eux, Jean de Vendôme, deuxième du nom, avec Catherine de Thouars, veuve de Gilles de Rais, dame de Tiffauges et de Pouzauges.

A aucune époque du moyen âge, le titre de vidame, et en particulier celui de vidame de Chartres, n'a été une qualification d'une médiocre valeur. Au XVIIe siècle même il était loin d'être tombé comme tant d'autres en désuétude ; à en croire l'un des plus illustres écrivains de cette époque, qui lui-même l'a porté, voici ce qu'il en dit :

« Les titres de comte et de marquis sont tombés dans la poussière par la quantité de gens de rien et même sans terres qui les usurpent, si bien que les gens de qualité qui sont marquis ou comtes, qu'ils me permettent de le dire, ont le ridicule d'être blessés qu'on leur donne ce titre en parlant à eux. Il reste pourtant vrai que ces titres émanent d'une érection de terre et d'une grâce du roi, et, quoique cela n'ait plus de distinction, que ces titres dans leur origine et bien longtemps depuis ont eu des fonc-

tions et que leurs distinctions ont duré bien au delà de leurs fonctions. Les vidames, au contraire, ne sont que les premiers officiers de la maison de certains évêques, par un fief inféodé d'eux, et à titre de premiers vassaux conduisaient tous les autres vassaux à la guerre, du temps qu'elle se faisait entre seigneurs les uns contre les autres, ou dans les armées que nos rois rassemblaient contre leurs ennemis, avant qu'ils eussent établi leur milice. Il n'y eut donc jamais de comparaison entre le titre de vidame, qui ne marque que le vassal et l'officier d'un évêque et les titres qui par fief émanent du roi. Mais comme on n'a guère connu de vidames que ceux de Laon, d'Amiens, du Mans et de Chartres..., ce nom de vidame a paru beau [1]. »

Le vidame, *vice dominus,* était dans la plus large acception du mot le remplaçant ou le lieutenant des seigneurs et notamment des princes. Mais l'usage prévalut de bonne heure de réserver cette dénomination aux personnages chargés de la direction des intérêts temporels des seigneurs ecclésiastiques. Ils furent eux-mêmes choisis, dans l'origine, parmi les clercs, et remplissaient véritablement les fonctions de majordomes ou d'économes. Les violences du régime féodal ne permirent pas aux évêques de maintenir dans ces limites l'institution des vidames; il leur fallut chercher en eux des protecteurs. C'est ce qu'ils firent en les choisissant parmi les seigneurs puissants et intéressés d'ordinaire par des raisons de voisinage ou de co-propriété à ménager les domaines ecclésiastiques. Les fonctions de vidame consistaient particulièrement à répondre au ban du roi pour l'évêque, à mener ses vassaux à la guerre, à le défendre contre ses ennemis et à rendre la justice. Les vidamies, qui, conformément à l'esprit de l'époque, avaient été bien constituées en fiefs, étaient fort lucratives et honorifiques, au moins dans les premiers siècles. Elles donnaient la préséance sur tous les vassaux du diocèse, attribuaient de fort beaux revenus et investissaient d'une autorité qui donna

---

(1) Saint-Simon. — *Mémoires complets et authentiques.* Paris, Delloye, 1842, 20 vol. in-12, t. III, p. 240.

même naissance à de fréquents abus concertés avec l'évêque ou dirigés contre sa puissance. Cela est si vrai qu'on arriva à faire trafic de la vidamie, de sorte qu'Innocent III dut mettre cette opération au nombre des actes de simonie. L'importance de ces offices diminua avec le progrès des âges et fut réduit presque à rien dans les temps modernes. On connaît douze évêchés ou archevêchés qui ont eu des vidames laïques; ce sont ceux d'Amiens, de Beauvais, de Cambrai, de Châlons, de Chartres, de Laon, du Mans, de Meaux, de Reims, de Rouen, de Senlis et de Sens.

Les abbayes eurent aussi leurs vidames. C'est ainsi que les comtes de Vexin s'honoraient du titre de vidames de l'abbaye de Saint-Denis. Toutefois, cette désignation paraît avoir été moins fréquente pour les lieutenants des abbés que pour ceux des évêques, et on leur donnait plus généralement le nom d'avoués ; à l'époque de la Révolution il n'existait plus aucun vidame de monastère.

C'est par une note du chartrier de Thouars, que nous apprenons qu'après un an de veuvage, Catherine de Thouars épousa en secondes noces Jean II de Vendôme, vidame de Chartres, seigneur de Lassay au Maine, qui après s'être signalé dans la guerre contre les Anglais, dont il avait été prisonnier, venait de concourir à la prise de Pontoise. Ce Jean II de Vendôme, chevalier conseiller du roi, était fils de Robert de Vendôme et de Jeanne de Chartres.

L'acte le plus ancien où on le trouve mentionné comme seigneur de Tiffauges et de Pouzauges, porte la date du 14 juin 1442. C'est le contrat du mariage bientôt consommé entre Marie de Rais, fille de Gilles de Laval et de Catherine de Thouars, et Prégent de Coëtivy, amiral de France. Plusieurs conditions n'ayant pas été acceptées par celui-ci, entre autres l'obligation de prendre les noms, armoiries et titres de la baronnie de Rais, « et aussy » que c'est grand charge audit s^r de Coictivy de porter le nom et » armes de Rais et de lesser les siennes propres de la s^ie de

» Coictivy » (1), un nouveau contrat fut rédigé le 26 juillet à Tiffauges, où cette union paraît avoir été célébrée. Marie de Rais n'eut pas de postérité de l'amiral, mort en 1450, ni de son parent André de Laval, sgr de Lohéac, maréchal de France, et comme elle mourut avant sa mère, la succession passa tout entière aux vidames de Chartres.

Le vidame Jean II de Vendôme avait eu de Catherine de Thouars un seul fils, qui fut leur héritier après leur mort, qui arriva en l'année 1462.

Ce fils, nommé Jean IV de Vendôme, fut le premier vidame qui ajouta à son titre celui de prince de Chabannais, qu'il possédait du chef de sa mère. Il avait épousé, le 7 novembre 1459, Jeanne de Brezé, fille de Pierre de Brezé, seigneur de la Varenne, grand sénéchal de Normandie, et de Jeanne Crespin. Sa femme lui avait apporté 1 000 livres de rente et 1 200 écus d'or une fois payés. Son douaire fut fixé à 600 livres. En conséquence de la spoliation des héritiers de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, ce seigneur de Tiffauges et de Pouzauges eut à reconnaître pour son suzerain immédiat Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, puis Louis XI lui-même. De son temps, le sceau de la ville et châtellenie de Pouzauges, portait d'or aux fleurs de lis de sable avec une épée d'argent en pal, brochant sur le tout. Jean IV dut mourir vers 1485. C'est en cette année du moins que nous voyons son fils Jacques de Vendôme lui succéder.

Dans un rôle de l'arrière-ban du Poitou, suivi de l'état de ses garnisons dans les châteaux et places fortes limitrophes de la Bretagne (2), nous trouvons en 1489 les noms des nobles de l'arrière-ban du Poitou « qui ont esté mis et ordonnés pour la garde des » places estant en frontière de Bretagne durant l'emynant pereil », et parmi eux, ceux commis à la garde du château de Tiffauges et qui sont :

---

(1) Chartrier de Thouars. — Note de M. P. Marchegay.

(2) Archives du château de Saint-Loup. Original sur papier, documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou et des provinces de l'Ouest ; publiés par la Société des antiquaires de France.

Jehan Goulart.
Jehan de la Haye.
Amorry Charbonneau.
François Pillot.
Jacques Rousseau.
Jehan Brissonneau (Enjou).
Jehan Baudry.
Françoys Jousseaume.
La vefve du Plessis-Millon.
Jacques de Nozillac.
Pierrè Lamoureux.
Françoys Tersonneau.
Pierre de la Pintrollière.
Guillaume de la Guibertière.
Les deux Fontenay, pour leur père et pour leur oncle.
Jehan Charlot.
Pierre Michelet (Enjou).
Françoys de la Jarrye (Enjou).
Jehan Doubleau (Enjou).
Jehan Nyppon (Enjou).
Jehan du Plessis, s^r de la Bourgognère.
Regné Meynart, s^r de la Toschepraye.
Jehan de Chabannais, s^r de Comporté.
Mery Tizon, s^r d'Argenses.
Jehan de Cantilly, lieutenant de Tiffauges.
Françoys Mestay, s^r de la Florencière (Enjou).
Richard Goulart, s^r de Billy (Enjou).
Françoys de Talensac, s^r de la Jarrye.
Le s^r de la Fouraterie (Enjou).
Gilles de la Grésille, s^r de la Tremblaye (Enjou).
Regné Le Comte.
Regné de la Haye, s^r de Monbaud (Enjou).
La vefve de Jehan Rousseau, s^r de la Mazure (Enjou).
Jehan de la Rivière, s^r de la Moulieu (Enjou).
Charles Gouffier, s^r de la Bretonnière (Enjou).

Anthoine Bonfilz, sr de la Musse (Enjou).

Guillaume Bujet, sr des Landes.

Geoffroy-Guillon pour la garde de la place de la Fortière (1).

Jacques de Vendôme fut grand-maître des Eaux-et-Forêts de France et de Bretagne. Il épousa en 1497 vers Noël, Louise Malet, dame de Graville, fille et héritière de Louis Malet, amiral de France, sire de Graville et de Marie de Balzac. Elle lui apporta en mariage la terre de Graville, dans le pays de Caux (Haute-Normandie). Restée veuve avant le mois de janvier 1507, elle fut assistée dans la tutelle et gouvernement de ses enfants par son illustre et non moins habile père, que, peut-être à cause de cela, plusieurs écrivains, entre autres M. Léon Audé, ont pris pour un seigneur de Pouzauges. Jacques de Vendôme eut trois enfants, une fille, puis Louis de Vendôme, qui suit, et un autre fils, Charles, qui fut tué dans les guerres d'Italie.

1507-1526. — Louis de Vendôme, l'aîné, était conseiller chambellan du roi, chevalier de son ordre et grand veneur de France. Il fit trois campagnes en Italie, et dans les deux premières il eut trois chevaux tués sous lui. Il était capitaine de cinquante lances le 17 juillet 1523 et fut pourvu au mois de janvier suivant de la charge de capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, à la tête desquels il se trouva à la bataille de Pavie. La plupart restèrent sur le champ de bataille et lui-même y fut fait prisonnier, mais recouvra sa liberté au moyen d'une rançon (2).

Ce fut Louis de Vendôme qui éleva au Havre une des deux fortes tours qui défendaient l'entrée du chenal, et dont l'une était appelée la tour du vidame (3).

Le cartulaire de Pouzauges contient divers actes relatifs à l'administration de ses fiefs, tant par sa mère et par son aïeul que par lui-même. Le principal est un jugement contradictoire rendu

---

(1) Probablement de la Fortière, commune de Saint-Étienne du Bois, canton de Palluau.

(2) Père Anselme. T. VIII, p. 721.

(3) *Description géographique et historique de la Haute-Normandie.* T. Ier, p. 196.

entre lui et Louis II de la Trémoille, mais conformément aux conclusions de celui-ci, le 27 janvier 1521, par le présidial de Poitiers. Il déclare fini le *Parage de Tiffauges,* parce que le lignage ne se pouvait précompter ni montrer ; c'est-à-dire que le chemier ou chef de la branche aînée, ne pouvant plus hériter du fief, son possesseur descendant d'une branche cadette, cessait de le tenir comme parent et devenait vassal immédiat. La première réception par le vicomte de Thouars, des foi et hommage-lige, baiser et serment de féauté du baron de Tiffauges, n'eut lieu cependant que le 28 juin par suite de l'opposition du vidame, auquel la cessation du parage donnait au suzerain, et attribuait des charges et devoirs nouveaux.

Il avait épousé Hélène Gouffier, fille du grand-maître de France, qui ne lui donna qu'un fils, François de Vendôme. Il mourut, dit le P. Anselme, dans son château de Tiffauges, le 22 août 1526, âgé de 26 ans. On est redevable à Jean Bouchet de Poitiers, de son épitaphe, assez curieuse pour en donner connaissance.

ÉPITAPHE DE MONSIEUR LOYS DE VENDOSME, VIDAME DE CHARTRES.

Si vous voulez jamais faire dueil d'homme
Larmes jetez pour Loys de Vendosmes,
Le bien des biens qu'on a veu trespasser
Avant qu'il peust vingt et cinq ans passer.
Mort l'a surprins en la fleur de son âge,
Aussy gaillard et hardy personnage
Qu'on ne pourroit entre mille choisir,
Lorsqu'il peuvait prendre temps et loisir
Pour secourir la couronne et le sceptre.
Chambellan fut et conseiller du roy,
Et grand Veneur de France dont l'arroy
Fut si très-bien aux affaires pugniques,
Qu'il feust aimé de tous les gens belliques.
Par injustice a homme onc ne meffit
Et tant de biens en peu de temps il fist
Au bien public par martialles armes,
Qu'il eut renom entre les bons gens d'armes.
Le roy le fist de l'ordre chevalier
Quand eust passé de dangers un millier ;

Voire le cheif de ses cent gentilzhommes,
Où il n'acquist d'or ni d'argent grans sommes,
Car il n'estoit chiche ne parcial,
Mais si courtois, magnifique, libéral,
Qu'il despensoit pour faire au roy service
Et au commun, en droiture et justice,
Tous ses bienfaitz, gages et revenus
Sans que jamais en ayt rien retenu,
Pour s'enrichir, ainsy que sa famille
Et si avoit de rente trente mille.
Trois fois il feust et trois fois retourna
De l'Italie, où si bien s'atourna
Et acquitta, qu'ayant ès mains l'espée
Toujours en vint vaillant comme Pompée.
Et es deux fois premières dessoubz luy
Furent occis trois chevaulx : cest ennuy
Ne le peust onc esloigner de proesse,
Mais fust vainqueur par sa grande hardiesse.
Au dernier coup, à Pavie eust tant d'art,
Qu'il fist marcher dessoubz son estendart,
Autour du roy, pour supporter les sommes
De cest aisault, lesdictz cent gentilzhommes,
Dont la plus part furent au camp occis,
A leur honneur. A présent sont assis
Au ranc des Preux qui sont morts sans reproche
Dont les gens droicts font seulement approche.
Et quant à luy portant d'honneur le priz
Entre les morts fut en bataille pris
Cherchant la mort, plus tôt qu'en fuyant vivre,
Et par rançon depuis fust délivre.
Mais quand il fust au lieu de son repos
Avec les siens tenant toujours propos
De faire mieulx qu'il n'avoit en sa vie,
Ung mal le print, auquel si bien n'obvie
Qu'il avoit fait aux belliqueux dangers
Par luy passez entre les estrangers ;
Car il est mort de ceste maladie,
Au mois d'aoust vingt et deuxième jour
L'an mil cinq cent vingt six au séjour
Qu'il faisoit lors au château de Tiffauges ;
Dont fut baron, de Techon et Pouzauges

De Confollant, Milly en Gastinois
Et de Maslan, prince de Chabannois
Tant riches lieux et de Chartres vidasme.
Priez Dieu qu'il pardonne à son âme (1).

Hélène Gouffier, sa femme, après avoir rendu comme tutrice les foi et hommage dus par celui-ci, se remaria le 16 septembre 1527 avec François de Clermont, seigneur de Traves.

François de Vendôme, orphelin avant l'âge de quatre ans, fut élevé par son oncle, Claude Gouffier, seigneur de Boisy, et fut guidon de sa compagnie de 50 lances en 1543 ; et en 1556, après la mort de Bonnivet, il devint colonel-général d'infanterie.

Renommé à la cour par sa beauté, sa bravoure, son esprit et ses richesses, il manquait du jugement et de la modération indispensables pour donner un relief durable à chacun de ses avantages. Il fut marié avec Jeanne d'Estissac, fille de Louis d'Estissac, dont il n'eut pas d'enfants.

A des excès désastreux et à des dépenses ruineuses, vinrent s'ajouter les intrigues et persécutions d'ennemis beaucoup moins honnêtes, mais infiniment plus habiles que lui. Plongé le 20 août 1560 dans un des cachots de la Bastille, il n'en sortit vers le 17 décembre que pour faire son testament et mourir, vers Noël, gardé à vue dans une chambre du palais des Tournelles. Il était âgé de 38 ans et n'avait pas eu d'enfants légitimes de sa femme Jeanne d'Estissac ; mais il paraît qu'il avait peuplé les environs de ses châteaux de Lassay et de la Ferté de bâtards, aux mères desquels il fit de nombreux dons.

Le principal de ses nombreux légataires fut son oncle Gouffier, grand écuyer de France. Il lui laissa la baronnie de Pouzauges, rompant ainsi le lien qui l'unissait à celle de Tiffauges, depuis près de cent quatre-vingts ans.

Il avait également démembré quelque peu son domaine de Tif-

---

(1) Généalogies, effigies et épitaphes des Roys de France et de diverses personnes, composées par le Traversem Jean Bouchet, scientement revisez et corrigez par l'auteur mesme. — Poitiers. Jacques Bouchet, 1545, in-f°.

fauges, comme nous en avons la preuve dans ce document que nous devons à l'obligeance de M. Benjamin Fillon et que, vu son importance, nous reproduisons en entier [1], en y ajoutant les notes que nous croirons nécessaires et en rectifiant certains noms de lieux qui ont changé depuis.

Ces aliénations de rentes formaient un total assez respectable, s'élevant à la somme de onze mille cinq cent quarante-quatre livres, et nous verrons, dans la suite, ses héritiers continuer à aliéner d'autres biens plus importants encore, et surtout comme nous le prouve la suite de ce document.

Les procédures, liquidations et autres formalités de la prise de possession de Pouzauges furent assez rapides pour l'époque : au bout de cinq ans et cinq mois, le grand-écuyer Boisy fut admis à rendre au vicomte de Thouars ses foi et hommages-liges. Tiffauges dut attendre près de cinquante ans avant d'avoir un propriétaire définitif.

Les héritiers paternels de François de Vendôme étaient ses trois cousins germains, deux fils et une fille, enfants de sa tante Louise et de François de Ferrière, seigneur de Maligny en Bourgogne. Ce fut l'aîné, Jean, qui recueillit le titre de vidame de Chartres et les domaines qui y étaient attachés. Alors aussi parut le calvinisme, qui entraîna les guerres de religion.

La réforme en France commença sous l'influence du calvinisme pendant le règne de François Ier et se poursuivit sous ses successeurs. Ce fut d'abord comme en Allemagne, sous Luther, une question religieuse qui devint bientôt une question politique. Les grands, qui aspiraient au pouvoir, prirent parti contre ou pour la réforme, et de là naquirent ces longues et violentes guerres qui ne finirent que sous Henri IV, par la promulgation de l'édit de Nantes, accordant aux réformés une entière liberté de conscience et de culte; édit malheureux, car il n'eut pas la durée nécessaire pour calmer les esprits et fut, peu de temps après, révoqué par le petit-fils de son auteur.

---

(1) Voir pièces justificatives, nº 6.

La réforme donc fut signalée sous François Ier, par le massacre des Vaudois du Dauphiné, et sous François II, par la conjuration d'Amboise. Ces commencements de la réforme firent présager tous les excès auxquels peut se porter le fanatisme religieux. Les dissidents s'en tinrent d'abord à des attaques contre les mœurs dissolues du clergé. Les *Colloques* du Hollandais Erasme, dialogues satiriques, où l'auteur attaquait les abus et les mœurs du clergé, avec esprit, et en même temps avec modération, tirés à vingt mille exemplaires, furent rapidement épuisés. Les *Psaumes* traduits par Clément Marot furent bientôt chantés par les gentilshommes et par les dames.

La cour de Marguerite de Navarre était le rendez-vous de tous les partisans des nouvelles opinions. Malgré toutes les rigueurs et toutes les précautions, le calvinisme se glissa furtivement dans toutes les villes, et se fit des adhérents dans toutes les classes, surtout dans la noblesse, qui y trouvait des moyens d'opposition contre la royauté. Ce fut en 1561 à Paris, que les calvinistes fondèrent leur première église. En moins de six ans, on vit des temples réformés dans plus de trente villes, entre autres à la Rochelle et jusque dans les plus petits endroits du Poitou. En 1558, il y eut à Paris une assemblée de trois à quatre mille calvinistes, dont s'alarma le pouvoir royal. Henri II sévit contre plusieurs conseillers du Parlement, entre autres contre Anne du Bourg, qui, s'étant en pleine assemblée déclaré pour le calvinisme, fut brûlé à Paris, en place de Grève, en 1559. Quant aux guerres de religion auxquelles donna lieu ce nouveau schisme, elles ne commencèrent que sous François II. Ce prince, époux de Marie Stuart, avait succédé en 1559, à son père Henri II. Les Guises, princes de Lorraine, oncles de la reine et chefs du parti catholique, furent chargés du gouvernement, au grand dépit de la reine-mère, Catherine de Médicis, des princes du sang et de la noblesse, dirigée par le connétable Anne de Montmorency, et du parti calviniste, à la tête duquel se trouvaient Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le prince de Condé son frère, l'amiral Coligny, etc. Aussi les réformés réunis aux catholiques mécontents formèrent la conju-

ration d'Amboise en 1560, complot qui fut découvert par les Guises, à qui les partisans en voulaient.

A la mort de François II, Catherine de Médicis, de si fâcheuse mémoire, débuta par accorder sa protection aux calvinistes, en rendant la liberté au prince de Condé, en prorogeant les États d'Orléans et en tenant le colloque de Poissy en 1561, dans l'Ile-de-France, entre les députés huguenots et les députés catholiques; colloque d'où sortit l'édit de janvier, qui permettait aux réformés de se réunir sans armes hors des villes ; et par ce fait la première guerre civile commença par le massacre de Vassy.

Tiffauges pendant ces guerres fut un peu oublié, quoique appartenant aux vidames de Chartres, qui tenaient le parti huguenot. Cependant de 1566 à 1569, nous trouvons dans les affiches du Poitou un document concernant Tiffauges et qui est une exemption accordée aux Herbiers, par Daillon du Lude et dont voici, d'après la publication qu'en a déjà faite M. Dugast-Matifeux, la teneur dans son entier :

« Guy de Daillon, comte du Lude, chevalier de l'ordre du roy, gouverneur et lieutenant-général pour sa majesté en ses pays et comté de Poitou, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances dudit seigneur et sénéchal d'Anjou ; aux juges et officiers de Tiffauges, salut : — Nous, en considération des frais et autres dépenses faites pour le service du roy par les manans et habitans de la paroisse des Herbiers et pour aucunes autres raisonnables considérations que ne voulons pour bonne occasion autrement déclarer, avons iceux paroissiens déchargé et déchargeons pour l'avenir, par ces présentes, de la taxe de la somme de trente livres tournois, pour leur part de la soulde des gens de guerre estant au chasteau dudit Tiffauges, pour la garde d'iceluy ; contributions du magasin pour les gens de guerre à cheval estant audit lieu sous la garde du seigneur de Bois-Chollet [1], à commencer du sixiesme jour du présent mois, à la charge que lesdits habitans

---

[1] Rolland de la Boucherie, sr du Bois-Chollet, par l'Herbergement.

payeront ce qu'ils pourront devoir du passé, jusqu'audit jour, ensembles tout ce à quoy ilz ont esté cotisez pour la munition du chasteau dudit lieu, pour la nourriture des gens de guerre y estant en cas d'assiegement; et au lieu de la dite parroisse des Herbiers, que nous avons pour les causes susdites deschargée et deschargeons, vous mandons que cottisiez et imposiez la dite somme de trente livres tournois sur les manans et habitans des parroisses de Saint-Michau de Montmarcus (1) et le chastelier de la chastellenie de Chasteaumur, et les contraigniez au payement d'icelle, depuis ledit jour sixiesme du présent mois à l'avenir, tant et si longtemps que la nécessité le requerrera et pareillement la munition de foin, paille et aveine, pour l'entretien et nourriture des chevaux desdits gens de guerre, estant dans ladite place, sous la charge dudit seigneur de Bois-Chollet, en ce qui reste à payer seulement de la quotité à laquelle ladite parroisse des Herbiers auroit par nous été taxée; et le tout faites lever, et au payement contraignez les cottisez par les rigueurs portées dans la commission qui vous feust par nous expédiée dès le sixiesme jour de décembre dernier passé. De ce faire, en vertu du pouvoir à nous donné par ledit seigneur roy, nous avons donné et donnons, puissance, pouvoir, auctorité, commission et mandement spécial, par ces présentes auxquelles avons fait mettre notre scel et signé de vostre main. A Niort, le 14 janvier 1568, *signé Guy de Daillon,* par commandement de M. le comte, *Raisseau* et *Berelle,* pour copie et scellé de cire rouge (2).

Les vidames de Chartres, possesseurs du château de Tiffauges et de la Vicomté, étaient, nous l'avons déjà dit, du parti calviniste, et la garnison de ce château faisait, paraît-il, des excursions sur les terres voisines de Clisson qui étaient du parti catholique. C'est

(1) Saint-Michel de Mont-Mercure.

(2) Cette pièce provient d'une copie que le feudiste Moigas, assassiné au soulèvement de la Vendée par les royalistes, avait communiqué au journaliste Jouyneau Desloges, qui l'avait insérée dans ses affiches du Poitou de 1781, n° 46, pp. 181, 182, et que M. Dugast-Matifeux a publiée dans sa notice sur le bourg de L'Herbergement Antier.

alors que nous voyons le gouverneur de Nantes, M. de Bouillé, ordonner au Capitaine Cardelan de commander plusieurs compagnies d'hommes d'armes pour accompagner l'artillerie que l'on faisait conduire de Nantes à Tiffauges et à Montaigu, pour réduire ces places et plusieurs autres au pouvoir du roi, suivant la Commission suivante :

« Georges de Bueil, seigneur de Bouillé, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général de sa majesté en Bretagne, au capitaine Kardelan, salut. D'autant que nous avons ordonné plusieurs compaignies, pour conduire et faire escorte à l'artillerie que nous faisons marcher de cette ville de Nantes, devant Tiffauges, Montaigu et autres places circonvoisines, pour les réduire en l'obéissance du roy, nous est besoin eslire quelque vaillant et expérimenté capitaine, aux ruses de guerre, pour, en nostre absence commander aux dites compaignies commissaires de la dicte artillerie et autres, etc. A ces causes nous a plains confiant de (vostre) bon hardise (1), vaillante et longue expérience au maniement et conduite des armes, vous avons commis et député, et par ces présentes vous commettons et députons chef et lieutenant général, en nostre absence, pour commander aux dites compaignies, commissaires et autres ordonnez à la conduicte de la dicte artillerie et généralement d'y faire toutes et chascunes les choses que ferions et faire pourrions si présent en personne y estions. De ce faire, nous avons donné et donnons plains pouvoirs, commission et mandement spécial, même de faire défense à tous soldats ordonnés pour ladicte conduite de se tenir serrés en bataille, sans s'écarter en forme ou manière quelconque sur les peines des ordonnances. Donné à Nantes sous nostre signé et cachet d'armes le XVIe mars 1569. *Signé* G. DE BOUILLÉ et par Mgr BILLET (2). »

---

(1) Courage. Hardiesse, par opposition à *Couardise*.

(2) Cette Commission a été publiée dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, par M. P. Marchegay.

Cordelan, muni de tels pleins pouvoirs, partit emmenant ses compagnies et son artillerie. Il avait environ 500 hommes pour réduire ces deux places de Montaigu et de Tiffauges. C'était en carême et les soldats faisant alors abstinence, la ville eut ordre de les fournir « de vin, pain et harengs. » Chaque pain était de grison, et pesait une livre. A l'approche de la troupe, Montaigu fut évacué, en sorte que Landreau, qui en fut établi commandant, ne trouva ni eau pour boire, ni munition d'aucune espèce, « sinon des murailles, des maisons rompues et sans hostes ni hotesses » (1). Voici, du reste, comment l'historien La Popelinière raconte ces affaires.

« Comme l'armée de Monsieur se préparait à la journée de » Bassac, Puy-Gaillard et Bouilé, gouverneur d'Angers et de » Nantes, voyant les courses et les incommoditez ordinaires que » les protestants de la garnison de Montaigu et Tiffauges (d'où » ils recevoient de grandes prestes) que par Landereau qui les » asseurait que Montaigu prins, tiendroit en bride tous les pro- » testans du Poitou assistez de Frontenay puisné de Rohan, la » Motte, Chateauroux et plusieurs autres chevaliers de l'ordre.

» Landereau cependant, avec quelques-uns, fut sommer » Tiffauges, qui n'en est eslongné (Montaigu) que de trois lieues, » ou estoit Chef-Moterie, le ieune Casan, qui avoit un peu » mieulx avisé à son affaire. Car dès lors qu'il y feust estably » chef, au rapport de quelques siens amis, par le vidasme de » Chartres, qui en est seigneur, y entretint environ quarante » soldatz sans les gentilzhommes et autres voisins qui se retiroient » en la ville comme Gran-Moulin et plusieurs autres, lesquelz » aidez de la garnison, sortoyent souvent sur ceux de Clisson » qu'ils mettoyent prins d'attirer en la campagne, et y demeuroit » tousiours quelqu'un d'une et d'autre part, mesme à la dernière » saillie, ilz auroient prins le capitaine Perret et sept ou huit » autres catholiques : desquelz ilz eurent rançon. Mais le diffé- » rent qui survint entre Motterie et Griffon, procureur du

(1) Guimar. *Annales de Nantes*, p. 322.

» vidasme, qui y avoit sept ou huit hommes de défense avec
» luy, fut occasion que leur garnison se rompit, se desbandans
» chascuns peu-à-peu pour les riotes et querelles particulières,
» qu'ilz y voyoient, lesquelz empeschoyent qu'aucun ne donnast
» ordre à faire les provisions requises à telle place si forte et de
» si grande estendue...

» Le different neantmoins des soldatz fist quitter cette place
» mal pourvue et aux chefs et aux soldatz, qui de la première
» semonce (à laquelle Landereau leur fist entendre que Montaigu
» estoit ici prins et que tout le camp marchoit à la prinse de
» Tifauges) respondirent si froidement, que s'estans tous retirez
» et enfuis la nuict suyvante, le capitaine Prion, que le vidasme
» y avoit sur la fin envoyé se voyant seul et abandonné de tous,
» fust contrainct rendre la place, en laquelle on y mist le capi-
» taine Goisnière, lequel brusla tout le chasteau et donjon aussi:
» afin que cette place ne servit plus de retraicte aux uns et aux
» autres, se contentans les catholiques d'avoir Montaigu et
» Clisson places voisines. Peu de jours après, Motterie fut tué
» d'un harquebuzade, comme il estoit avec Cressonnière, à la
» prinse du chasteau de la Forest-sur-Seure, qu'ilz prindrent sur
» les catholiques aux despens de quelques protestans qui y furent
» tuéz par les assiégez (1). »

Il paraît qu'on fut content des services qu'en cette circonstance rendit le capitaine Cardelan, et des succès auxquels il avait pris part, car le trente et un août de la même année, le roi lui envoya le collier de l'ordre de chevalerie, et lui donna le titre de capitaine de 200 arquebusiers et de commandant de l'infanterie assemblée pour la défense du pays comme nous le voyons par la lettre suivante signée de Charles IX.

---

(1) La Popelinière. — De la vraie et entière histoire des troubles et choses mémorables advenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, depuis l'an 1562.

A Monsieur de Cardelan, capitaine de deux cens arguebusiers, et pour nostre service en Bretaigne, commandant à l'infanterie assemblée pour la garde et défense du pays.

« Monsieur de Cardelan,

» Les chevaliers de mon ordre (1) estans près de moy, ont » advisé de nous eslire et associer en la compaignie dudit ordre. » Pour laquelle élection vous notifier et nous présenter de ma » part le collier dudit ordre, si vous l'avez agréable, j'envoie » présentement mémoire et pouvoir au sieur de Bouillé; vous » priant, Monsieur de Cardelan, de nous rendre devers luy pour » cest effect, et estre content d'accepter l'honneur que la com- » paignie nous désire faire; qui sera pour augmenter de plus en » plus l'affection et bonne volonté que je vous porte et vous » donner occasion de persevérer dans la dévotion qu'avez de » me faire service, ainsy que vous fera amplement entendre de » ma part le sieur de Bouillé, auquel je vous prie adjouster sur » ce autant de foy que vous feriez à moy mesme. Priant Dieu, » Monsieur de Cardelan, qu'il vous ait en sa saincte et digne » garde.

» Escript au Plessiz-les-Tours, le dernier jour d'Aoust mil » cinq cens soixante et neuf. *Signé* CHARLES, et plus bas, BRU- » LART (2). »

Après ces événements, il n'est plus parlé de Tiffauges que quelques années après, pendant les guerres de religion et après la saint-Barthélemy, où nous trouvons parmi les acteurs de ce déplorable drame, le vidame de Chartres, qui réussit à échapper à ce honteux massacre. C'est à l'époque de la Ligue que reparaît Tiffauges, époque que l'on rencontre toujours lorsqu'il s'agit de l'histoire de ces contrées. Dans le peuple et dans les agents se-

(1) Ordre de Saint-Michel.

(2) Bibl. nat. (fonds des Blancs-Manteaux. vol. III, f°s 215 et 218.

condaires qui en firent partie, le but de la Ligue fut la conservation de la religion catholique; mais pour les chefs ce ne fut que pure ambition, et là fut surtout le véritable but de cette manifestation. Les Guises, qui en furent les auteurs, n'aspirèrent d'abord qu'à maintenir leur autorité, mais plus tard, de même que leurs successeurs, ils aspirèrent au trône. Comme nous pouvons le voir dans la personne de Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur. Formée en 1576, la Ligue n'apparut en Bretagne et en Poitou que vers 1582, avec le duc de Mercœur, que le roi envoyait en Bretagne comme gouverneur.

A peine arrivé à Nantes, ce nouveau gouverneur ne se contente pas de vouloir faire subir ses lois à la Bretagne, ou commandait pour le roi Henri IV le prince de Dombes, il cherche aussi à s'emparer de quelques places du Poitou. Il envoie à cet effet des secours à Clisson, qui est menacé par Montaigu et Tiffauges, dont il est peu éloigné. Déjà il avait pris le château de la Séguinière, près du bourg du même nom et situé à une lieue de Cholet à deux de Mortagne et à trois de Tiffauges, car nous trouvons le mandement suivant du duc de Mercœur.

Mandement du duc de Mercœur au capitain Les Sansys, commandant de la Séguinière, de choisir cent arquebusiers à cheval pour garder et conserver cette place.

« Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de
» Penthièvre, pair de France, prince du Saint-Empire et de
» Martignes, gouverneur de Bretagne et les gens du conseil
» d'Estat et des finances du dit pays estably pour la manutention
» de la religion catholique, apostolique et romaine, conservation
» et liberté de la Province, attendant l'assemblée des Estats, au
» capitaine Les Sanzys, commandant sous l'autorité de Monsire
» de Mercœur, au château de la Séguinière, salut: Estant besoin
» pour le bien des nostredite sainte religion et de l'union des
» catholiques, conserver le dit chasteau en l'obéissance d'icelle,
» et, pour ce faire et restreindre les couvents et empescher les
» entreprises que font jouincellement sur iceluy les ennemis de

» nostredite sainte religion et union, estant es environ de la » dite place, leur faire la guerre, les travailler et incommoder » tant qu'il sera possible, et que la situation du lieu y sera » propre; mesme les empescher de se prévalloir des deniers des » tailles et autres publics ne quelconques autres commoditez de » lieu et pays circonvoisins, establir audit chasteau un bon » nombre de gens de guerre : Nous, acertainé de leur fidélité au » bien et avancement de la dite religion et union catholique, et » de votre valeur et expérience au fait de la guerre, vous man- » dons choisir, eslire et mettre sur le nombre... etc., cent har- » quebuziers à cheval des meilleurs et plus aguerris soldats et » zélés catholiques que pourrez trouver, et iceux mettre, loger » et retirer avec vous au dit chasteau, pour sous nostre autorité » et vostre commandement, les garder, conserver et maintenir, » faire la guerre par tous les moyens que verrez à propos, aux » ennemis de nostre sainte union, leurs fauteurs et adhérens; » mesme empescher qu'ils ne reçoivent aucuns deniers des tailles » et autres royaulx et publiés du lieu et pays circonvoisins, » mesme d'iceux vous emparer, les prendre et saisir pour satis- » faire et les employer au payement de la solde et appointemens » de nos susdits soldats. De ce faire, nous avons donné et » donnons pouvoir, puissance, autorité et commission.

» Donné en conseil tenu à Nantes le seiziesme jour de sep- » tembre, l'an mil cinq cens quatre vingt neuf. *Signé* par le » conseil Piétrin, et plus bas est escrit : Collationné à l'original » par mon conseiller notaire et secrétaire du roi Dulis [1]. »

Champigny commandait à ce moment Tiffauges pour le roi; une trève fut conclue, mais le duc de Mercœur ne se ralentissait pas, et par de belles promesses il engagea cet infidèle commandant à lui livrer cette place. Celui-ci, malgré que la France eût salué du nom de Henri IV le Béarnais et l'eût en grande partie reconnu comme son roi légitime, se laissa séduire et rendit la

---

[1] *Affiches du Poitou* du 11 septembre 1783, n° 371, p. 145.

place aux ligueurs. On ne pouvait faire mieux que de lui en laisser le commandement au nom de la ligue. Voici donc le traître Champigny bel et bien commandant une place importante pour le duc de Mercœur, et il débute par envoyer l'ordre suivant aux habitants de la Boissière.

« Aux parouessiens de la Bouessière,

» Parouessiens de la Bouessière, je suis bien marry de la » peine que m'avez donnée de vous envoyé quérir; il ne viendra » que à vostre perte, ne faillé d'apporter dedans lundy prochain » les douze escuz pour les troys derniers moys et troys escuz » pour la course et de quoy payer la despence. Si vous y faillé, » je envoyré de rechef vous voyr : faites donc diligence de » mettre hors le bestail qui est prins. Je me recommande à » vous, c'est vostre amy. — *Signé* Champigny.

» Donné aussy ordre aux pionniers que deviez envoyer.

» Escript du château de Tiffauges, ce sabmedy au soir xxviiie » febvrier 1592. »

Henri IV venait d'être sacré à Chartres et ses affaires allaient de mieux en mieux; celles de la ligue, au contraire, semblaient décliner. Mercœur, le 23 décembre, conclut avec le roi une trève de quatre mois, qui fut à différentes reprises prolongée jusqu'à la fin de l'année. Pendant cette trève, le château de Tiffauges resta en séquestre jusqu'en 1597, où Champigny le reprit et le remit encore sous la domination du duc, qui y envoya le sieur Peraudière avec deux régiments.

Les affaires du roi continaient à prospérer; l'absolution du pape, trop longtemps différée, avait enfin été accordée le 16 septembre de l'année précédente. L'accommodement du duc de Mayenne suivit de près, et le roi confirma son traité par l'édit de Folembrai. Il assigna, de plus, un terme de six semaines aux princes lorrains pour jouir du bénéfice de l'édit. Le duc de Mercœur ne se pressait pas, il connaissait l'embarras du roi, qui assiégeait La Fère en personne. Henri, ne pouvant le déposséder, fit avec lui une trève générale pour deux mois, qui fut encore

prolongée avec cette clause de ne reprendre les armes qu'après s'être avertis quinze jours d'avance.

Le pape, en réconciliant Henri avec l'Eglise, avait changé les instructions de son légat en France. Celui-ci, fatigué de l'obstination du duc de Mercœur, le menaça d'excommunication s'il ne se soumettait au roi. Mais ce gouverneur, si soumis à la cour de Rome tant qu'elle maudissait Henri, crut pouvoir braver le pape quand il ne lui commandait plus la désobéissance. Le duc, en 1597, restait seul en armes contre son souverain; à peine cette année fut-elle commencée, qu'il denonça la fin de la trève et se prépara à porter la guerre en Anjou. Bientôt une trève nouvelle de deux mois suspendit les hostilités pour reprendre à Bourges d'éternelles conférences de paix.

La reine Louise, sœur du duc, faisait de vains efforts pour engager son frère à accepter les conditions avantageuses que le roi lui offrait; elle négocia une trève depuis le 15 octobre jusqu'au 15 janvier. Le roi l'accorda d'autant plus facilement, que la campagne avait été très-laborieuse, que la saison était trop avancée, et que l'état de son armée et de ses finances ne lui permettait pas de passer en Bretagne cette année pour punir la longue félonie du duc.

Peu s'en fallut cependant qu'un événement inattendu ne terminât cette querelle d'une manière fâcheuse pour le duc. Quelques particuliers formèrent le projet de s'emparer de sa personne. Sachant que le duc se rendait souvent à son château d'Indret, ils résolurent de l'enlever et de le conduire à Beauvoir. Mais le complot fut découvert et les auteurs punis de mort. Duplessis-Mornay, sans connaître ce projet, en avait formé un tout semblable; mais en apprenant la fâcheuse issue du premier, il renonça au sien.

Cependant, en 1598, Henri IV, fatigué de l'obstination du duc de Mercœur et libre de soins plus pressants, se décida à marcher en Bretagne. Dès le mois de janvier il se mit à la tête d'une armée de douze mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Il était tellement résolu d'en finir avec les rebelles, qu'il fit

avertir tous les commandants des villes qui tenaient pour le duc que s'ils ne se hâtaient de recourir à sa clémence, il les traiterait avec toute la rigueur des lois militaires. Cette sommation était trop sérieuse pour ne pas entraîner une défection générale. Presque tous les chefs ligueurs, sous les ordres du duc d'Anjou, en Poitou, en Bretagne, se soumirent avec empressement, et Nantes, restée à découvert, fut livrée à ses propres forces. A cette nouvelle, le gouverneur dut sentir que son règne allait finir; mais, feignant d'être encore en état de résister, il se fit prêter deux couleuvrines par la ville, dont il arma le château, et fit changer toutes les clefs de la forteresse.

Mais tous ces vains préparatifs ne servaient qu'à marquer une négociation défavorable. En effet, le roi exigeait pour préliminaire que le duc abandonnât son gouvernement pour rentrer en grâce. Il fut donc contraint de faire l'aveu de cette clause humiliante à l'assemblée générale convoquée à l'hôtel-de-ville le 4 février, et la pria de joindre ses députés aux siens pour obtenir de meilleures conditions.

La ville nomma, pour le clergé, M. Descourans, doyen de l'Eglise de Nantes, ou, à son défaut, M. de Mordelles, archidiacre; pour les finances, Jean de la Tullaye de la Jarossière, maître des comptes; pour la justice, René de Macé de la Vrillère, conseiller au présidial; pour les bourgeois, MM. Loriot du fief et le marquis de la Branchouère, anciens maires.

Les passeports n'arrivèrent que le 2 mars, et le lendemain les députés partirent pour Angers, où le roi s'était arrêté. La duchesse de Mercœur était partie dès le 20 février, afin d'avoir le temps de ménager ses intérêts particuliers; et le chapitre, qui ne s'oubliait pas, avait pris les devants. Quoiqu'il eût indignement traité son évêque, Philippe du Bec, et qu'il l'eût banni de son évêché en le déclarant *infâme et fauteur d'hérétique*, il s'adressa à lui cependant et implora son crédit en faveur de la députation. Il ordonna aussi des prières publiques pour l'heureux succès de la négociation.

Mais ces démarches tardives eussent été d'un faible secours au

gouverneur. « Il étoit, dit Péréfixe, perdu sans ressources, s'il ne se fût avisé, pour se sauver, d'offrir sa fille unique au fils aîné de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. » Ce jeune prince était César de Vendôme, qui n'avait encore que quatre ans, et la fille du duc en avait six.

Une alliance si illustre séduisit la belle Gabrielle; elle parvint à la faire goûter au roi, qui ne pouvait rien lui refuser. En faveur de ce mariage, Henri IV sacrifia son juste ressentiment et accorda au duc un édit qui était moins une grâce que la récompense d'éclatants services, et qui excita la jalousie des plus fidèles serviteurs du roi. Par cet édit, le duc obtint deux cent trente et un mille écus et cent cinquante mille livres de pension; de plus, quarante-cinq mille écus à prendre sur le reste des impôts de la province, et permission de lever cinq mille écus sur ses vassaux de Penthièvre, etc. Enfin il conserva sa charge de capitaine de cent hommes d'armes et de cinquante hommes soldés. Henri accorda à la députation de Nantes la paix qu'elle lui demandait, mais il exigea qu'elle fût signée par les habitants.

Cet accommodement se fit à Angers, le contrat de mariage fut passé au château, et les fiançailles célébrées avec la même magnificence que si c'eût été un fils de France légitime.

On ordonna à tous les gouverneurs des places voisines qui ne s'étaient pas encore soumises, de venir se soumettre au roi, sans espérer d'être compris ni dans l'édit de pacification, ni dans le traité du duc de Mercœur. Champigny, qui était maître à Tiffauges, était dans une fausse position, et le duc de Mercœur, sur la reconnaissance duquel il comptait sans doute pour obtenir une composition, avait négligé de le faire comprendre dans ses minutieux articles. C'est ainsi qu'agissent d'ordinaire les intrigants, qui ne négligent rien de ce qui les concerne personnellement, et ne manquent jamais d'oublier les autres dans la position où ils les ont compromis; les choses se passent exactement comme dans la fable :

..... Or Dieu, j'en suis hors;
Tâche de t'en tirer et fais tous tes efforts,

Car, pour moi, j'ai certaine affaire
Qui ne me permet pas d'arrêter en chemin (1).

Le commandant de Tiffauges était coupable, et il craignait avec juste raison d'être puni de sa rébellion prolongée et de payer pour son chef. Jacques de la Vigne de la Bastille lui fut envoyé à Tiffauges; il le menaça d'une punition exemplaire s'il n'obéissait. Dans cette critique situation, il abandonna sur-le-champ la place qu'il tenait et s'avisa de l'expédient suivant, qui lui réussit. Connaissant le faible d'Henri IV, ce vert-galant, pour les femmes, et sachant que leur influence se faisait fortement sentir sur lui, il lui dépêcha sa femme pour demander grâce. Il suivait peut-être en cela l'exemple de son maître, qui s'était bien trouvé d'avoir employé le même moyen. Cette malheureuse était alors dans un état de grossesse avancée, qui rend les ménagements les plus délicats absolument nécessaires. Tant de cruauté de la part de son mari et l'incertitude sur le succès de sa démarche rendaient son état affreux. Les fatigues du voyage et l'émotion que lui donna la vue du roi hâtèrent l'époque de sa délivrance; et au moment où elle se jetait aux pieds du roi pour implorer sa clémence, elle fut saisie des douleurs de l'enfantement. Emu et touché de ce tableau d'alarmes, d'amour conjugal et de souffrances, le roi ne put s'empêcher de pardonner en souriant, et n'eut que le temps de la faire transporter à l'hôtellerie où elle était descendue et où elle accoucha.

Ainsi finit la ligue en ce qui regarde la ville et le château de Tiffauges, qui revint à son propriétaire, le vidame de Chartres, qui toujours avait été fidèle au parti du Béarnais.

Tiffauges était alors saisi au nom du premier duc de Thouars, Louis III de la Trémoille, faute de paiement de rachats ou droits de mutation présents et arriérés, d'acquit de foi et hommage, puis de délivrance d'un aveu et dénombrement, qu'il était bien difficile de rédiger avant un partage définitif.

Nous avons vu que, de 1556 à 1560, François de Vendôme

(1) Lafontaine. Fables, *le Bouc et le Renard.*

avait aliéné une grande partie des revenus de la baronnie de Tiffauges en cens et rentes; sous ses héritiers, nous voyons la même chose se faire pour les métairies, comme nous le prouve la seconde partie du document déjà cité et qui se trouve aux pièces justificatives.

Il faut attribuer ce résultat à la guerre civile qui, au commencement de 1570, amena la dévastation de toute la baronnie et l'incendie du château, et à son occupation par le duc de Mercœur.

Suivant une pièce du chartrier de Thouars, Jean de Ferrières, qui était, on ne sait pourquoi, comme exilé en Angleterre, y mourut le 15 juillet 1597, deux mois après sa femme, Françoise Joubert.

Beraude de Ferrière, dame de Beauvoir-la-Node, ayant accepté la succession fraternelle sous bénéfice d'inventaire, afferma Tiffauges, le 27 septembre 1598, à raison de 2,400 livres; puis faute de pouvoir payer des dettes et des frais se montant à 13,491 écus au soleil, et après procédures pour lesquelles elle eut, à défaut du consentement de son mari, à se faire autoriser par justice [1], puis à lutter contre son propre fils, Prégent de la Fin, vidame de Chartres, elle dut s'avouer et se résigner à voir les nombreux créanciers de la maison de Vendôme obtenir la vente de la baronnie de Tiffauges.

Marie de Rieux. — Henri de Gondy et Louis de Cossé-Brissac, seigneurs, après acquisition, de la seigneurie de Tiffauges. — 1607-1702.

Par décret de la chambre de l'édit, — les vidames de Chartres étant protestants, — et aux criées du parlement de Paris, la baronnie de Tiffauges fut adjugée dès le mois de juillet 1607 à Marie de Rieux, veuve de Guy de Scépeaux, comtesse de Chemillé et dame de Mortagne. Marie de Rieux était fille de Guy de Rieux,

---

[1] Voir le jugement aux pièces justificatives, n° 7.

seigneur de Châteauneuf, vicomte de Donges, et de Jeanne du Chastel. Cette acquisition, dont nous ignorons le montant et la date, dut être faite à un prix modéré, car l'adjudicataire, craignant de voir Mme Charlotte-Brabantine de Nassau, veuve du duc Claude de la Trémoille et tutrice de leurs enfants, accorder à quelqu'un de ses parents et alliés le droit de prélation pour exercer le retrait de cette belle et importante terre, fit intercéder le connétable de Montmorency, oncle du défunt duc de Thouars, pour obtenir que l'adjudication reçût son plein et entier effet. Pendant que la lettre du connétable arrivait lentement de Pézenas, où elle avait été écrite le 15 août, à Vitré, où se trouvait la duchesse, celle-ci, le 21 du même mois, « en considération de » la parenté qui est entre ses enfants et messire Philippe de » Mornay, chevalier du Plessis-Marly, et aussi des bons offices » et amitiés que lesdits enfants ont reçus et reçoivent chaque » jour dudit sr du Plessis en plusieurs affaires et en exécution » de la promesse par écrit qu'elle lui en a cy-devant faite », lui cède ledit droit de prélation pour retirer les château, terres, seigneurie et baronnie de Tiffauges, et le subroge au lieu et place de ses enfants, héritiers du duché de Thouars. Des circonstances que nous ignorons également paralysèrent ce bon vouloir en faveur de l'illustre et loyal ami de Claude de la Trémoille, et Marie de Rieux devint définitivement dame de Tiffauges le 7 octobre 1609, ayant payé le droit de rachat ainsi que tout le prix de l'acquisition, et ayant été reçue par la duchesse tutrice aux foi et hommage-lige, baiser et serment de fidélité dus à ses enfants, puis ayant juré sur les saints Evangiles de leur être bonne, fidèle et loyale vassale.

Marie de Rieux ne survécut pas longtemps à cette acquisition; elle mourut en l'année 1611. Elle avait une fille unique, Jeanne de Scépeaux, qui épousa Henri II du nom, duc de Montmorency et de Danville, premier baron, pair, amiral et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, comte de Dammartin et d'Offremont, surnommé *la Gloire des Braves*. Cette union n'ayant pas été consommée à cause de la trop grande jeunesse des époux,

le duc n'avait que quatorze ans, M. de Montmorency, son père, la fit casser afin d'avoir pour bru l'une des filles naturelles d'Henri IV, mariage dont la mort du roi empêcha la conclusion. Devenue libre, elle épousa alors Henri de Gondy, duc de Retz et de Beaupreau par sa femme, pair de France et marquis de Belle-Ile, chevalier des ordres du roi et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances.

L'illustration des Gondy remontait à Catherine de Médicis. Avant elle, ils s'étaient surtout distingués dans la banque, comme au reste la plupart des grandes familles florentines, mais avec elle les plus hautes dignités vinrent ajouter pour eux leur prestige à celui que donne la fortune. Henri de Gondy prit parti pour Marie de Médicis, lors de sa lutte avec Louis XIII, mais il déserta honteusement la cause de cette princesse à la bataille des Ponts-de-Cé. Plus tard, en 1622, il fut atteint d'une balle près du roi au siége de Saint-Antonin, qui lui brisa le genou et le rendit boiteux pour sa vie.

En 1611, à la mort de Marie de Rieux, avant le 16 décembre, Henri de Gondy s'excuse de ne pouvoir venir à Thouars rendre ses foi et hommage, étant obligé d'assister aux Etats de Bretagne « dont il ne peut estre sitost de retour. » Des difficultés surgirent alors pour la quotité du rachat et amenèrent, en 1613, M. et Mme de Retz à prétendre que Tiffauges relevait, non de la maison de la Trémoille à cause du duché de Thouars, mais du roi à cause de son comté de Poitou. Le parlement de Paris fit bonne justice de cette prétention, qui ne tarda pas à être suivie d'un nouveau rachat.

Depuis la Ligue, l'histoire de Tiffauges est bien pauvre, et les documents qui pourraient donner quelque lumière, sont presque nuls. Nous trouvons cependant que le 16 août 1614 le Poussin était à Nantes : il se rendait à Tiffauges, chez un de ses amis que malheureusement les documents que nous consultons ne nomment pas [1]. Nous savons seulement que c'était un jeune gentil-

---

[1] Mellinet. *Commune et milice de Nantes.*

homme poitevin qui s'était lié à Paris avec cet artiste et qu'il l'emmenait chez lui. Il paraît aussi, que la mère de ce nouvel ami, loin de favoriser les arts, et considérant un peu le Poussin comme un domestique de son fils, lui faisait payer son hospitalité par des services qu'elle lui imposait, ce qui l'obligea à quitter bientôt ce désagréable séjour, pour continuer à courir le monde.

Louis XIII, lorsqu'il vint à Nantes, fit une excursion à Clisson, et l'y trouva peignant des vues de ce pays et du château qu'on reconnaît, dit-on, dans plusieurs de ses tableaux et plus particulièrement dans l'un d'eux. Nous nous demandons, aussi, comment il se fait que nul historien n'ait tenté des recherches sur le séjour du célèbre peintre à Nantes et dans les environs ; que nul n'ait parlé des tableaux qu'il faisait alors pour les moines de l'Oratoire, qui se préparaient à s'établir à Nantes, tableaux qu'on pouvait encore voir, à la veille de la Révolution, dans cette savante Communauté qui, l'une des premières, avait deviné le talent du Poussin.

On croit généralement aussi, et sans doute avec raison, que Gabriel Hullin, procureur fiscal à Tiffauges, naquit dans cette ville. Il publia, en 1616, le *Traité de la nature et usage des Marches, séparant les provinces de Poitou, de Bretagne et d'Anjou* (vol. in-12, fort rare et imprimé à Nantes). Gabriel Hullin dédia ce livre à Henri de Gondy, duc de Retz. Cet ouvrage a eu son utilité dans son temps et lui valut plusieurs lettres de compliment, dont une est signée Jean Guerry, avocat à Tiffauges, dont nous verrons bientôt paraître un des descendants, dans les événements qui surgirent à la fin du XVIIIe siècle [1].

Jeanne de Scépeaux mourut le 20 novembre 1620, à Princé, dans le pays de Rais ; elle avait eu de son mari deux filles, Catherine et Marguerite, qui étaient mineures à sa mort et qui restèrent sous la tutelle de leur père jusqu'à sa mort, qui arriva le 12 août 1659, également à Princé.

---

(1) Bibli. du Poitou ; par Dreux-Duradier.

Catherine de Gondy, l'aînée, épousa son cousin, Pierre de Gondy, comte de Joigny, en 1633, et le retard qu'ils apportèrent à rendre leurs devoirs féodaux, amena, en 1634, la saisie de Tiffauges et celle de Mortagne. Treize ans après seulement, Pierre rendit son aveu et dénombrement, tâche fort difficile alors, par la destruction du château de Tiffauges, qui obligeait de refaire à nouveau et entièrement ce volumineux travail, consistant dans l'énumération de tout ce qui composait le fief. Cet aveu, terminé seulement au mois de décembre 1647, signé le 21, fut reçu par les officiers du duché de Thouars le 11 mai suivant. Nous en donnons un extrait, car il offre d'autant plus d'intérêt qu'il est unique, nul autre n'ayant été dressé depuis lors. Ce volume faisant partie du chartrier de Thouars, est écrit sur parchemin, c'est un in-folio carré, relié en panne rouge, signé et scellé, contenant 128 feuillets, daté du château de Beaupreau, et passé devant Allard et Chesné, notaires dudit lieu [1].

Dans cet extrait de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de Tiffauges, que nous empruntons, en entier, à M. P. Marchegay qui l'a déjà publié dans ses recherches sur les seigneurs de Tiffauges, article inséré dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, le titre de vicomté donné à Tiffauges dans ce document datait seulement d'une douzaine d'années, c'est-à-dire de 1635, quoique Pierre de Gondy veuille le faire remonter au moins à l'érection de Thouars en duché. Tiffauges aurait alors hérité de la dénomination du fief principal comme siége d'un de ses châteaux les plus importants, assigné jadis en douaire ou en apanage aux veuves et fils des vicomtes.

Marguerite de Gondy, sœur cadette de Catherine et seconde fille d'Henri de Gondy, obtint Tiffauges avec le duché de Beaupreau par un partage dont nous ignorons la date. En 1645, à l'âge de trente ans, elle avait épousé Louis de Cossé, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France.

---

(1) Note de M. Marchegay. *Notice et recherches sur les seigneurs de Tiffauges.* Voir aux notes justificatives la pièce n° 8.

Le coadjuteur, beau-frère de cette Marguerite de Gondy, nous la représente comme ayant les plus beaux yeux du monde, « mais jamais si beaux que quand ils se mouroient. Très-belle, dit-il, d'ailleurs, et du plus grand éclat du monde, des lys et des roses en abondance, la bouche très-belle, du défaut à la taille, mais peu remarquable, et qui étoit beaucoup couvert par la vue de quatre-vingt mille livres de rente et l'espérance du duché de Beaupreau. »

En 1654, il se passa un événement assez remarquable à Nantes, et dans lequel les seigneurs dont nous nous occupons en ce moment jouèrent un certain rôle; nous voulons parler de l'évasion du cardinal de Retz, du château de Nantes où il était retenu prisonnier. Il existe à ce sujet deux lettres; la première, de Louis de Cossé, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France, vicomte de Tiffauges, et cousin-germain par sa femme du cardinal. C'est un billet adressé au sieur Hère, maître des requêtes, pour le remercier des ménagements dont il a usé envers lui dans l'information relative à l'évasion du cardinal de Retz, et dans laquelle il avait eu une certaine part et avait joué un rôle important. Ce billet, daté de l'année 1655, au mois d'avril, et sans signature, est conçu comme suit :

« Monsieur,

» L'esperance que l'on me donnoit que uous uous rapproche-
» riez de cette prouince m'auoit fait différer les remercimens
» que ie uous dois de tant de bontés que uous aués fait parestre
» pour moy. J'aprends encore les nouuelles obligations que ie
» uous ay de la manière auec laquelle uous auez bien uoulu
» parler de ma conduite, ie uous asseure que ie en auray toute
» ma uie une très parfaite reconnoissance. »

L'autre pièce a été publiée, ainsi que celle que nous venons de donner, par M. P. Marchegay dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, et il la tenait lui-même de M. l'abbé Gautier, qui en était alors le possesseur. Elle ne porte ni le nom de l'auteur ni celui de l'imprimeur, mais elle a dû cependant être publiée à Nantes

en 1654. Le but de cette lettre est de justifier Paul de Gondy, cardinal de Retz, du reproche qui lui fut alors adressé d'avoir manqué à sa parole en trompant la surveillance du maréchal de la Meilleraye, et de chercher à prouver que la cour n'avait pas observé les conventions en vertu desquelles le cardinal fut remis à la garde du maréchal, qu'il s'était uniquement engagé à ne point s'échapper tant qu'il serait sur le chemin de Vincennes à Nantes, et que, craignant avec raison un changement de prison, il avait voulu sauver sa vie en se procurant la liberté par les moyens que Dieu et son esprit lui ont présentés.

Louis de Cossé-Brissac mourut en 1661, laissant un fils, Henri-Albert, et une fille, qui épousa, le 18 mars 1662, François de Neuville, duc de Villeroy. En raison du délaissement fait par sa mère, elle hérita de Tiffauges, dont son mari rendit hommage le 22 décembre 1665.

Ces dispositions furent annulées au commencement de 1668, au moment où jouissait de la vicomté Henri-Albert de Cossé-Brissac, par une transaction qui, à la charge de payer 400,000 livres à sa sœur, attribua notamment à Henri-Albert la vicomté de Tiffauges.

Ses nombreuses dettes ne lui permirent pas de le garder longtemps, et les poursuites commencées en 1672 par ses créanciers aboutirent, il est vrai, vingt ans plus tard, à une saisie, pendant laquelle le commissaire-général des saisies réelles, François de Forcadel, rendit les foi et hommages dus à Thouars en 1696 et en 1700.

Dans l'intervalle, le duc de Brissac étant mort, le 29 décembre 1698, sans postérité, un décret du parlement ordonna la vente de Tiffauges, et une première criée et adjudication eut lieu à la barre de la cour le 14 décembre 1699 en faveur du duc d'Aumont, à un prix qui est resté inconnu, en même temps qu'on ignore les circonstances qui motivèrent une nouvelle adjudication.

(A continuer.)

FOUILLES

FAITES DANS LE PAYS GUÉRANDAIS

Toulon, 8 septembre 1874.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de la façon toute gracieuse dont vous avez répondu à ma demande d'argent pour exécuter des fouilles dans les puits (peut-être funéraires?) du pays guérandais. Fort de votre autorisation, je me suis mis immédiatement à l'œuvre.

L'un d'eux surtout attirait depuis longtemps ma curiosité. On ne parle que de lui à Clis et l'on fait sur son compte mille récits qui bien évidemment doivent se rattacher à quelque souvenir antique, aujourd'hui oublié et arrangé au goût d'un chacun, avec ce seul point commun, qu'il y a au fond dudit puits un gros trésor. Il y a 50 ans que la margelle en fut enlevée, et rien dans le champ où il existe ne pourrait faire prévoir son existence, si le paysan qui l'a vu à cette époque ne vous en indiquait à peu près le gisement.

A peu près n'est que trop vrai, car j'ai défoncé 12 ou 15 mètres sans rien rencontrer. Le pauvre homme était désolé, mes ouvriers et moi fort désappointés. La femme du paysan vint sur ces entrefaites. — C'est plus haut, dit-elle. — C'est plus bas, répliquait le mari. Vous jugez de ma situation.....

Avec du temps, on eût certainement trouvé le puits convoité, car son existence est indubitable ; mais où? On ne peut pas labourer tout un champ à 1 mètre de profondeur pour chercher un puits peut-être insignifiant.

Remarque curieuse : Le sol, jusqu'à près de 2 mètres de profondeur, n'est que décombres de maisons romaines ; briques, tuiles, poteries noires, brunes, poteries samiennes, verres, etc... Des murs encore debout, en pierres sèches, appareil irrégulier et assez fort, se montrent à chaque instant. Ailleurs les murs sont cimentés et inattaquables à la pioche. Le puits était évidemment au milieu des habitations, ou du moins des cours. Quelle moisson nous eût-il fournie ? Y eût-on enfin trouvé du métal, si inexplicablement rare dans notre presqu'île ? Mais à quoi bon ces questions ? Je ne rechercherai certes pas ce maudit puits.

Près de Saillé, il y en a un autre. Celui-ci, recouvert de sa margelle et visible à tous les yeux, aurait dû avoir mes préférences. Il est vrai que le propriétaire est récalcitrant, et d'ailleurs le premier avait mes sympathies. Il m'en a été bien reconnaissant, le traître !

Une autre fois, je n'aurai confiance qu'en mes yeux. C'est dire que le puits du *Diaulet* (la pierre du diable, un nom qui promet), près de Saillé, sera l'objet de mes fouilles, si la Société veut bien reporter à plus tard la somme qu'en son nom vous m'aviez accordée.

Plusieurs margelles identiques sont connues à Piriac, etc..... mais elles ont été déplacées à une époque qui ne permet plus de savoir où sont les puits qu'elles recouvraient. Il y a là certainement tout un système de monuments propres à notre pays guérandais, ce qui me fait doublement regretter mon échec au Nerfun.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments respectueux et dévoués.

A. MARTIN.

Liste des membres de la Société archéologique de Nantes décédés depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 31 décembre 1874.

MEMBRES RÉSIDANTS.

M. Ramet, François, archiviste du département de la Loire-Inférieure, admis dans la société le 6 mars 1846, décédé à Nantes le 21 avril 1872; il fut l'un des membres les plus assidus de nos réunions mensuelles et fit partie du Comité Central de 1865 à 1868. — Ses aptitudes spéciales et les fonctions qu'il remplissait aux archives départementales lui donnèrent maintes fois l'occasion de seconder les travailleurs dans les recherches et la publication de documents inédits et d'un haut intérêt pour l'histoire locale.

M. Minard, Albert-Louis, organiste de la cathédrale, décédé le 10 juin 1872; il avait été admis dans la société le 31 novembre 1869. Dans la séance du 11 janvier 1870, M. Minard lut une notice fort intéressante sur l'orgue de Saint-Pierre et sur l'origine et le progrès de cet instrument. Cette notice n'a malheureusement pas été reproduite dans notre bulletin.

M. Noury, Henri-François-Thomas, reçu le 6 août 1849, décédé le 12 mars 1873. La ville de Nantes doit à M. Noury quelques bons ouvrages, qu'il découvrait dans ses recherches de bibliophile et qu'il offrait généreusement à la bibliothèque publique; il a laissé de nombreuses notes manuscrites sur les anciens fiefs de la juridiction de Touffou et des paroisses de Vertou et de Châteauthébaud.

M. Fabré, Bernard-Raymond, ancien notaire, reçu le 19 janvier 1846; il s'associa, par écrit, à la protestation de la Société archéologique contre la démolition de la chapelle Saint-Thomas, dernier débris de la collégiale Notre-Dame de Nantes. M. Fabré est décédé le 13 février 1872.

M. Sesmaisons (le comte Olivier de), ancien représentant de la Loire-Inférieure et président du Conseil général, né à Nantes le 24 février 1807, admis le 19 décembre 1845, quatre mois après la fondation de la Société, mort à La Desnerie, commune de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure), le 14 février 1874. — La vie administrative et politique de M. de Sesmaisons l'empêcha de prendre une part active aux travaux de notre compagnie, mais il avait pour elle un vif attachement et prit souvent au sein du Conseil général la défense de ses intérêts. (Voir les divers journaux de Nantes

du 17 au 19 février 1874 et la *Revue de Bretagne et de Vendée* livraison de mars 1874, pour des notices biographiques sur M. de Sesmaisons.)

Phelippes-Beaulieux, Emmanuel, avocat et littérateur ; l'un des membres fondateurs de la Société, dont il fut nommé le secrétaire général le 5 décembre 1871. Nul n'a rempli avec plus de zèle et de conscience ces délicates et laborieuses fonctions, comme le prouvent les procès-verbaux de ces trois dernières années. M. Phelippes-Beaulieux est mort à Nantes le 10 décembre 1874, dans sa quarante-sixième année. La prochaine livraison de notre bulletin contiendra l'appréciation des mérites littéraires de notre regretté secrétaire général.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. Joyau, Joseph-Louis-Achille, architecte, né à Nantes le 28 avril 1831, obtint le grand prix de Rome en 1860 et fut admis, comme membre correspondant de notre société le 18 décembre 1866. En 1867, à l'exposition universelle de Paris, M. Joyau obtint la première médaille d'architecture pour sa restauration du temple de Balbeck (Syrie). Depuis cette époque sa santé déclina rapidement et paralysa toute l'énergie de ce travailleur, appelé par ses amis *l'infatigable*. C'est alors qu'il revint à Nantes, où il mourut le 25 mars 1873. Voir les notes biographiques et les discours, prononcés sur sa tombe, dans les journaux de Nantes des 25, 26 et 27 mars ; *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° du mois d'avril 1873 et le n° du même mois de la *Gazette des architectes et du bâtiment*, de Paris.

C. M.

Nantes, 31 décembre 1874.

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

—

ANNÉE 1874

—

* Bassins émaillés de l'église de Bouée..... 11
* Butte du mont Esprit..... 6
* Bureau. — Nomination des membres du Bureau pour 1875..... 229
* Casson. — Inscription dans l'église de..... 10
* Combat de M. de Conflans..... 5-13
* Caumont de. — Monument à la mémoire de M..... 168
* Clis. — En la commune de Guérande..... 160
* Douarnenez. — Baie de. — Envahissement de la mer..... 139
Donatien. St. — Compte rendu des fouilles faites à..... 19
* Dons faits à la Société pendant l'année 1874..... 7, 136, 225, 229
* Écus d'or de Jean II et de Charles V, trouvés à Cordemais..... 140
* Embarcation à clins enfouie dans les salines de *Clis*..... 160
* Exposition artistique de Paris en 1874..... 161
* Figures cruciformes de Meniscoul..... 6-14
Fouilles faites à St Donatien. — Compte rendu des..... 19
Fouilles faites à Clis..... 293
* Fourchette dorée damasquinée..... 136
* Hache celtique trouvée près de l'Acheneau..... 140
* Inscription dans l'église de Casson..... 10
* Inscription phénicienne trouvée dans les marais de Guérande..... 160
Inscriptions antiques de Meniscoul..... 145
* Inscriptions communiquées en 1860 et 1862 par M. Bizeul..... 223, 229
* Lampes funéraires antiques..... 224
Lettre de M. A. Martin, — rapport de sa fouille à Clis..... 293
Meniscoul. — Inscriptions antiques de..... 6*, 14*, 145
* Molière. — Un portrait de (tableau inédit)..... 137
* Mont St Michel. — Envahissement de la mer..... 139
* Monument à la mémoire de M. de Caumont..... 168

* NANTES. * Apothicaires. — Histoire des..... 15
* Bouffay. — Tour de l'horloge du..... 221
* Chaussée de la Haute-Ile..... 12
* Demande de réduction d'impôts par le clergé de Nantes, au XVIe siècle..... 139
* Duits de Pilmil à Norkiouse..... 14
* Clocher de St Pierre. — Dessins de l'ancien..... 17
* Confréries..... 165
* Fonte de la *Grosse Bombarde*..... 194
* Instruction primaire dans le comté Nantais, aux siècles antérieurs..... 133
* Loterie. — Une pancarte de (avec devises)..... 222
* Statues et pierres sculptées provenant de la cathédrale..... 159, 228
* Navire antique enfoui au bas de Clis et des Maisons brûlées..... 160
Notes nécrologiques..... 295
* Pierre du Croisé..... 13
* Pierre gravée de Dissignac..... 7
* Pierre tumulaire émaillée, — à St-Philbert de Grand-Lieu..... 140
* Poids féodaux avec armoiries, offerts à la Société par M. de la Laurencie..... 225
* Observations littéraires et philologiques sur la nouvelle édition des œuvres de Noël du Fail..... 166
* Observations sur la nouvelle édition des ouvrages de Rutebœuf, trouvère du XIIIe siècle..... 227
* Sauvaing. — Famille..... 13
* Silex taillé trouvé aux environs de Commentry..... 136
* Solutrée. — Station de..... 138
* Statue du XVe siècle. — Ste Anne, la Vierge et l'enfant Jésus — groupe offert à la Société par M. l'abbé Berthault, curé de Basse-Goulaine..... 229
Tiffauges. — Histoire de (suite)..... 169, 231
* Tombelles du champ Allain..... 168
* Vase à bec tréflé importé d'Italie, offert à la Société par M. Joyau. 7
* Voie romaine entre le Gué de l'Ille et Marzan..... 167

Les articles précédés d'un astérisque se trouvent aux procès-verbaux des séances.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

ANNÉE 1874

M. Cahour. — *Compte rendu des fouilles faites à St Donatien en 1873 avec le concours de MM. Petit, Kerviler et Anizon*..... 19

M. Martin. — *Inscriptions antiques du Meniscoul*..... 145
— *Fouilles à Clis*..... 293

Prevel. — *Histoire de Tiffauges*..... 169, 231

ERRATA.

—

			IL FAUT LIRE :
Page 24.	Ligne 28.	PL. I.....	PL. II.
» 25.	» 30.	PL. II.....	PL. I.
» 39.	» 34.	PL. I.....	PL. II.
» 47.	» 2.	Envermen.....	Envermeu.
» 53.	» 4.	Un rape.....	Une râpe.
» 63.	» 18.	M. Antony Rick.....	Antony Rich.
» 92.	» 20.	Ervhèmerus.....	Evhemerus.
» 112.	» 31.	St Roman.....	St Ronan.
» 221.	En note.	30 novembre.....	30 novembre 1869.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00700 3151